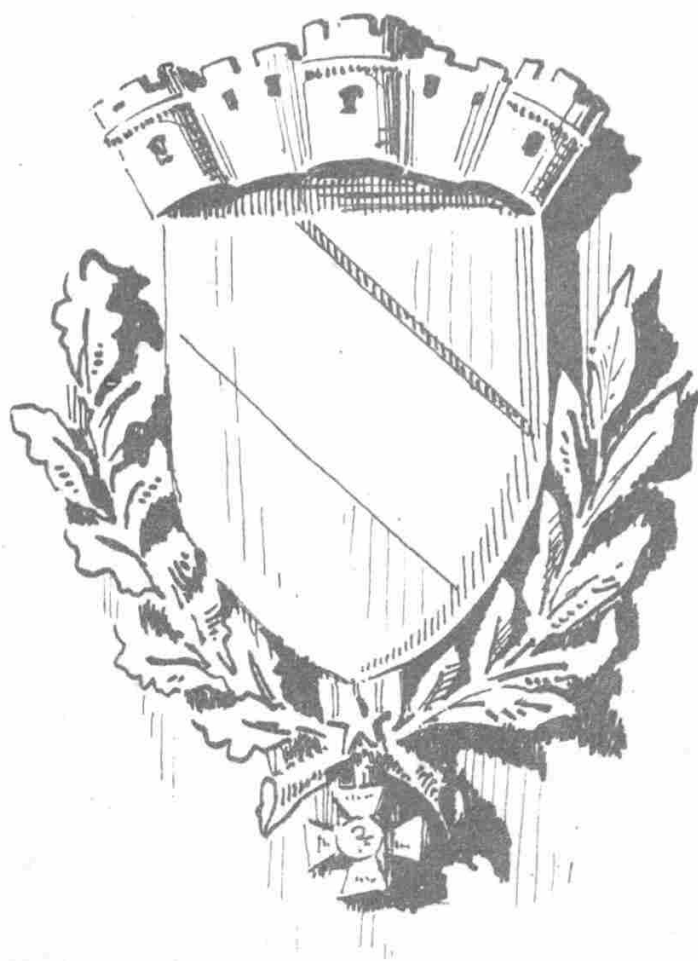


Chanoine J.B. Meurot



Trze - Château

## I N T R O D U C T I O N

=====

Ce n'est pas une histoire de TRYE-CHATEAU que j'offre au lecteur, mais seulement quelques Glanes Historiques recueillies çà et là dans mes lectures. J'ai surtout fureté dans les vieux registres de catholicité rongés par l'humidité et le registre des délibérations du Conseil Municipal pendant la Révolution que M. Chevalier, Secrétaire de Mairie, a gracieusement mis à ma disposition. Pour la Maison de Trye, je m'en suis rapporté au P. Anselme, à Moreri, à La Chenaye, à Leblond. M. Vinot-Préfontaine m'a guidé dans mes recherches aux Archives de l'Oise avec la plus grande bienveillance. La petite notice de Fitan sur Trye-Château a été aussi utilisée ainsi que le précis statistique sur le canton de Chaumont.

Une vue déficiente, l'âge, ne m'ont pas permis d'aborder Rouen, Evreux, Versailles pour puiser à ces sources principales des documentations précieuses.

Je pensais publier ce travail, mais je n'ai pas osé me lancer dans cette entreprise coûteuse. S'il n'est pas imprimé, nous trouverons peut-être un autre moyen de lui donner le jour. Je serais chagriné si ce modeste travail qui m'a coûté beaucoup d'heures de recherches venait à disparaître à tout jamais.

J'ai divisé ce travail en trois parties :

- 1° - Le Pays
- 2° - La Paroisse
- 3° - La Seigneurie

On n'aime que ce que l'on connaît bien. Connaissons mieux notre pays, nous l'aimerons davantage et nous nous y attacherons. N'est-ce pas un moyen de lutter contre la désertion des campagnes ?

J. B. MEUROT



## LE PAYS

=====

TRYE-CHATEAU fut successivement appelé TRYE, puis TRYE-en-VEXIN, TRYE-le-CASTEL, TRYE-le-CHATEAU et enfin TRYE-CHATEAU.

Pendant la grande Révolution on l'appela TRIE-en-TROESNE, de 1793 à 1802.

Le nom de TRIE, d'après d'Harcourt, viendrait de "tria terra", trois terres; cette assertion est très acceptable, étant donné que les trois territoires de Trie-Château, Trie-la-Ville et Villers-sur-Trie n'ont jamais formé sous l'ancien régime qu'une seule communauté; le château était à Trye et le seigneur présentait aux cures des trois localités. (Costrum de Tria)

TRYE-CHATEAU est situé au confluent des rivières de la Troesne et de l'Aunette; il est borné au nord par Villers, à l'est par Trye-la-Ville, au sud par Chambors et à l'ouest par Gisors, département de l'Eure.

TRYE est une des plus belles communes du département; le pays est propre et bien bâti; il se compose de quatre rues dont la principale emprunte la route nationale n° 181 d'Evreux à Breteuil; la route de Gisors à Chambly n° 10 se joint à la précédente à l'entrée du bourg vers Chaumont.

Le sol est formé des gisements suivants : calcaire grossier à cérîtes sur le plateau; craie blanche dans la partie du territoire à droite de la Troesne et se montrant encore sur la rive gauche; sable glauconieux du même côté, formant bande au-dessous du calcaire grossier et constituant le marécage au bas du bois de la Garenne : sables glauconieux à lignites couvrant la petite arête séparant la vallée de la Troesne du vallon sec qui vient d'au delà Flavacourt; diluvien très apparent à Trie même et sur la route de Beauvais.

Le territoire de cette commune, divisé par les deux petites rivières qui s'y réunissent, présente beaucoup de diversité.

Les deux rives de l'Aunette sont des coteaux crayeux qui viennent disparaître en pente douce auprès du chef-lieu; la vallée intermédiaire est marécageuse ainsi que celle de la Troesne; à gauche de celle-ci règne le coteau calcaire qui traverse le canton depuis Marquemont, et vient se terminer au Mont-Ouin, entre Trye et Gisors. La surface de ce coteau présente un plateau stérile qu'on nomme les Groux, et que l'on pourrait utiliser par des plantations. Beaucoup de sources dont plusieurs sont minérales, découlent de ces pentes qui sont garnies de bois s'élevant en amphithéâtre au-dessus de Trye.

De tout temps, Trye-Château fut, en importance, la seconde commune du canton, après Chaumont et sa population qui était de 780 habitants en 1737, augmenta constamment pour être en 1806 de 887; de 990 en 1811, de 1.088 en 1820, pour redescendre à 1.058 en 1825, mais en 125 ans cette population diminua pour atteindre en 1955 : 750 habitants et en 1957 : 730 habitants avec 175 maisons couvertes en tuiles ou en ardoises.

La superficie du territoire est de 914 ha 85 a 21 ca, son altitude au-dessus du niveau de la mer est de 66m.690.

Le revenu communal = bâti . . . . 409.900 Fr  
non bâti . 1.394.643 Fr

Dans la garenne on trouve le *Limodorum abortivum*, l'*Euphorbia dulcis* et la *Caucalis Grandiflora*. On y rencontre plus l'*Imula helenium* que J.J. Rousseau y avait recueilli .

#### LES CARRIERES DE TRYE-CHATEAU =====

On a percé depuis le commencement du siècle dernier, sur le plateau, sur la montagne de la Garenne, entre Gomerfontaine et Chambors des carrières dont deux seulement étaient exploitées et donnaient la pierre dite de Trye. Elles étaient à ciel ouvert et occupaient environ un hectare d'étendue. Toutes ces carrières sont aujourd'hui abandonnées.

Nous donnons, d'après M. Michelot, le détail de toutes les couches dont se composent ces roches. Ce tableau permettra de reconnaître les couches semblables exploitées dans le calcaire

grossier sur la superficie du canton.

- 0,50 m Terre végétale
- 0,20 m Plaquettes dures coquillières, remaniées.  
Fossiles : *Turritella vittata*.
- 0,20 m Argile rouge diluvienne. Fossiles : défenses  
de sanglier, bois de chevreuils.
- 0,60 m Calcaire caillasseux en plaquettes brisées.
- 1,00 m Calcaire, sable et marne avec plaques et  
fragments de calcaire très coquillier.
- 0,40 m Couche non continue de sable très marneux, très  
coquillier, alternant avec des plaquettes solides.  
F. *Cerithium angulotum*. C. *Gravesii*, *Sphenia*  
*angusta*.
- 0,20 m Calcaire silicieux très coquillier. *Natica muta-*  
*bilis*, *Cerithium denticulatum*.
- 0,60 m Marne sableuse, coquillière, *Fusus angulatus*,  
*Pleurotoma filosa* et *P. lincolata*.
- 0,10 m Calcaire marneux, souvent interrompu.
- 0,50 m Marne sableuse.
- 0,10 m Calcaire marneux, *Voluta lavigata*, *V. subcarinata*
- 0,15 m Sable marneux avec couches solides de 0,03 m.
- 0,10 m Calcaire marneux.
- 0,40 m Calcaire marneux.
- 0,05 m Sable marneux.
- 0,40 m Calcaire marneux.
- 0,30 m Sable marneux.
- 0,25 m Calcaire marneux très coquillier. *Cerithium*  
*lapidum*, *Gyclostoma mumia*.
- 0,15 m Sable marneux.
- 0,25 m Calcaire brisé avec poches sableuses.
- 0,20 m Marne brune et sable jaune avec poches de marne  
blanche.
- 0,24 m Calcaire silicieux en deux plaques de 0,12 m.
- 0,15 m Marne sableuse.
- 0,35 m Calcaire brisé, très coquillier avec lits et  
poches, très sableux.
- 0,15 m Calcaire brisé, très coquillier, avec lits et  
poches très sableux, plus tendre.
- 0,15 m Marne compacte blanche, sans coquilles.
- 0,30 m Marne compacte blanche, molle et avec coquilles.  
*Lucina concentrica*, *Cerithium contiguum*.
- 0,05 m Calcaire silicieux.

- 0,25 m Marne coquillière, *Cerithium catenatum*.
- 0,05 m Calcaire marneux.
- 0,03 m Argile.
- 0,02 m Sable jaune, argileux, macacé.
- 0,30 m Alternances de trois plaquettes calcaire et de trois lits de sable de 0,05 m
- 0,45 m Marne solide blanche, avec poches sableuses. *Cyclostoma mumia*; *Turritella multisulcata*.
- 0,08 m Calcaire silicieux.
- 0,30 m Marne blanche très coquillière.
- 0,30 m Calcaire marneux.
- 0,10 à 0,30 m Calcaire dur silicieux. Banc dit Le Loup. *Cerithium cristatum*, *C. Gravesii*
- 0,30 m Banc blanc, grain de roche, bonne pierre de 0,10 à 0,20 m. *Cerithium serratum*, *C. Prevosti*.
- 0,60 m Banc rouge, dur, très coquillier, bonne pierre de 0,45 pour les soubassements. *Voluta ventricosa*, *Fusus tuberculosus*.
- 0,20 m Argile verte.

A la Croix-Blanche, entre Trye et Chambors, on a exploité autrefois aussi une carrière, délaissée depuis en raison de la difficulté des transports.

A Trye-la-Ville il existait également une carrière dite "la Montagne", qui était encore louée en 1826 aux frères Houguenade.

C'est avec les pierres de la carrière de Trye que la plupart des maisons ont été bâties; aussi Trye passe pour le pays le mieux bâti du canton, après Chaumont.

Le 1er Novembre 1810, le conseil municipal, considérant que Trye est assez fréquenté les festes et dimanches par des personnes de Gisors, de Chaumont, que la place est propre, couvertes d'arbres où l'on danse mais qu'il n'y a presque que des danseurs, parce que les spectateurs n'ont pas de quoi se reposer, il conviendrait, pour attirer plus particulièrement du monde, d'avoir une douzaine de bancs de pierre, et même un escalier pour monter à la place, s'entend avec quatre ouvriers pour fournir à la commune douze bancs et un escalier en pierre de neuf marches, sans autre indemnité que de pouvoir (pour eux) continuer de tirer de la pierre dans les carrières de Trye jusqu'au 1er janvier 1812.

Le 12 Septembre 1811 il est payé à Corny maçon 60 Fr pour le scellage des banes et façon de l'escalier.

Le mur de la terrasse de la place ne s'est pas fait sans difficultés; la commune n'avait pas le sou. Le Maire proposa de donner aux ouvriers carriers pour indemnité tant pour la construction du mur que pour les fournitures à faire, la liberté de tirer de la pierre dans les carrières pendant l'espace de trois années consécutives à compter du 1er janvier 1812 jusqu'au 1er janvier 1815. Que pouvaient-ils faire de la pierre, les ouvriers, si la pierre ne trouvait pas d'amateurs pour les bâtisses ? Les commissaires finirent par tomber d'accord avec les ouvriers qu'ils payeront chacun vingt cinq Fr pour cette année à raison de 6 Fr20 c. par quartier.

La pierre de Trye a été utilisée avec celle de NEUCOURT pour les murs du cimetière.

#### L E S    E A U X =====

Avant la Révolution Trye avait un établissement thermal. Les eaux minérales de Trye, séparées du Bourg par la Trocsne, sont fournies par deux sources : elles sourdent par le fond de deux fontaines bâties en pierre, situées à peu de distance l'une de l'autre. La première, la fontaine de Conti, se trouve dans le parc de M. de Cloedt, à gauche du chemin qui va à la gare; la deuxième, la fontaine de Bourbon, également dans la propriété de M. de Cloedt à droite dudit chemin.

L'analyse de ces eaux fut faite en 1779 par M. de Fourcy, ancien apothicaire des armées du Roi.

Louis François Joseph de Bourbon, prince de Conti, fit donation de ces eaux à Nicolas Henry Noël Pellevilain, contrôleur des fermes royales, à qui le seigneur de Trye portait un grand intérêt.

Ces deux sources contiennent les mêmes substances minérales, elles ne diffèrent en principe qu'en ce que celle de Conti est plus ferrugineuse que celle de Bourbon, et que celle-ci est plus saline que celle de Conti. Le bassin de celle de Conti, qui était la plus



abondante, avait quinze à seize pieds de circonférence, et le bassin de celle de Bourbon n'avait que huit à neuf pieds.

Il serait désirable que ces eaux fussent à nouveau exploitées.

- - - - -

Cette commune possédait une tuilerie et un moulin à tan.

Les filatures de coton furent la branche la plus importante de l'industrie cantonale et le mouvement industriel qui régnait alors incita, en 1816, M. Constant Deloville à créer un tel établissement sur l'emplacement d'un ancien moulin existant depuis plusieurs siècles sur la Troesne. La manufacture fut mise en activité en 1817 et elle employa une grande partie de la population de Trye-Château car sur les 45 hommes, 125 femmes et 50 enfants qui y travaillaient, moitié de jour, moitié de nuit, les trois-quarts habitaient la commune, et chose assez rare à l'époque, outre le salaire journalier qui allait de 2Fr50 à 40 centimes selon les capacités, le sexe et l'âge, des gratifications étaient accordées aux ouvriers qui faisaient preuve de zèle et d'intelligence.

Comme on peut le voir, la commune de Trye-Château fut un centre industriel très important, car elle comprenait une filature de coton, un moulin à tan, une chamoiserie, une briquerie, un four à chaux et quatre moulins à eau.

Hélas, il est à regretter cette disparition de l'industrie qui faisait de Trye-Château une commune très prospère et, après la fermeture, ces dernières années, de la broserie Maurey, les grandes industries n'y existent, pour ainsi dire plus. Il n'en reste pas moins que Trye-Château est un pays très agréable dont les vestiges d'une lointaine époque devraient attirer les touristes.



## LE DRUIDISME DANS LE VEXIN

=====

Les plus anciens habitants du Vexin dont parle l'histoire furent les Celtes. Ils laissèrent de nombreuses traces de leur séjour dans cette contrée, entre autres le dolmen de Trye dont nous aurons l'occasion de parler plus loin. Les Celtes professaient le druidisme, mais, sous la domination romaine, il leur fut interdit d'en exercer les pratiques. L'Empereur Tibère fit même exterminer les druides, prêtres de cette religion; néanmoins le druidisme ne maintint encore longtemps dans notre Vexin, avec de notables modifications de ses formes primitives.

Dans une petite monographie publiée par l'Abbé LE BLEVENEC sur Montjavoult, nous lisons : "Tous les ans, les Druides assemblaient tout le peuple devant eux, à certains jours sur une montagne consacrée à Jupiter qui, à présent, est appelée Montjavoult, en latin Mons Jovis. Là, faisaient droit à chacun. De ce lieu on apercevait celui de Court-Dimanche où se tenait pareille assemblée.

Un dicton du Moyen-Âge disait :  
Cleri, Montjavou, Courdimanche  
Trois points les plus hauts de France

On ne peut douter que Montjavoult ne fut un des principaux collèges des Druides.

Mais en quoi consistait la religion druidique ? Les Druides enseignaient, comme dans la plus pure tradition du peuple hébreu, l'adoration d'un dieu suprême, inconnu (ignoto deo) souverain créateur de toutes choses. Ils le nommaient Lous. Ils admettaient en outre, dans un ordre inférieur, diverses personnifications spéciales des attributs divins, par exemple Teutates, dieu de la guerre, de l'industrie et de l'intelligence, que les Gaulois vénéraient comme leur père, Taran, le dieu du tonnerre et Bélénus, le dieu de la lumière.

Le principal attribut d'Esus ou le symbole sous lequel on le figurait, était le chêne : "Le Jupiter celtique est un grand chêne,

écrivait les auteurs païens. Il n'y avait point d'idoles: l'arbre majestueux et puissant signifiait assez l'idée de force, d'élévation, de grandeur et les fiers Gaulois ne pénétraient dans la retraite redoutable de leurs fofets qu'avec un sentiment de crainte : "ils avaient peur de rencontrer le seigneur du lieu". Cet arbre jouait un si grand rôle dans la liturgie, que les prêtres gaulois en avaient pris le nom. Le mot "Druides" en langue goélique signifie "les hommes du chêne".

Nous ne dirons rien de la cérémonie de la cueillette du gui, tout le monde la connaît. Un mot toutefois sur les rapports du gui et du dogme de l'immortalité. Le gui était le trait caractéristique du culte, comme l'immortalité est le trait caractéristique de la croyance, et peut-être la liqueur du gui était-elle, pour ceux qui la buvaient, un remède contre la mort et une promesse de la vie future garantie par cette sorte de communion avec Dieu. La vertu du gui ne meurt point; mais le gui ne se développe qu'à la condition d'être sustenté par un végétal plus puissant. Or, quel est le sens de cette image où l'on voit un être procédant d'un autre, en recevant toute sa vie, formant cependant par lui-même une substance distincte, bien que secondaire et postérieure, et malgré le changement des temps, toujours en plein vitalité, pourvu que la communication bienfaisante dans laquelle il s'inspire, ne lui fasse pas défaut ? N'est-ce pas une image parfaite de la sève ou de la grâce venant de Dieu et s'infiltrant sans cesse dans l'homme pour lui donner la vie ? N'est-il pas admirable que les Druides aient été conduits par le point culminant de leur liturgie à une figure qui exprime aussi clairement le rapport mystérieux entre Dieu et l'homme ?

Les Druides n'étaient pas que des prêtres, ils étaient, soit magistrats, soit instituteurs, soit médecins, astronomes, poètes et musiciens. Ils formaient trois classes distinctes, mais toutes trois honorées d'une considération singulière :

- 1° - les bardes qui chantaient avec des douces modulations de la lyre, en vers héroïques, les grandes actions des hommes illustres;
- 2° - les ovates ou evhages qui offraient les sacrifices, scrutaient la nature pour en découvrir les lois, les enchaînements et les sublimités;

3° - Les druides proprement dits, les plus élevés en dignité à cause de leur science et de leurs fonctions; ils exerçaient une influence considérable sur la jeunesse la plus distinguée de la Gaule; les jeunes nobles se pressaient dans leurs sombres forêts pour les entendre. Tout l'enseignement était oral; il était interdit de rien écrire. Ceux qui aspiraient aux degrés suprêmes de l'initiation devaient faire au moins 20 ans d'étude: c'était le seul motif admis pour être affranchi du service de la guerre.

Plusieurs historiens de l'antiquité parlent du druidisme; les uns, comme nous l'avons vu plus haut, prétendent que les druides enseignaient l'immortalité des âmes; les autres, qu'ils enseignaient une sorte de métempsycose. Au siècle dernier on découvrit un document longtemps inconnu, le livre des triades "Mystères des bardes du pays de Galles" où l'on a cru retrouver les dogmes du druidisme. Henri Martin a résumé le livre des triades dans son "Histoire de France". Nous en extrayons ce qui suit sur ces dogmes: "la mort, y est-il dit, ne délivre pas des conséquences du mal que l'on a commis", c'est l'affirmation du dogme de l'immortalité. "Le mal est une diminution de l'être. L'homme qui a diminué son être retombe, après la mort, dans une vie moindre, il renaît homme inférieur et si la diminution de l'être a été considérable, il peut même renaître animal sans raison". C'est la métempsycose. "Si, au contraire, durant sa vie, l'homme a progressé vers le bien par la pratique de la vertu, son âme peut échapper à la transmigration et atteindre le cercle du bonheur".

Un savant, M. HOUBIGANT, qui étudia "le livre des triades" avec un soin minutieux, a fait observer que ce livre était l'objet de trop d'incertitudes et donnait lieu à trop de controverses pour qu'on puisse s'appuyer sur ce qu'il renferme.

Vers le IIIe et le IVe siècles, quand Saint-Nicaise vint, avec ses compagnons, Quizin et Senbiente, prêcher la religion du Christ dans le Vexin, la religion de ces populations devait être un mélange du polythéisme celtique avec le polythéisme latin que les Romains s'efforçaient d'introduire dans les Gaules.

Il existe dans le bois de Garenne de Trye, un dolmen, monument du culte celtique, appelé dans le pays, les trois pierres. Quoique très connu, nous ne pouvons résister au désir d'en donner

à nouveau la description. Il se compose d'une allée de pierres de 7 mètres de longueur, sorte d'ossuarium et d'un portique ou pronaos, formé par deux pierres verticales de 1m90 de hauteur sur 1m40 de largeur, supportant une large pierre de 3m85 de longueur sur 1m85 de largeur et 1m à la partie la plus épaisse, laquelle repose également sur une autre pierre verticale de 1m60 de hauteur sur 2m de largeur et 0m40 d'épaisseur, formant cloison entre le pronaos et l'ossuarium. Cette pierre est percée vers son centre d'un trou jadis circulaire et de section conique, ayant 0m50 et 0m42 de diamètre. Toutes ces pierres sont silico-calcaires, coquilleuses et très dures qu'on trouve à la surface des carrières sur le plateau.

Ce dolmen a été gravé dans le frontispice de l'atlas qui accompagne la description du Département de l'Oise, par Cambry. On en voit aussi une figure médiocre pl. V, N° 53, des Monuments Celtiques du même auteur. Il est représenté avec plus d'exactitude dans le Voyage pittoresque de l'ancienne France, de M.M. TAYLOR et NODIER. Enfin, M. de Caumont l'a reproduit, pl. II, fig. 2, page 77, 1ère partie de son Cours d'Antiquités monumentales.

On a cru pendant longtemps, et quelques individus ont soutenu longtemps encore, que ce monument est sorti de terre à la manière des plantes. On exposait les nouveau-nés sur la table; d'autres faisaient passer leurs enfants âgés de dix ans par le trou, de dehors en dedans et la tête la première; cela leur ôtait la fièvre s'ils l'avaient, ou bien ils en étaient préservés pour l'avenir; le procédé n'était efficace d'ailleurs que pour les habitants des villages de Tric-Château, de Tric-la-Ville et Villers-sur-Trie, qui formaient autrefois une seule communauté. Si on le pratiquait en hiver, on devenait malade au lieu de guérir: ces croyances, ces pratiques superstitieuses ont longtemps subsisté dans le pays, malgré les efforts du pouvoir ecclésiastique et des ordonnances royales (Childebert et Chilpéric) pour arriver à l'anéantissement complet des signes de l'idolâtrie celtique.

Un menhir, peu connu, existe à 200 mètres environ du dolmen. Entre Chaumont et Delincourt, on trouve aussi un menhir également de calcaire dur. Il avait près de deux mètres de haut; brisé en deux parties, la partie supérieure se trouve à côté de l'autre. On pense généralement que c'étaient des monuments funéraires élevés à la mémoire de quelques grands chefs.



## LES HAMEAUX OU LES ECARTS

=====

TRYE a plusieurs hameaux ou écarts :

### La Croix Blanche

Tout autour de la ferme de la Croix Blanche située aux confins vers le sud du territoire, on trouve à la superficie du sol de nombreux objets préhistoriques. Cette ferme était voisine de celle d'Entre-deux-Monts dont il ne reste même plus de vestiges.

Dès 1753, le fondeur de cloches François MOREL était installé à la Croix Blanche, dans le petit vallon où naît le Grand Ruisseau affluent du Réveillon, et recevait souvent la visite de J.J.Rousseau, (l'hôte du prince de Conti) qui herborisait en ces parages en 1767-1768. Parmi les cloches que F.MOREL fonde - pour ne parler que de celles du canton de Chaumont - nous citerons la grosse cloche de Trye-Château (1753), les deux cloches de Trye-la-Ville (1782) qui en avait quatre, l'unique cloche de Thibivillers (1766), l'unique cloche d'Hardivilliers-en-Vexin (1771) et celle de Fleury (1773).

A la Croix Blanche, le 16 Juin 1861, M. l'Abbé Godin, curé de Trye-Château, a béni une croix de station en présence de M.Praquin curé d'Eragny, et de M.Delacroix, curé de Chambors. Le 16 Juin 1889 M. l'Abbé Boucher, curé de Trye-Château, demande à M. Bignon, doyen de Gisors, de bénir le calvaire de la Croix Blanche érigé par M.Mme DURAND-LEVASSEUR sur leur propriété en présence de M. l'Abbé Lefevre, aumônier de l'hospice de Gisors, de l'Abbé Beuchard, curé de Chambors et de M. l'Abbé Staub, curé de Thibivillers.

### Les Boudins

La ferme des Boudins à l'extrémité nord reste d'un ancien hameau de huit maisons.

Il est probable que cet écart tire son nom d'une famille dont le chef Jean Boudin était cultivateur à Villers-sur-Trye (ou à Trye-sur-Villers) et exploitait sans doute déjà au XVe siècle cette portion de territoire située sur Trye-Château (Cf. Documents notariés de Leblond n° 150, jan.1494).

### Les Vignes

Au sud-ouest de Trye-Château existe toujours le lieu dit : "Les Vignes".

Aujourd'hui c'est une maison de garde-chasse qui remplace l'ancien pressoir à vin, car on y récoltait le raisin.

Les Normands de Gisors aimaient à venir y déguster le vin clairnet, c'est en cette vigne qu'eut lieu le dialogue suivant :

- "T'es gris, disait un ivrogne Gisorsien à un camarade Trie-Châtelain."
- "Comment, je suis gris ?
- "Oui.
- "Allons donc, tu veux rire. Comment veux-tu que je sois gris? Je n'ai bu que du vin blanc".

### Sainte-Marguerite

Sur la route nationale N° 181, à la sortie du village, direction de Gisors, on aperçoit sur la droite un ancien prieuré, appelé aujourd'hui le château de Sainte-Marguerite.

Les documents sur ce prieuré sont rares, M. le Comte de Provence les ayant fait enlever le 24 octobre 1789, ainsi qu'il en résulte de la déposition faite alors par le Père Mayeur, supérieur de l'établissement.

Quoi qu'il en soit, il y avait autrefois à Sainte-Marguerite une chapelle et une maladrerie formant deux bénéfices d'abord distincts, puis réunis par la suite. Le seigneur de Trye, dans l'aveu de 1394, dit : "qu'il présentait à la cure de la maladrerie et à la chapelle de "Ste-Marguerite". Cette dernière se trouvait au bout du



château actuel vers Gisors; un grand nombre d'ossements furent découverts en face. Près de là, dans une futaie, on a découvert, en 1836, plusieurs sarcophages.

Jacqueline d'Estouteville, (la mère d'Adrienne d'Estouteville) qui posséda Trye de 1489 à 1534, avait donné la Maladrerie de Sainte-Marguerite à des religieuses de St-François, lesquelles prenaient le nom d'Hospitalières de Sainte Elisabeth; mais elles quittèrent cet endroit le 9 Octobre 1574. Elles furent remplacées en 1611 par des Récollets de Saint-François qui l'abandonnèrent en 1636 pour se transporter à Chaumont, avec l'agrément du duc de Longueville (comte de Chaumont) et des habitants; ils y firent construire un couvent rue de Liancourt et en prirent possession le 12 juillet 1637.

Ce couvent, ayant été mis en vente comme bien national, fut acquis par la ville qui ne put se libérer du prix, mais le domaine lui en fit la concession gratuite en 1819. Il sert aujourd'hui de Mairie et de Gendarmerie. Néanmoins les Récollets n'abandonnèrent pas entièrement leur couvent de Trye-Château, ainsi que les actes religieux de la paroisse le constatent par les remerciements que les marguilliers de Trye-la-Ville adressent le 13 janvier 1782 au R.P. Edme Thiboust récollet, supérieur de Sainte-Marguerite, pour les services qu'il a rendus à leur paroisse et par la signature du P. Donatien Mayeur, supérieur de Sainte-Marguerite, lors de la bénédiction du drapeau offert par les religieuses de Gomerfontaine à la garde nationale, le 14 juillet 1790.

Le 22 mai 1790, on fait l'inventaire du couvent et il est fermé en vertu de la loi, le 1er octobre 1792.

Sainte-Marguerite prit, pendant l'époque révolutionnaire, le nom de "Bois-Joli", à cause du beau panorama qui en fait le charme.

Mais dans la suite Sainte-Marguerite se refusa à céder le pas au "Bois Joli", et fut successivement habité par M. Musset, membre de la Convention, député du corps législatif, puis par le général de division baron Joseph Morand qui donna sa fille Geneviève en mariage à Benoit Sibuet à Trye Chateau le 18 juillet 1809.

Une partie des bâtiments a été démolie; de ce qui restait

on a formé l'habitation qu'on voit aujourd'hui et qui est une propriété particulière. La façade faite en 1814 a été remaniée en 1820.

### Le Mont-Ouin

Le bois du Mont-Ouin termine la chaîne des collines qui bordent la rive gauche de la Troësne. L'altitude de ce mont, situé sur le territoire de Trye, est de 135 mètres. On y voyait encore dans ces derniers temps, un petit arbre appelé l'Arbre du Gibet : d'après une tradition locale, ce serait à cet endroit qu'on se trouvaient jadis les fourches patibulaires de la haute justice de Trye. C'est sur ce mont proche de Gisors que les soldats de la garnison de Beauvais, le 6 juillet 1593, étaient embusqués pour s'emparer de 120 vaches dans les marais de Vaulx, proche du Réveillon. Cet enlèvement au nez et à la barbe des habitants de Gisors est un des plus amusants ou, si l'on préfère, un des moins tristes épisodes parmi les faits de guerre sans nombre de cette lamentable époque de la Ligue dans le Vexin.

### La Folie

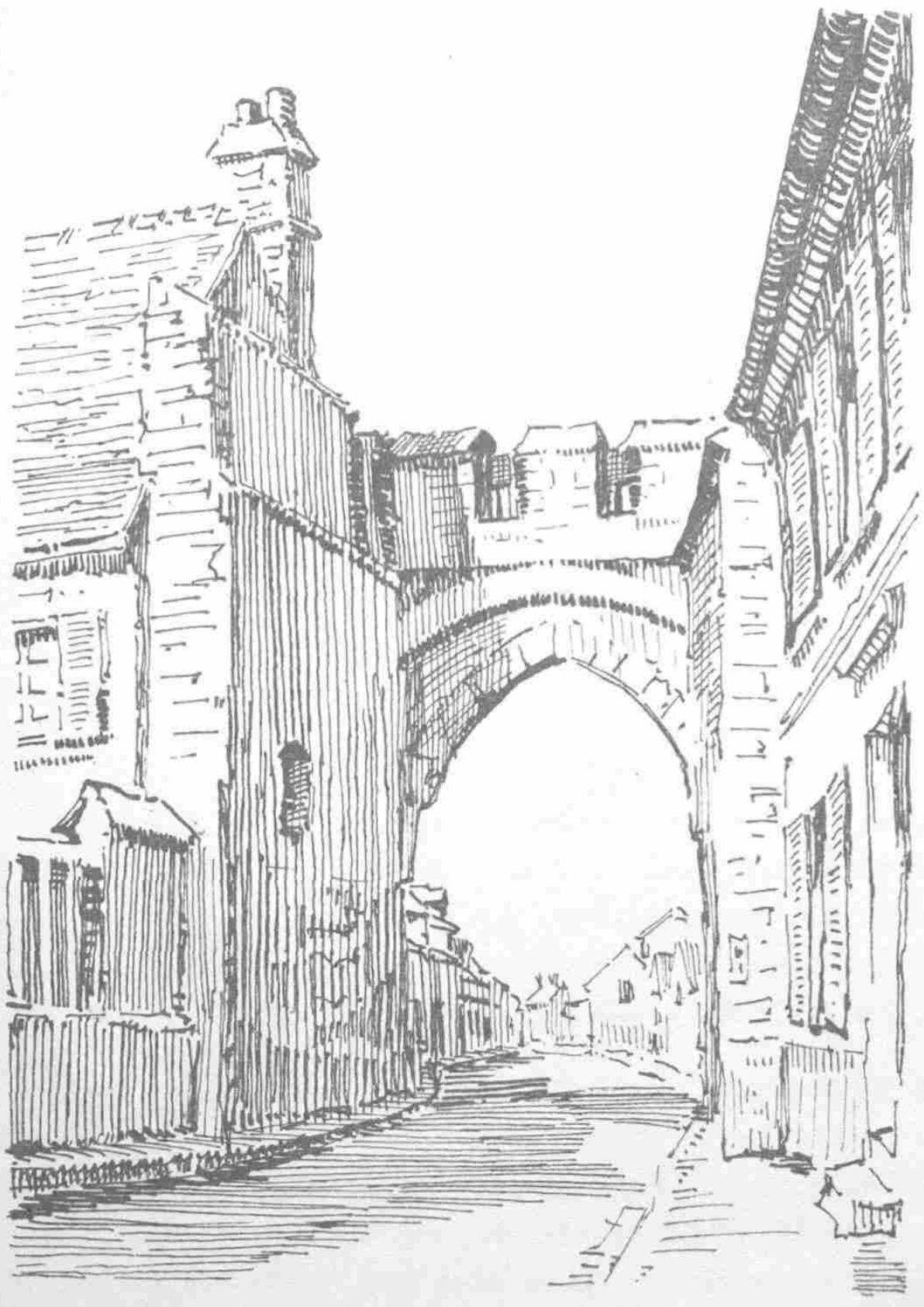
A la Folie, aux confins nord-ouest du pays se trouvaient jadis deux fermes contigües, aujourd'hui il n'en reste qu'une seule.

Ce domaine construit en 1388 avait une chapelle et appartenait à l'abbaye de Gomerfontaine. On a construit à cet endroit un château moderne qui est la propriété de M. de Boutray-Lambreck.

Il est probable que la Folie était un lieu de réjouissances pour les environs. Dans les bâtiments de la ferme se trouve une statue, qui, si elle ne provient pas de l'ancienne chapelle, représenterait sans doute "La Folie" sous les traits d'une femme.

### La Tuilerie

La plus ancienne tuilerie du canton était celle de Trye qui dépendait autrefois du domaine de M. le prince de Conti; elle



était en activité vers 1700, sans avoir jamais eu beaucoup d'importance, le nombre des ouvriers n'ayant été, dans aucun temps, au-delà de six. On y faisait des briques, des tuiles et des carreaux d'après les procédés ordinaires; le prix de la journée était en 1825 de deux francs pour tous les ouvriers; la matière première pour les tuiles et les carreaux était l'argile plastique reposant sur la craie et qu'on nomme glaise dans tout le canton; quant aux briques, elles étaient fabriquées avec une terre argileuse beaucoup plus grossière que la première et qu'on trouve d'ordinaire au-dessous des sablonnières; on la nomme plus spécialement argile dans le pays. Le limon alluvien était ainsi mis en oeuvre.

La Tuilerie est un "lieu dit", un écart du nord de Trye, mais n'est plus exploitée. On y voit encore une maison d'habitation et le four à chaux.

#### Le Moulin à Tan

Le moulin à tan de Trye-Château paraît être celui dont la fondation est la plus reculée, puisqu'on ne conserve dans le pays même, aucun souvenir de son origine. Compris autrefois dans le domaine de M. le prince de Conti, il passa plus tard dans les mains de M. Hude, puis dans celles de MM. Fontaine, Passy et Davilliers de Gisors, Durand, il appartient aujourd'hui à M. Nivert.

La fabrication du tan n'a jamais occupé plus de deux ouvriers rétribués chacun à raison de deux francs par jour. Les écorces étaient prises dans les bois voisins et surtout dans la garenne de Gomerfontaine. Dans la suite, les propriétaires ont joint vers 1825 à la préparation du tan, une chamoiserie qui occupait une dizaine d'individus âgés de quinze à quarante ans, et une fabrication de ciment, en sorte que les productions totales de l'établissement se composaient pour moitié de peaux chamoisées, pour un quart de tan et pour un autre quart de ciment. Le prix de journée variait de 1 Fr50c à 3 Fr suivant l'âge et l'habileté des ouvriers. Les peaux étaient achetées à Rouen et à Paris. La chamoiserie existe toujours est appelé à prospérer, et forme un écart de cette commune.

## LES PORTES DE LA VILLE

=====

Nous touchons au Vexin Normand avec Gisors qui répare les terribles ravages de 1940. A 3 kilomètres seulement de distance, tout au long de la Troësne qui se faufile parmi les prairies, une petite bourgade, Trie-Château, allonge sa rue principale à laquelle on accède en franchissant une vieille porte médiévale qui eut certainement son utilité jadis. C'était l'époque où la localité était ceinturée d'ouvrages appuyant le château fort aujourd'hui disparu qui, face à la forteresse de Gisors, défendait ce passage du pays de France contre les invasions des Normands.

Cette porte de fort belle allure nous reporte au XII<sup>e</sup> siècle. Ses murs latéraux, dont l'un possède une Vierge appartenant à l'école bourguignonne d'après les archéologues, sont les seuls vestiges de cette époque, le reste ayant été remanié au XV<sup>e</sup> siècle.

Heureusement que la démolition de cette porte, réclamée par les Ponts et Chaussées, n'a pu se faire ! le 26 Mai 1833 la municipalité n'y a pas consenti parce que "la démolition pouvait causer des dommages aux deux maisons voisines habitées alors par M. Crétin et la veuve Landigeois, qu'il fallait conserver cette porte, monument d'antiquité qui la rend précieuse aux yeux des amateurs et des étrangers, qu'elle n'a jamais causé d'accident, enfin que la commune ne veut pas prendre à sa charge cette démolition" .

Pour empêcher cette démolition que les Ponts et Chaussées n'ont jamais cessé de réclamer dans la suite, les Beaux-Arts ont fini par classer cette porte et lui ont évité le sort de sa soeur jumelle, la porte vers Chaumont, démolie en 1825. C'est bien regrettable, car la photographie que nous avons de cette dernière nous la montre plus jolie encore que celle vers Gisors.





3. - TRIE-CHATEAU. - Ancienne Mairie (XIV<sup>e</sup> siècle)



## L'HOTEL de VILLE

=====

L'Hotel de Ville appartient, ainsi que le portail de l'église, au XII<sup>e</sup> siècle, et c'est un des rares monuments civils existant dans les campagnes du Nord de la France.

On voit au premier étage deux fenêtres romanes à deux divisions lancéolées; les colonnettes sont simples à chapiteaux avec feuilles et bouquets, arcades de boudins et cannelures.

Au-dessous des fenêtres, corniche avec feuilles découpées, enroulées alternativement. Le rez-de-chaussée se compose d'une belle salle romane à deux travées; il est regrettable qu'elle serve à loger les pompes à incendie. Au-dessous de la salle du rez-de-chaussée, il y avait une cave appelée le cachot par les habitants, un maire a eu la facheuse idée de la faire boucher.

L'Hotel de Ville de Trye servait de prison à la haute justice de la seigneurie de Trye, avant la Révolution. Les capitaines des chasses du château, M.M. Manoury et de Nesles, entre autres, y faisaient enfermer les braconniers.

Pendant le temps que Trye fut chef lieu de canton, durant la Révolution, on y rendit la justice.

Comme l'église, la mairie est classée aux Monuments Historiques et dans leurs archives ils possèdent un projet de restauration qui a été exposé au Salon de 1879. Il est probable que les Beaux-Arts ne l'ont pas consulté pour faire, en fin de l'année 1954, cette restauration. N'était-ce pas l'occasion aussi de déménager la Pompe à Incendie et de la remiser dans un coin du château ?

L'Hôtel de Ville de Trye a été reproduit, pour la première fois en héliogravure, pour l'excursion de la Société Historique du Vexin, dans cette localité, en Juillet 1884.

Ce curieux édifice du XII<sup>e</sup> siècle est surmonté d'un campanile construit vers le milieu de notre siècle. Ce campanile

renferme l'horloge publique et abrite trois clochettes achetées à la même époque pour la sonnerie des heures. Sur la plus grosse, on lit uniquement cette signature :

HILDEBRAND, Fondateur à Paris

- - - - -

#### UN MARCHÉ

"Le 16 Septembre 1793, établissement d'un marché dans cette commune, qui se tiendra le mercredi de chaque semaine, sur la place devant l'église et de deux foires par chaque année qui se tiendront, l'une le 1er mercredi de mars et la seconde le 1er mercredi de septembre".

Il est plus que probable que la municipalité n'a pas eu gain de cause dans les démarches qu'elle a faites à cette fin. On n'en a jamais plus entendu parler dans la suite.

Aujourd'hui Trye fréquente le marché de Gisors le lundi.

## LE CIMETIERE

=====

L'ancien cimetière se trouvait autour de l'église. Sur le côté sud se trouvent, aujourd'hui, les dépendances du presbytère et une partie du jardin. Cette partie était encore séparée du reste du presbytère par un grand mur en pierres, deux parties étroites chacune, sans air. M. l'abbé Meurot demanda à M. le Maire d'abattre ce mur, et celui-ci qui cherchait des matériaux pour construire le château d'eau, fut d'avis de démolir ce mur devenu inutile depuis la translation du vieux cimetière sur le chemin de Trie la Ville. Le premier coup de pioche fut donné le 9 février 1942, et le travail était terminé le 19 février.

Dès le 20 Août 1825, la commune de Trye-Château pensait déjà à faire l'acquisition d'un terrain appartenant à M. Armand Le Duc propriétaire à Trye-la-Ville, pour l'établissement d'un cimetière, attendu que celui qui existait près de l'église et au milieu du village était insuffisant à cause de l'augmentation de la population et les dangers pour la salubrité. Le Conseil proposait à M. Le Duc, en échange du terrain, une portion des marais communaux, mais, celui-ci ayant fait des demandes trop élevées et tout à fait préjudiciables aux intérêts de la commune, le Conseil jugeait bon de suspendre cette affaire.

Le 3 août 1827, sur la proposition faite par M. Le Duc, de changer la direction d'un sentier conduisant de Trye-Château à Trye-la-Ville par le lieu nommé le Rigollin (la Rue Golin) dont une partie traversait la propriété et la divisait en deux parties, en le faisant passer à l'extérieur entre sa propriété et celle des sieurs Beaudry et Dumont et sur la rive gauche de la rivière de l'Aunette, et de donner à la commune, en indemnité du droit de faire ce changement, un terrain de vingt cinq ares entourés de murs pour l'établissement d'un cimetière qui serait destiné à l'usage de Trye-Château et de Trye-la-Ville.

Le 14 mai 1830, la commune revient à la charge et, pour

obtenir la concession du terrain de M. Le Duc, le maire est autorisé à en traiter de gré à gré s'il y a lieu ou à dire d'experts, que le prix de cette acquisition, ainsi que les frais de clôtures, ne pourra être payé qu'au moyen d'une surimposition.

Le 15 avril 1832, les habitants de Trye-la-Ville proposait à M. Le Duc pour la suppression du sentier de Trye-Château à Trye-la-Ville de faire célébrer dans l'église de Trye-la-Ville une messe tous les dimanches et fêtes ou à défaut une seule annuelle et perpétuelle de cent francs pour les pauvres de la commune. Cette proposition de Trye-la-Ville fut rejetée par huit voix contre trois, motivée sur l'utilité urgente de cette voie publique non seulement pour les habitants de Trye-Château et de Trye-la-Ville, mais encore pour ceux de plusieurs autres communes environnantes. Le 6 mai 1832, M. Le Duc s'engage à fournir ledit cimetière tel qu'il l'a proposé le 2 octobre 1827.

Enfin, le 9 septembre 1832, le conseil municipal déclare persister dans le contenu de sa délibération du 12 août 1832 et de celles antérieures et arrête à l'unanimité qu'il y a lieu d'accepter les propositions de M. Le Duc. Il est bien entendu :

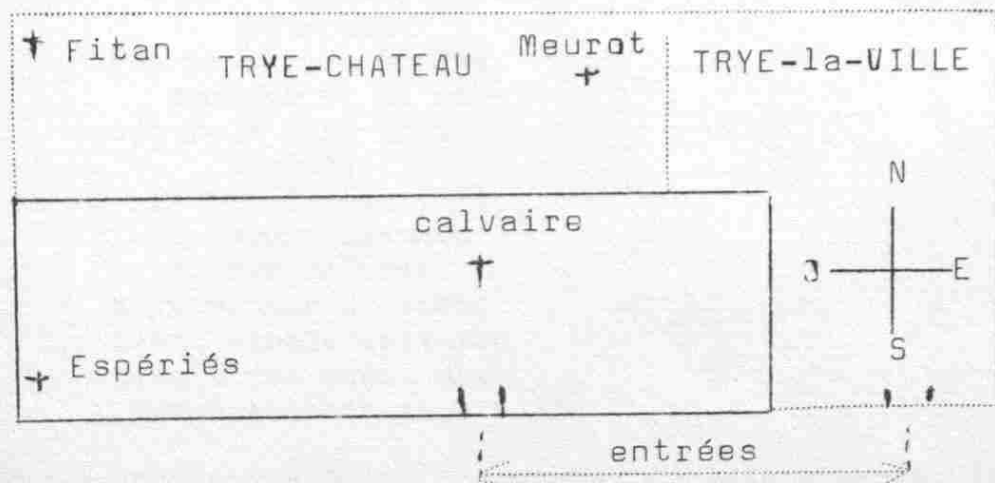
- 1° - que le sentier aura deux mètres de largeur et sera solidement caillouté par M. Le Duc, et que ledit pont aura 1m,62 de largeur avec parapets en bois;
- 2° - que le terrain de 25 ares devra être livré à la commune sur le bord du chemin de Trye-Château à Trye-la-Ville et à égale distance de ces deux villages, lequel terrain devra être clos de murs construits en moëllon et mortier de chaux de 2 mètres de hauteur, compris fondations, et couvert en pierres taillées de 57 centimères d'épaisseur, de la carrière de Trye, avec une porte en chêne à deux battants, moitié en barreaux et moitié pleine, ferrée de pentures, gonds, barre d'arc-boutant en fer et serrure aussi en fer. Cette porte devra être placée au milieu de la façade sur le chemin, avoir deux mètres de largeur et être teinte en noir.

Le 9 août 1833, M. Le Duc est autorisé à placer sur le haut des murs des tablettes en pierre de Neucourt au lieu et place

de tablettes de pierre des grous, attendu que la carrière de Trye ne peut suffire pour fournir dans les délais fixés la quantité de tablettes nécessaires et que la pierre de Neucourt dans les dimensions proposées par M. Le Duc présente la même solidité et les mêmes avantages.

Dans le cimetière actuel, dont nous donnons ci-dessous un petit croquis, il faut distinguer deux parties; la partie ancienne et la partie nouvelle. La partie ancienne est figurée par des lignes continues et la partie nouvelle par des lignes pointillées. On remarquera que la partie ancienne enjambait sur la partie nouvelle du cimetière de Trie-la-Ville et n'était pas séparée, comme aujourd'hui, par un mur. Un mur de deux mètres entoube tout le cimetière.

plan du cimetière :



A.F. Le Duc qui a donné le terrain du cimetière était un ancien capitaine de cavalerie, né à Paris le 6 février 1783 de Charles-Joseph Le Duc et de Catherine-Julie Delavigne: il avait épousé Judith Caroline Certain de Bellosanne, qui fut marraine des cloches de Trye-Château et de Trye-la-Ville.

Sous une pierre couchée, à l'angle nord-est du cimetière de Trye-la-Ville repose le corps de M. Le Duc.

Ci Git  
 Armand Fidèle Le Duc  
 chevalier de l'ordre Royal et Militaire  
 de Saint-Louis  
 membre de la Légion d'Honneur  
 décédé en son château de Trye-la-Ville  
 le 11 janvier 1871  
 dans sa 88e année.

Son épouse repose sous une pierre couchée, à côté de la précédente :

Ci Git  
Dame Judith de Bellosanne  
née le 29 septembre 1796  
décédée à Paris  
le 16 février 1859  
épouse de M. Armand Le Duc  
capitaine d'état major  
chevalier des ordres de St-Louis  
et de la Légion d'Honneur.

La mère de M. Armand Le Duc, Madame Catherine Julie Delavigne a été inhumée dans l'ancien cimetière, contre la chapelle latérale de l'église, au sud, se trouvait une pierre debout, dans laquelle était encastrée une plaque de marbre gris avec cette inscription :

Ici repose  
Dame Catherine Julie  
Delavigne  
Vve de Ch. Jos. Le Duc  
conseiller du roi  
née le 8 9bre 1745  
Décédée  
le 11 février 1815  
La reconnaissance  
de ses enfants  
a gravé sur sa tombe  
cette simple épitaphe  
Ci-git une bonne mère  
Requiescat in pace (1)

Madame Catherine Julie Delavigne, décédée à Paris, fut transportée à Trye-Château pour y être inhumée par les soins de l'exécuteur testamentaire Pierre Vallon, avocat à la cour royale de Paris et maître des requêtes au Conseil de S.A.R. Monsieur, frère du Roi, en présence de M. Charretier de Chenerlières, neveu et filleul de la défunte, de M.M. Le Duc et Dupille du Vaumain, ses fils et gendre, et de M. Vallon exécuteur du testament, Fortier curé de Chaumont, Mullot desservant de Bouttencourt et Bonnard curé de Trye.

---

(1) Cette pierre aura probablement disparu lors de la construction de la nouvelle chapelle et de la sacristie.





## DESCRIPTION DE L'EGLISE

=====

Nous empruntons à M. Alfred Fitan, dans sa notice historique sur Trie-Château, la description de l'église. Il s'est lui-même inspiré des Esquisses Archéologiques du Chanoine Pihan.

L'église normande de Trie-Château, sous le vocable de Sainte Marie-Madeleine, est l'oeuvre des XIIe et XIIIe siècles; le choeur est du style ogival à lancettes; il est carré et a des contre-forts à colonnes. Mais sur le mur nord on remarque des vestiges d'un monument bien antérieur et qu'on pourrait, avec Cambry et autres, attribuer au VIIIe ou IXe siècle. Cet auteur dit : " qu'il n'est pas étonnant de trouver un des premiers établissements du catholicisme à côté d'un monument druidique". On sait, dit-il "que les apôtres de notre religion s'établirent dans les lieux consacrés au culte de Teutatès". Je suis convaincu, ajoute-t'il encore : "que l'église de Trie est un des plus anciens monuments du département de l'Oise et peut-être de la France".

La façade présente un pignon à la coupe des églises romanes. Le portail est, dans le département, le plus précieux spécimen du roman fleuri et de flore murale. Il est en saillie avec fronton et composé de trois rentrants, voussures et archivolttes d'un luxe frappant d'ornementation. L'arcade à plein cintre à retraits encadre une porte sans ornements de menuiserie, les archivolttes dessinent des arabesques représentant de haut en bas une ligne de cercles à besans perlés renfermant des oiseaux; une autre ligne de hauts de têtes bizarres et de chiens à arêtes dorsales entourées de branchages; une troisième ligne d'hommes accroupis, à oreilles de chauves-souris, tenant dans chaque main un serpent à queue enroulée qui leur mange les yeux ou leur mord la figure; une quatrième ligne de courbes réunies trois à trois, et une cinquième ligne de petits quadrilatères évidés. L'arc supérieur est chargé de feuillages divers.

De chaque côté, on voit trois colonnettes qui reçoivent la retombée des archivolttes et dont les socles sont décorés de cannelu-

res, d'imbrications et autres détails variés. Elles ont des chapiteaux corinthiens bien fouillés, ornés, ceux à droite, de rinceaux, palmettes et crosses avec figures sous l'abaque, ceux à gauche, de feuilles de chêne, palmettes et crosses.

Les deux fûts à droite, le troisième n'existant plus, figurent dans des entrelacs, des animaux à tête d'oiseau et à corps de quadrupèdes. Ceux à gauche sont couverts de feuillages si variés qu'il n'y en a pas deux semblables. Tous ces ornements sont remarquables par la profondeur des creux.

De chaque côté du portail est une arcade aussi en plein cintre, décorée de deux tores et de deux lignes, l'une de feuillages divers et l'autre d'ornements simulant des feuilles attachées deux à deux. Elle repose sur des colonnettes à chapiteaux chargés de feuilles d'acanthé et de volutes, et inscrit deux petites arcades à feuillage semblable. Au-dessus des deux arcades qu'on vient de décrire sont deux fenêtres semi-circulaires, à arc orné d'un tore, de crosse et palmettes avec colonnettes de chapiteaux garnis de volutes et de feuilles laciniées. Sous ces fenêtres règne un bandeau revêtu aussi de crosses et de palmettes se continuant sur le mur en retour.

Les piliers ou contreforts de la façade forment des socles fouillés qui portent de chaque côté une colonne à cannelures torsées, courte, décorée d'une ligne en spirale de petits quadrilatères évidés. Ces deux colonnes sont surmontées depuis 1860 chacune d'un griffon. L'un des griffons qui étaient là autrefois fut découvert sous la marche de la porte nord au moment de la reconstruction.

Le pignon est rempli d'ornements en forme de losanges quadrillés, ainsi que la belle rosace du milieu; il y a une ressemblance frappante avec le pignon du transept septentrional de Saint-Etienne de Beauvais. Toute cette partie a été refaite en 1860 (1)

---

(1) Notes publiées en 1884 dans un journal ayant pour titre :  
Matériaux et Documents d'Architecture.

En retour du mur, au nord, on remarque trois arcades en plein cintre accolées et ornées de dessins comme celles de chaque côté de la façade. Ces arcades étaient bouchées avant les travaux de 1860.

Une corniche de feuilles d'acanthè règne au-dessus, supportant une petite fenêtrè étroite avec dents de scie. La corniche supérieure est formée de corbeaux à têtes de monstres. Le côté sud a quelques corbeaux semblables.

Tout le reste du mur a été refait en 1720 et on y rencontre nombre de pierres sculptées ayant servi comme simples matériaux.

Le choeur date du XIIIe siècle; il est carré et plus haut que la nef. Il y a au fond trois fenêtrès; celle du milieu est plus haute et à plein cintre; les latérales sont ogives. Ces fenêtrès sont simples, longues et à colonnettes grêles, tailloirs et boudins. Le côté nord de ce choeur a deux fenêtrès pareilles à plein cintre, et le côté sud deux autres pareilles ogivales. L'intérieur du choeur a six arcades ogivales, des colonnes longues groupées, et dans les angles de longs fûts, chapiteaux réguliers à bouquets, voûtes à doubles boudins croisés; ce choeur a deux travées; l'une d'elles supporte le clocher, en flèche, couvert d'ardoises.

La nef est soutenue par des contreforts à retraits comprimés. A l'intérieur, la porte est marquée par deux groupes de quatre colonnettes courtes à chapiteaux, de palmettes et de feuilles découpées, comme dans les transitions; mais les arcades sont à plein cintre avec boudins. Dans les angles, il y a d'autres colonnes pareilles, mais gâtées. Elle est éclairée, à gauche, par de petites fenêtrès élevées en plein cintre, avec un arc de dentelures à l'intérieur: il existe, à droite, des fenêtrès plus grandes remaniées. Du même côté, à la retombée de la voûte en planche, est une corniche en bois couverte de branches de vigne et de raisin, et aux extrémités sont des figures humaines.

L'église de Trie dut souffrir bien des mutilations en raison du voisinage de la frontière normande et surtout lors des sièges du château de Trie et du pillage de 1590.



M. Poulet, qui habitait le château en 1840, dépensa de grosses sommes pour l'église; malheureusement il avait des goûts modernes et non ceux de l'archéologue. Il fit enlever les dalles tumulaires qui recouvraient des personnages du château de Trie et des prêtres, pour les remplacer par de malencontreux carreaux à six côtés. C'est d'autant plus regrettable qu'aujourd'hui on ignore notamment la place occupée par Adrienne d'Estouteville, inhumée en 1560 (1). Plusieurs de ces pierres servent à présent de trottoir près d'une maison, au coin de la place.

Les lambris et les bancs, qui dataient de 1415, furent également détruits par les ordres de M. Poulet.

M. Lesort, dans les Mémoires de la Société Historique de Pontoise (Tome XLIII) racontant la visite qu'il a faite avec ses sociétaires le 5 juillet 1934 à l'église de Trie, met l'accent sur le narthex.

... " Nous arrivons à l'église Sainte Marie-Madeleine, dont le plan est très simple: une nef, un chœur rectangulaire. La nef remonte peut-être du XI<sup>e</sup> siècle, on augmente la longueur de cette nef par un narthex ouvert de trois côtés et recouvert de neuf croisées d'ogive; deux des faces sont intactes, mais la troisième a été remplacée au XVIII<sup>e</sup> siècle par un mur.

La nef est couverte par un berceau de bois dont les entrants sont sculptés à leurs extrémités de têtes humaines grimaçantes, qui invoquent le souvenir des modillons de l'époque romane.

Il ne reste rien des voûtes du narthex ni du mur de façade primitif qui le séparait du reste.

La rose est la plus ancienne à remplage rayonnant qui soit connue dans le pays.

L'architecture de la façade est fort originale, et par son ornementation exubérante, c'est la plus riche façade romane de notre région."

---

(1) Fitan fait erreur : Adrienne d'Estouteville n'a pas été inhumée à Trie, mais à Valmont le 13 Novembre 1601.



## STATUES - TABLEAUX

=====

Au-dessus de l'autel en céramique, érigé en l'honneur de la Sainte Vierge, par suite d'un vœu fait le 16 Juillet 1944, se trouve une belle statue de la Vierge et de l'Enfant, en pierre, du XIII<sup>e</sup> siècle, classée depuis le 11 avril 1902. L'expression de la physionomie de la Mère du Christ est fort belle et ses traits sont d'une extrême finesse. C'est regrettable que cette statue ne soit pas décapée.

Une nouvelle statue de Sainte Marie-Madeleine, patronne de la paroisse, attire aussi l'attention il faut pouvoir prier "sur de la beauté". Cette statue en pierre est dûe au ciseau de M. Férioli de Dangu.

Deux vieilles statues en pierre, placées au fond de l'église: un Jésus flagellé et un Saint Roch, ont aussi leur intérêt.

Arrivons maintenant aux tableaux qui ont été décrochés pour permettre la réfection de la voûte et que les Beaux Arts semblent oublier. Malheureusement, ils s'abîment!

- 1° - La Crucifixion, magnifique peinture attribuée à Mignard (XVIII<sup>e</sup> siècle) au-dessus du banc d'oeuvre, classée le 5 Novembre 1912. Cette oeuvre, que contient l'église, est incontestablement la plus remarquable, avec la statue de la Vierge dont nous venons de parler.
- 2° - L'Adoration des Bergers, décorant la côté sud de la nef (XVII<sup>e</sup> siècle) classée le 5 Novembre 1912.
- 3° - Le Sacrifice d'Abraham, toile par Delamot (1739) dans un cadre en bois sculpté et doré, époque Louis XVI, décorant le côté nord de la nef, classé le 5 Novembre 1912.
- 4° - La Vierge et l'Enfant dans un costume bizarre dont on ne peut donner l'explication, tableau placé au centre de la tribune.
- 5° - Le Mariage Mystique de Sainte Catherine de Sienne, école de Clouet.

6° - Sainte Marie-Madeleine et Saint Pierre sont deux beaux tableaux expressifs, également à signaler. Ils étaient placés à l'entrée du chœur de chaque côté de l'arcade.

D'autres tableaux sont aussi déposés dans le chœur, mais pour savoir au juste ce qu'ils représentent, il faudrait les déplacer à nouveau.

## UNE TAPISSERIE ANCIENNE

=====

Dans la notice historique sur Trie-Chateau, éditée en 1891 par Alfred Fitan, nous trouvons page 18, cette note :

" On a découvert, il y a dix ans, dans l'escalier du clocher une  
" tapisserie paraissant être de la Manufacture de Beauvais et  
" devant appartenir à la fin du XVIIe siècle ou au commencement du  
" XVIIIe."

Il est fort probable que cette tapisserie a été vendue, car dans une séance du Conseil de Fabrique, à la date du 29 Juillet 1883, les membres sont unanimes pour reconnaître qu'il serait avantageux de vendre ce tapis qui d'ailleurs est hors d'usage à cause de son état de vétusté. Et ils venaient de reconnaître également "qu'il présentait un certain intérêt au point de vue de l'art, que c'était une vieille tapisserie qui représentait un paysage allégorique."

C'est bien dommage !

## LES CLOCHES

=====

Avant la Révolution la Commune des deux Tries possédait sept cloches. La paroisse de Trye-Château en avait trois et celle de Trye-la-Ville quatre.

Le 23 Brumaire an III deux cloches de Trye-Château et trois de Trye-la-Ville furent descendues de leur clocher et les voitures des citoyens Graux, Duclos et Gaffin les transportèrent à la Monnaie.

Les plus petites seules eurent le droit de demeurer dans leur beffroi. Celle de trie-Château étant cassée et ne pesant que 876 livres fût, en 1828, augmentée de 124 livres de bronze et refondue. Son diamètre est de 98 centimètres. Cette opération a coûté 551Fr.60c. L'église y a participé pour 251Fr.60c. et la commune pour 300 Fr. Elle porte cette inscription : "Fondue en 1828 sous la Mairie de Me J.B<sup>te</sup> Crépin, chevalier de l'Ordre Royal et militaire de Saint-Louis, officier de la Légion d'Honneur, Mr Louis Aug. Duclos étant adjoint. J'ai été bénie par M. Fs Basile Bonnard, curé de Trie-Château.

Nommée Caroline par ledit M. Crépin et Mme Caroline Leduc née Certain.

Cette cloche n'est pas signée. Elle a été fondue à Aumale par le fondeur Evrot-Boudin, qui s'était installé dans cette localité succédant à son beau-frère J.B. Cu villier (1). M. Dergny, qui a trouvé dans les clochers d' Aumale, Blangy, Forges-les-Eaux, Londinières et Neufchâtel, de nombreuses cloches fournies par Evrot, depuis 1814 jusqu'en 1849, fait observer que la plupart de ces cloches ne portent comme celle de Trye, aucun nom de fondeur. La formule de leurs inscriptions, presque toujours la même, les rend d'ailleurs reconnaissables(2)

---

(1) On trouve de lui deux petites cloches datées de 1814 dans le clocher de Chambly.

(2) D. DERGNY - Les cloches du Pays de Bray - T.II, passim.

Hélas ! les paroissiens qui sont au bout du village n'entendent jamais sa voix qui est vraiment trop faible. Quelle est la personne charitable qui lui donnera une autre soeur ? Deux, ce n'est pas trop pour appeler les fidèles qui sont sourds à la voix de Dieu.

\* \* \*

LE PRESBYTÈRE  
=====

Le presbytère n'a pas toujours été où il se trouve actuellement. Après la Révolution et peut-être même avant, il était la maison actuelle de M. Maurice Froment.

M. Poulet, ancien notaire de Chaumont, qui avait acheté le château, proposa d'échanger cette dernière maison qui lui appartenait à cette époque contre la maison située rue de l'Eglise, dans une séance du Conseil Municipal du 2 novembre 1848.

M. Le Maire (Leclerc) donne lecture d'une lettre de M. Poulet qui a proposé d'échanger le presbytère actuel contre la maison située rue de l'Eglise, attenante à l'ancien cimetière avec le jardin et les bâtiments en dépendant, le tout entouré de murs tenant d'un côté à l'ancien cimetière qui entoure l'église, d'autre côté le jardin ci-dessus, le presbytère, d'un bout mon parc et d'autre bout la rue.

"Cet échange aura lieu moyennant par la commune une somme de 900 francs qu'elle me paiera en trois ans, en trois paiements égaux chaque année, et de plus moyennant une rente viagère sur la tête de M. Minel, curé desservant et ce à partir du 1er janvier 1849.

"Je prendrai les obligations suivantes :

1° - Je donnerai à la place de la commune de Trye, la cour et l'emplacement des bâtiments, y compris celui de l'escalier des communs du presbytère de manière à ce que la clôture continue à peu



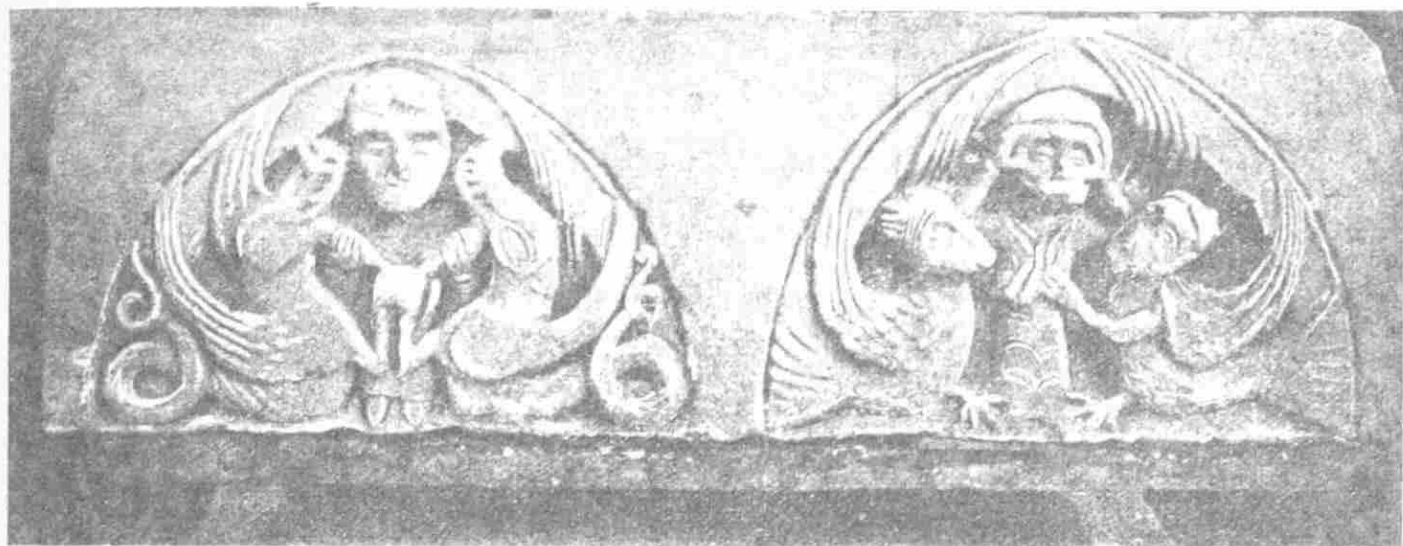
près l'alignement du bâtiment du sieur Lignot occupé par les sieurs Fortier et St-Denis.

2° - Je ferai à la maison que je donne à la commune la construction d'un étage et la distribution de cet étage ainsi que celle du rez-de-chaussée, conformément aux plans et devis ci-annexés. La Commune évite ainsi de grandes dépenses au presbytère actuel, agrandit et embellit la place en dégagant l'église, reçoit un presbytère pour ainsi dire neuf et dans les meilleures conditions."

Signé : Poulet.

Autorisé par décret du Président de la République le 25 Juin 1849 dont acte passé devant Me Lesbroussart, notaire à Chaumont, le 11 octobre 1849, enregistré le 22 du même mois, approuvé par le Préfet le 4 décembre 1849.

\* \* \*



Linteaux romans découverts à Trie Château. - Photographies prises par M. l'abbé Mercier

SCULPTURES ROMANES DECOUVERTES A TRIE-CHATEAU

=====

En 1938, M. le Marquis Fernand de l'Eglise remettait à la Société Académique de Pontoise, la note que nous reproduisons en partie ci-après :

" Une importante découverte archéologique a été faite, il y a quelque  
" temps, à Trie-Château, voici dans quelles circonstances :

" A l'angle de la place de l'église, jadis ombragée de beaux tilleuls  
" pour la plupart disparus, et de la rue des écoles, s'élevait une  
" maison sans aucun style et qui, jusqu'en 1849, servait de presbytère.

" A cette époque, un certain M. Poulet, alors propriétaire du château  
" et aussi de la maison dont il s'agit, désireux d'agrandir sa ferme  
" contiguë audit presbytère, échangea pour le presbytère actuel cette  
" maison qu'il convertit en écurie et en grenier à fourrages.

" Mis en vente plus tard, l'immeuble fut acquis par la famille Porquier  
" et eut pour locataire un entrepreneur de maçonnerie qui, lui-même, en  
" devint propriétaire, il y a trois ans. Comme cette maison menaçait  
" ruine, celui-ci résolut de la remplacer par une construction nou-  
" velle.

" Au cours des travaux de démolition, quelle ne fut pas sa surprise de  
" découvrir sous le crépissage des murs, trois magnifiques linteaux du  
" style roman le plus pur, supportés par des colonnes aux chapiteaux  
" fort joliment sculptés.

" Il est malheureusement impossible d'expliquer la présence de tels  
" vestiges en cet endroit, attendu que l'on ignore ce qu'était cette  
" maison; datait-elle de la même époque que ces pierres, ou ces der-  
" nières ont-elles été rapportées après coup ? Autant de questions qui  
" se posent sans que l'on puisse les élucider ...

" Je dois dire que si je m'étais trouvé à Trie-Château au moment de  
" la découverte de ces précieuses sculptures, je n'aurais pas manqué  
" d'alerter notre Société, dont le Président aurait pu, avec l'un ou

" l'autre de nos collègues, venir à Tric-Château examiner sur place  
" ces oeuvres curieuses et faciliter leur entrée dans un de nos musées :  
" Pontoise, Beauvais ou Le Louvre.

" Malheureusement, lors de mon retour à Tric, les sculptures étaient  
" vendues à un antiquaire de Paris et, après être passées de main en  
" main, elles ont aujourd'hui abouti au Victoria and Albert Museum  
" de Londres (South Kensington). Il est infiniment regrettable que  
" notre pays soit désormais privé de ces oeuvres de notre art local ;  
" mais quand l'administration du Louvre a appris leur existence, le  
" prix demandé par celui qui les possédait alors, dépassait notable-  
" ment les possibilités budgétaires de cet établissement ; d'autre  
" part, les procédés de parfaite courtoisie dont avaient usé, à ce  
" propos et dans d'autres occasions récentes, les Conservateurs du  
" grand musée anglais, ne permirent pas de faire jouer contre eux la  
" législation qui peut éventuellement faire obstacle à l'exportation  
" des objets d'art.

" Il nous faut donc nous résigner et, si nous n'allons pas à Londres  
" nous nous contenterons des reproductions photographiques jointes  
" à cette note et dues à l'obligeant talent de notre collègue, M.l  
" l'Abbé Mercier, curé de Tric-Château.

" J'aurais voulu pouvoir expliquer et commenter ces images : mais  
" aucun des archéologues que j'ai consultés n'a pu m'éclairer sur  
" ce point. Il est très vraisemblable que les sujets figurés sur ces  
" linteaux sont empruntés à quelqu'un de ces Bestièrès, recueils fort  
" en vogue pendant le moyen-âge, et qui contiennent la description  
" des animaux réels ou fabuleux de la création. Je me bornerai donc  
" à renvoyer mes lecteurs aux excellentes études qu'ont publiées,  
" sur ces Bestièrès, les RR.PP. Cahier et Martin dans leurs Mélanges  
" Archéologiques (Paris 1848 - 1856 - 400 vol. in 4°).

(Mémoire de la Société Historique de Pontoise - Tome XLVII - p.65,66).

Il semble pourtant, selon l'opinion de M.Louis Prévot,  
connétable de la Compagnie d'Arc de Beauvais "La Jeanne Hachette"  
dont la compétence est grande en matière de tir ou jeu d'arc, que la  
scène représentant un archer et un coq doit figurer le tir à l'oiseau

ou papegay.

Le papegay était en principe un geai; mais M.Prevot l'a déjà vu représenté par un coq.

LES CURES, LES VICAIRES, LES CLERCS AVANT LA REVOLUTION  
=====

Dans les archives de la Seine-Inférieure (Archives Ecclésiastiques Série G, archidiocèse de Roue, page 82) on lit :

Années 1453-1455 - Trie-Château

"Condamnation à 24 sous d'amende du Curé de Trie-Château pour n'avoir pas résidé dans sa cure, ne s'être point acquitté du service divin et avoir mis du foin dans l'église paroissiale."  
(Tiré d'un compte des émoluments de la cure ecclésiastique de Pontoise et du Vexin français).

Dans les mêmes archives, on trouve ce qui suit :

"Dédicace de l'Eglise de Trie-Château et de la chapelle St-Vaast par Jean de la Massonnaye, évêque d'Hippone le 10 Avril 1532".

Ce document se trouve dans l'inventaire des Archives de la Seine-Inférieure par Ch. de Beaurepaire, Arch. Eccl. Vol. I p.132.

- - -

2 Octobre 1493 - Dans les documents notariés du Dr Leblond (N° 142, page 69), à la date du 2 octobre 1493, nous avons une vente par Louis d'Angelly, écuyer, demurant à "Dreuttecourt", à Messire Jean du Pont, prêtre, demurant à Trie-le-"Chastel" ...

A cette époque, un prêtre à Trie-Château s'est appelé Jean du Pont, mais le document ne dit pas qu'il était curé de Trie-Château.



Année 1574 - Messire Charles L'Huillier.

Un vieux parchemin écrit en l'année 1574 pour renouveler un titre de rente en faveur de l'Eglise Ste-Marie-Madeleine de Trye-le-Chastel, désigne comme curé de Trye-Château, Messire Jehan L'Huillier, héritier de défunt Messire Charles L'Huillier, prestre vicaire dudit.

D'après ce document il est permis de croire que le plus ancien curé de Trye, dont il soit fait mention dans les Archives de l'Eglise est Messire Charles L'Huillier et qu'il eût pour successeur Messire Jehan L'Huillier.

- - -

Année 1591 - Messire Jehan L'Huillier

Le plus ancien registre contenant les actes religieux de la paroisse ne remonte pas plus haut que l'an 1591 et porte en tête le nom de Messire Jehan L'Huillier, prestre, vicaire dudit. Ce prêtre mourut-il à Trye-Chateau ou fut-il transféré à une autre cure, il n'est guère possible de le savoir car les actes religieux jusqu'en l'année 1628 ne portent aucune signature et ne contiennent aucun détail qui puisse fournir le moindre renseignement. Les actes de baptême ne relatent que le nom de l'enfant, celui de ses père et mère, ainsi que ceux des parrain et marraine, sans aucune qualification.

Les actes de mariage écrits pour la plupart en latin ne contiennent que ces mots : die .... mensis ... contraxerunt matrimonium N ... et N ...

Les actes de décès ressemblent tous à celui-ci : le 30 juin 1628 décéda Mr Le Comte de Dunois.

Dès cette époque, il y avait à Trye-Chateau un personnel de prêtres assez nombreux, car outre Messire L'Huillier, les actes religieux font mention en 1591 de Messire Jehan Gaultier aumosnier de Mgr le Duc de Longueville, seigneur de Trye; en 1592 de Messire Gabriel Delaporte, prêtre habitué de la paroisse et en 1593 de

Messire Denys Doré, prêtre, sans aucune autre qualification, il devint curé de Gasny en 1600. Il est assez difficile de pouvoir dire quel était alors le curé de Trye-Château, car dans un baptême fait en may 1595 et dans lequel Messire Jehan L'Huiller est cité en qualité de parrain, on lui donne le titre de prêtre, vicaire de Trye, mais à partir de cette époque il n'est plus question de lui.

En 1596, il est fait mention de François de Mornay, escuyer gentilhomme d'Honneur de la maison de Mademoiselle la Duchesse de Longueville.

- - -

Année 1610 - Messire Jehan Le Lanternier, curé de Trye.

Il faut croire que cette famille était originaire de Gisors car dès 1502, d'après les documents notariés de Leblond, on y trouve des Le Lanternier.

Dès l'année 1610, le Curé et le Vicaire de Trye-Château se trouvent parfaitement désignés, car la paroisse avait pour pasteur Messire Jehan Le Lanternier et pour Vicaire Messire Jacques Brument. Il y avait en outre au château Messire François Gosse, chapelain de Ste-Catherine.

On conserve parmi les papiers de l'Eglise de Trye, une liasse de testaments faits en présence de Messire Jehan Le Lanternier et contenant diverses donations en faveur de la fabrique. La lecture de ces pièces nous fait connaître que M. Le Lanternier avait des membres de sa famille établis à Trye-Château, car un nommé Henry Le Lanternier était escuyer au chateau de Trye, un autre du nom de Germain Le Lanternier était marié à Trye-Château, un de ses parents, probablement un de ses frères François Le Lanternier, était curé de Trye-la-Ville en 1617. En 1624, un neveu de Messire Jehan arrive à Trye-Château pour y remplir les fonctions de vicaire conjointement avec Messire Brument, il se nommait Antoine Le Lanternier, et devint Curé de Trye vers le mois de Juin de l'année 1628.

Année 1628 - Messire Antoine Le Lanternier.

Le vicaire de Messire Jehan Le Lanternier, Me Jacques Brument, ne vécut pas longtemps avec son nouveau pasteur, car il mourut à Trye-Château le 1er février 1633.

Il est souvent question sous l'administration de Me Antoine Le Lanternier de Henri d'Orléans, duc de Longueville, de Catherine d'Orléans, Louise d'Orléans duchesse de Longueville, Marie d'Orléans princesse de Longueville.

Le capitaine du château s'appelait M. d'Haucourd, le gouverneur des pages M. Lamarre, le concierge du château Charles Lenormand, le magister de Trye-Château, Me Monnier.

Le 23 Février 1641, Messire Antoine Le Lanternier faisait un baptême dont il rédigeait l'acte de sa propre main en ces termes :  
" Le 23ème jour de février fut baptisé Henry, fils de Simon de la Croix et de Madeleine Guy, ses père et mère, lequel naquit et vint au monde le 5 décembre de l'année 1640, son parrain trez hault et trez puissant Prince Henri d'Orléans, duc de Longueville, sa marraine trez haulte et très puissante princesse Mademoiselle Louise d'Orléans, duchesse aussi de Longueville".

L'an 1649, le 25 décembre, Messire Antoine Le Lanternier dûment autorisé par Mgr l'Archévêque de Rouen résidant en son château de Gaillon, ayant égard à la requête qui lui fût adressée par la duchesse de Longueville et par l'officialité de l'abbaye de St-Germain des Prés qui relevait de la juridiction du Saint-Siège Apostolique, célèbre dans l'église de Trye le mariage de messire Armand Jean Duplessis de Richelieu duc et pair de France, général des galères, lieutenant-général pour le roy ès mers du Levant, gouverneur pour la Majesté de la ville et citadelle du Havre de Grâce, vicomte de Harfleur et Montivillier, avec Dame Anne de Voussart, veuve de feu Messire François Alexandre d'Albret, en présence de très hauts et très puissants princes Louis et Armand de Bourbon, d'Amador - Jean-Baptiste de Vignerot, abbé de Richelieu.

En 1656, Messire Henry Le Lanternier, neveu selon toute probabilité de Messire Antoine Le Lanternier, est adjoint à son oncle en qualité de vicaire, mais il meurt le 29 mars 1659 et le 11 octobre de la même année il est remplacé comme vicaire par Messire Robert Doré.

A la date du 15 septembre 1658, Nicolas Bruière, Prieur des Frères Prêcheurs de la ville de Beauvais, institue à Trye-Château la confrérie du St-Nom de Jésus et nomme Messire Antoine Le Lanternier Directeur de la dite confrérie.

Après 32 ans de ministère, ce vénérable pasteur mourut à Trye-Château le 28 octobre 1660 et fût enterré par M.le Doyen de Chaumont. On a conservé de lui, un certain nombre de testaments écrits de sa main ou faits en sa présence qui contiennent des legs en faveur de l'église pour les obits et autres pieuses fondations.

Messire Robert Doré vicaire fut chargé de la paroisse jusqu'au 27 avril de l'année suivante.

- - -

Année 1661 - Monsieur Philippe Richer, Curé.

Un nouveau curé fut donné à la paroisse dans la personne de M. Philippe Richer et le magister lui-même eut pour successeur M.Philippe Caboche. A cette époque, les actes religieux font mention de Louis d'Orléans comte de Dunois, gouverneur de Normandie, d'Anne Geneviève de Bourbon, duchesse de Longueville et de Charles d'Orléans comte de St-Paul.

Maitre Robert Doré ayant reçu une autre destination vers le 20 Juillet 1664, l'autorité ecclésiastique envoya pour vicaire à M. Richer, M. Michel Fercoq le 17 janvier 1665.

Le 16 février suivant, M.Richer fit à Trye-Château le mariage d'un sieur de Goulard, chevalier seigneur de la Boulidière, avec Damoiselle de Cisternoy en présence de très illustre et sérénissime Princesse Anne Geneviève de Bourbon, duchesse de Longueville,

et de très haut et très puissant Prince, Messire Charles d'Orléans, Comte de St-Paul, etc ..

La même année, 5 mars, Messire Richer avait encore pour parrain et marraine au baptême d'un enfant du Seigneur de Fontenoy, haut et puissant Prince Messire Charles d'Orléans comte de St-Paul et sérénissime Princesse Madame Anne Geneviève de Bourbon.

En 1667, le 11 janvier, une rente de 26 livres fut constituée à l'église de Trye par les sieurs Guillot et Lebeau, employés à la maison de Monseigneur de Longueville en faveur de la Confrérie du St-Nom de Jésus, à la charge de faire chanter par chacun un, une messe haute le 1er janvier, le 14 janvier et tous les troisième dimanche du mois.

Me Richer ne manquait pas à cette époque de coadjuteurs, car outre M. Ferecoq, un autre ecclésiastique M. Joseph Brunon, prêtre habitué de la paroisse, lui venait fréquemment en aide dans l'exercice du Saint Ministère. (M. Michel Ferecoq avait un parent Nicolas Ferecoq qui était curé de St-Riquier en Caux).

Le 19 septembre 1667, Me Ferecoq ayant reçu son changement, M. Brunon devint à son tour vicaire de M. Richer et ce fut lui qui l'assista dans sa dernière maladie ainsi que le constate l'acte de décès suivant :

"Le 15 octobre 1676 a été inhumée vénérable et discrète personne Messire Philippe Richer, prêtre curé de cette paroisse, décédé le jour précédent âgé de 51 ans ou environ, en présence de M. Pierre Richer frère dudit feu curé, M. Joseph Brunon, prêtre vicaire de la paroisse, lequel lui a administré les sacrements.

" Ont signé : Nicolas Hottot jardinier du château, Pierre Richer, Brunon, Philippe Caboche magister et Chrétien curé d'Eragny".

Après la mort de Monsieur Richer, la paroisse ne resta pas longtemps veuve de son pasteur car dès le 21 décembre suivant, maître Jean Courtois était nommé Curé de Trye-Château.

Au 17 Novembre 1671 (4 Cotte K) nous trouvons une fieffe



d'une portion de terre faisant à présent partie du jardin et enclos de la maison dite la maison des dismes, faite par son A. SS. Dame Anne Geneviève de Bourbon, Duchesse de Longueville au Sr Richer, curé de Trye-le-Château.

A tous ceux qui ces dites lettres verront Nicolas Pinthoreau escuyer sieur de Preville Gentilhomme ordinaire de la chambre du Roy garde des Sceaux royaux au Baillage et Comté de Chaumont salut. Sçavoir faisons que pardevant Charles Le Febure notaire Royal aud<sup>t</sup> Baillage Comté de Chaumont et accroissement de Magny soubz signé, fut présente Très haute et Sérénissime princesse Madame Anne Geneviève de Bourbon, princesse de sang duchesse de Longueville, dame de Trye, vusve de feu très haut et très puissant prince monseigneur Henry d'Orléans duc de Longueville comte danois souverain de Neufchatel, et de Vallengin en Suisse, Mad. dame estant de present en son chateau dudit Trye, laquelle reconnut avoir baillé à titre de cens portant lots, ventes, saisines et amendes quand le cas y eschet, et promis garantir à Messire Philippe Richer prestre curé de Trye-Château à ce présent preneur et acceptant pour luy ses héritiers ou ayant cause une portion d'héritage en labour de la consistance de seize pieds par un bout et de cinquante quatre pieds de l'autre, le tout en largeur à prendre sur une pièce de terre labourable dépendante de la seigneurie de Trye assize au bout du Village près la Garaine, à prendre d'un costé le jardin a pnt possédé par led. Sieur Curé à la Représentation des levez, d'autre costé le surplus de la pièce d'un bout les prez de la seigneurie, d'autre bout le plassot et chemin de Saint Frond, surlequel plassot le dit Sieur Curé pourra prendre et enclore pour joindre à son lieu et héritage quatre à cinq perches, laissant les rues et chemins libres, pour en jouir par luy en tous fruits, profits et revenus, ce cail fait moyennant la somme de trente sols de cens que ledit sieur Curé a promis et s'est obligé à payer et continuer par chacun an à Maditte dame en sa Récepte aud. Trye au jour St-Remy a peine de l'amende premier paiement commençant aud. jour Saint-Remy prochain et continuer de la en avant d'an en an à tous jours, promettant Maditte dame, mesmes le dict sieur Curé chacun en droit say tenir, entretenir, garantir, payer, fournir, et accomplir le contenu au present contrat et l'avoir pour agréable à

tous jours sans y contrevenir sur peine de rendre et payer par le défaillant toutes pertes, dépense, dommages et intérêts qui s'en pourraient ensuyvre, sous l'obligation de tous leurs biens meubles et immeubles, presens et avenir qu'ils en ont pour cest affect et chacun en son regard respectivement obligez l'un vers l'autre et soumis à justicier par tout où trouvez seront,

Renonçant à toutes choses contraires à ces présentes auxquelles en témoin de ce Nous garde des Sceaux susnommé, avons à la relation du dict Notaire mis les dicts Sceaux.

Fait et passé au chasteau de Trye l'an mil six cent soixante et onze le mardy apres midy dix septième jour de novembre es presences Maistres Pierre Aubert conseiller et aumosnier de Maditte dame et François Lebeau Laisné receveur de la seigneurie dud. Trye y demourant tesmoins, et a Maditte dame. Signé avec lesdicts Sieur Curé, tesmoins et Notaire la minute des présentes."

Le Febure

Au verso de ce parchemin, nous lisons :

17 Novembre 1671

fieffe faitte par S.A.S. Madame  
à Mrs Philippe Richer Curé de  
Trie-Chasteau d'une petite pièce  
de terre par le prix de trente sols  
par chacun an.

- - -

Année 1676 - Maître Jean Courtois, Docteur en Théologie -  
Curé de Trye.

Avec le nouveau titulaire arrive à Trye un prêtre nommé Jean Dumesnil qui était sans doute destiné à remplacer M. Brunon, car dès les premiers jours de juillet de l'année 1678 Monsieur Dumesnil succéda à M. Brunon en qualité de vicaire, aidé à son tour par un prêtre habitué résidant à Trye et qui se nommait Mr Estienne Dumort.

En 1680, les actes religieux font mention de Monseigneur le Prince de Condé.

Six ans plus tard, le 20 février, le fils du jardinier du château, M.Charles Hottot, appose sa signature au bas d'un acte de baptême en qualité de Sous-Diacre et l'année suivante, le 16 mai 1687, il était prêtre et faisait lui-même un baptême dans l'église de Trye.

Il demeura attaché à la paroisse comme prêtre habitué jusqu'en avril 1691; alors, le vicaire M.Dumesnil ayant obtenu son changement, M.Hottot devint à son tour vicaire de Trye, mais vers le 15 Mars 1696 il fut nommé vicaire de Fresnes, puis curé de Villers-sur-Trye en 1705.

Après lui le vicaire de Trye-Château fut Monsieur Gabriel Dumontier qui ne fit que passer dans la paroisse et qui fut remplacé le 24 février 1697 par M. J.B<sup>te</sup> Chevalier.

Ce jeune prêtre mourut à Trye-Château, à la fleur de l'âge ainsi que le constate l'acte de décès suivant :

" Le dimanche 30ème de Juillet 1702, a été inhumé Messire J.B<sup>te</sup> Chevalier, vicaire de cette paroisse, décédé aujourd'huy âgé de 31ans en présence des sous signés : Barentin, Courtois".

En 1698, le successeur du master Hyppolite Caboche s'appelait Ovide Julien, Le jeune vicaire Chevalier demeurait, dit-on, dans la maison de Modeste Lesueur, en face du presbytère actuel.

Il est présumable que M.Jean Courtois, Docteur en Théologie se plaisait à réunir autour de lui les enfants de Trye, dans lesquels il reconnaissait des marques de vocation à l'état ecclésiastique, car outre M.Charles Hottot dont nous avons parlé, un autre enfant de Trye-Château, le nommé Charles Barentin ajoute aussi à sa signature la qualité de Sous-diacre le 31 juillet 1701, et l'année suivante il assiste comme prêtre à l'inhumation de M.Chevalier. Il continue à résider à Trye comme prêtre habitué, jusqu'à ce qu'il devint Curé de Trye-la-Ville le 19 juin 1724, après avoir été 5 ans curé de Villers.

Du mois de mars 1703 jusqu'en décembre 1705, M.C<sup>o</sup>urtois eut pour vicaire M.Joseph Regnault qui fut lui-même remplacé le 1er Janvier 1706 par Maître René Chevalier.

Quelques mois après son arrivée, eut lieu à Trye-Château, une bénédiction de cloches, dont l'acte se trouve ainsi consigné dans les registres de l'église :

" Aujourd'hui dimanche 25 avril, l'an 1706, issue des Vêpres dites et célébrées en l'église paroissiale de Trye-Château, la cérémonie de la bénédiction des trois cloches de la paroisse a été solennellement faite par Maître Jean Courtois, Docteur en Théologie, curé de la dite paroisse, assisté de son clergé.

" La première cloche nommée Françoise Louise Marie-Thérèse par leurs Altesses sérénissimes Monseigneur le Prince et M. la princesse de Conty, prince et princesse du sang, seigneur et dame, châtelaine et patrons dudit Trye, représentés par Messire Elie de Billy, chevalier seigneur de Villetertre Bachaumont et autres lieux, capitaine du château de chasse du dit Trye et par Madame Louise de Bridieu, épouse de mon dit sieur Billy.

" La seconde nommée Louise Marie Anne par leurs AA.Smes Mgs le Comte de la Marche et Melle de Conty, prince et princesse du sang, représentés par M. Mathurin de Bruyère conseiller du Roy, receveur de taille à Gisors, aux lieu et place de M. le Comte de Billy et par Mlle Louise Marie de Billy.

" La troisième nommée Alexandre Anne Geneviève par Mlle de la Roche Guyon, princesse du sang, et M. Milon, Conseiller du Roy en ses conseils, chef du conseil de leurs A.A. Smes représentés par Messire Elie Pierre Ratel, Conseiller du Roy, substitut de sa majesté au baillage du Chaumont et fiscal de Trye, et par Dame Marguerite de Longueil de Chevreuille, épouse du dit sieur Ratel et ont signé: etc.."

Deux ans après cette cérémonie, le 20 juillet 1708, Maître Jean Courtois mourut et fut enterré le lendemain ainsi que l'atteste l'acte de décès suivant :

" le samedi 21 Juillet a été inhumé Maître Jean Courtois, curé de la paroisse de Trye-Château, décédé du jour précédent, âge de 75 ans ou environ, en présence de Messieurs les Curés sous signés, muni des sacrements, et a été inhumé dans le cimetièrre au pied de la Croix.

" Ont signé : Lesueur, curé de St-Martin de Chaumont; Angot, Curé de Flavacourt; D. Coquet, prêtre; Advigné, curé de Chambors; Samuel, Doyen de Chaumont; Chevalier Vicaire ".

Comme M. Antoine Le Lanternier, Maître Courtois avait été curé de Trye-Château pendant 32 ans.

- - -

Année 1710 - M. René Paul Chevalier, Curé de Trye

M. Chevalier fut chargé de l'administration de la paroisse pendant près de deux ans et fut enfin nommé à la cure le 5 mai 1710. Il eut pour vicaire M. Cauvet et pour clerc le nommé Jean Desmarais, qui fut bientôt remplacé par un sieur Gaillard.

Le 12 février, le vicaire M. Cauvet devint curé de Trye-la-Ville et il eu pour successeur M. Hébert.

Les cloches bénites par Maître Courtois n'avaient pas résisté longtemps aux fréquentes volées que nécessitait l'arrivée des Princes, car dès le 19 juin 1720, il fallut bénir de nouvelles cloches. Le registre des actes religieux porte :

" Ce jourd'huy 19 juin 1720, la bénédiction des trois cloches de Trye-Château a été solennellement faite par Me René Chevalier, maître ès arts, curé de la paroisse assisté de son clergé.

" La première nommée Marie-Thérèse par leurs A.A. Smes Monseigneur Louis Armand de Bourbon, prince de Conty, prince du sang, et Marie-Thérèse de Bourbon, princesse de Conty, dame châtelaine et patronne du dit Trye, représentés par M. Jean Marie Legoix, avocat au Parlement, Procureur de la ville de Chaumont, Conseiller du Roy, bailli dudit Trye et Dame Marguerite de Longueil de Chevreuille, épouse du siour Ratel ci-après nommé.

" Signé : de Longueil, Le Goix.

" La deuxième nommée Louise, Adélaïde par leurs A.S. Smes Monseigneur le Prince de la Marche, fils de son Altesse Mgr le Prince de



Conty et par son A. Sme Mademoiselle Louise Adélaïde de Bourbon de la Roche Guyon, princesse du sang, représentés par M<sup>ss</sup>ire Elie Pierre Ratel, ancien conseiller du Roy, procureur fiscal du dit Trye, et Dame Marie Claude Duchango, épouse dudit sieur Le Goix.

"Signé : Du Change, Ratel.

" La troisième nommée Marie Aimée par Messire Jacques André Dupille chevalier vicomte de Montcel, comte de Launay, Baron de la Bosse et par Dame Marie Anne Christine Rollot de la Tour, épouse du dit sieur Dupille, représentés par M. Elie Vincent Louis Ratel, avocat au parlement, et Dame Marie Aimée Baluet épouse du sieur Edeline, officier commensal de la maison du Roy.

"Signé : Baluet, Ratel "

Le 7 février 1723, Messire G. Godin, curé de Courcelles, assiste à un enterrement à Trye-Château .

En 1724, M. Hébert, vicaire de Trye, devient curé de Villers sur Trye et il a pour successeur auprès de M. Chevalier, Me Lamer qui exerce comme vicaire conjointement avec M. Delacroix, prêtre habitué.

A cette date, le clerc de Trye est un nommé Simon Bourgeois. Au mois de mai 1731, M. Lamer est nommé à la cure de Villers, en remplacement de M. Hébert et M. Delacroix est nommé vicaire de <sup>T</sup>rye.

Le 25 mai de cette année, tandis que le Comte de Charolais habitait le château, la moyenne cloche qui avait été cassée, fut bénite par Maître Chevalier.

Le Jeudi Saint de l'année 1733, l'abbé Delacroix, vicaire de Trye, est nommé à la cure de Trye-la-Ville et est remplacé à Trye-Château par l'abbé Lesueur qui arrive pour assister à une nouvelle bénédiction de trois cloches, la petite pesant 620 livres et la moyenne 797 livres, furent bénites par Me Chevalier et la grosse par M. Lesueur, vicaire.

En 1734, le clerc de Trye se nommait Thomas. Le 8 Juillet de cette année, Mr Lamer curé de Villers ayant été transféré à Eragny, Mr Lesueur, vicaire de Trye, devint curé de Villers et Mr Barnabé Desprez, religieux Recollet de Ste Marguerite, dut aider M. Chevalier dans son ministère jusqu'à l'arrivée de Mr Leroux qui fut nommé vicaire de Trye au mois de Septembre 1734. Trois ans plus tard, le 4 avril, ce dernier reçoit son changement et il est remplacé à Trye-Château par Mr De Metz qui assiste à ses derniers moments le respectable M. Chevalier ainsi que le constate l'acte de décès qui suit :

"Aujourd'hui 25ème jour du mois de novembre l'an de grâce 1739 étant décédé le 23 précédent mois, a été inhumé au cimetière de cette église de Trye-Château par nous, prêtre Curé de Fleury, Doyen de Chaumont, Messire René Paul Chevalier, curé de cette paroisse, âgé de 62 ans environ, après trente ans expirés dans le ministère pastoral avec édification et muni de tous les sacrements avant son décès, en présence de M.M. les Curés d'Amécourt, de Delincourt, de Trie-la-Ville, d'Eragny, de Villers sur Trye, et de M. Gallot, vicaire de Thil, qui ont signé avec nous au registre.

LESUEUR	Curé de Villers	MARC	Curé de Fleury
LAMER	Curé d'Eragny	NEHON	Curé d'Amécourt
DELACROIX	Curé de Trye la Ville	DEMETZ	Vicaire
		THOMAS	Clerc

- - -

#### Année 1740 - Messire Nicolas Ratel, curé de Trye

A l'époque où M. Ratel devint curé de Trye-Château, le Seigneur de Trye était son altesse sérénissime Monseigneur le Comte de Charolais.

Ce prince laissa dans le pays un odieux souvenir. La tradition dit que rentrant de chasse et voyant un couvreur sur le haut du toit de la tourelle du château, interpella ses compagnons en leur disant : "Voyez cette hirondelle là-haut, regardez comme elle va s'envoler". Il tira, l'homme tomba et le tireur satisfait : "Bien visé ? " dit-il, en éclatant de rire !!!

En 1741, Joseph Conty, François Larcher étaient tous deux gardes des plaisirs de son Altesse Monseigneur le Comte de Charolais.

Le vicaire de Trye, Mr De Metz, quitte la paroisse vers le mois de mai et eut pour successeur un nommé Mr. Brunet.

Le clerc laïc de Trye était alors Charles Antoine Dupuis, originaire de Parnes. Il se maria le 29 janvier 1742 avec Clothilde Chouquet de la paroisse de Trye et de ce mariage naquit le 26 octobre de la même année le fameux Charles Antoine Dupuis, auteur du livre impie: Origine de tous les cultes, et qui devint ensuite conventionnel. Son parrain fut François, Louis, Jean et sa marraine Marie-Louise Jean, tous deux de Trye-Château. Président du Corps législatif en 1801, Chevalier de la Légion d'Honneur et Membre de l'Institut, il se fit remarquer par la modération, ne vota pas la mort du roi, etc.. Dupuis mourut à l'Is-sur Treille, près de Dijon, le 29 septembre 1809.

En 1752, vers le 1er Juin, M. Brunet est remplacé par M. J. Despaux.

En 1753, M. Louis Elie Ratel, Bailly de Trye et très révérende Dame Madame Anne Jeanne du Poujet de Nadaillac, abbess de l'abbaye royale de Gomerfontaine, représentée par Mademoiselle Jeanne Pélagie Hortense Poujet de Nadaillac, sont parrain et marraine de la grosse cloche de Trye-Château (9 septembre 1753).

Vers la fin de la même année, le vicaire M. Despaux est remplacé par M. Le Vigreux et le clerc Dupuis par Pierre Maillard.

En 1756, le 20 octobre, M. Le Vigreux signe son dernier acte de baptême de Marie-Louise née de François Morel, maître fondeur de cloches, et de Marguerite Bacoüel (1), en se donnant la qualité de cy-devant vicaire de Trye et il a pour successeur un nommé J. Guiguelet qui ne fit pas un long séjour dans la paroisse, car dès le 28 mars 1757 il était remplacé par M. Noël Régnier.

---

(1) A cette époque le fondeur de cloches François Morel demeurait à la Croix Blanche au sud du territoire, dans le petit vallon où naît le Grand Ruisseau affluent du Réveillon qui se jette dans l'Epte.

M. le Curé Ratel était alors malade et il eut été avantageux pour lui d'avoir un vicaire stable, mais ces jeunes prêtres ne faisaient pour ainsi dire que paraître et disparaître. L'abbé Noël Régnier, dès le 5 novembre 1758, était déjà remplacé par un prêtre qui portait encore le nom de Vigreux.

Un mois plus tard, le 17 décembre 1758, Messire Nicolas Ratel mourait à l'âge de 73 ans, muni des sacrements et était inhumé dans le cimetière de Trye-Château par M. Jacques Potiquet, doyen rural du doyenné de Chaumont, du grand vicariat de Pontoise et Curé de Sérifontaine, en présence de M.M. Savary, curé de St-Martin de Chaumont de Bectorte son vicaire, de Lasalle, curé de Vaumain, Guenotte curé de Thibivillers, Lefuel curé de Jaméricourt, Bacouel curé d'Eragny, Delacroix curé de Trye-la-Ville, Logrand curé d'Enencourt Léage, du curé de Villers sur Trye et autres.

Après la mort de M. Ratel, le vicaire Vigreux s'intitule pendant quelque temps vicaire desservant de Trye, mais au 13 mars 1759 apparaît un Me Laussire de Rinbert qui prend le titre de Curé desservant de Trye-Château; il est à croire qu'il était dès ce moment destiné à la cure de Trye, mais il attendait encore ses provisions.

Tout porte à présumer que la famille de ce prêtre habitait Trye-Château car le 28 juillet de cette même année Me Delacroix, curé de Trye-la-Ville, vint faire à Trye-Château l'inhumation de Messire François Laussire de Rinbert, ancien capitaine de cavalerie décédé âgé de 95 ans. C'était probablement le père du Curé désigné de Trye-Château.

Le 28 mars, Pierre Maillard, Clerc de la paroisse, est remplacé par François du Cardonnet.

Enfin le 22 septembre 1759, Me de Rinbert est définitivement installé Curé en titre et le vicaire et le clerc disparaissent pour faire place, le premier à M. l'Abbé Lecordier et le second au sieur Larchevêque.

Année 1759 - Messire Louis Claude Laussire de Rinberg, curé de Trye.

Vers la fin de l'année 1761, M. de Rinberg se trouve sans vicaire et ce n'est qu'au mois de janvier 1763 que les actes religieux de la paroisse portent la signature d'un nommé Jourdan, vicaire.

Dix mois après, ce dernier avait un successeur dans la personne de M. Louis Michel, vicaire de Trye. Le curé de Laillerie s'appelait à cette époque M. Bertaux.

M. Louis Michel resta vicaire de Trye jusqu'en l'année 1768, époque où le philosophe de Genève vint se réfugier chez le prince de Conty à Trye-Château en société de Thérèse Lavasseur, cette malheureuse fille avec laquelle il entretenait un commerce illégitime.

Or, tandis que J.J.Rousseau vivait au château, une fille naquit au jardinier du Prince, qui fut nommée au baptême le 8 juillet 1768, Marie-Thérèse Lebon, par Messire Louis Michel le parrain et Damoiselle Marie-Thérèse Levasseur la marraine qui signa son nom avec cette faute d'ortographe : Leuvasseur.

Louis Michel, natif de Margny (forêt de Lyons), né de Nicolas Michel et de Marie Lenfant, fut baptisé en l'église de Margny le 7 janvier 1713.

Il signe sur ses registres de Trye-Château du 3 décembre 1763 au 9 juillet 1768. Fut-il interdit pour avoir accepté comme marraine la concubine de J.J.Rousseau ? On ne sait, mais l'abbé Michel fut nommé très peu de temps après curé de Villers-sur-Trye, où il signe pour la première fois sur les registres le 20 Août 1768 et pour la dernière fois le 9 Septembre.

Le 13 novembre de la même année, il décédait à l'âge de 54 ans et fut inhumé le lendemain. Il était licencié en droit.

Thérèse Levasseur, après la mort de J.J.Rousseau, avait épousé un nommé Bailly, homme d'affaires du marquis de Girardin. Elle est morte obscurément et fort âgée au Plessis-Belleville dans l'Oise.



Marie-Thérèse Lebon, filleule de Thérèse Lavasseur et de Louis Michel et baptisée par ce dernier, mourut à 92 ans  $\frac{1}{2}$  à Trye-Château le 3 février 1861. Elle était veuve de Nicolas Théodore Lesieur, qu'elle avait épousé à Trye-Château le 30 brumaire an VII. Son décès fut déclaré par son fils Louis Théodore Lesieur, 58 ans, jardinier. Il y a encore à Trye des descendants de la filleule de la concubine de J.J.Rousseau.

C'est à Trye que J.J. Rousseau composa les livres VI & VII de ses confessions où il dévoila ses fautes et ses erreurs. C'est pendant ce séjour, en herborisant du côté de Gomerfontaine qu'il fit la connaissance de Madame de Nadaillac, l'abbesse au grand cœur. L'intimité qui les lia fit causer, n'empêche que Mme de Nadaillac l'accueillait comme une mère accueille son grand enfant malade.

Au mois de novembre 1768, M. Michel fut remplacé par M. O. Brennan et exerça comme vicaire jusqu'au 9 janvier 1774. Le 24 Mars suivant il était remplacé par M. de Caqueray de Quinneville, lequel ayant été nommé curé de Tierceville au mois de Mars 1778 eut pour successeur M. Dufour. Enfin, M. Dufour ayant été nommé le 1er juillet 1786 curé de Fay, ce fut M. Joua qui devint plus tard curé de Montagny, qui lui succéda jusqu'au 1er janvier 1788 où il fut remplacé à Trye par M. Potmain vicaire.

Déjà commençait la grande révolution française qu'avaient si bien préparée les philosophes du XVIIe et XVIIIe siècles. L'acte suivant inscrit au registre de la paroisse étant comme l'annonce et le pronostic de la terrible époque qu'allait subir l'Eglise :

" Ce jourd'huy 14 juillet 1790, la cérémonie de la bénédiction du  
"drapeau de la garde nationale de Trye-Château et de Trye-la-Ville,  
"lequel a pour devise : L'Union fait la Force, et au bas : Trye-Château  
"dont ont fait présent Madame de Sarcus, abbesse, Mesdames de Gomerfontaine, a été faite par Dom Godescot, Directeur de la dite Abbaye,  
" en présence et du consentement de M. le Curé de Trye-Château, et  
"en son église paroissiale et en présence des Messieurs de la Municipi-  
"palité et garde nationale assemblés en corps, qui ont signé le  
"présent acte:

" Denelle maire, Therenot commandant, de Rinberg curé, Graux,  
" Languedoc, Réthoré, Pollet procureur de la commune, Potmain Vicaire,  
" Fr. Donatien Mayeur supérieur de Ste-Marguerite, Ambroise Garnier,  
" Larchevêque".

En 1791, vers le 1er juin, M. de Rinberg tombe malade, son vicaire M. Potmain disparaît et est remplacé le 25 juin par M. Tellier qui ajoute à son nom la qualité de Curé sans autre désignation.

Enfin, le 27 février de l'année suivante, M. de Rinberg meurt ainsi que le constate l'acte de décès suivant :

" L'an 1792, le 27 février, le corps de Louis Rinberg (la particule de était déjà supprimée) ci-devant curé de Trye-Château, décédé hier âgé de 70 ans environ, a été inhumé par moi prêtre soussigné dans le cimetière de cette paroisse, en présence de M. Le Roux, curé de Chambors, Moinet, curé de Villers et Liegeois, curé de Trye-la-Ville.

Le dernier acte religieux de la paroisse de Trye, à l'époque de la Révolution, est ainsi rédigé :

" L'an 1er de la République Française, lundi 22 du mois d'Octobre, a été baptisée par moi Curé soussigné, en l'absence du citoyen Curé de Trye-Château : Victoire, Florence, Armande, née d'aujourd'hui, du légitime mariage de Pierre Masson, journalier, et de Marie Anne Félicité Mosquet, etc..."

"Signé : Liégeois, curé de Trye-la-Ville."

Puis le maire a ajouté de sa main :

"Vu et arrêté le présent registre pour être déposé à la mairie de Trye-Château conformément à la loi du 20 Septembre dernier.

" A Trye-Château, ce 9 Décembre 1792, l'an premier de la République Française.

"Signé : ROTANGER, Maire  
TARDU, Officier "

## LA GRANDE MISERE

=====

En feuilletant les registres de catholicité, nous avons été frappé par le nombre des malheureux qui sont morts de froid, de faim et de privations de toutes sortes au XVIIIe siècle. Pour faire toucher du doigt la grande misère qui sévissait alors, nous mettons sous les yeux du lecteur quelques actes d'inhumation.

- Le 27 janvier 1677 a esté inhumée Anne Gaillard, femme de Jean Auger, mareschal de la paroisse de Grandquevilly, proche de Rouen, âgée de trente six ans <sup>ou</sup> environ, qui mourut hier sur les quatre heures après midy. La dite Anne Gaillard fut trouvée sur le chemin de Paris, dans une très grande infirmité, revenant de chercher son mary qui était parti il y avait six mois pour aller chercher à gagner sa vie, et par charité on l'apporta à Trie où elle est morte après avoir reçu les sacrements.

- Le dix huit mars 1678 a été inhumé Pierre de Morgny, marchand de balais, de la paroisse de Margny-la-Forêt en Vexin normand, lequel est décédé subitement sur le chemin allant à Pontoise, porter des balais, proche de la garenne de Trye, âgé de soixante trois ans ou environ, en présence de Louys Dailly laboureur et Louy Barentin, couvreur en ardoises de cette paroisse.

- Le trente octobre 1689, inhumation d'une mendiante inconnue qui logeait dans une étable et qui a été trouvée morte sans avoir été assistée. On lui a trouvé un chapelet.

Lors des terribles disettes de 1693 et 1694, les Evêques et les Intendants furent chargés de répartir et de lever des taxes pour y remédier. Bossuet fit à cette occasion une tournée pastorale de trois semaines dans son diocèse de Meaux. Il imposa double contribution sur les habitants des villes qui, étant taxés dans les campagnes à raison des biens qu'ils y possédaient, refusaient de payer dans les villes. Les curés ne s'épargnèrent pas. "Il y en a plusieurs dans ce diocèse, dit Bossuet, qui n'ayant que la portion congrue, la

sacrifient pour leurs pauvres et vivent de rien sur leurs petites épargnes en vendant tout". (Correspond. adm. sous Louis XIV).

Les disettes de 1693 et de 1694 ont eu leur répercussion un peu partout. Des pauvres mourant de faim, attirés sans doute par la bienfaisance du prince de Conti et du curé Courtois, sont venus échouer à Trye.

Des inhumations de pauvres gens ont été enregistrées en cette triste année 1694. Voyez :

1° - Le samedi deuxième jour de janvier a esté inhumé un pauvre garçon âgé d'environ quatorse à quinze ans trouvé mort dans une écurie de la ferme où on l'avait retiré par charité ayant dit qu'il étoit de la paroisse de Flavacourt, en présence de Julien Caboche, Masson et Robert Potyer, Chartier, lequel a déclaré ne scavoir signer.

2° - Le lundy douzième jour d'april a esté inhumé un petit garçon âgé d'environ neuf ans trouvé mort au bas du bois nommé la Garenne sans que nous ayons pu connoistre ny scavoir dequel lieu il pouvoit estre, néanmoins luy avons donné la sépulture ordinaire des chrestiens aprez que la justice de notre lieu en a eu connu, en présence de Robert Drouard marchand, Louis Bacouel aussy marchand et plusieurs autres. Et depuis ledit jour nous avons appris que ledit enfant est le fils de Robert Bacouel charbonnier de la paroisse de Flavacourt et se nomoit aussy Robert. C'est son père mesme qui nous l'a déclaré et certifié l'ayant reconnu par son chapeau et il y avoit bien cinq mois que ledit enfant s'en étoit allé chercher sa vie à cause de la grande misère.

3° - Le dimanche 25 avril a été inhumée une pauvre femme de la paroisse de Talmontiers qui, estant logée chez un particulier de cette paroisse qui luy avoit donné le gîte pour passer la nuit, et ladite femme étant désolée par la pauvreté seroit demeurée et trouvée le matin dans un estat moribond, sans parole, et est morte ainsi après avoir reçu seulement le sacrement de l'Extrême Onction. Elle pouvoit bien estre âgée d'environ 50 ans, en présence de Pierre Barbé, cordonnier, et de Guillaume Michaux, maçon.

4° - Le samedi huitième jour de may a été inhumée Marie Labauve, veufve de François de la Mare, laquelle est décédée en cette paroisse, le jour précédent, aagée de 50 ans environ, et nous a déclaré qu'elle estoit de la paroisse de Gilancourt et qu'elle avoit esté obligée de quitter ladite paroisse pour aller par le pays cherchant sa vie à cause de la grande misère, en présence de Julien Ouvionne père et fils.

5° - Le vingt-neuvième jour de Juin a esté inhumée une pauvre femme qui s'est dite de la paroisse de la feuillée, laquelle ayant demandé à coucher chez un particulier de cette paroisse à cause de sa grande pauvreté et misère, a esté trouvée morte le lendemain, ce qui nous a esté certifié et attesté par le gens du logis où elle estoit logée, et elle pouvoit estre aagée d'environ 50 à 55 ans, en présence de Anthoine Langelé, laboureur, Pierre Langelé son fils et plusieurs autres.

6° - Le samedi dix septième jour de juillet a esté inhumé un pauvre garçon mandian inconnu ayant été trouvé mort dans une estable là où on l'avait retiré par charité chez le nommé Robert Reneud, fermier à la ferme de la Folie appartenante à Madame l'Abbesse de Gomerfontaine, en présence de Robert Drouard et Louis Bacouel et Guillaume Michaux et autres.

Ce n'est pas seulement à Paris que les petits enfants étaient abandonnés et que le bon Monsieur Vincent les recueillait pour les confier à ses Filles de la Charité. Partout dans les provinces, à cette époque, la misère était grande. Un jour, le 13 Octobre 1630, Messire Antoine Le Lanternier trouve, sous le porche de l'église, une petite fille qui vagissait, il la prend et s'empresse de la baptiser. Son parrain : Guillaume Cellier, sergent royal, et sa marraine : Jeanne Lévesque, lui donnèrent le nom de Catherine et lui servirent de père et de mère.

C'est cette Jeanne Lévesque qui avait fait, en 1628, un testament dont nous parlerons et qui est morte le 14 mai 1631.

- " le jedy douzième jour de novembre 1711, a esté inhumé dans le



cimetière de cette paroisse le corps d'un enfant qui avoit esté trouvé sous le portail de l'église de Boubiers et qui est mort estant en nourrice chez la veufve de Charles Laisné".

- " le jedy dix-septième jour de mars 1712 a esté baptisée sous condition une fille dont les père et mère sont inconnus, qui a esté trouvée sous le portail de l'église de cette paroisse par Nicolas Barentin, Lucresse Abraham et plusieurs autres et a esté nommée Anne Catherine par Le Rat, son parrain et catherine Connacrine sa marraine. La ditte fille parait avoir cinq jours".

Entre deux maux, ne vaut-il pas mieux encore les abandonner que de les tuer ?

Nous n'allongerons pas cette triste nomenclature ! En lisant ces lignes on se sent ému de pitié. Nous n'avons jamais connu pareille misère, remercions en la Providence. Pensons à ceux qui, de nos jours encore, meurent de faim et répondons à l'appel du Secours Catholique en faveur de nos frères malheureux.

LA CHAPELLE DES DUPONT  
érigée le 23 Novembre 1496  
en l'Eglise de TRYE-le-CHASTEAU  
=====

Nous avons trouvé un testament peu commun, assez original. Un sieur Dupont avait institué par testament du 23 novembre 1496 "deux messe basses pour estre dites et célébrées à toujours par chacune semaine de l'année, en l'église dudit Trye-Chasteau par le plus proche parent prestre héritier dudit sieur Dupont". Pour cette fondation il avait donné à l'église une maison avec granges, cour et jardin, le tout contenant deux arpents. Cette maison était donné à bail d'héritage pour une rente de sept livres solidement établie ainsy que la redevance de deux boisseaux de bled et boisseau et demi d'avoine et en plus huit sols six deniers d'argent.

Le premier bail à rente que nous trouvons de cette maison jardin et autres bâtiments scis à Trye-Chasteau lieudit le faubourg vers Chaumont appartenant à l'église et fabrique dudit lieu, a été fait le 31 octobre 1574 à Charles LHUILLIER prestre chappelain dudit Trye pour la somme de sept livres tournois de rente.

Notons en passant que c'est par ce document que nous connaissons le nom du curé de Trye à cette époque. Celui qui lui succéda s'appelait Jehan LHUILLIER probablement son neveu.

Le 12 janvier 1611, nous avons une sentence du lieutenant général de Chaumont qui condamne Jacques LANTERNIER et Pierre GASCOGNE à passer titre nouvel à l'église et fabrique de Trye-le-Chasteau d'une maison scise audy Trye pour sept livres tournois de rente. C'est bien la maison léguée par le sieur Dupont pour faire sept livres de rente en faveur de sa chapelle. Le jour même de la sentence Jacques LANTERNIER et Pierre GASCOGNE passent titre nouvel. Le 26 juin 1627 c'est Jacques GASCOGNE, marchand orfèvre à Paris (un descendant de Pierre) qui passe titre nouveau.

" En conséquence de ce testament il y aurait eu consécutivement plusieurs prestres parents dudit sieur Dupont Lesquels auroient acquitté la dite fondation et auroient été païés de la dite rente en blod, avoine et argent par les particuliers redevables sans préjudice à l'indivis et à la solidité."

Les choses allèrent bien pendant quelques années et la fondation Dupont fut exécutés à la lettre, mais "il advint que les prestres parents de la lignée dudit Dupont ne se trouveront plus. Alors les seigneurs dudit Trye patrons laïques auroient conféré le bénéfice de cette fondation à des prestres qui l'auroient esservie et perceu le revenu pendant plusieurs années. Mais enfin lesdits Seigneurs ayant bien voulu par considération particulière pour quelques curés de la dite paroisse de Trye, sans néanmoins déroger à leur droit, laisser acquitter la dite fondation auxdits curés et leur laisser tout le revenu sans nommer de nouveaux titulaires. Il serait enfin arrivé que depuis trente années et plus la condition des prestres habitués en l'église dudit Trye auroit été prise tant sur le revenu temporel de la dite fabrique que sur la dite rente de la chapelle des Dupont, dont la perception auroit été faite par les Marguilliers conjointement avec le surplus du revenu temporel de la dite fabrique, ayant esté seulement observé d'en faire un chapitre de recette particulier afin qu'il n'y eut aucune confusion et que quand il plai<sup>ra</sup> aux seigneurs dudit Trye remettre les choses dans leur ordre et user de leur droit 'en la collation dudit bénéfice, le revenu ne se trouve point confus ny meslé avec les biens de la fabrique."

"Or, par un registre qui se trouvait dans le trésor de la dite fabrique et sur lequel il y avoit plusieurs années de recettes des susdites rentes en grain et deniers doüs à ladite chapelle des Dupont, on remarque que du temps des sieurs MOREL, GOSSE et LANTERNIER Chappelains, il y a eu plusieurs mutations de détempteurs des maisons, terres, héritages et prés affectés aux rentes, que mesme il n'y a eu aucuns titres nouveaux ny reconnaissances par eux depuis mil six cent soixante, mais la prestation a esté continue et sans interruption par tous les débiteurs."

En effet, le dernier titre nouveau est du 10 may 1661 rendu par Guillaume Cuvelier père de ce Guillaume Cuvelier qui va refuser en 1698 de payer la rente de sept livres, comme nous allons le voir, quoique détempteur et jouissant de ladite maison et lieux donnés à rente à Messire Charles LHUILLIER par ledit contrat du dernier octobre 1574 et acquis par ledit Guillaume Cuvelier de Gascogne.

" Jamais, dit le réquisitoire, opposition ne fut plus téméraire que celle dudit Cuvelier puisqu'il n'a jamais ignoré que les causes de la saisie sur lui fait fussent légitimes ayant lui-même ainsy que ses auteurs payé et continué à l'église et fabrique dudit Trye la rente en question et la redevance en bled,avoine et argent à la chapelle des Dupont érigée en l'église dudit Trye... "

Le sieur Cuvelier a-t-il voulu profiter de l'interruption des prêtres non parents aux Dupont, ou de l'interruption du renouvellement des titres pour refuser de payer ?

Nous ne saurions le dire. Toujours est-il que Romain Colas marguillier en charge, est obligé de se faire demandeur en saisie et deffendeur en opposition contre Guillaume Cuvelier deffendeur en ladite saisie et demandeur en opposition aux fins de l'exploit de Cardon huissier du 27<sup>e</sup> jour de may 1698.

Le 27 juin de la même année, le marguillier adresse un réquisitoire remarquable au lieutenant général du baillage et Comté de Chaumont contre Cuvelier. Après avoir démontré que la rente de sept livres par an de nature de bail d'héritage est bien et solidement établie ainsy que la redevance de deux boisseaux de bled et boisseau et demi d'avoine et encore les huit sols six deniers d'argent envers la chapelle des Dupont ... le marguillier soutient que ledit deffendeur à ladite saisie doit être condamné à passer titre nouveau et reconnaissance du total des dites dix huit mines de bled, seize boisseaux d'avoine et dix sept sols d'argent, il fait aussi remarquer que les titres anciens ne sont pas dans le trésor de la fabrique mais qu'ils sont renfermés dans le chartrier du château de Trye où les seigneurs les font garder, mais qu'il les met à la disposition dudit Cuvelier s'il désire les compulser.

Le sieur Cuvelier fut sommé de se présenter à l'audience par devant le Lieutenant général au baillage de Chaumont, mais par deux fois au moins, le 12 et le 19 juillet 1698, il refusa de se présenter.

Nous n'avons pas trouvé de documents qui prouvent péremptoirement que le sieur Cuvelier fut débouté de sa demande et condamné aux dépens, mais la chose ne fait pas l'ombre d'un doute. S'il en eut été autrement les détenteurs de ces biens légués pour la fondation de la chapelle des Dupont n'auraient pas manqué d'imiter notre téméraire Cuvelier, ils se seraient autorisés dans la suite à ne pas passer de titres nouveaux pour ne pas payer la rente. Or, nous trouvons plusieurs titres nouveaux qui attestent que les détenteurs des biens légués par le sieur Dupont et grevés de charges pieuses (après que Cuvelier fut débouté de sa demande) ont continué à verser la rente de sept livres.

Toutefois, il semblerait que ces biens n'ont pas toujours été détenus par le même individu, mais par plusieurs qui versaient la rente due au prorata de leur possession. Le premier de ces titres est du 6 juin 1716 rendu par les enfants et héritiers de Marin HOTTOT et Marie FOURNIER sa femme pour sept livres de rente comme représentant Guillaume Cuvilier, Deux boisseaux de bled, boisseau et demi d'avoine et huit sols six deniers d'argent, trois livres quinze sols de rente d'autre part, et dix livres d'autre part en plus encore de deux livres un sol aussi de rente. La rente de trois livres quinze sols et celle de dix livres remboursées le 4 août 1720.

Le deuxième est du 29 mars 1754 par François MOREL fondateur de cloches demeurant à Trye-Château pour une rente de vingt sept sols six deniers à la chapelle des Dupont.

Le troisième est du 17 avril 1755 d'une rente de deux livres quinze sols due par les héritiers de Pierre LANDRY au jour de St-Martin d'hiver à la chapelle des Dupont.

Le quatrième est du 22 juin 1755 d'une rente de sept livres due à la chapelle des Dupont par Robert AUDACE, dit St-Martin, artisan demeurant à Villers sur Trye, et Marie-Marguerite BUTEL, sa



femme, veuve de Claude HOTTOT garde des chasses et plaisirs de S.A.S.  
Monseigneur Le Prince de Conti.

Il est donc probable que cette rente de sept livres pour  
la chapelle des Dupont ne fut éteinte, comme toutes les autres, qu'à  
la Révolution qui ne sut pas respecter la Justice.

- - -

TESTAMENT DE Jeanne LEVESQUE en 1628

=====

La vie privée était ouverte au curé du XVIIe siècle. Non  
seulement, il pénétrait auprès des mourants pour leur administrer  
les sacrements, mais il avait le droit de recevoir leurs testaments.  
Cet usage, qui remontait au Moyen-Age, était un de ceux qui avaient  
le plus contribué à enrichir les églises. La présence des témoins  
était, il est vrai, nécessaire pour que le testament fut valide. Il  
était rédigé d'ordinaire en termes empreints de sentiments religieux  
et contenant presque toujours des dispositions relatives à des  
messes ou des legs en faveur de la fabrique.

Nous reproduisons ci-après un de ces testaments pris parmi  
les plus faciles à déchiffrer :

In nomine Domini . Amen.

Je Jeanne Levesque reconnaissant estre infirme de mon corps,  
saine toutes fois de raison et d'entendement, scachant qu'il n'y a  
rien de plus certain que la mort ny de plus incertain que l'heure  
dicelle et désirant vivre et mourir en bonne et fidèle chrétienne  
et catholique fais et ordonne mon testament et dernière volonté com-  
me il ensuit :

Premièrement je recommande mon âme à Dieu mon Créateur et Sau-  
veur, à la bienheureuse Vierge Marie, à mon bon ange gardien, aux  
Saints Apostres St-Pierre et St-Paul, à St-Michel Archange,  
à Madame Ste Marie-Madeleine mon bonne patronne et généralement à  
tous les saints et saintes de paradis et mon corps à l'église

pour y estre enterrée ou j'ay coustume de me seoir, à scavoir entre le bant de la femme de François Guy recepveur et celui des jardiniers vis à vis de la porte du presbitaire et pour ce subiert (1) je donne à l'église quatre francs.

Je veux et ordonne qu'en mon enterrement soient célébré un service de trois messes haultes et trois messes basses et pour honorer mon corps eil y ait six torches de demie livre la pièce et demi douzaines de cierges d'un quarteron pour pièce. De plus je donne soixante sols à honneste personne Charles Le Normand ou à son absence à son fils aîné pour avoir une légende de la vie des Saints.

Et affin que tout ce que dessus soit mis en exécution, je veux et entends que tous mes meubles qui seront trouvez dans ma chambre ou autres lieux, voire tout ce qui peut me compéter et appartenir soient vendues par mes exécuteurs de ce mien testament et que s'il y a de l'argent de surplus j'ordonne qu'il soit entièrement employé à faire dire deux aultres servisses s'il y en a assez ou selon la quantité d'argent.

Je donne dix sols à l'église de Trye-Chasteau et six sols à l'église de St-Jean de Chaumont pour prier Dieu pour mon âme et cinq sols aux religieux de la Sainte Trinité pour la Rédemption des Captifs (2) et pour exécuter ce présent mien testament j'ellis et nomme vénérable personne Messire André Levesque preste et promoteur à l'église de St-Jean de Chaumont mon cousin et honneste personne Charles le Normand concierge du Chasteau de Trye, lesquelz je prie de prendre cette pointe et de faire payer mes destes si d'aventure il sy en trouve et d'augmenter ce présent mien testament plutot que de le diminuer.

Faict et passé par devant moy Antoine Le Lanternier curé de Trye Chasteau ce quinzième jour de décembre mil six cent vingt et huit en la présence de noble homme Henry Le Lanternier escuyer

---

(1) du latin subio, burie : subir, ce que l'on subit, charge imposée.

(2) Ce couvent de Trinitaires établi en 1600 au hameau du Caillouet fut réuni en 1655 à la paroisse de St-Brice sur le territoire de Chaumont.

de Saint Amant et Guillaume Bouillye manouvrier demourant audit Trye Chasteau témoins qui ay leu et releu le présent testament devant la ditte Janne Levesque testatrice, laquelle a dit l'avoir bien entendu et que telle était sa dernière volonté, en foy et quoy j'ay signé de mon sein manuel ce présent testament avec la ditte Janne Levesque et les dicts témoins ce dit jour et an. -

- - -

Si notre Janne Levesque n'était pas riche des biens de ce monde, elle était du moins riche de foi et de piété. Elle a encore vécu 2 ans et cinq mois après avoir fait son testament et n'est décédée que le 14 may 1631.

- - -

TESTAMENT de Damoiselle Marie Magdeleine  
REGNAULT DE LA TOUR  
à TRYE - CHASTEAU

=====

Le 2 may 1670 Gilles RENAULT, "ayde de pannetrie de son Altesse Royale Madame la Duchesse douairière d'Orléans", considérant que Marie BOUTRAYE sa première femme était morte sans avoir fait aucun testament et aucun legs pieux pour le repos de son âme, avait fait une rente de quarante livres à l'église de Trye-Chasteau afin d'obtenir pour sa femme et lui-même les prières de la Sainte Eglise.

Le 21 mars 1733 une demoiselle Marie Magdeleine REGNAULT de la TOUR qui était sans doute la petite fille de Gilles RENAULT dont nous venons de parler (1) faisait aussi un testament. Nous le reproduisons ci-dessous in extenso :

---

(1) Nous n'avons trouvé son acte de sépulture, les années 1733, 1734 font défaut aux Archives Départementales. Par contre, nous avons trouvé son acte de baptême, nous le reproduisons à la fin de ce travail.

" Cejourd'huy vingt et un Mars mil sept cent trente trois à la  
" réquisition de Mademoiselle Marie Magdeleine REGNAULT de la TOUR,  
" fille majeure demeurant à Trye, moy soussigné Curé dudit lieu, me  
" suis transporté en sa maison où je l'ay trouvée malade cependant  
" saine d'esprit, mémoire et jugement comme il m'a apparu par ses  
" discours et actions, se sentant par ses infirmités obligée de  
" penser à la mort craignant d'en être prévenue a fait, dicté et  
" nommé son testament et ordonnance de dernière volonté sans sugges-  
" tion ny induction d'aucune personne comme elle a dit en la forme  
" et manière qui suit :

" Premièrement : Elle recommande son âme à Dieu le Père, Fils et  
" Saint-Esprit, aux prières et intercessions de la Sainte Vierge,  
" aux Bienheureux apostres Saint Pierre et Saint Paul, à Sainte-Marie  
" Magdeleine sa Patronne et à tous les sains et saintes du paradis  
" qu'elle supplie vouloir être intercesseurs envers Dieu pour la  
" rémission de ses péchés.

" Secondement : Elle veut que son corps après son décès soit  
" inhumé dans le cimetièrre de cette paroisse et qu'à son intention  
" pour la rémission de ses fautes soit dit et célébré trois servi-  
" ces scavoir un aujour de son déced, le second au bout de trente  
" jours et le troisième au bout de l'an. Plus, elle donne la somme  
" de vingt livres une fois payés pour avoir part aux prières des fid  
" fidelles à la charge de faire pendant trois ans se prière annuelle  
" tous les dimanches. Plus, elle lègue et donne à la fabrique dudit  
" Trye une rente hipotèque de trente livres pour chacun an à prendre  
" et percevoir sur Monsieur André Thomas Baudouin, curé de Laillerie,  
" suivant le contrat que l'en a passé, sur laquelle rente de trente  
" livres Elle veut que la fabrique en ait cent sols par an pour luy  
" faire dire tous les ans un salut avec le Libera et le de Profundis  
" et de chanter tous les ans le Veni Creator avant la Grande Messe  
" le jour de la Toussaint.

" Item Elle vent qu'il y ait cent sols par an à la Charité dudit  
" Trye pour être distribués par Monsieur le Curé aux pauvres malades.

" Item Elle veut qu'il y ait cent sols par an au clerc pour ensei-  
" gner gratis deux pauvres orphelins.

" Item Elle veut que les quinze livres restant de ladite rente  
" soient données à une maitresse d'école dudit lieu pour enseigner

" gratuitement quatre pauvres filles et elle recommande expressément  
" que tout le contenu en son testament soit exécuté et accompli de  
" point en point selon la forme et teneur sans y rien diminuer toutant  
" qu'il aye son entier et plein effet, et à cette fin elle choisit et  
" nomme la personne de Monsieur Jean Lamer, curé de Vilers, conjointe-  
" ment avec Marie Regnault sa soeur cadette, qu'elle prie très humble-  
" ment d'accepter cette charge et d'exécuter le présent testament  
" lequel a été dicté et nommé par laditte testatrice à nous Curé cy  
" dessus nommé en présence de Charles du Creux, clerc de cette paroisse  
" et de Jean Mahieu, manouvrier, demeurant audit Trye, mot après autre  
" et a esté par Nous dit Curé lu et relu à laditte Marie Magdeleine  
" Regnault de la Tour, laquelle a déclaré avoir bien et au long enten-  
" du en présence desdits tesmoins en foy de quoy Elle a fait sa marque  
" ne pouvant écrire à cause de son infirmité fait ce jour et an que  
" dessus présence des témoins et de sa soeur Marie Regnault de la Tour  
" qui a aussi signé avec lesdits témoins et Chevalier Curé de Trye-  
" Chateau et plus bas est écrit controllé à Chaumont le huit avril 1733.

Aujourd'huy septième jour de Avril l'an mil sept cent trente trois après midy, M. René Chevalier prêtre maistre es Arts Curé de la paroisse de Trye-Chateau y demeurant est venu en l'étude de Ratel l'un des notaires soussignés et luy a déposé le testament des autres parts de Damoiselle Marie Magdeleine Regnault de la Tour fille majeure décédée audit Trye receu par ledit sieur Chevalier le vingt un mars il sept cent trente trois deüement controllé et insinué au Bureau de Chaumont à l'effet d'être ledit testament mis au rang des minutes de moy dit notaire et en être délivré des expéditions à qui il appartient dont il a requis a été à luy octroyé par ledit notaire l'autre présent et a signé la minute des présentes controllée à Chaumont huit jour de Avril mil sept cent trente trois par Ratel qui a reçu douze sols compris les quatre sols pour livres.

Le 7 Avril 1733, Damoiselle Marie Regnault de la Tour confirme le legs fait en faveur de la fabrique et des pauvres de la paroisse de Trye Chateau par Damoiselle Marie-Magdeleine Regnault de la Tour sa soeur par son testament du 21 mars 1733.

Primitivement, c'était Maitre Baudouin prestre à présent Curé de Notre Dame de Laillerie qui versait la rente de trente livres



au profit de laditte défunte Demoiselle Marie Magdeleine Regnault de la Tour par contrat passé devant Maitre Ratel le 11 Juin 1727.

Qu'était-ce que ce prestre par rapport à la famille Regnault? Nous n'avons pu le savoir. Cette rente fut transportée dans la suite en partie sur un nommé Charles HANGARD de FLAVACOURT. Qui dira pourquoi ? Toujours est-il que la fabrique dut entamer, durant les années 1745, 1746 et 1747 de nombreuses procédures pour exiger du sieur HANGARD le paiement de cette rente. Mais quoiqu'il en eut appelé de la sentence du lieutenant général de Chaumont, cet appel ne fut pas suivi et Hangard fut débouté de sa p̄ainte.

En 1749, un neveu et héritier de Gilles Renault du nom de Charles Louis DECERTEUIL, seigneur de Theuville demeurant à Pontoise, se fait aussi tirer l'oreille pour payer cette rente.

Nous avons de lui une première lettre d'ailleurs très polie datée de Pontoise ce 3 juin 1749, adressée à Monsieur le Procureur à Chaumont en Vexin, ainsi conçue : "J'ay reçu Monsieur la lettre que vous m'avez fait l'honneur de m'écrire et j'ay celui de vous répondre sur le champ que je suis prest à passer le titre nouvel que demande la fabrique de Trie, mais j'ay examiné les papiers de mon oncle et je ny ay rien vu qui concerne la rente de 40 livres comme représentant Gilles Renault, je ne vois même dans les biens que j'ay rien qui vienne de ce Gilles Renault et dans les états de dépense de mon oncle je ny vois point cette rente portée en aucun endroit. A l'égard de celle de trente livres je la trouve et le fermier d'Hardivillers était chargé de payer et il m'en a apporté les quittances, si vous pouvez me donner quelque éclaircissement la dessus je vous auray obligation, je vais feuilleter toutes les décharges pour voir si cette rente ne serait point remboursée ou transportée. Si vous voulez vendredy prochaine mettre un petit billet instructif chez M. Chaulin, il me le ferait tenir samedy, ou par la poste comme vous jugerez à propos. J'iray dans peu à Chaumont et je passeray moi-même ce titre ou j'envoierais une procuration. Je vous remercie de la peine que vous avez bien voulu vous donner, et je vous prie de croire, que j'ay l'honneur d'être très parfaitement, Monsieur,

Votre très humble et très obéissant serviteur

De Theuville "

Une deuxième lettre de Pontoise datée du 23 Juin 1749 est adressée à M. Roffet, procureur de Chaumont :

" J'ay été Monsieur jeudy dernier à Hardivillers pour m'informer de la rente de 40 livres en question, je m'en suis chargé que pour la moitié et à la vérité solitaire j'ay feuilleté tous les registres de mon oncle, j'y ai trouvé les 20 livres que je dois en deux partits venant de M. de Nanteuil, au reste j'en suis redevable et le fermier m'a remis toutes les quittances. Je ne sais à qui les marguilliers ont demandé un titre nouvel pour moy mais j'en ay reçu la première nouvelle par vous. Je ne demande à différer qu'autant de temps qu'il en faut pour savoir si je ne dois pas faire avertir les autres de le passer tous ensemble et si je peux les y contraindre. Votre lettre est des plus pressantes, mais je crois que ces MM. étant payés exactement me donneront bien le temps de prendre mes mesures tant pour eux que pour moy. J'espère que l'on ne fera pas de frais, je consens à passer ce titre et je dois aller incessamment à Chaumont pour la ferme de Périer, je le passeray moi-même ou j'envoierais une procuration si absolument l'on ne voulait point me donner le temps d'avertir les autres. J'ay l'honneur d'être bien véritablement Monsieur

Votre très humble et très obéissant serviteur

De Theuville "

Voilà ce qui est bien gentil ! Mais en tête de cette lettre nous lisons : "M. de Theuville est venu à Chaumont le 29 Juin sans se présenter pour passer le titre nouveau" et sur la même lettre nous trouvons "le Mémoire des frais faits contre M. de Theuville par l'église de Trye-Chateau qui s'élèvent à cinq livres six sols six deniers". Il est donc certain que la fabrique a dû entamer une procédure pour lui faire passer le titre nouveau.

En effet, dans notre liasse qui contient vingt et une pièces, nous trouvons le titre nouveau rendu, à la date du 3 Août 1749, par M. de Theuville et autres pour la rente de 40 livres pour la fondation de Gilles Renault et par ledit sieur de Theuville seul pour celle de 30 livres pour la fondation de Damoiselle Marie-Magdeleine Regnault de la Tour.

J'avais achevé ce modeste travail quand, par une chance inespérée, mes yeux tombèrent sur plusieurs actes de baptêmes et

sépultures qui jettent quelque lumière sur cette famille. Aussi nous pouvons faire quelques rapprochements sans toutefois tirer de conclusions bien précises.

C'est d'abord l'acte de baptême de Marie-Magdeleine Renault notre testatrice :

"Le vingt six novembre 1668 a esté baptisée Marie-Magdeleine  
" Renault, fille de Pierre Renault S<sup>r</sup> de la Tour officier de S.A.S.  
" Madame la Duchesse de Longueville, et de Marie Madeleine de Landres,  
" sa femme, née du vingt trois du présent mois. Le parrain honneste  
" personne André Lebeau receveur de Robetz. La marraine Jeanne Dupuis  
" femme de Mr. François Le Beau receveur de Trye laquelle a dict ne  
" scavoir signer".

Marie-Magdeleine avait donc 65 ans quand elle est décédée en 1733.

Nous avons aussi l'acte de sépulture de Gilles Renault :  
" Le cinq May 1670 a esté enterré Gilles Renault officier de S.A.S  
" Madame la Duchesse douairière d'Orléans, décédé aujourd'hui âgé de  
" soixante et quatorze ans ou environ, en présence de Me Robert de  
" Landre, Claude Guillot lieutenant des chasses, François Le Beau rece-  
" veur de Trye, Philippe Caboche et plusieurs autres ".

Selon toute probabilité ce Gilles Renault doit être l'aïeul de Marie-Magdeleine Renault.

A l'enterrement de Gilles, nous trouvons un Robert de Landres, un parent de Marie-Magdeleine de Landres, mère de Marie Magdeleine Renault.

Gilles Renault était mort le 5 may 1670 et avait fait son testament trois jours seulement auparavant le 2 may 1670. Après sa mort, sa veuve sa deuxième femme : Estienne Baudin est marraine le 30 juillet 1670 à Jean-Baptiste Crotté et le 18 Juillet 1671 à François Auger.

A cette époque on se souciait peu de respecter l'orthographe des noms, on écrivait comme on pouvait, tantôt nous lisons : "Baudin" "Bodin", tantôt "Baudouin". J'opine à croire que "Etienne Baudin"

qui était sans doute l'aïeule de Marie-Magdeleine Regnault était apparentée à Maître Charles Thomas Baudouin qui avait constitué une rente de 30 livres au profit de Marie-Magdeleine Regnault sans doute sa petite nièce.

Enfin, par les actes de naissance du 1er Novembre 1669 et du 27 Février 1671, nous trouvons :

1° - un petit frère à notre Marie Magdeleine auquel Jean Regnault, Sr. de la Tour, officier de S.A.S. Monseign. le Comte de St-Pault donne le nom de Jean et signé : Jean Regnault dit de la Tour. Ce dernier pourrait bien être un frère à Pierre, père de Marie-Magdeleine. Dans cette famille ils sont tous officiers de leur A.S.!

2° - une petite soeur Catherine qui n'a vécu que six jours.

De ce testament, nous ne tirerons qu'une seule conclusion en disant, en répétant une fois de plus que l'Eglise n'a jamais mérité le reproche que lui ont fait certains historiens, d'avoir négligé les pauvres malades, de n'avoir rien fait pour l'instruction des enfants et surtout des enfants pauvres. Le testament de Damoiselle Marie-Magdeleine Regnault de la Tour, inspiré et reçu par M. Chevalier maître es arts, curé de Trye-Chateau en 1733, la venge de cette pure calomnie. Au XVIIIe siècle, la fabrique ne prélevait-elle pas sur ses revenus les gages des maîtres et des maitresses d'écoles ? Le zèle des Evêques, des curés et l'esprit public avaient plus contribué au développement des écoles rurales que les ordonnances royales. La communauté des habitants choisissait son recteur d'école, l'école à cette époque était vraiment communale.

## LES FONDATIONS

=====

Les fondations étaient fort nombreuses. Les documents qui nous restent en font foi, les pierres elles-mêmes parlent. Au-dessus du banc d'oeuvre se trouve une pierre qui, malheureusement, a été abimée par scellement d'une ferrure pour supporter le grand tableau de la Crucifixion attribué à Mignard. De ce fait l'inscription n'est plus très lisible dans toutes ses parties. Nous lisons cependant ce qui suit :

HENNESTE Fe CHARLOTTE DAM  
BREVILLE A FONDE EN CETTE EGLISE  
A PERPESTUITE TOUS LES JEUDIS DE  
L'ANNEE EXCEPTE TOUS LES PREMIERS  
JEUDIS DES MOIS ET DU JEUDY St  
UNE MESSE HAUTE DU St SACREMENT  
& 2 AUTRES MESSES HAUTES UNE D'OBIT  
AVEC VIGILLE LE JOUR ..... DECEDE  
30 SEPTEMBRE 1678 & L'AU... LE JOUR DE  
St-CHARLES 4e 9bre & A LA FIN ...  
LESD MESSES LE LIBERA DE PROFUNDIS  
PRIERES ACCOUSTUMEEES SUR LA SEPULTURE  
RE PLUS 5 SALUTS AU SOIR DANS L'OCTAVE  
DU St-SACREMENT & UN LE JOUR DE  
Ste-ANNE ET LA PRIERE EN RECOMMANDATION  
LESD. MESSES & SALUTS & POUR CE  
A LEGUE 8 ARPENTS ET DEMY DE TERRE  
ASSIS AU BOSGARNIER PAROISSE DE MON  
JAVOU PAR TESTAMENT DEVANT CHARLES  
LE FEBURE NOTAIRE A CHAUMONT LE 2  
DECEMBRE 1672 DONT DELIVRANCE  
A ESTE FAICTE DEVANT LEDIT NOTAIRE  
LE 16 MAY 1679.

Priez Dieu pour son Ame

L'acte de décès de cette dame DAMBREVILLE est ainsi rédigé :



" Le trentiesme septembre a esté inhumée Charlotte DAMBREVILLE  
vefve de Louys Groisel et de Jean Colas, décédée hier huit heures  
du matin, en présence d'honorable homme Mr André THIERRY, curé  
d'Enencourt-Léage, Jean Louys THIERRY, laboureur demeurant à Vodan-  
court, Denis Dambreville, laboureur demeurant à Bouris, Gabriel  
Le Comte de Trye, François Flamichon, receveur de Méziere et plu-  
sieurs autres ".

J. COURTOIS

UNE CONFRERIE DU SAINT NOM DE JESUS  
à TRYE-CHATEAU au XVII<sup>e</sup> SIECLE.

=====

Dans les archives de la paroisse de "Tryes-Chateau", on  
trouve des documents écrits en latin et en français qui révèlent  
l'existence d'une "Confrairie" du Saint Nom de Jésus au XVII<sup>e</sup> siècle.  
Nous donnons ci-après le texte intégral du document écrit en français.

Au nom de Jésus

L'an mil six cent cinquante et huit le quinzième jour de septembre  
régnant Louis quatorzième par la grâce de Dieu roy de France et de  
Navarre au bourg de Tries-le-Chasteau dans l'Eglise de Sainte Marie  
Magdeleine dudict lieu, par devant le r.p. frère Nicolas Bruière, doc-  
teur en théologie et prieur du couvent des frères prêcheurs de la ville  
de Beauvais, se sont présentés en leurs personnes, Messieurs les véné-  
rables curés et pères ou procureurs de la confrairie du nom adorable  
de Jésus au nom de tous les habitants du bourg de Tryes-le-Chasteau,  
lesquels en suite de l'establissement de la dite confrairie se sont  
obligés et s'obligent maintenant et à jamais d'observer et faire ob-  
server les ordonnances d'ycelle selon leur propre forme et teneur cy  
dessous spécifiés.

Premièrement qu'ils auront soin que la chapelle destinée à  
l'honneur et la gloire du très saint nom de Jésus, sera dument fournie  
d'ornements honestes et de luminaires convenables pour le service qui  
conviendra y estre fait et de procurer et promouvoir la dicte confrai-  
rie.

Secondement que, le cas avenant que l'ordre des frères prescheurs eut une maison, ou chapelle dans ledict lieu de Trye-le-Chatseau, la ditte confrairie sera en mesme temps changée et transportée sans contestation, avec tous ses droits et revenus, émoluments, meubles et immeubles, autrement les présentes seront de nulle valeur.

Troisièmement que l'on fera le service du nom de Jésus avec solennité le jour de la circoncision de nostre Seigneur et tous les troisiemes dimanches de l'année sera célébrée une messe haute du dict très saint nom de Jésus et après vespres une procession solennelle en laquelle les lytanies du dict très saint nom de Jésus seront chantées et après une antienne et l'oraison propre du dict très saint nom de Jésus.

Item qu'il y aura un livre blanc auquel on écrira tous les confrères et seurs qui voudront estre receus en cette sainte confrairie dont le pouvoir sera donné à un recteur ou surintendant de la société, lequel sera eslu par le r.p. instituteur pour la première fois, et en toute autre occasion de mort ou de changement par ceux qui auront esté procureurs, ou pères ou officiers de la ditte confrairie et société qui aura en vertu de cette élection droit de directeur ou intendant de la dite confrairie.

Item les procureurs ou pères de la dite confrairie auront soin de faire ou faire faire les questes pour l'avancement et entretien du service d'icelle confrairie selon la coutume du lieu, et seront obligés au moins tous les ans de rendre compte de leurs recettes et mises pour la dite confrairie devant l'Intendant ou Directeur et devant messieurs les fondateurs tant qu'ils vivront.

Item que messieurs le recteur et procureurs ou pères de la dite confrairie feront diligence que quatre fois l'année soient célébré un anniversaire pour les confrères trespassez, et spécialement le lendemain de la circoncision de nostre Seigneur Jésus Christ avec le luminaire convenable.

Le directeur prendra aussi soin d'avertir les confrères de faire prier Dieu pour le repos de l'Eglise, pour la paix des princes chrestiens particulièrement pour la personne sacrée de nostre roy très chrestien et pour tout l'ordre des frères prescheurs.

Item le dict directeur avertira les confrères de se souvenir de la fin de la dicte confrairie qui est de ne proférer aucun jugement ny blasphème du très saint nom de Dieu et de reprendre charitablement ceux qui jureront ou blasphèmeront témérairement à leur présence, avertira aussi les dicts confrères que pour gagner les indulgences il faut assister à la messe et à la procession estant dignement confessés et communiés et réciter les litanies du très saint nom de Jésus ou dire cinq fois pater et ave maria pour l'exaltation de l'Eglise, l'extirpation des hérésies, pour la paix des princes chrestiens et le salut des fidèles confrères et seurs de la dite confrairie.

Ces conditions cy dessus déclairées et receus par les dicts recteur recteurs, fondateurs, pères ou procureurs s'obligent au nom de toute leur communauté d'observer et faire observer tout le contenu du présent contrat.

En foy de quoy ils ont signé ce jour et an que dessus.

Le Lanternier  
Curé dudict lieu  
Claude Guillot

François Lebeau

J'ay soussigné confesse avoir receu de la confrairie du très saint noù de Jésus érigée à Trye et ce par les mains de Messieurs les fondateurs la somme de dix huit livres tournois, qu'ils donnent à la communauté des frères prescheurs de Beauvais en reconnaissance des travaux de leur R.P. prieur et par ausmone, lequel argent les dits Messieurs fondateurs pourront retirer selon leur volonté des deniers appartenant à la dite confrairie.

Fait le 17 septembre 1658

Nicolas Bruière, humble prieur  
comme dessus

Il est ainsi par nous sousignés fondateurs

Claude Guillot

F. Lebeau

UNE CONFRERIE DU SAINT ROSAIRE à TRYE-CHATEAU au XVIIe SIECLE  
=====

Nous avons six comptes de Michel PERRIER, marguillier de la Chapelle du Saint-Rosaire, qui prouvent qu'une Confrérie du Saint-Rosaire existait à TRYE-CHATEAU au XVIIe siècle. Cette confrérie avait son budget propre.

Les recettes provenaient :

1° - de petites rentes qui s'élevaient à vingt neuf livres sept sols six deniers. En effet huit livres de rentes étaient fournies par Pierre Brossar, tuillier, demeurant à Trye-la-Ville, douze livres par les héritiers de feu François Guy le Jeune et neuf livres sept sols six deniers par les héritiers de feu Nicolas Guillain;

2° - du "bassin", c'est-à-dire du plateau avec lequel on quêétait et de la "cueillette" du pain qu'une femme rétribuée faisait dans le pays. Il est probable que ce pain recueilli servait de pain béni distribué le dimanche et que le surplus était vendu après la messe au profit de la Confrérie, comme cela se pratique encore dans certaines régions, notamment en Artois et en Boulonnais.

Les dépenses (on disait "la mise") n'étaient pas énormes, elles consistaient surtout en luminaires, en linges d'autel, en bannières, en petites réparations pour l'autel de la Confrérie, en gages pour le prêtre-chapelain et la personne "qui cueillait" le pain. Aussi, les dépenses étaient loin de dépasser les recettes, l'excédent de ces dernières était remis entre les mains du chapelain. En 1686 Michel Perrier remit à M. Charles Hottot, prêtre-chapelain, vingt sept livres neuf sols; en 1687, cinquante livres onze sols; en 1688, quarante neuf livres onze sols; en 1689 et 1690, quatre vingt dix huit livres douze sols et, en 1691, quarante neuf livres deux sols six deniers, pour aider à la rétribution des gages qu'il percevait de la

" dite église. Le marguillier devait en tenir compte quand il rendait ses comptes devant Monsieur l'Archidiacre.

A cette époque, le chapelain Charles Hottot était le fils du jardinier du château. Le 20 février 1686 il appose sa signature au bas d'un acte de baptême en qualité de sous-diacre, et à la fin de la même année, il était prêtre-chapelain, baptisant dans l'église de Trye (16 may 1687). Il demeura attaché à la paroisse comme prêtre habitué, chapelain de la dite église jusqu'en Octobre 1691. Alors le vicaire M. Dumesnil, ayant obtenu son changement, M. Hottot devint à son tour vicaire de Trye, mais vers le 15 mars 1696 il fut nommé vicaire à Fresnes l'Aiguillon, puis en 1705 curé de Villers-sur-Trye. C'est là qu'il est décédé, il fut inhumé dans le choeur de l'église le 20 février 1708 par le Curé de Trye-la-Ville.

Outre les six comptes du marguillier Michel Perrier, nous avons aussi un titre rendu par Joseph Le Guay, fermier de la terre et seigneurie de Cérifontaine, y demeurant, et autres le 16 octobre 1755, qui, tout en indiquant l'origine des huit livres dues à la Confrérie du Rosaire, nous montre bien que la Confrérie existait déjà au début du XVIIe siècle.

En effet, ces huit livres de rente foncière annuelle et perpétuelle (?) provenaient: "procédaient du bail à rente anciennement fait par la ditte maison lieux et jardin par Jacques Desmont, commissaire de latillerie (sic) du Roy à Jean Dumontier, tixerand en draps, demeurant audit Trye-la-Ville, par contrat passé devant Le Maréchal, notaire au baillage de Chaumont en la branche de Boury, le seize février mil six cent vingt six, laquelle rente de huit livres a été transportée à lad. Confrairie du Rosaire par Jean Langelé, par contrat passé devant Charles Lefebvre, notaire à Chaumont, le vingt huit Novembre mil six cent cinquante et un..."

Il serait difficile de dire à quelle époque cette confrérie du Rosaire a cessé d'exister. Probablement à la Révolution.

Pour terminer cet article, nous dirons que nous avons retrouvé les noms des personnes faisant partie de la Confrérie du Rosaire vivant, institué dans la paroisse de Trye-Château par ordon-



nance épiscopale le 19 Novembre 1863. Parmi ces noms, nous relevons ceux de Diane de Gobineau, la fille de M.le Comte de Gobineau, grand diplomate et écrivain qui posséda le château de Trye de 1857 à 1872, de Céline Fitan, la femme de Alfred Fitan, auteur d'une notice très abrégée sur Trye-Château, des religieuses : Adeline Leclair , Théodore Gransire, Hyacinthe Triadon, Maurice Caire qui tenaient alors l'école communale. Après l'année 1870 nous ne trouvons plus trace de cette Confrérie. Avec le temps; si les Confréries disparaissent, le recours à Notre Dame ne peut disparaître.

Cf. Bulletin religieux du diocèse de Beauvais, novembre 1952. N°21,  
p.363,364.

## LE CULTE DE SAINT-FRONT dans le BEAUVAISIS

=====

Saint-Front était israélite, de la tribu de Juda, il naquit dans le pays des Lycaoniens. Il eut pour père Siméon et pour mère Frontina, fidèles observateur de la Loi, remarquables par l'austérité de leurs moeurs et pleins de foi aux promesses d'un Messie. Nous ignorons quel âge il pouvait avoir lorsque le Sauveur se manifesta au monde; mais une pieuse tradition, fondée sur le témoignage de quelques graves historiens, nous apprend que déjà il avait quitté son père et sa mère et s'était retiré sur le mont Carmel, pour y mener une vie érémitique à l'exemple des prophètes Elie et Elisée, origine de l'ordre des Carmes. La chronique des Carmes espagnole dit même que Saint-Front avant de se retirer sur le Carmel, était un soldat d'Hérode et qu'il fut baptisé par Saint-Jean. Ce fut probablement sur le Carmel, dans les exercices de la contemplation et l'étude de la Loi et des Prophètes qu'il acquit, pour les perfectionner plus tard à l'école du Sauveur, cette instruction et cette puissance de parole que les historiens lui attribuent et dont ils font les plus grands éloges.

Lorsque N.S. J.C., sortant de sa retraite de Nazareth, se manifesta au monde par ses prédications et ses miracles, les enfants du Carmel, et parmi eux le fils de Siméon et de Frontina, descendirent de la montagne et se présentèrent à lui. Instruits des Saintes Ecritures et justes appréciations des oracles des Prophètes, ils n'eurent pas de peine à le reconnaître pour le Messie et s'attachèrent à sa personne. Saint-Front fut baptisé par St-Pierre sur le commandement de Jesus-Christ, et il fut l'un des soixante douze disciples que le divin Maître choisit et qu'il envoyait, deux à deux, dans toutes les villes et dans tous les lieux où lui-même devait aller, leur ayant donné le pouvoir de guérir les malades, de chasser les démons et de faire toutes sortes de miracles.

En sa qualité de disciple, notre Saint fut témoin de la vie admirable de l'Homme-Dieu. Lorsque, après l'Ascension et la Pentecôte,

les Apôtres et les disciples, remplis de l'Esprit-Saint, se partagèrent la conquête du monde à l'Évangile, Saint-Front s'attacha à la personne de Saint-Pierre et en fut particulièrement aimé. Il partagea les saints travaux de cet Apôtre en Palestine, à Antioche, à Rome.

Saint-Front, le disciple bien aimé de St-Pierre, est envoyé dans les Gaules. Il serait trop long de citer ici les provinces et les villes qu'il a parcourues, prêchant partout l'Évangile, chassant les démons, guérissant les malades, semant sur son passage nombre de miracles.

Le principal théâtre de ses prédications qui lui fut assigné fut la province du Périgord, surtout la Cité VESONE (aujourd'hui Périgueux) dont il fut le premier évêque. D'autres lieux, dans le Périgord ont conservé le souvenir de la présence du Saint-Apôtre. Les églises de Saint-Front d'Alemps, Saint Front Larivière, Saint-Front de Pradoux, Saint Front de Champniers, Saint Front de Clermont, Saint-Front de Champagne, Saint-Front de Douville, Saint-Front de Brufurent fondées en mémoire des miracles que Saint-Front avait opérés dans ces lieux.

Après être sorti du Maine, le Saint se dirigea vers la Normandie. La petite ville de Dom-Front (Orne) est un hymne incessant d'amour et de reconnaissance des habitants du Passais en l'honneur de l'apôtre du Périgord.

Du Passais, Saint-Front s'avança vers le Beauvaisis où il ne devait pas s'arrêter, mais seulement jeter les premières étincelles de la foi. L'honneur de convertir les Bellovaques, d'en être le premier évêque, le premier martyr, était réservé à Saint-Lucien, qui devait être envoyé par Saint-Clément.

Il est probable qu'en venant de Normandie le Saint ait abordé le Beauvaisis par Trye-Chateau. Ce qui pourrait nous le faire croire c'est qu'il existe encore sur le territoire de Trye un chemin qui porte le nom de "voirie Saint-Front". Si cette voirie n'est pas un tronçon d'une ancienne voie romaine, il est certain, d'après A. Le Prévost, L.Graves et Pillon, qu'une voie romaine, appelée dans

le pays "chaussée Brunehaut" passait un peu à l'ouest de Trie-Château. Elle reliait Beauvais à Gisors. Il est vraisemblable qu'un chemin gaulois l'avait précédée : dès le temps de l'indépendance, le chef-lieu des Bellovaques devait être rattaché à Giso-rotum, lieu de passage de l'Epte. Notre Saint aurait donc emprunté la seule voie praticable à cette époque pour venir jusqu'à nous. En mettant les pieds sur notre territoire, il a pu faire quelques miracles (il n'en était pas avare!) : guérir des malades, chasser les démons. Que sais-je? En reconnaissance, nos aïeux auraient érigé sinon une église du moins une chapelle en son honneur et donné son nom au chemin qu'il avait emprunté. Vous direz sans doute : pieuses fictions ! Non, nous avons un document précieux qui atteste bien qu'il y avait à cet endroit une chapelle de St-Front. (Jacques Bourdon, ermite de St-Front, dans la paroisse de Trie-Château, s'étant rendu coupable de violence à l'égard de son compagnon, devra se présenter au curé de Trie-Château en présence de deux ou trois personnes notables du pays, lui demander pardon du scandale qu'il a donné dans la paroisse et faire en leur présence, satisfaction à son compagnon. Sentence 27 Juin 1634 - Arc.de la Seine-Inf. G.5008).

M. Fitan dans sa notice historique de Trie-Château (p.21) en parlant des écarts de ce pays, cite : la maison dite de Lavoisier, presque sur l'emplacement de la Chapelle de Saint-Front, aussi appelé voie de Saint-Front, ce qui indique bien l'ancien chemin de Gisors. en 1874, pendant la construction du chemin de fer de Gisors à Beauvais, on mit à découvert plusieurs cadavres ayant à côté d'eux des pièces de monnaies, je possède plusieurs de ces pièces. J'ai sur cet écart le document suivant : "le 10 de janvier 1651 fut trouvé mort Loys Alez, hermite dans son hermitage de Saint-Front, ayant été confessé et communié dix jours auparavant, âgé de 45 ans".

Il serait difficile de savoir à quelle époque, cette chapelle a disparu. Des habitants de Trie ont érigé dans la suite, une autre chapelle dédiée à leur Saint bien aimé et attenante à l'église actuelle. Elle a subsisté jusqu'en 1900 et a disparu à son tour, malheureusement en même temps que la sacristie. Désormais sans autel, le culte du grand thaumaturge s'en est profondément ressenti.

Cette chapelle, cette voirie, sont les traces marqués du passage de notre Saint. Le culte de Saint-Front seront donc très ancien, il remonterait aux premiers âges du christianisme. De Trye avant d'aborder le pays qui porte aujourd'hui son nom : Dom-Front, il est probable que le Saint s'est arrêté en d'autres localités, mais jusqu'ici nous n'avons pu recueillir des traces de son passage. Il existe, en effet, sur les confins du Beauvaisis, une paroisse qui porte le nom du Saint et une église qui lui est consacrée, dont il est le patron et le titulaire. C'est la paroisse de Dom-Front canton de Maignelay, dont l'église, qui nous offre dans son clocher un spécimen de la belle architecture romane du XIe siècle, témoigne de l'ancienneté du culte de notre apôtre du Beauvaisis. Il y a dans cette église un des plus beaux monuments que l'art chrétien ait élevé en l'honneur de St-Front, c'est un manuscrit enluminé qui comporte la messe propre à St-Front. Ce manuscrit, quoiqu'il appartienne au Moyen-Age par la forme de l'écriture, est classé par les pointres, parmi les oeuvres de la Renaissance, dans la première moitié du XVIe siècle.

Saint-Front est toujours en grande vénération dans cette petite localité. Sa fête (le jour de sa naissance au Ciel) qui se célèbre le 25 octobre, réunit chaque année les curés du canton et d'autres encore sous la présidence du "vicaire Forain". Le Bâton de St-Front se passe de logis en logis et l'effigie du Saint demeure un an en séjour chez le preneur.

En quittant le Beauvaisis, l'apôtre se rendit à Soissons, puis dans un village appelé Nogeliac. Le souvenir du séjour de notre Saint s'est précieusement conservé dans ce lieu qui, depuis ce moment, s'est appelé Saint-Front, et la petite ville qui fût bâtie près de là, vers le VIIIe siècle, ajouta à son nom le nom du Saint et s'appelé Neuilly-Saint-Front (Nogeliacum sancti Frontonis), Chef-lieu de canton dans l'arrondissement de Château-Thierry.

Mais il est temps de nous arrêter! Nous avons dépassé la limite du Beauvaisis, nous sommes maintenant sur un terrain réservé.

Si la paroisse de Trye-Château est fière d'être la filiale



de ces sanctuaires vénérables, elle doit s'efforcer de ressusciter le culte du Grand Apôtre : SAINT FRONT.

LA PERIODE REVOLUTIONNAIRE  
DANS LA COMMUNE DES DEUX TRYES

---

P R E A M B U L E

=====

Pourquoi cette dénomination "Commune des deux Tryes" ? La réponse est facile. Ce fut en 1790, que les 72 paroisses qui faisaient partie du bailliage de Chaumont furent comprises dans la circonscription du département de l'Oise. Elles le furent aussi dans celle du district de Chaumont, divisé en cinq cantons dont les chefs-lieux étaient : Chaumont, Trye-Château, Montjavoult, La Villetertre et Fresneaux-Montchevreuil du canton actuel de Méru. Les communes qui faisaient partie du canton de Trye-Château étaient : Enencourt-Léage, Boutencourt, Eragny, Chambors, Delincourt et Courcelles. Ainsi, on n'y voit point figurer Trye-la-ville situé à l'une de ses portes, pourrait-on dire, et dont la naissance est considérée comme contemporaine de celle de Trye-Château.

C'est qu'alors Trye-la-Ville n'était pas une commune, mais un hameau, une annexe de son chef-lieu de canton, annexe qui n'avait pas d'existence distincte, dont la municipalité était la même que celle de Trye-Château. Ce joug, certes, lui pesait. Aussi bien, en 1792, y eut-il dans cette paroisse, à propos de la remise des registres de naissances, de mariages et de sépultures, un mouvement de révolte, dont le chef n'était autre que le Curé assermenté du lieu, un sieur Liegrois sur lequel nous reviendrons en parlant des églises. Ce fut en vain, Trye-la-Ville dût attendre l'ordonnance du 26 Avril 1835 pour retrouver son indépendance.

Le registre dans lequel nous avons puisé nos renseignements porte, écrit sur parchemin, ce titre : Registre des délibérations de la commune des deux Tryes, commencé le 23 Juillet 1782, l'an 4 de la République (Le reste est effacé par le temps). Nous n'avons voulu rien changer. Quant au diptyque : le château, les églises, qui formera le plan de cette étude, il s'imposait.

## I - L E C H A T E A U

=====

En 1792, époque à laquelle vont commencer à se dérouler les évènements que nous allons relater, le château n'était plus propriété du Prince de Conti. Celui-ci l'avait vendu en 1783 à Monsieur, conte de Provence, frère du roi Louis XVI (plus tard Louis XVIII) comme en 1776, il s'était séparé de sa galerie de peinture, une des plus belles de l'Europe. Pourquoi dans les évènements qui vont nous occuper, n'est-il jamais question du propriétaire réel, mais toujours du Prince de Conti qui lui, de son côté, agit comme s'il était encore le véritable propriétaire du Château ? Est-ce parce que Monsieur, Prince de Provence, avait émigré, alors que le Prince restait en France ; il y reste en effet jusqu'au 18 fructidor, date à laquelle il fut exilé. Peut-être ? En tout cas, l'acte de vente, daté du 7 octobre 1783, est indéniable, et d'après la teneur de l'acte de vente, il ne faut pas oublier que le Prince de Conti s'était réservé "tous les meubles existant dans le château de Trye, la jouissance pendant sa vie dudit château, de la chasse à la grande bête, de plusieurs arpents de pré" etc... Mais puisque la population d'alors ignore Monsieur, puisque la municipalité d'alors fit de même et traita avec le Prince, nous aussi ignorerons Monsieur.

On changeait alors de maire, comme on change aujourd'hui de chemise. Estienne reste à son poste, nous lui devons foule de petits détails, nous lui devons écrit au jour le jour pour ainsi dire un journal remarquable rédigé sans haine, sans passion. Sans tarder arrivons aux faits, ne nous occupant pour le moment que du château.

## LA PATRIE EST EN DANGER

Les 4 et 5 juillet 1792, l'Assemblée Nationale a déclaré la patrie en danger et fixé les mesures à prendre en la circonstance. Parmi ces mesures, citons la déclaration des armes que l'on pouvait posséder.

Pour obéir à la loi, paraissent au greffe de la municipalité des deux Tryes, le 23 juillet :

François-Michel Resarcine qui fait savoir qu'il possède "deux fusils de chasse, dont un simple et un double, un sabre et une épée, une paire de pistolets de poche, deux cannes à épée, sept à huit balles de calibre et environ trois quaterons de poudre de chasse et une livre ou environ de plomb à tirer".

François Laruelle déclare "un fusil double et environ trente coups à tirer".

Nicolas Pollet "un fusil et deux pistolets d'arçons et vingt coups à tirer".

Louis Martin, garde-champêtre "un fusil double, un sabre et environ dix coups de fusil", etc...

Le 25 juillet, Jean-François Lazard Couilleau, Jean-Antoine Denelle, Charles-Nicolas Denelle fils, tous trois du personnel du château déclarent :

"le premier : un fusil double, une épée, un couteau de chasse et une canne à épée",

"le deuxième : un fusil double, un fusil simple, un fusil chinois, une paire de pistolets de poche, un sabre, une épée, une canne à épée",



"le troisième : un fusil simple, une baïonnette, un sabre, une épée, une canne à épée".

Il y eut d'autres déclarations, car le nombre des fusils dans la commune était considérable. Si nous n'en faisons pas mention, c'est parce qu'elles constitueraient un hors d'oeuvre. Ces trois dernières surtout doivent être retenues. C'est autour d'elles que les événements vont se précipiter, prouvant une fois de plus que les petites causes peuvent engendrer de grands effets.

Mais n'y a-t-il que ceux qui possèdent des armes qui seront avertis du danger que court la patrie ? Non. Le 27 Juillet, les membres du corps municipal invitent-ils "le Conseil Général de la commune à assister à la messe paroissiale que M. le Curé sera prié de dire à l'heure ordinaire et requièrent-ils M. Rethoré, adjudant du bataillon du canton, d'y faire trouver les deux compagnies de garde nationale et grenadiers à la disposition de la municipalité, afin qu'au sortir de la messe elles puissent être rangées en bataillon et entendre d'une manière convenable la proclamation du danger de la patrie".

La cérémonie eut lieu le dimanche 5 août, dans l'église, devant le peuple assemblé, avec les commissaires des communes du canton de Trye-Château et se termina par des enrôlements volontaires pour servir comme gardes nationaux, l'espace de trois ans.

Les sieurs Augustin Bouillet et Jean-Pierre Boutroi, domiciliés tous deux à Pommereux, paroisse de Bouthencourt, s'enrôlent "librement et sans contrainte" à condition d'avoir leur congé absolu aux termes de la loi du 25 Janvier 1792 et d'être payés à raison de trois sous par lieue de poste par la route, à compter du lieu de leur départ au chef-lieu du département où ils s'obligent à se rendre au plus tard dans trois jours et de recevoir le traitement attribué aux gardes nationaux". On ne dit pas qu'il y

eut des enrôlements dans la commune des deux Tryes. C'est beau le patriotisme !

Comme on le voit, en 1792, peu avant la Terreur, la Révolution ne faisait pas encore la guerre à Dieu, Pouvoirs publics et Eglise collaboraient au salut de la Patrie. Nous n'étions pas moins à la veille de la déclaration de guerre de la commune des deux Tryes contre le château.

Le 28 août 1792 "l'an IV de la liberté et le premier de l'égalité - c'est ainsi que commencent toutes les délibérations - Le Procureur de la commune, un sieur Pollet, proclame "qu'au moment où des troupes étrangères s'avancent et menacent la liberté et l'égalité française, il est important de mettre les ennemis de l'intérieur hors d'état de pouvoir favoriser par des mouvements hostiles l'invasion du territoire français".

On lui a dénoncé plusieurs citoyens "véhément soupçonnés d'intentions et de préparatifs hostiles" (?). Il arrête donc "que dans le plus bref délai possible, vérification sera faite dans toutes les maisons de Trye-Château et de Trye-la-ville du nombre et qualité de leurs armes".

Le 30 août nouvelle réquisition, "le château sera désarmé". Ce qui eut lieu, mais voilà : Denelle ne remet pas son fusil double, ni ses deux pistolets. C'est grave, c'est très grave ! Grimace des autorités d'abord, puis grande colère de la foule.

#### UNE NUIT HISTORIQUE AU CHATEAU

Le 31 Août, entre sept et huit heures du soir, la Garde Nationale commençait à se rassembler au château où elle devait passer la nuit pour protéger, en cas de besoin, les habitants, quand deux citoyens de Trie-la-Ville vinrent avertir le Maire, M. Rotanger, et le secrétaire de la Muni-

cipalité, M. Etienne, qu'ils avaient vu une voiture chargée de monde et d'effets qui cherchait à pénétrer dans le château en empruntant des chemins détournés. Sur le champ, le sieur Etienne suivi des habitants court aux armes et arrive le premier dans la cour du château où ses concitoyens viennent le rejoindre alors que l'on commençait déjà à décharger l'équipage rencontré dans les rues de Trye-la-Ville. Etienne dépêche un garde national auprès de la municipalité qui arrive en toute hâte. Le Maire revêtu de son écharpe interroge les gens de la voiture, leur demande leurs passeports, ordonne de fouiller tous les paquets, demande au sieur Denelle, l'ainé, s'il a des armes en sa possession. Devant ses hésitations, le Maire le presse de questions, Denelle se trouble et finit par avouer qu'il possède une paire de pistolets et une carabine.

- "Représentez les dites armes."

- "Elles ont été remises au sieur Lazard, le concierge".

Le Maire, assisté d'un officier municipal, se rend chez le susdit Lazard et frappe avec insistance à la porte de son logement. Des pas se font entendre à l'intérieur et une jeune fille ou une jeune femme entrebaille l'huis. Voyant le Maire, elle laisse entrer ce dernier qui trouve le concierge au lit. Aux questions qu'on lui pose, il répond qu'on ne lui a remis aucune arme, puis il se met à ricaner. Nouvelle visite à Denelle, lequel affirme avoir confié les pistolets, ainsi que la carabine, à Lazard. Pour la seconde fois les enquêteurs se rendent chez lui, l'obligent à se lever et à les suivre afin de leur indiquer l'endroit où les armes dont il s'agit ont été cachées. Les recherches ne sont pas difficiles, ni longues. En effet, près d'un lilas du jardin séparé par le mur de la basse-cour et dans lequel s'élève un colombier, on découvre "un pistolet d'acier anglais à deux coups, deux pistolets d'arçon simple, garnis

de peau de tigre ; un couteau de chasse monté en argent avec un ceinturon d'or et d'argent, un autre couteau de chasse garni de cuivre avec un ceinturon d'argent, une carnacière (sic) dans lequel (sic) on trouve : une poire à poudre de corne contenant environ une demie-livre (sic) de poudre, une gipsière (sic) renfermant un tirebour (sic), un moule à bale (sic) et de plusieurs ustensiles de chasse, environ 30 ou 40 bales (sic) et autant de chevrotines desquelles armes le S. Denelle (a déclaré) seulement être muni d'une carabine et de deux pistolets ayant oublié, dit-il, de déclarer les autres, ayant en outre à son côté un sabre dont la poignée en forme de couteau de chasse (représente) une tête de léopard."

Comment en présence d'un pareil arsenal (?) les patriotes eussent-ils pu supposer que ces armes ne constitueraient pas un danger pour la Patrie !! C'était vraiment trop ! Il faut savoir qui a apporté ces armes. De nouveau on interroge Lazard. D'abord, il accuse un sieur Denis, valet du Prince, qui certifie avoir déposé les armes de son Maître dans la chambre qu'il devait occuper, chambre située dans le gros pavillon servant autrefois de salon. Bref, il est impossible de faire la lumière sur ce point. Tout ce bruit fait autour d'armes de chasse et de ce qui compose l'équipement d'un chasseur est véritablement grotesque. Le corps municipal ne va pas moins agir, et vite.

DENELLE Aîné et Lazard COUILLEAU, ARRETÉS  
COMME SUSPECTS

Nous sommes toujours dans la nuit du 31 Août au 1er Septembre. Rien ne coûte à ces braves citoyens devant le danger que, dans leur imagination, court la patrie en raison des faits que l'on connaît. Ils ne vont pas abandonner leur proie. Ecoutez bien les considérants qui suivent :

"Considérant que le S. Denelle l'ainé a pratiqué  
"des chemins détournés pour se rendre à Trye-Château, qu'il  
"a calculé sa marche pour entrer la nuit dans le château de  
"Trye,

"Considérant qu'au moment où la voiture de Denelle  
"a été fouillée en présence de son épouse, cette dernière a  
"jugé à propos de dissimuler d'abord où était son mari,

"Considérant que ledit Denelle a tardé longtemps à  
"paraître et que lorsqu'il lui a été demandé s'il avait des  
"armes, il a d'abord hésité, qu'ensuite il a fait une déclara-  
"tion incomplète (sic),

"Considérant pareillement que le S. Lazard a fait  
"des fausses et invraisemblables déclarations,

"Considérant enfin que leurs réponses vagues et  
"entortillées, ils se sont rendus justement suspects,

"Arrête que le S. Denelle l'ainé et Lazard Couil-  
"laud concierge seront conduits sous bonne et sûre garde, chez  
"le S. Juel, aubergiste à Trye-Château, qu'ils seront gardés  
"à vue par les Gardes Nationaux .... le corps municipal se  
"réservant de décider ultérieurement sur le sort desdits  
"Denelle et Lazard Couillaud dans le cas où ils s'oblige-  
"raient à se représenter à toutes réquisitions en donnant  
"toutefois caution bonne et bien solvable.

"Fait et arrêté en l'Assemblée du corps municipal  
"le 1er Septembre 1792, l'an IV de la Liberté et le 1er de  
"l'Egalité. Deux heures du matin et ont signé : Rotanger,  
"Maire ; Estienne, Secrétaire."



DENELLE Aîné et Lazard COUILLAUD EN LIBERTE SOUS CAUTION

---

ET LE CHATEAU EST EVACUE ET MIS SOUS SCELLES

---

La justice alors était expéditive. C'est le 1er Septembre à 2 heures du matin que Lazard COUILLAUD et DENELLE Aîné sont arrêtés. Le procès-verbal de leur arrestation sensationnelle est aussitôt envoyé à M. M. les Administrateurs du district de Chaumont qui, la nuit même, après avoir "applaudi à la conduite vigoureuse et prudente de Messieurs les Officiers municipaux de Trye-Château" font connaître "qu'ils renvoient la connaissance du délit (?) dont les sieurs Denelle et Lazard Couillaud sont prévenus à M. le Juge de Paix du canton de Trye-Château". Sur quoi le corps municipal sans désespérer toujours" considérant que toute rigueur qui n'est pas jugée indispensable et d'une absolue nécessité est sévèrement réprimée par le loi "arrête" que les sieurs Denelle et Lazard Couillaud pour obtenir leur élargissement, fourniront une caution de 1000 écus chacun, s'obligeront à paraître devant l'officier de police à la première réquisition, qu'avant de pouvoir être remis en liberté, ils seront tenus de payer les frais de garde et autres".

Copie de cet arrêté est notifiée aux intéressés. Denelle l'Aîné déclare y obtempérer et offrir pour caution, la personne du sieur Michel Graux, laboureur et fermier, demeurant à Trye-Château, et Lazard Couillaud Nicolas, Julien Caboche, entrepreneur de bâtiments, qui tous deux acceptent. Ils sont donc remis en liberté provisoire. En avait-on fini ? Non. Détrompez-vous. Le 5 Septembre, désirant "que tous les citoyens cessent enfin de redouter un lieu qui leur a paru trop longtemps redoutable, le Conseil Municipal s'est transporté avec la plus grande partie des autres corps municipaux dans ledit château pour une nouvelle

perquisition, accompagné de sept à huit cents gardes nationaux. Dans la chambre où couchaient les enfants et les domestiques, il a été trouvé un petit fusil simple, un sabre de dragon miniature en fer poli, une petite épée garde et garniture d'acier, une canne à sabre, une ancienne baïonnette, une petite épée garniture argentée, une canne à épée tranchante garnie d'une pomme d'ivoire et quelques cercles en or, plusieurs ustensiles de chasse, des cartouches et une assez grande quantité de poudre et de plomb dont partie convertie en bale (sic) et en chevrotine".

Au cours de cette perquisition qui ne dura pas moins de huit heures, on ne découvrit rien d'autre. Pourtant le corps municipal afin de donner satisfaction aux ennemis de l'Ancien Régime "considérant qu'il serait dangereux sous plusieurs rapports de laisser le château occupé par des gens suspects et contre lesquels l'opinion publique s'était profondément exprimée : " Arrête que dans les 2<sup>4</sup> heures le château serait évacué ..., enjoignit toutefois à tous les citoyens de veiller à sa conservation et à ce qu'aucun des effets qu'il contenait ne fussent enlevés ni détournés jusqu'à ce que les autorités constituées en eussent autrement ordonné." En vertu de cet arrêté les portes du château furent "fermées et scellées" le 7 Septembre par le Maire qui colla sur chacune d'elles une bande de papier, ceci en présence du corps municipal et du concierge Couillaud qui remit ensuite les cinq clefs au secrétariat.

Enfin le 22 Octobre, le dernier acte religieux de la paroisse de Trye fut rédigé dans les termes suivants : L'an 1<sup>er</sup> de la République Française, lundi 23 du mois d'Octobre, a été baptisée par moi Curé de Trye-Château, Victoire, Florence, Armande née d'aujourd'hui du légitime mariage de Pierre Masson, journalier, et de Marie-Anne Félicité Marquet." Signé : Liegrois curé de Trye-la-Ville. Puis le Maire a ajouté de sa main : Vue (sic) et arrêté (sic) le présent (sic) registre (sic) pour être déposé à la Maison de Trye-Château conformément à la loi du 20 Septembre 1792. A Trye-

Château, ce 9 X<sup>b</sup>re 1792 l'an première (sic) de la République Française. Signé : Rotanger, maire, Tardu, officier.

On peut donc d'ores et déjà se rendre compte de l'état d'esprit créé dans le peuple - et ce n'est pas fini - par la question du désarmement des citoyens, état d'esprit que l'on retrouve ailleurs comme on va le voir, même un peu plus tard sous le Directoire.

Quelle était donc, fin de l'an 1792, la situation du Château au point de vue forteresse ? Pouvait-il encore inspirer quelque terreur ? De cette forteresse, Adrienne d'Estouteville avait fait une résidence de plaisance. L'enceinte qui entourait le bourg ne fut plus entretenue et tomba vite en ruines. C'est vers 1620 qu'Henri II d'Orléans avait fait bâtir le château neuf de Trye dont on vantait à juste titre la magnificence.

Quant au personnel, il ne pouvait être que très restreint puisque le Prince n'habitait presque jamais Trye. Le château n'était donc terrible que dans l'imagination des Patriotes. Etrange état d'esprit créé par les événements extérieurs, préparé de longue date par les idées nouvelles qui prenaient corps à l'intérieur et auquel J. Jacques Rousseau - l'hôte du Prince de Conti - n'est pas étranger.

#### L'ETRE SUPREME

Nous ne croyons pas devoir priver nos lecteurs de la lecture de l'arrêté du 8 Septembre 1792 :

Après plusieurs considérants, arrête :

Que dimanche prochain neuf courant, il sera chanté dans l'église de Trye Château (son curé Tellier, devait un peu plus tard prêter serment voulu par la loi du 12 Août 1792) une messe solennelle à l'heure ordinaire pour remer-

cier l'Être Suprême du courage et de l'énergie dont il a gratifié les Français et qui les a fait voler au combat (pas à Trye !) avec autant d'assurance et de joie que s'ils allaient à la plus belle fête de l'Univers "invite tous les citoyens et citoyennes à se trouver à cette messe, requiert les commandant et officiers de la garde nationale de s'y trouver en armes à la tête de leurs compagnies, les autorise à prendre les mesures que la sagesse leur dictera pour que la garde nationale s'y rende en entier".

La cérémonie eut lieu, mais manqua son but : l'enrôlement des volontaires. C'est en effet cela que désire le corps municipal en faisant l'appel lyrique que l'on vient de lire.

Un seul citoyen : J. B. Lainé, 29 ans, s'engagea le même jour pour servir en qualité de volontaire national dans le second bataillon du département de l'Oise.

Il fut suivi le 17 par Antoine Redouté, vitrier demeurant à Trye, mais né à St-Germer, et ce fut tout.

#### MALGRE LES SCELLES DES VOLONTAIRES NATIONAUX

##### ENTRENT AU CHATEAU

se rendant à Beauvais, escaladent les murs, tuent les pigeons. Le Maire arrive sur les lieux, les prie de donner l'exemple de la soumission à la loi, ils obtempèrent mais répliquent qu'aux termes de la loi les armoiries qu'ils voyaient de toutes parts devraient être détruites. Les volontaires ne démolirent pas les armoiries, mais ils firent de toutes parts des passages, abattirent notamment une grille en fer et s'en allèrent. L'affaire n'eut aucune suite.

Ce n'est que le 15 Octobre 1792 que Louis François Joseph de Conti donne signe de vie sous forme d'un mémoire

adressé au Conseil Général de la commune des deux Tryes "aux fins de restitution des clefs de son château".

Ouï sur ce, le citoïen procureur de la commune, le conseil général, "Considérant que le citoyen Louis François Joseph de Bourbon n'est entré pour rien dans les motifs qui ont déterminé le corps municipal à faire évacuer ledit château et à y apposer les scellés, considérant que la conduite de ce prince citoïen dans la Révolution mérite ses justes éloges ; considérant d'autre part que si les clefs dudit château étaient remises purement et simplement au sieur Lazard Couillaud ; que si ce dernier contre lequel l'opinion publique est montée d'une manière très défavorable rentrait dans le château, ce serait faire reparaître les causes qui ont déterminé la conduite du corps municipal et reproduire de nouveaux dangers ; arrête : "que les clefs dudit château seront remises au citoïen prince de Conti ou à son fondé de pouvoir, tout autre cependant que le sieur Lazard Couillaud et ses consorts, invite le prince, au nom de la Patrie en danger et de l'harmonie qui règne dans la commune depuis la défaite dudit Couillaud et de ses consorts, à peser dans la prudence la conduite qu'il doit tenir en cette occurrence, charge son secrétaire d'expédier le présent arrêté dans le plus bref délai possible et de le faire passer à ce prince".

Qui oserait prétendre, après la lecture de cette pièce, que la politesse avait disparu de France sous la Révolution ?

Le prince n'a pas encore les clefs du château, mais il les aura, car c'est de Couillaud et de Denelle, qu'est venu tout le mal. Comme on dit vulgairement "leur tête ne revenait pas". Alors ... non seulement les clefs du château seront remises au Prince, mais la plupart des simples citoyens vont recouvrer leurs armes.

On le voit, le corps municipal avait la haine tenace. Le 13 Janvier 1793 M. le Prince de Conti réapparaît



de nouveau, non pas en personne, mais sous les traits du "citoyen Louis Jacques Antoine Desjonquières, intendant général du citoyen Louis François Joseph Conty".

Le maire, le citoyen Lesueur qui a remplacé Rotanger, délibère avec son conseil, fait jurer le premier à Couillaud le serment de fidélité, d'égalité et de mourir pour la défense de la loy, de la liberté, le maintien des propriétés et la sûreté de ses concitoyens. Il signe avec Desjonquières.

Le 27 Janvier, Desjonquières est reparti, La lutte contre le château n'est pas terminée : le conseil la laisse continuer.

#### UNE PARTIE DE DOMINOS - COMMENT ET POURQUOI

##### ON CHANGE DE MAIRE

Le 3 Février 1793 Lesueur, Maire, le procureur Hude jouent aux dominos au lieu de se rendre à l'Assemblée, déclarant qu'ils ne veulent plus rester à leur poste et qu'ils se retirent pour une question d'arbres.

Le 15 Février on trouve les signatures (sans élection connue) suivantes : Graux Maire, Hema procureur.

#### LEPELETIER DE SAINT-FARGEAU est pleuré à TRYE

"Le 22 Février 1793 une escouade de la garde nationale de Trye se rend à Chaumont, au champ de la fédération pour le service du vertueux et courageux Lapeletier, avec drapeau cravaté de noir".

Lapeletier de Saint-Fargeau conventionnel, fut assassiné le 22 Janvier par le garde du corps Paris, le

lendemain du jour où il avait voté la mort de Louis XVI (1760-1793).

### OU LE PATRIOTISME DES HABITANTS EST MIS A L'EPREUVE

Tout cela était loin d'être rose pour les fonctionnaires ! La loi du 24 Février 1793 avait ordonné une levée de 300 000 hommes. La commune des deux Tryes devait fournir cinq hommes, Trye-la-Ville en désigne deux, ils furent réformés. Trye-Château en désigne trois, ils s'enfuirent.

Le 10 Avril, l'agent militaire exigeait une nouvelle levée militaire de cinq hommes. Le 25 Avril le maire convoque tous les citoyens garçons et veufs sans enfants depuis 18 ans jusqu'à 40. Personne ne se présente. En Juillet (an II) le rappel est battu et ne donne aucun résultat. Le 18 Octobre nouvel appel. Nos édiles "disent qu'ils avaient complété leur contingent le 20 Mai et conduit à Chaumont François Péau et Louis Marquet comme volontaires nationaux et que le district de Chaumont les avait renvoyés".

C'est une étrange histoire que celle d'un déserteur Sulpice Dupuis, ramené le 22 Mai 1793 par les gendarmes de Gisors. D'abord gardé à vue, le déserteur est l'objet d'une véritable explosion de sympathie. Pourquoi ? Nous ne savons pas. Deux cents livres de gratification lui sont votées, plus une paye pour le faire subsister.

Tout cela montre bien que le patriotisme n'était pas très ardent dans le coeur des habitants.

Le 28 Avril 1793, lettre du district de Chaumont en date du 23 du même mois tendant à provoquer un nouveau nom au lieu de celui de Trye-Château rappelant la féodalité. Le 14 Mai 1793 (an II) le corps municipal répond au district de Chaumont : "Considérant que sans contredit des hommes li-

bres, des républicains doivent détruire jusqu'à l'ombre, jusqu'au souvenir même de la puissance féodale, mais qu'ils doivent s'attacher avant tout à détruire la féodalité elle-même, nous a chargé, citoyens administrateurs, de vous demander votre avis et l'approbation du département pour être autorisé à démolir au profit de la République le ci-devant château de Trye, monument qui ne permettra jamais tant qu'il subsistera qu'on puisse changer le nom de Trye-Château et qui comme une nouvelle Bastille offusque tous les patriotes".

"Dans le cas, citoyens administrateurs, où cette demande du conseil général ne pourrait être promptement accueillie, nous vous prions de vous rappeler cette misérable échelle de meunier appliquée après coup au dehors de la tour, enfermée dans une cage de pierre qui occupe une place anticipée sur la commune, qui défigure le pays, empêche la route d'occuper la place qui lui eut assignée sur le plan et nous rappelle sans cesse ces jours malheureux où la fantaisie d'un Prince prévalait sur l'intérêt public et la commodité de tous".

Ont signé : Rabutté Maire, Collin, Forge, Laruelle officiers, Hude procureur, Juel, Cellier, Martin, Pin, Rotanger, Josset, Cornu membres.

Après cela, nous pouvons tirer l'échelle !

N'est-ce pas assez grotesque ?

Ici, il nous faut constater des lacunes dans le registre des délibérations. Il est vrai que le citoyen Estienne n'est plus secrétaire. C'est ainsi que nous ne connaissons pas la réponse des directoires à la requête du Conseil, mais nous sommes en droit de présumer qu'elle fut affirmative car dans la suite nous trouvons la preuve que si le château n'a pas été démoli en entier, il le fut en partie. Dans une délibération du 5 Juin 1793 nous lisons : "Un mem-

bre a demandé qu'on ne laisse pas perdre les matériaux provenant de la démolition des privés et qu'on vendit sur le champ ce qui pouvait s'enlever". Il en fut ainsi et la vente a produit en tout 76 livres. C'est peu ;

Le 29 Juin, Rabutté a cessé d'être maire et est remplacé par le citoyen Michel Graux maire de nouveau. Une nouvelle vente de matériaux du château est faite et ne rapporte que 131 livres 10 sols.

### UNE CONSPIRATION

Le 21 Juillet 1793 "un membre du Conseil fait voir qu'il existait un plan de conspiration contre les plus chauds Républicains de la commune" donnant lecture de deux dénonciations contenant les faits les plus faux et les plus atroces contre les citoïens Graux maire, Tellier curé de Trye-Château, Rotanger et Laruelle secrétaire élus pour siéger au bureau, par l'Assemblée communale dûment convoquée pour l'élection d'un Maire, et Emilaud Estienne commandant la force armée du canton de Trye-Château, l'ex-secrétaire devenu avoué à Chaumont.

Sur quoi le Conseil Général délibérant ouï sur ce le citoyen Duclos, lequel a dit que le citoïen Pin notable l'avait chargé de dire que la signature qu'il avait apposée au bas de la dénonciation faite contre le citoïen Estienne lui avait été surprise et qu'il la rétractait,

Ouï pareillement le citoïen Vincent qui a demandé aussi à rétracter sa signature, ce qu'il a fait publiquement,

Le Conseil Général profondément indigné arrête qu'en dedans trois jours les citoïens signataires des dénonciations lachées contre les citoïens Graux maire, Tellier, Laruelle, Rotanger et Estienne, fourniront la preuve des faits par eux avancés contre les citoïens ci-dessus dénommés,

sinon et à faute de ce faire, le Conseil Général arrête au milieu des applaudissements d'un grand nombre de citoïens et citoïennes, que les citoïens signataires des dénonciations susdittes seront réputés calomniateurs,

En conséquence, le Conseil Général arrête qu'il ne communiquera plus et ne regardera plus comme ses collègues ceux des membres du Conseil qui ont signé et les voue à l'exécration publique.

Ah ! on ne badinait pas alors avec l'honneur des gens. Mais ni dans les trois jours, ni plus tard on ne réentendit parler de cette affaire.

Les citoyens maire (Michel Graux) et procureur (Simon Hude) traitent la loi avec une rare désinvolture - ils font des déclarations fausses, frauduleuses de grains qui amènent des visites domiciliaires par Estienne, les hommes qu'il envoie sont copieusement insultés, outragés.

Le 28 Septembre 1793, an II de la République Française, la société populaire de la ville de Chaumont dénonce l'incivisme de Simon Hude procureur des deux Tryes, demande sa destitution de sa place de fonctionnaire public et sa translation à Chantilly. C'est Rotanger qui prend la succession de Hude, mais le citoyen Michel Graux est toujours maire. C'est sous son administration qu'il est donné un successeur (30 Septembre 1793) comme greffier municipal au citoyen Estienne démissionnaire, en la personne du citoyen Jean-Michel Languedoc et c'est avec lui que nous allons retourner au château.

Le 27 Brumaire An II Graux est toujours Maire, il est arrêté que Trye-Château s'appellera Trie-sur-Troesne, que les titres féodaux déposés par Charles JEAN, notaire public du district de Chaumont, aux archives de la commune, seront vérifiés par Réthoré, Jean Rottanger et La Borde



Il n'était pas prudent à cette époque de porter ou de conserver chez soi la Croix de Saint-Louis. C'était un emblème séditieux ! La croix était pourchassée même sur la poitrine des braves. Oyez.

"Aujourd'hui premier frimaire de l'an deux de la république française une et indivisible, le citoyen Thevenot renouvelle sa déclaration ci-devant faite verbalement, que l'année dernière lors de l'abolition de la décoration de la Croix de Saint-Louis ayant vu par les journaux que la convention avait refusé de statuer sur les différentes notions tendantes à rapporter les dites croix, il s'est cru autorisé à disposer de la sienne et la gêne où le met momentanément sa médiocre fortune l'aurait rendu coupable de garder un effet auquel il ne pourrait conservé l'incivique espoir de s'en décorer un jour, en conséquence le citoyen Thevenot en a joint les débris à d'autres objets et a vendu le tout à un marchand qui allait à Rouen, il n'en a point fait de mystère et l'a dit il y a plus d'un an à différents citoyens de cette commune qui peuvent le certifier.

A l'égard de brevet le citoyen Thevenot affirme n'en avoir jamais eu parce que l'usage d'en donner n'était point rétabli au mois de janvier 1779, époque de sa décoration, et que la lettre adressée au feu Rohan Soubise contenait collectivement ses noms et ceux de six autres qui furent reçus avec lui. Son certificat de réception a été déposé au bureau de la guerre."

Signé : THEVENOT

Le 4 Frimaire an II, le citoyen Pelvillain l'un des administrateurs du district de Chaumont présente un paquet à lui adressé par les membres du comité de surveillance de Chaumont, portant destitution du citoyen Graux maire de cette commune, vu son incapacité, et nomination du citoyen Tellier à sa place, ci-devant curé qui avait jeté le froc. Cette décision, à vrai dire, ne plut point au Conseil qui

fit des remontrances au comité de Chaumont, lui "assura que le citoyen Graux n'avait jamais prévarié dans ses fonctions, et arrêta que le citoyen Forge exercerait ses fonctions jusqu'à ce qu'il en soit autrement ordonné". Il signe sans la particule "la". La marche de la Révolution n'en continua pas moins.

Le 8 Nivose, an II, le corps municipal arrête que le jour de décadi prochain, il sera célébré la feste nationale en souvenir de la prise de Toulon, que la garde nationale se rendra en arme à dix heures du matin devant la maison commune, les membres du comité de surveillance, le Tribunal de paix seront invités à se joindre avec le conseil général de la commune pour assister à cette feste et pour être présents ensuite au Brûlement des titres de la féodalité qui aura lieu led. jour à une heure de relevée".

#### LE BRULEMENT DES TITRES DE LA FEODALITE

Le 10 Nivose, an II, dix heures du matin, la garde nationale avec le drapeau, le conseil général de la commune, le Tribunal de la justice de paix du canton, les membres de la société populaire, se sont tous réunis en face de la maison commune des deux Tryes, chaque corps et autorités constituées ayant pris place et rang, un nombre de jeunes filles habillées de blanc et décorées de rubans aux trois couleurs, ont été placées dans le centre des rangs, une desquelles ayant un flambeau représentant la Raison, une autre une pique surmontée du bonnet rouge, représentant la Liberté, une autre ayant un niveau représentant l'Egalité, un nombre de citoyens et citoyennes étant ensuite. La pompe de la feste ainsi formée, le tambour en teste, on a marché dans les rues de Trye-sur-Troesne en chantant des hymnes patriotiques et des chansons sur la valeur des deffenseurs de la Patrie qui étaient au siège de Toulon.

Arrivé sur la place commune où était élevé un bû-

cher couvert des titres de la féodalité, la Raison y mit le feu et les attirails des cerfs de l'esclavage se consomment aux cris de mille fois répété : Vive la République, la Liberté, la Montagne et Les Sans Culottes, des hymnes patriotiques ont été chantés autour du feu de joie et au pied de l'arbre de la Liberté, plusieurs décharges de canons et de mousqueteries se sont fait entendre. Un repas frugal, des danses et des champs (sic) patriotiques terminent ce rassemblement.

On se sépare enfin et chacun remporte dans son âme la satisfaction la plus complète et la jouissance qu'ils ont éprouvées d'avoir célébré la feste de la Raison, celle de la prise de Toulon et d'avoir brûlé les titres des crimes de la féodalité...". Pelvilain, le protégé du prince de Conti, signe le compte-rendu de cette fête avec tous les autres, prouvant ainsi que les sentiments de la reconnaissance ne l'étouffaient pas.

Le 10 Ventôse, an II, il a été planté un arbre de la Liberté avec racines devant toutes les autorités constituées. Le citoyen Jean Alexandre Rethoré, juge de paix, et la citoyenne femme Henry Nicolas Noël Pelvilain ont été choisis par le Conseil Général pour désigner les noms de l'Arbre et il a été nommé Arbre de la Liberté française, une indivisible et impérissable.

La même cérémonie eut lieu à Trye-la-Ville le décady suivant.

Des danses eurent lieu dans le château et chez la citoyenne Juel aubergiste. Chez cette dernière, un nommé Jean-Baptiste Thierry, dit Gaillard de Trye-la-Ville, pris de vin, injurie les citoyens Juel, le maire Rottanger agent national qui était intervenu et qui avait sorti son écharpe pour le faire sortir. Thierry la prend et la jette par terre.

Rottanger voulait une réparation, Thierry fut traduit à la Maison d'Arrêt du district de Chaumont. On ne connaît pas la suite de cette histoire.

Le 12ème jour du second mois de l'an II, Jean Antoine DENELLE fait présenter par le citoyen Michel GRAUX, son fermier, un certificat de résidence à Fécamp au Conseil Général de Trye qui est envoyé au district de Chaumont. (Registre des délibérations P. 101, verso).

D'autre part, le 18 ventôse an II, le Conseil Général de la commune, par la réquisition du citoyen Lambert commissaire de la société populaire et républicaine de Fécamp, ouvre une enquête sur le citoyen DENELLE et entendit divers citoyens qui viennent à tour de rôle déposer contre lui. (Registre des délibérations P. 121). La haine est tenace ! il serait trop long de relever tous les griefs (?) que ces citoyens lui reprochent. Après Louis Dumont, c'est Chefdeville, chirurgien, qui déclare devant le conseil général de la commune : "Depuis un temps immémorial, le ci-devant Prince de Conty avait accordé une pension de soixante livres à defunt mon père, pension qui m'a été servie après sa mort. En 1789, la loi a permis que tous les individus avaient le droit de chasser, comme ayant toujours été ami de la Révolution, j'ai profité du plaisir de la chasse. Sur ce, Denelle s'est permis de me retirer ladite somme, la pension m'a été accordée par le ci-devant frère du Roy". Quelle bassesse ! Ainsi voilà un témoin qui touchait une pension de Monsieur, qui plus tard fut Louis XVIII, mais qui alors était émigré, qui charge Denelle, et que l'on écoute comme "ami de la Révolution" !

Après François Cornu, ce furent Joseph PIN et Joseph François Sidoine GRAUX qui viennent donner des renseignements sur la vie et les moeurs dud. Denelle. Qu'est-il devenu de cette enquête ? L'histoire nous le dira peut-être un jour.

Il est probable que les poursuivants en voulaient plus au père Jean Antoine Denelle qu'au fils Charles Nicolas. D'ailleurs, l'enquête était dirigée contre le père. Celui-ci en effet "chevalier de l'ordre royal et militaire de Saint-Louis" donc représentant de l'ancien régime était "maire des paroisses de Trie-Château et de Trie-la-Ville" en 1791. C'est lui qui cote, paraphe le registre des délibérations D<sup>I</sup> (du 21 mai 1791 au 12 février 1793) registre de 36 feuillets, mais ne signe que la première délibération, celle du 29 mai 1791. Sa signature disparaît complètement ensuite. Les deuxième, troisième, quatrième délibérations sont signées de Bordaix, maire qui disparaît à la cinquième pour être remplacée par celle de Graux, maire. Il s'est donc passé quelque chose que nous ignorons.

Après toutes les vexations, les ennuis de toutes sortes que les Denelle ont essayés à Trie, ils avaient dû se retirer à Fécamp.

Jean Antoine Denelle faisant partie "du personnel du château", était aussi "lieutenant des plaisirs du prince de Conti", garde principal des chasses du prince et sans doute en même temps receveur de la seigneurie. Tous ces titres le rendaient odieux aux "patriotes" de Trie et surtout aux chasseurs. Voilà, à mon sens, ce qui explique l'acharnement de quelques "citoyens" contre les Denelle et contre Lazare Couillaud, le concierge du château.

Le fougueux Bachod, agent national du district de Chaumont, exhale sa colère contre les secrétaires qui ont succédé au citoyen Estienne qui a commencé le registre D<sup>2</sup>. Le registre D<sup>3</sup> commence au 10 floréal an VIII cotté et paraphé par Charles Jean maire de la commune et est clos le II Septembre 1833. Il y a des lacunes dans le registre D<sup>2</sup> des délibérations. Aussi, le II messidor an II, Bachod exhalait à Trie sa colère à ce sujet : "Nous nous sommes fait, "dit-il, présenter le registre journalier des délibérations,



"lequel nous a offert cette irrégularité qu'il n'est pas coté, ni paraphé. Des actes 4, 7 et 10 de ce mois ne sont signés que d'un membre délibérant, ils n'énoncent même pas ceux qui y ont pris part, etc...". Qu'aurait dit Bachod s'il avait pu prévoir que du 13 frimaire an III au 10 floréal an VIII, il n'y aurait pas eu de registre de délibérations ?

Bachod était loin d'être aimé à Trie ! Le jour où le conseil général de la commune pourra s'exprimer librement (le 4 vendémiaire an III, p. 177 verso) il n'hésitera pas à dire : "Vu la conduite de Bachod pendant les fois qu'il s'est présenté dans l'enceinte du conseil général, au lieu de porter les vrais patriotes à l'exécution des lois, soit en leur expliquant amicalement, soit en leur donnant les moyens de les mettre en exécution, au contraire s'y est toujours présenté avec brutalité trop longtemps c'est certain et qu'il décourageait la municipalité."

Lors de l'inauguration du culte à la déesse Raison dans la ci-devant église de Trie, comme on disait alors, M. Pellevilain prononça un discours dont l'insertion fut votée au registre des délibérations du Conseil général des deux Trie. C'est grâce au voeu émis par cette assemblée, lors de cette solennité, que nous pouvons publier aujourd'hui un discours qui permet d'apprécier son auteur, ainsi que des événements déjà lointains.

Pour avoir la teneur de ce discours, on peut se reporter au registre des délibérations du Conseil Général de la commune des deux Trie (p. 124), soit dans la brochure de Fitan sur "les Eaux de Trie-Château", p. 7, 8, 9.

Le 2 Brumaire an III, le corps municipal délibère sur une pétition de Denelle aîné qui veut rentrer en possession de différents effets à lui appartenant dans le gros pavillon du château - bref ils lui sont rendus. Le registre des délibérations ne prononcera plus le nom de Denelle qui, avec Lazare Couillaud, avait déclenché la guerre contre le Château.

A-t-il été appelé devant la justice pour y rendre compte de ses "forfaits" (?), nous ne le croyons pas. Un fait est certain, il a déménagé puisqu'il réclamait "ses petites armoires". Les forfaits n'avaient existé que dans l'imagination de ses poursuivants.

Le 10 prairial an II, une bagarre s'est produite à l'occasion de la fête de la décadi. Le citoyen Philippe Boulanger, dit Cadet, garçon meunier, apostrophe Laruelle Officier municipal : "Qui a défendu de danser dans la Galerie et la cuisine du château ? - Je n'en sais rien, demandez-le au maire. - Je m'en fou - Des coups de poing, des coups de pieds dans le bas ventre s'en suivirent sur Laruelle et sur un cavalier en station à Chaumont nommé Le Luyaud et descendu chez Michel Graux.

Résultat : Philippe Boulanger récolte 24 heures de détention.

Le 20 prairial an II, fête dédiée à l'Etre Suprême et à l'Immortalité de l'âme. C'est la fête nationale. Malgré la défense de travailler et de faire travailler les jours de fêtes, et d'être déclarés mauvais citoyens par le maire Julien, la fête n'eut pas grand succès. Après avoir défilé par la Fortelle et chanté des hymnes patriotiques devant l'Arbre de la Liberté, le cortège s'est rendu au bout de Trie vers Gisors, puis dans le Temple de l'Etre Suprême. Là, le maire a présidé et fait prêter serment à tous de reconnaître l'Etre Suprême et l'Immortalité de l'âme et tous ont crié : Vive la République.

La fête de l'Etre Suprême ne fut célébrée que cette seule fois, non seulement à Trie, mais dans toute la France. Elle eut pour résultat de relever partout le culte catholique, car la masse du peuple était restée attachée à ses anciennes croyances.

Le Château a souffert du fait de la Révolution elle-même, du fait de ses transformations successives en lieux de réjouissances publiques, en salles de danse, en dépôt de ravitaillement, en caserne de prisonniers autrichiens.

Le comité de surveillance fait un règlement pour les prisonniers. Malgré les distractions qui leur étaient accordées, tout n'allait pas toujours au mieux dans le monde des prisonniers. Stralin et Fritz pris à boire chez Martin, cabaretier, sont consignés 24 heures. Le 24ème Régiment de cavalerie avait la garde des prisonniers.

Le paysan a été lui aussi victime de la Révolution par suite des réquisitions de toutes sortes. Il y eut même des perquisitions dans les caves pour voir si les habitants n'avaient pas trop de cidre.

Un jour, le 15 pluviôse, an II, Martin Rossin et J. B. Vaillant, gardes des bois, étaient à chasser un loup dans la garenne de Trye, suivant leurs chiens sur la trace du loup, ils s'étaient trouvés sur une pelouse au-dessus des Groux où il y a plusieurs carrières, à cent cinquante pas ou environ du chemin qui conduit de Chaumont à la Croix Blanche et vis-à-vis l'ancien poteau qui fait la séparation des terroirs de Trye et de Chambors. Dans l'une de ces carrières, un de leurs chiens y est entré, et approchant de lad. carrière, ils ont aperçu un bout de cordon à fleur de terre et de suite ils ont retiré de la terre, et ont trouvé deux matelas de toile à carreaux, enveloppés dans deux toiles de paillasses et liés avec des cordons. Ils les ont sortis de la carrière, les ont emportés pour être déposés au greffe de la commune.

Les pauvres gens étaient obligés de tout cacher, même les objets les plus indispensables pour leur subsistance.

## U N D I V O R C E

"Le dix neuf Brumaire, troisième année républicaine, une indivisible et révolutionnaire, le corps municipal et le conseil général assemblés au lieu ordinaire de ses séances. Marguerite Victoire Barbet, âgée de 25 ans, accompagnée des citoyens français Morin, Charles-François Boulanger, Victor Le Sueur, Rabutté, Redoutté et Jean-Nicolas Normand, tous demeurant en cette commune, lesquels ont attesté que le citoyen Alexandre Syrette son époux est absent, depuis plus de six mois, de ladite commune, voulant jouir du bénéfice de la loi concernant le divorce, elle s'est présentée au Conseil Général pour en avoir acte, le Conseil Général arrêté et arrête que acte du présent sera délivré à ladite Marguerite-Victoire Barbet pour lui valoir et servir ce que de raison, et elle a déclaré ne savoir signer, et ont lesdits témoins signé avec nous, maire, agent national, officiers municipaux et membres du Conseil Général de ladite commune".

Premier divorce ! Et ça continue pour le plus grand malheur de nos familles.

L'incurie, l'insouciance des secrétaires de l'époque, nous privant de documents précieux, ne nous permettent pas d'aller plus loin dans cette étude.

L'histoire ne s'invente pas !

UN MEMOIRE ... MEMORABLE

=====

Le 18 floréal, an II, de la République Française (7 Mai 1794) la Convention Nationale, sur la proposition de Maximilien Robespierre, reconnaissait officiellement "l'existence de l'Être Suprême et l'immortalité de l'âme". En conséquence des fêtes publiques furent instituées. Le 20 prairial suivant (8 Juin), Robespierre présida en grande pompe, à Paris, la cérémonie inaugurale où il apparut comme le "Souverain Pontife" - et, dirent ses ennemis, le Dieu - du nouveau culte. La façade des anciennes églises, devenues, à l'instigation des athées Hébert et Chaumette, les Temples de la Raison - depuis la fameuse fête de Notre-Dame du 20 brumaire (10 Novembre) - reçut des inscriptions en rapport avec le dogme du spiritualisme déiste que venait de faire proclamer religion nationale le fervent disciple de J.J. Rousseau.

Nous avons rencontré, aux Archives départementales de l'Oise, dans les dossiers du district de Chaumont (1), une pièce comtable rappelant ce fait historique. C'est le mémoire d'Antoine Redouté (2) "peintre et vitrier" de Trie-sur-Troesne (ci-devant Trie-Château), qui, à la date du 8 messidor an II (26 Juin 1794) - un mois avant la chute de Robespierre - réclame la somme de 132 F, à raison de 12 F chacune "pour avoir fait en gros caractères, à chaque temple

---

(1) Les départements créés en 1790 étaient partagés en districts subdivisés en cantons, Le district de Chaumont comprenait les cantons de Chaumont, Flavacourt, Fresneaux, Méru, Montjavoult, Trie-Château, La Villetertre, chacun de 9 à 15 communes.

(2) Ce Redouté était-il parent d'un artiste peintre du même nom qui se fit une grande réputation par ses aquarelles délicates et ses gracieuses peintures de fleurs, au temps de l'Impératrice Joséphine ?



de la Raison, l'inscription : "LE PEUPLE FRANCOIS RECONNOIT L'ETRE SUPREME ET L'IMMORTALITE DE L'AME" dans les onze communes de Trie : Trie, Trie-la-Ville, Boutencourt, Enencourt-Léage, Eragny, Droittecourt, Delincourt, Chambors, Coursel (sic), Beaucerré (sic), Villers. Ce travail lui avait été commandé par l'administration du directoire de Chaumont.

Quelqu'une de ces inscriptions subsiste-t-elle ? Nous l'ignorons, mais nous en connaissons de pareilles, encore lisibles, sur les églises de Parnes et de Reilly qui appartenaient, la première au canton de Montjavoult, la seconde au canton de Chaumont.

Ne devrait-on pas les classer et en raviver la couleur ? Sans doute ne sont-elles pas strictement orthodoxes, mais elles marquent une date à retenir. Si l'inscription politico-religieuse qu'elles rappellent fut de courte durée, n'ont-elles pas une valeur philosophique et symbolique ? Cette affirmation simplement rationnelle n'exprime-t-elle pas au moins ce que peuvent découvrir les lumières naturelles à ceux qui restent hors de l'église ? Et placée ainsi au-dessus de l'entrée, ne les invite-t-elle pas à suivre ceux à qui la foi fait franchir le seuil ?

Ce Redouté "citoyen" ne s'est pas fait scrupule de participer au dépouillement de son église, nous le voyons acheter maints objets religieux, linges et ornements d'église. Il semble bien aussi s'être prêté aux moindres désirs des maîtres du jour pour exécuter les plus vilaines besognes. En effet "cejourd'huy neuf du second mois de l'an II, le citoyen Redouté, vitrier de cette commune, est tenu sans délai de retirer les croix qui se trouvent sur les clochers qui sont dans cette commune ainsi que tout ce qui pourrait nuire au voeu de l'arrêté des représentants du peuple du département, et qu'il mettra à la place des coqs et croix, un bonnet de liberté en tolle, et des drapeaux aussi en tolle, lesquels seront peints aux trois couleurs et seront placés pour tourner à tous vents et qu'il lui sera payé par le trésorier la somme de soixante douze livres".

## JEAN-BAPTISTE LETELLIER

Vers le mois de Juin 1791, Louis Claude Lausaire de Rinberg tombe malade. Le 29 Juillet 1791, de Rinbert refuse de remettre les clefs du presbytère, jardin et dépendances, celle du coffre où sont renfermés les titres et la clef de la grille du choeur de l'église. Le procureur de la commune (Pollet) se trouve dans la nécessité de former action au tribunal du district de Chaumont contre led. de Rinberg pour la remise desdites clefs et la jouissance desdits lieux.

N'ayant <sup>pas</sup> prêté le serment constitutionnel, il ne reçoit comme traitement qu'un secours de 500 livres, et doit évacuer les lieux. Vu son état de santé, on aura sans doute eu assez de délicatesse pour le laisser mourir en paix. Sa mort arriva le 25 Février 1792, ainsi que le constate l'acte de décès : "L'an 1792, le 26 Février, le corps de Louis Rinberg (la particule de était déjà supprimée) ci-devant Curé de Trye-Château, décédé d'hier, âgé de 70 ans environ, a été inhumé par moi prêtre soussigné dans le cimetière de cette paroisse en présence de M.M. Le Roux curé de Chambors, Moinet curé de Villers et Liegrois curé de Trye-la-Ville".

Avant de mourir, de Rinberg avait eu la douleur de voir un prêtre assermenté lui succéder. En effet, le 15 Juin 1791, Jean-Baptiste Adrien Tellier, prémontré, qui demeurait à Gournay, est élu curé de Trye-Château par l'Assemblée électorale du district de Chaumont le 10 Juin 1791 et J. B. Massieu, l'Evêque constitutionnel de Beauvais, qui a l'ou-trecuidance de dire qu'il est en communion avec le Saint-Siège, lui adresse ses lettres d'institution canonique le 15 Juin 1791. Le 19 Juin, Tellier prête serment avant la messe paroissiale en présence du Conseil général de la com-

mune et signe son premier acte de ministère le 25 Juin.

Vu son acte de prise de possession et de protestation de serment du 19 Juin 1791, le certificat du Directoire de Gournay du 12 Août 1791, portant que le traitement dud. Letellier comme religieux (prémontré demeurant à Gournay) est fixé à 900 livres, et les lois des 24 Août 1790 et 9 Janvier 1791, le Directoire estime que son traitement doit être fixé à 1650 livres (1).

Le 23 Septembre 1792, Tellier et Liegrois, avant de toucher leur traitement, se présentent à l'audience pour prêter le serment exigé et voulu par la loi du 14 Août et jurent "de maintenir la liberté et l'Egalité ou de mourir en les défendant".

Le 10 Octobre 1792, le Maire Rotanger pose la question de savoir si les bancs de l'église paroissiale seront loués ou laissés à la disposition du premier occupant. Il est décidé qu'ils seront loués. On en conclut que Tellier faisait encore des offices à cette date.

Le 14 Octobre 1792, c'est Larchevêque, cleric de la paroisse, qui présente aux commissaires, deux chandeliers en argent d'acolytes pesant deux livres trois quarts une once un gros et demi, un encensoir pesant deux livres, une chaîne d'argent, une croix d'argent pesant deux livres un quart et une demye once, une navette avec sa cuillère et sa chaîne d'argent pesant une demy livre, une demy once et un gros, deux burettes d'argent pesant une demy livre trois onces et un gros, un plat d'argent pesant deux livres deux onces et demie et un gros (page 14 verso). Comment Tellier pouvait-il demeurer impassible en présence d'un

---

(1) Archives de l'Oise - Série 12  
Registre G - Evêché de Beauvais N° 106  
Registre de Catholicité.

pareil dépouillement ? Ce sera le clerc, notre pauvre Larchevêque, qui sera obligé de se prêter à cette honteuse besogne. Les fonctions de "clerc et de maître d'école" nourrissaient son homme, mais quand Larchevêque sera obligé d'abandonner ses fonctions, après "avoir constamment travaillé à la moisson et aux foins", à 71 ans, il sera dans l'indigence et aura besoin d'être secouru. (3 prairial, an II, P. 145).

Notre curé devait siéger plus souvent à l'assemblée communale qu'à l'église. Il est chargé de nombreuses missions et nous rencontrons sa signature dans maintes délibérations. Ce qui peut nous surprendre c'est que le citoyen Mayeur ex-recollet du couvent de Sainte-Marguerite ait été désigné pour remplacer le citoyen Tellier avant même que celui-ci eût démissionné.

Le 27 brumaire an II de la République est comparu devant le corps municipal le citoyen Jean-Baptiste Adrien, curé de cette paroisse, lequel a dit "que le voeu du peuple lui a conféré les fonctions curiales de cette paroisse, que attaché de remplir avec tout le patriotisme dont il est animé, déclare par le présent renoncer à la fonction de ministre du culte catholique à compter de ce jour et prie l'assemblée de lui en donner acte. Le corps municipal, après avoir entendu le procureur de la commune, a donné acte au citoyen Tellier de la démission qu'il vient présentement de faire et vote au nom de l'assemblée les remerciements et la reconnaissance que la commune doit au civisme et patriotisme que le citoyen Tellier a manifestés dans toutes ses actions depuis qu'il réside dans cette commune, arrête en outre que copie du présent en sera envoyée à l'Administration du district et à la société populaire de Chaumont et a led. citoyen Tellier signé avec nous les jour et an que dessus".

Assezat et Bachod pouvaient être contents !

Aussi, le 4 frimaire suivant (an II), le comité de surveillance de Chaumont destitua le citoyen Graux maire de cette commune, vu son incapacité et nomma le citoyen Tellier à sa place.

Cette décision déplut au conseil municipal qui fit même des remontrances au comité de Chaumont, lui assura que le citoyen Graux n'avait jamais prévariqué dans ses fonctions et arrêta que le citoyen Forge exercerait les fonctions de maire jusqu'à ce qu'il en soit autrement ordonné.

La marche de la Révolution n'en continua pas moins ; ainsi que la spoliation des églises et des cimetières. Le 7 frimaire an II, Tellier remet trois calices, trois patènes, un ciboire, une boîte aux saintes huiles, une autre pour les fonts baptismaux, une custode, trois cercles de baleine, le tout d'argent blanc et un soleil avec sa couronne d'argent doré.

Le dépouillement n'était pas encore achevé car le 5 nivôse an II tous les linges, tous les ornements désignés dans la délibération du conseil municipal sont transportés à l'administration du district.

Si le dimanche n'était plus observé, par contre le décadi défense absolue de travailler sous peine d'être déféré devant le comité révolutionnaire, témoins les deux charretiers du citoyen Lesueur qui labouraient avec quatre chevaux dans une pièce de terre appelée "les 7 arpents au-dessus de la Vigne", le 20 germinal an II.

Les événements se précipitaient, notre pauvre Tellier qui avait jeté le froc n'était sans doute pas pour cela en sécurité. Le 11 frimaire an II, il demande encore, quoique membre du conseil général, un certificat de civisme.

Après cette date, nous n'avons plus suivi les tra-



ces de Tellier. Qu'est-il devenu ? Mystère. Puisse-t-il avoir retracté sa conduite pendant les jours sombres et sanglants de la Révolution et être mort dans le giron de la Sainte Eglise !

### JOSEPH MARIE STANISLAS MAYEUR

Nous avons peu de renseignements sur Donation Mayeur, Né à Villers-Châtel (Pas de Calais), il était gardien du couvent des Récollets de Sainte-Marguerite quand le 16 Septembre 1792 il se présente à l'audience à l'effet de prêter serment pour toucher la pension de 700 livres accordée par le Directoire du district de Chaumont à la date du 3 Janvier 1791. A cette époque, il pouvait avoir 36 ans.

Nous trouvons sa signature lors de la bénédiction du drapeau offert par les religieuses de Gomerfontaine à la garde nationale le 14 Juillet 1790.

Le 22 Mai 1790, on avait fait l'inventaire du couvent et il est fermé en vertu de la loi du 1er Octobre 1792.

Donatien était son nom en religion, dans la suite (28 vendémiaire an X) quand il siègera comme adjoint au maire Jean, il figurera sous les prénoms reçus au baptême de Joseph Marie Stanislas. Il est chargé bien souvent de besognes peu enviables. Il semble bien qu'il se soit prêté aux désirs du corps municipal et du citoyen Tellier.

Le 17 Juillet 1793, an II, c'est le citoyen Mayeur qui est chargé de dire tous les dimanches et fêtes une messe à l'heure la plus commode pour les habitants de Trie-Château, d'acquitter les fondations qu'acquittait le citoyen curé moyennant une somme de 300 livres qui lui sera payée par trimestre et sur ses quittances par le trésorier et un logement lui est donné.

La même délibération ajoute : "le citoyen Mayeur jouira en outre de l'avantage dont il jouissait en la commune de la Bosse, relativement au recrutement et le conseil général autorise le citoyen Maÿeur à requérir (?) auprès de la jeunesse de la commune le consentement qu'il donne à sa demande".

Que veut-on insinuer ? Mayeur aurait donc été curé de la Bosse avant de venir à Trye ? Aurait-il été désigné pour porter les armes, et après avoir été nommé curé à Trye, aurait-il demandé un remplaçant parmi la jeunesse ? Ce texte n'est pas très clair.

Il était célibataire et avait quelques petites propriétés (série M - Archives de l'Oise).

En 1804, il est signalé comme pensionnaire ecclésiastique, ayant quelques propriétés, et adjoint au maire de Trye-Château. Il démissionne de ses fonctions d'adjoint en l'an XIII et meurt curé à Delincourt le 2 Juin 1816, laissant pour héritiers Charles Louis Joseph Maÿeur cultivateur à Trie et Prudence Maÿeur sa soeur. Il avait un testament olographe. Ses meubles furent estimés 1697 Fr 50 et ses immeubles 1900 Fr. Les droits de succession furent payés le 20 Novembre 1816.

En pleine période révolutionnaire, Maÿeur n'a pas dû faire beaucoup de ministère, il siège souvent avec le corps municipal, sa signature apparaît avec celles de Teller, Liegrois, Chéron et Bonnard.

C'est plutôt Claude Chéron qui a pu faire un peu de ministère caché. D'après la notice sur les curés (Série M, Archives de l'Oise) Chéron était ainsi noté : "Avant la Révolution, curé de Boutancourt. Sous la terreur, s'est retiré à Trie-Château où il a exercé jusqu'au Concordat. Peu d'instruction et de moyens. Conduite exemplaire, bien avec

les habitants. Absolument nul sous le rapport politique".

Il semble bien qu'il ait fait partie du conseil municipal, car dans le troisième registre des délibérations de la commune, on trouve sa signature jusqu'au 3 Avril 1808.

Après le Concordat il fut nommé curé de Trie-la-Ville.

Nous possédons les actes religieux de 1804 à 1809 rédigés de sa main.

Il était né à Porcheux, baptisé le 26 Février 1734. Il mourut le 17 Février 1809, laissant une fortune appréciable et de très nombreux héritiers.

#### DENIS FRANCOIS LIEGROIS

Au mois de Juillet 1791, c'est un prêtre assermenté M. Liegrois qui vient remplacer M. Jean-Baptiste Louis-Marie de Mauviel de la Tourelle qui n'avait pas prêté le serment à la Constitution civile du Clergé à Trie-la-Ville.

Denis François Liegrois est né à Feuquières le 25 Mai 1762, de Jean-François Liegrois, marchand de chevaux, et de Marie-Angélique de Villers. Il a été baptisé le jour même : parrain François-Denis Sauvel, marraine Marie-Madeleine Liegrois de la paroisse d'Omécourt.

Il a reçu la tonsure des mains de Mgr de Beauvais, ancien évêque de Sens, dans la chapelle du palais épiscopal de Beauvais, à l'ordination de la Trinité 1784 ; il a été admis aux ordres mineurs à l'ordination de Noël 1788, promu au sous-diaconat à l'ordination de Pâques 1789 et ordonné prêtre par Mgr de la Rochefoucauld le samedi saint 3 Avril 1790

On ne trouve pas trace de sa promotion au diacolat. Prêtre habitué à Méru, il signe quelques actes à partir du 25 Septembre 1790. Le 6 Juin 1791, il était élu à la Cure de Trie-la-Ville, ayant prêté le serment le 23 Janvier 1791 comme second vicaire de Méru.

Il reçut l'institution canonique le 20 Juin 1791.

Au mois de Juillet, il prend en mains les intérêts de la paroisse, le 7 Juillet 1793, le citoyen Liegrois "demande la parole au conseil général de la commune, il a observé que les intérêts de cette paroisse relativement aux propriétés dont elle a été dépossédée par l'effet de la puissance féodale étaient oubliés, que cependant la Municipalité devait s'en occuper dans le plus bref délai".

Sa parole n'a pas dû avoir beaucoup d'écho dans l'assemblée, Liegrois va lui donner du fil à retordre au sujet de sa revendication pour faire de sa paroisse une municipalité distincte de celle de Trie-Château. Il refusera même avec le procureur de la commune de remettre les registres de catholicité - ces registres devant y rester.

Pour suivre par le détail cette affaire qui se passait vers la fin de l'année 1792, nous ne ferons que reproduire les délibérations du conseil général de Trie-Château :

"Du dimanche 4 9<sup>bre</sup> 1792.

"le Conseil Général de la commune des deux Tries  
"extraordinairement assemblé en la maison commune, en présence d'un grand nombre de citoïens et citoïennes à l'effet de s'occuper des mesures à prendre pour le rétablissement de l'ordre dans la paroisse de Trie-la-Ville, s'est  
"fait représenter toutes les pièces et procès-verbaux relatifs à la résistance apportée par les habitants de Trie-la-

"Ville à l'exécution de la loi du 20 7<sup>bre</sup> dernier et par l'examen de ces pièces a reconnu :

" - que trente six à quarante habitants de Trie-la-Ville, trompés sans doute par des gens mal intentionnés, s'étaient rassemblés sans en avoir prévenu la Municipalité, et avaient sans autre formalité arrêté de ne plus communiquer pour leur administration avec les habitants de Trie-Château ;

" - que le 21 8<sup>bre</sup> dernier, ces mêmes habitants avaient présenté requête aux citoyens Administrateurs du district de Chaumont aux fins d'être autorisés à former une Municipalité dans la paroisse de Trie-la-Ville ;

" - que le 29 8<sup>bre</sup> dernier le Maire, un Officier Municipal faisant fonction de procureur de la commune, le secrétaire, l'Officier public et un notable de Trie-la-Ville s'étant transportés au Presbitaire de cette paroisse conformément à l'article 1er du titre 6 de la loi du 20 7<sup>bre</sup> dernier aux fins d'inventorier tous les registres de baptême, mariages et sépultures et de les faire transporter en la maison commune en exécution de l'article 2 du même titre, le Sr Liegrois, curé de Trie-la-Ville, s'est refusé à cet enlèvement sous prétexte qu'il lui avait été fait une opposition par le procureur de la Commune ;

" - que cependant l'opposition faite par le Procureur de la commune devient un prétexte illusoire et manifeste au refus d'obéir à la loi combiné par le Procureur de la Commune et le curé d'après la sommation faite à ce dernier par le Maire en fonction qui dans tous les cas possibles demeurerait seul responsable de sa conduite ;

" - que voulant épuiser tous les moyens de persuasion, le Maire a demandé à ce curé quelle autorité constituée il voulait voir prononcer sur son coupable refus ;



" - que ce dernier avait répondu ainsi qu'il  
"est constaté au procès-verbal du 29 8<sup>bre</sup> signé de lui qu'il  
"se chargeait provisoirement desdits registres pour les gar-  
"der jusqu'à ce qu'il en ait été autrement ordonné par l'Ad-  
"ministration du département ;

" - que le lendemain trente Octobre le Maire a,  
"dès le matin, convoqué le corps municipal lequel a arrêté  
"que son secrétaire avec une lettre se retirerait à l'ins-  
"tant vers le Directoire du département aux fins d'avoir son  
"avis sur la question que présentait le refus du d. curé ;

" - que le même jour trente Octobre, le Directoire  
"du département a répondu "que les registres des deux pa-  
"roisses devaient être déposés en la maison commune de  
"Trie-Château, que la demande que la paroisse de Trie-la-  
"Ville avait le dessein de former pour être érigée en Muni-  
"cipalité ne pouvait aucunement empêcher l'exécution lit-  
"térale de la loi, que ce changement ne pourrait avoir lieu  
"qu'après que cette érection aurait été décrétée par l'As-  
"semblée Nationale, que jusque là le dépôt demeurerait com-  
"mun aux deux paroisses que comprend la Municipalité".

" - que le 1er Novembre, le Maire et les Offi-  
"ciers municipaux se sont rendus en écharpe à la messe pa-  
"roissiale de Trie-la-Ville accompagnés d'un détachement de  
"la garde nationale, pour y faire à l'issue de la messe lec-  
"ture d'une adresse du département de l'Oise sur la subsis-  
"tance et faire part à tous les habitants de ladite paroisse  
"de la réponse de ce département au refus formel du curé  
"d'exécuter la loi du 20 7<sup>bre</sup> dernier ;

" - que le Sr Curé qui avait appris par la voix  
"publique la réponse du département de l'Oise relativement  
"à son refus d'obéissance à la loi et aux magistrats char-  
"gés de la faire exécuter, s'est présenté au milieu de la  
"messe sur le bord du coeur (sic) et y a dit, ainsi qu'il

"est constaté au procès-verbal en date dudit jour 1er 9<sup>bre</sup>  
"que les habitants de Trie-la-Ville eussent à se tenir prêts  
"immédiatement après la messe à l'effet de composer une as-  
"semblée générale pour des affaires très importantes ;

" - que cette assemblée ainsi annoncée par ledit  
"Curé a mis les habitants de Trie-la-Ville en état de rebel-  
"lion, ainsi qu'il est constaté au procès-verbal dud. jour  
"premier 9<sup>bre</sup> de manière que le corps municipal a été con-  
"traint de se retirer sans pouvoir se faire entendre ;

" - que le 2 9<sup>bre</sup> le citoyen maire a de nouveau  
"redemandé lesd. registres au Curé ainsi qu'il s'était obli-  
"gé lors du procès-verbal du 29 Octobre de les rendre au vu  
"de l'avis du département, que ce dernier lui a répondu que  
"le département n'avait pas donné son avis officiellement et  
"qu'il ne les rendrait point.

"Vu l'article 62 du décret sur l'organisation de  
"la Municipalité...

"Vu l'instruction de l'Assemblée Nationale du 22  
"Août 1790, laquelle autorise la suspension actuelle des  
"fonctions d'un officier dont l'activité ne pourrait être  
"maintenue sans danger ;

"Vu pareillement le décret rendu le 23 7<sup>bre</sup> 1790  
"contre la Municipalité de Corbigny par lequel entre autres  
"choses il a été déclaré que tous les municipalités, dis-  
"tricts et départements qui se permettraient de suspendre  
"directement ou indirectement l'exécution des décrets se-  
"raient personnellement responsables de tous évènements ;

"Vu l'article 6 de la loi du 27 9<sup>bre</sup>, lequel por-  
"te que les curés et autres ecclésiastiques fonctionnaires  
"publics qui après avoir prêté leur serment viendraient à  
"y manquer, soit en refusant d'obéir aux décrets de l'Assem-  
"blée Nationale, soit en formant ou en excitant des opposi-

"sitions à leur exécution, seront poursuivis dans les tri-  
"bunaux de district comme rebelles à la loi et punis par la  
"privation de leur traitement et, en outre, déclarés déchus  
"des droits de citoyens actifs, incapables d'aucune fonction  
"publique ; qu'en conséquence, il sera pourvu à leur rempla-  
"cement à la forme dud. décret du 12 Juillet dernier sauf  
"plus grande peine s'il y échet ;

"Vu enfin l'art. 8 de la loi dite loi du 27 9<sup>bre</sup>  
"lequel porte que toutes personnes ecclésiastiques ou laï-  
"ques qui se coaliseraient pour combiner un refus d'obéir  
"aux décrets de l'Assemblée Nationale seront poursuivies  
"comme perturbateurs de l'ordre public.

"Le Conseil Général délibérant sur le tout et  
"considérant que le procureur de la commune des deux Tries  
"et le curé de Trie-la-Ville sont formellement contrevenus  
"aux lois ci-dessus citées, qu'ils ont évidemment combiné  
"ensemble leur refus d'obéir à la loi du 20 7<sup>bre</sup> dernier,  
"qu'ils ont provoqué la résistance des habitants de Trie-  
"la-Ville, que le curé est dans le cas de l'art. 6 du 27  
"X<sup>bre</sup> 1790 et le Procureur de la commune dans celui prévu  
"par l'instruction de l'Assemblée Nationale du 12 Août 1790,

"l'Officier Municipal (Tardu) faisant fonction de  
"procureur de la commune entendu,

"arrête ce qui suit :

"Le procureur de la commune des deux Trie et le  
"Curé de Trie-la-Ville sont et demeurent dénoncés au départe-  
"ment de l'Oise, le Conseil conclut à ce qu'il soit or-  
"donné :

- "1°) la suspension provisoire des fonctions du procureur de  
" la commune ;
- "2°) que le Curé de Trie-la-Ville ne recevra provisoirement  
" aucun traitement de la nation jusqu'à ce qu'il en ait  
" été autrement ordonné, qu'en conséquence il soit fait

"\* très expresse deffense au trésorier du district de Chau-  
" mont de rien payer au dit curé sous les peines de droit.

"Le Conseil requiert les directoires du district  
"de Chaumont et du département de l'Oise de faire poursui-  
"vre sans délai lesd. Curé et Procureur de la commune par  
"les voies indiquées par le loi,

"les invite à donner leur adhésion pour la réu-  
"nion des paroisses de Trie-la-Ville et Trie-Château déjà  
"réunies quant au civil par des relations locales qui sub-  
"sistent depuis plusieurs siècles.

"Arrête en outre que le présent arrêté sera adres-  
"sé sans délai au Directoire du département de l'Oise par la  
"voie du Directoire du District pour être transmis au Minis-  
"tre de l'Intérieur qui sera chargé de le faire passer sans  
"délai à la Convention Nationale.

"Et en ce qui touche les autres habitants de  
"Trie-la-Ville, vu qu'ils ont été évidemment trompés par  
"lesd. Curé et Procureur de la commune, arrête qu'il n'y a  
"lieu à délibérer."

Nous relevons les signatures suivantes :

ROTANGER Maire, J. J. GRAUX, TARDU, ETIENNE Se-  
crétaire, PELLEVLAIN, HUDE, VARIN, RABUTTE, LARUELLE, Félix  
DOURLANT, FABUREL, François MORIN, FAVREL, BORDEAUX, GRAUX,  
CHEVELLIER, FITAN.

Le citoyen Liegrois n'est pas arrivé à ses fins. Le  
23 X<sup>b</sup>re 1792, l'Assemblée donne "lecture d'une lettre du  
procureur syndic par laquelle le citoyen donne avis à la  
Municipalité d'une décision qui déclare la constitution pro-  
visoire de la municipalité de Trie-la-Ville nulle et comme  
non avenue et qui ordonne qu'il sera provisoirement nommé

un officier public à Trie-la-Ville". C'est le citoyen Morin père qui a été élu.

Le 21 Avril 1793, Liegrois vient avec Tellier et Carbonnier demander un certificat de civisme qui est accordé à ces deux derniers mais qui est refusé à Liegrois à la majorité de sept voix contre quatre.

Les registres de Trie-la-Ville n'étaient toujours pas remis à la municipalité de Trie-Château, aussi le 28 Avril 1793 il est décidé que le maire, procureur et officier public se transporteront à Trie-la-Ville, à l'effet de faire remettre dans les mains du citoyen Varin nommé officier public pour Trie-la-Ville (sur le civisme et l'exactitude duquel peut se reposer le conseil général), les registres de naissances, mariages et sépultures, et en même temps, Laborde est nommé trésorier de la susdite paroisse - il est même autorisé à disposer de dix livres pour le luminaire. Il y avait donc encore à cette époque des Offices à l'église. Le 5 Mai 1793, les citoyens se réunissent "après la messe" pour réorganiser la garde nationale.

Liegrois était toujours à Trie-la-Ville, le 6 du second mois de l'an II, il fait avec Jacques La Borde le rapport de la vérification du compte-rendu par le citoyen Jeuffroy ancien marguillier de Trie-la-Ville. Les recettes se sont élevées pour une année à 1 219 livres 19 s. 3 d. et les dépenses à 1 131 livres 3 s. 9 d. Ledit Jeuffroy se trouve reliquataire de 88 livres 15 s. 6 d.

Le 4 frimaire an II, La Borde remet une liasse de neuf pièces qui concernent la propriété de deux parties de rente due à la fabrique de Trie-la-Ville par la Ville de Paris. La spoliation des églises commencée par la vente des vieux ornements, des cuivres, des emblèmes religieux, se continue, le 7 frimaire, Tardu et Cellier officiers municipaux se rendent dans les églises et se font remettre tous les objets en or et en argent.



Liegrois remet deux calices, deux patènes, un soleil (ostensoir), un ciboire et cinq cercles de baleine de bedeau, le tout en argent.

Rien n'est oublié : les cloches, les ferrailles provenant de la descente des cloches, les cordes, les pierres des tombeaux, les croix des autels, les linges sont adjugés au plus offrant ou portés à l'administration du district de Chaumont.

On ne tue pas Dieu ! Quand les hommes auraient détruit ses images de pierre, il leur resterait à détruire son image dans les coeurs.

Nous ne pouvons pas passer ici sous silence un fait douloureux pour la conscience de tout catholique. Notre Curé Liegrois, le 9 ventose an II, épousait à Beauvais Marie-Madeleine Hérault, âgée de 25 ans 1/2, née à Beauvais, y demeurant, rue du Bonnet Rouge, fille d'un tapissier de la Manufacture de Haute-Lille.

Le 29 germinal an II, le Conseil Général demande au district :

1° - que la commune puisse faire louer le presbytère, l'enclos et dépendance du presbytère de Trie-la-Ville vu l'absence du Curé Liegrois ;

2° - que J. Pellevilain et le Maire de la commune, commissaires, puissent vérifier les comptes de la fabrique de cette commune ;

3° - que Jean Joseph Graux soit tenu de présenter relativement à ce qu'il prétend ce qui lui est deus par la commune.

Cette délibération confirme bien le départ du curé Liegrois. Il devait se tenir à Beauvais ; le 14 floréal

il réapparaît pour demander au conseil général de la commune un certificat de civisme. Mais celui-ci a arrêté à la majorité qu'il ne lui serait pas délivré de certificat de civisme avant qu'il soit justifié de l'accusation d'avoir vendu des décrets appartenant à la section de Trie-la-Ville.

On peut se demander quels décrets Liegrois a pu vendre ! Depuis sa résistance à livrer les registres de la paroisse de Trie-la-Ville et sa tentation de séparer cette paroisse de la municipalité de Trie-Château, le conseil général lui en tenait rigueur, on n'est pas surpris qu'il lui ait refusé le certificat demandé.

L'année suivante, le 3 brumaire an III, le citoyen Liegrois se présente encore devant le conseil général et demande un certificat de civisme qui cette fois lui est accordé à l'unanimité.

Le citoyen Liegrois habitait-il encore à Trie-la-Ville ? Exerçait-il toujours son ministère ? Mystère !

Le lendemain, 4 brumaire, Denis François Liegrois se présente et déclare qu'il laissera et confiera au soin de la municipalité la conservation du presbytère de Trie-la-Ville.

Ca sentait mauvais ! Notre curé allait gagner le large.

Que s'est-il passé après le 7 Brumaire ? Nous ne le savons pas. Il n'y a pas de compte-rendu de l'assemblée, la page est restée en blanc. Désormais, nous n'entendrons plus parler de Liegrois.

Il mourut à Beauvais le 1er Décembre 1831, propriétaire rue de la Taillerie, laissant une succession importante.

Il est mort quatre ans trop tôt pour voir la paroisse de Trie-la-Ville détachée de la municipalité de Trye-Château.

Si ces renseignements ne sont pas des plus édifiants, ils contribuent du moins à satisfaire notre légitime curiosité.

Il serait téméraire, je crois, en terminant cette étude, de porter un jugement sur Le Tellier qui a jeté le froc et sur Liegrois qui s'est marié. Il semble bien qu'ils ont rempli leur ministère aussi longtemps qu'ils ont pu. C'était sans doute des prêtres d'âme droite, mais faits pour des temps paisibles. Le Tellier se garde de prononcer le mot d'abdication, il se borne à déclarer qu'il renonce à la fonction de ministre du culte catholique. Dans le même temps, en secret, il a pu se forger, pour son usage personnel, une glose intime qui, espère-t-il, l'absoudra. "La loi, se dit-il, qui nous a conféré le soin d'une paroisse, peut nous ôter ce qu'elle nous a confié". Il arrive peut-être par là à se persuader à demi que sa renonciation est un acte d'ordre civil, et que l'Eglise n'a rien à voir en ce qui ne concerne que l'Etat. Le Tellier se déprêtrise, renonce à ses fonctions. Liegrois se marie, suivant en cela l'exemple des curés de Chaumont, de Liancourt-Saint-Pierre et de Marquemont. La déprêtrisation c'est la rade avec ses risques de bourrasques, le mariage c'est le port avec sa sécurité. Peut-être Liegrois s'est dit que le mariage civil n'est rien canoniquement.

Les pauvres gens, tout émaciés sous la terreur, s'aplatissent et s'effondrent. Ils se débattent sous une double obsession : celle de sauver leur tête, celle de ne pas trop pêcher. La peur fut la principale conseillère.

Si nous avons vécu à cette époque troublée, nous n'aurions peut-être pas mieux agi que Le Tellier et Liegrois.

Ne les condamnons pas.

## LES BÉNÉDICTIONS

Le registre des délibérations du Conseil de Fabrique signale plusieurs bénédictions.

La première est celle des stations du Chemin de la Croix, faite le 29 Novembre 1857 par M. L'Abbé Godin, curé de la paroisse, en présence de l'Abbé Gervoise, curé doyen de Chaumont, de l'Abbé Lienel curé de Villers-sur-Trie, de Fitan, de Lesueur instituteur de Evrot-Boudin trésorier, de Boulanger chantre, de Legendey serpentiste, Sylvestre bedeau, Pré secrétaire, Godin père de M. le Curé.

La deuxième bénédiction est celle du Calvaire de la Croix Blanche le 16 Juin 1861, à l'issue des vespres, en présence de M. Praquin, curé d'Eragny, et de M. De la Croix, curé de Chambors.

La troisième bénédiction est celle du Calvaire au centre du village le 15 mars 1863, à l'issue des vespres, le quatrième dimanche de carême, par M. L'Abbé Boucher, vicaire de Saint-Etienne à Beauvais, en présence de M. Godin curé de Trye.

La quatrième est celle de la Croix du cimetière faite par M. L'Abbé Potier, chanoine honoraire et curé de la paroisse Saint-Etienne de Beauvais le 7 Juin 1868, le dimanche de la Sainte-Trinité, à l'issue des vespres, en présence de M. Godin curé de Trye, de M. Boucher vicaire de Saint-Etienne, d'Evrot trésorier à la fabrique, Lesueur instituteur et clerc laïc et d'une affluence d'assistants.

Une cinquième bénédiction eut lieu encore à la

Croix Blanche le 16 Juin 1889 par M. l'Abbé Bignon, doyen de Gisors, après avoir adressé une touchante allocution à l'assistance très nombreuse, en présence de M. M. Durand, Levasseur qui ont fait élever cette croix sur leurs propriétés, de tous les membres de leur famille, de M. Boucher curé de Trye, de M. Lefevre aumônier de l'hospice de Gisors, de M. L'Abbé Beuchard curé de Chambors et de M. l'Abbé Staub curé de Thibivillers.



LES CURES APRES LA REVOLUTION  
=====

Nous ne prétendons pas faire une biographie de chaque curé ; nous nous bornons simplement à mettre sous les yeux du lecteur les quelques notes que nous avons pu recueillir çà et là dans nos lectures afin que la mémoire de ces vétérans du sacerdoce qui sont venus après la Révolution ne soit pas complètement oubliée...

Aussitôt après la réouverture des églises, en Décembre 1802, nous trouvons comme curé : M. Bonnard, né le 6 Septembre 1763 à Boucheron, près d'Amiens, Aux archives de l'Oise (Série M, clergé et municipalité), nous trouvons cette note sur l'Abbé Bonnard :

"Avant la Révolution, habitué de Saint-Etienne du Mont à Paris ; pendant la Révolution a exercé dans les environs de Pontoise, puis desservant de Chaumont pendant cinq ans, assez instruit, bonne conduite, remplit ses devoirs avec zèle, estimé, montre de l'attachement au gouvernement".

Le premier acte signé de sa main date du 28 Nivose an XI (18 Janvier 1803) ; c'est un acte de baptême qu'il administre "solennellement" car avant, pendant la Terreur, les baptêmes et les autres actes religieux se faisaient en cachette.

Le 6 Mars 1803, M. Bonnard baptise Théodore Lesieur, le garçon de Marie-Thérèse Le Bon, filleule de Marie-Thérèse Levasseur (maîtresse de J. J. Rousseau dont nous avons déjà parlé).

Notons aussi qu'en souvenir de Napoléon, très populaire à cette époque, M. Chefdeville, Officier de Santé, donne le nom de Napoline à sa fille (30 Août 1804).

Dans une délibération du Conseil Municipal du 8 Thermidor an XI (27 Juillet 1803, mercredi), on lit de qui suit :

"Le Conseil, considérant qu'il est justice de fixer l'indemnité qui est due à M. Bonnard pour avoir desservi cette paroisse depuis environ sept mois jusqu'au jour

"de sa prestation de serment et installation que commencera  
"à courir son traitement, a fixé son traitement à 200 fr".

Après la mort de M. Cheron, Curé de Trie-la-Ville,  
M. Bonnard desservit cette paroisse. Dès le 1er Mars 1809,  
il signe les actes religieux.

Le 18 Juillet 1809, M. Bonnard bénissait le maria-  
ge de M. Benoit Sibuet avec Mademoiselle Geneviève Morand,  
en présence d'un grand nombre des illustrations du Premier  
Empire, enregistré comme suit à l'état-civil :

"Trie-Château, 17 Juillet 1809

"Mariage de Benoit Sibuet, aide de camp de son  
"Excellence Monseigneur le Duc de Rivoli, major du 46ème  
"Régiment d'Infanterie de ligne et chevalier de l'Empire,  
"en garnison à Thionville, département de la Moselle, âgé  
"de 33 ans, né en la commune de Bellay, département de l'Ain,  
"le 9 Juin 1776, fils de défunt Claude Maximin Sibuet, pro-  
"cureur au cy-devant baillage dudit Bellay, décédé en la  
"paroisse de Saint-Pierre et Saint-Saturnin de Lyon le 26  
"Avril 1783, et de Anthelmette Lavigne, propriétaire, de-  
"meurant audit Bellay, sa veuve,

"Et Demoiselle Geneviève Angélique Morand, demeu-  
"rant à Bois-Joly, dépendance de la commune des Deux-Tryes,  
"22 ans 1/2, née en la commune de Toulouse le 15 Février  
"1786, fille de Joseph Morand, général de division, comman-  
"dant en chef la 23 ème division militaire, demeurant à  
"Ajaccio, et de Jeanne Angélique Cretin demeurant audit  
"Bois-Joly.

"Présence de M.M. :

"Georges Sibuet, Président du Tribunal Civil de  
"Corbeil (Seine-et-Oise), y demeurant, frère du futur, 40  
"ans ;

"Charles François Personne Desbrières, agent de  
"change, demeurant à Paris, 24 rue de Richelieu, 45 ans ;

"Le Chevalier Jean Anthème Brillat de Savarin (1),  
"membre de la Légion d'Honneur et de la Cour de Cassation,  
"54 ans, demeurant à Paris, 23, rue des Filles Saint-Thomas ;

Et de Jacques Justeau, capitaine, aide de camp du  
"général Morand, natif d'Angers, département de Maine-et-  
"Loire, 35 ans."

Le 26 Octobre 1828, il bénit la cloche nommée  
Caroline par J.B. Cretin, maire de cette commune, colonel,  
et par Dame Caroline, née Certain, épouse de M. Leduc.

M. Gallot, curé de Vaudencourt (1790), dans son  
précieux registre de catholicité (cahier 6, feuillet 40),  
nous cite un fait qui montre bien comment notre curé Bon-  
nard savait appliquer les lois de l'Eglise touchant la sé-  
pulture ecclésiastique :

"Dans le courant de janvier mil huit cent qua-  
"torze, un nommé Pellerin, propriétaire assez considérable  
"en la paroisse de Trie-Château, s'est donné la mort en se  
"brûlant la cervelle avec un pistolet.

"On a adressé à M. Bonnard, curé de Trie-Château,  
"des instances, des menaces pour le déterminer à enterrer  
"le corps, il s'y est refusé constamment, malgré qu'on fut  
"dans le temps des dernières fureurs de Bonaparte".

M. Gallot cite également à notre "expérience"  
les curés de Parnes, de Boury, de Gisors, qui dans les mêmes  
circonstances que le curé de Trie, n'ont pas accordé la sé-

---

(1) Le "Brillat de Savarin" n'est autre que le fameux  
gourmet "Brillat Savarin".

pulture ecclésiastique aux personnes qui avaient attenté à leurs jours.

M. Bonnard est décédé le 17 Février 1834 et son corps a été le premier enterré dans le nouveau cimetière par M. le Curé de Chaumont, en présence de M.M. les Curés de Gisors, Delincourt, Flavacourt, Bouttencourt, Fay et du Vicaire de Gisors.

La tombe de M. Bonnard se trouve devant la Croix du cimetière et sur la pierre tombale on lit cette inscription :

Ici repose  
M. F. B. BONNARD  
décédé Curé de Trye-Château  
le 17 Février 1834  
à l'âge de 70 ans,  
après trente et un ans d'exercice  
Son esprit de tolérance  
lui mérita l'estime publique  
les habitants reconnaissants  
lui ont fait élever ce monument.

Après la mort de M. Bonnard, les Abbés Damoiseau et Morin, vicaires à Gisors, ont assuré le service paroissial à Trye jusqu'à l'arrivée de M. Minel.

Année 1834 - Jean-Pierre Thomas Minel -

M. Minel fut installé le 1er Mai 1834. Avant de venir à Trye, il avait été doyen de Breteuil et chanoine honoraire de l'Insigne Eglise Cathédrale de Beauvais.



Pendant vingt ans, il administra la paroisse jusqu'au mois de Décembre 1853. A cette date il se retira à Bonnières, son pays natal ; c'est là qu'il fut frappé d'une attaque d'apoplexie et mourut le dimanche 3 Septembre 1854, en célébrant le saint sacrifice de la messe.

Nous ne possédons pas d'autres renseignements sur ce digne prêtre. Nous noterons seulement que les registres de catholicité sont tenus d'une façon remarquable et qu'il légua à l'église de Trye une belle chasuble.

#### Année 1834 - Edouard Alexandre Godin -

M. Godin, né à Cuigy-en-Bray en 1815, "entre dans la part de cet héritage" au début de l'année 1854. Son premier acte religieux est même signé à la date du 20 Décembre 1853. C'est lui qui, le 16 Décembre 1869, avec l'autorisation de Mgr Obré, vicaire général de Mgr l'Evêque de Beauvais, ondoya Hugues - Viggo - Marie - Joseph - Arthur de Guldencrone, enfant né la veille du légitime mariage de Messire le Baron Ove de Guldencrone, lieutenant de vaisseau dans la marine danoise et de Madame Diane de Gobineau, en résidence au Château de Trye. Le supplément des cérémonies du baptême eut lieu le 17 Mai 1870. M. le Comte Arthur de Gobineau fut parrain de son petit-fils et Melle Christine de Gobineau, marraine.

Dès le mois de Juillet 1872, M. l'Abbé Dupuille vient à Trye comme prêtre auxiliaire. Il ne devait pas jouir d'une bonne santé, car le dimanche de la Dédicace, 10 Novembre 1872, entre 6 et 7 heures du soir, il meurt au presbytère. Son corps fut transporté à Beauvais pour y être inhumé le 12.

M. Godin reste à Trye jusqu'au 1er janvier 1873, jour de sa mort. Il est inhumé dans le cimetière de cette paroisse le 3 Janvier par M. l'Abbé Gervoise, curé-doyen de Chaumont, assisté de tous les prêtres du canton et de M. l'Abbé Lebel, curé par intérim.

Sa tombe se trouve également devant la Croix du cimetière, devant celle de M. Bonnard, avec cette inscription :

A la mémoire  
de  
Edouard-Alexandre Godin  
Décédé Curé  
de Trye-Château  
1815-1873  
Requiescat in pace.

Année 1873 - Jean-Pierre Boucher -

M. Boucher, né à Barbery en 1832, fut longtemps attaché comme vicaire à l'Eglise Saint-Etienne de Beauvais, c'est-à-dire depuis son ordination en 1861. Il est envoyé à Trye aussitôt après la mort de M. Godin et installé le 26 Janvier 1873 par M. l'Abbé A. Corbel, vicaire de Chantilly. Même avant d'être nommé Curé de Trye, nous le voyons à Trye bénissant le calvaire au centre du village, assistant avec son curé M. Potier à la bénédiction du calvaire du cimetière. Sa signature se trouve également dans l'acte de décès de son prédécesseur.

Le 18 Juin 1891, M. Boucher recevant Mgr Peronne pour la confirmation, dans son compte-rendu de la cérémonie,

notera ceci : "..... Faire attention, la prochaine fois, de préparer le chant du Confirma hoc, après la Confirmation, afin de ne pas recevoir d'admonestation de genre de celle-ci : "Mais vos chantres ne savent même pas ce qu'ils ont à chanter !"

"Il faudra aussi arrêter la sonnerie au moment où tout le monde sera entré à l'église pour la reprendre à la sortie. Cette fois, comme notre cloche sonnait toujours, Nonseigneur m'a prié de la faire taire.

"Sans ces deux remarques, tout eut été parfait".

Le 6 Juin, il reçut aussi Mgr Fuzet, qui ne lui fit aucune remontrance, aussi a-t-il redit de grand coeur ces paroles de Zachée "Exceptit gaudens".

M. Boucher restera à Trye pendant vingt-quatre ans. M. l'Abbé Bourdery, curé de Monneville, puis curé de Marolles, viendra avec un abbé Thiot, aider de temps en temps M. le Curé souffrant.

Le 5 Juillet 1897, M. Boucher donnera sa démission "disparaîtra fatigué par les labeurs d'un long ministère, pour prendre un repos qui est devenu pour lui absolument "nécessaire". D'après la rumeur publique, il serait parti à l'Etranger, on dit même qu'il aurait bâti une église au Maroc. Il passait d'ailleurs pour être fortuné. Il fit don à notre église d'un bel ostensor en vermeil de grande valeur.

Année 1897 - Casimir Désiré Devimeux -

M. Devimeux, né à Etouy le 29 Novembre 1864, or-

donné prêtre le 26 Mai 1888, nommé immédiatement vicaire à Pont-Sainte-Maxence, puis vicaire à Noyon le 7 Décembre 1889, arrive à Trye comme curé dès le 1er Août 1897.

M. Devimeux accepte le poste d'aumônier du lycée de Beauvais. Il part de Trye le 1er Novembre 1905 emportant les regrets des meilleures familles.

Il meurt le 28 Décembre 1945 à Domfront, après une opération chirurgicale.

En souvenir de mon séjour à Trye, M. Devimeux a donné à l'église une petite croix qu'il avait rapportée de Jérusalem et sur laquelle il a appliqué un Christ en fonte de Bouchardon.

#### Année 1905 - Emile Joseph MEYER

M. Meyer, précédemment curé d'Hétomesnil depuis le 21 Octobre 1901, remplace M. Devimeux. Né à Valréas (Vaucluse) le 6 Juin 1862, il avait été ordonné prêtre à Romans (Drôme) le 18 Septembre 1886 et installé curé de Trye le 1er Novembre 1905 par M. le chanoine Vauchelle, curé de la Cathédrale de Beauvais.

Il meurt le 20 Octobre 1910 dans sa 49ème année et repose dans le cimetière de cette paroisse, à gauche, vers le milieu de la première allée de droite. Une simple croix en bois avec un crucifix le signale à l'attention des fidèles. L'enterrement fut présidé par M. le Curé Archiprêtre de Beauvais, en présence d'un grand nombre de confrères et de la foule éplorée de ses paroissiens. Ses funérailles, qui ont revêtu l'éclat d'un petit triomphe, ont montré, dit M. l'Abbé Brai, combien ce bon prêtre était aimé de ses paroissiens.

M. l'Abbé Emile Fertel, curé de Boutencourt, fait l'intérim jusqu'à l'arrivée de M. l'Abbé Mercier.

Année 1911 - Jean Stéphane Mercier -

M. Mercier est né le 28 Juillet 1866 à Hérisson (diocèse de Moulins). Après avoir été curé de Laigneville, il est installé curé de Trye le 29 Janvier 1911, par M. l'Abbé Waré, doyen de Chaumont. Dès son arrivée, il se dépensera au service de ses paroissiens : il organisera un patronage de jeunes filles ; en Avril 1926, il fera donner une mission ; en 1938, pour le Jubilé marial, il appellera un missionnaire et sous sa plume nous trouvons cette amère réflexion : "Malgré son zèle et son beau talent d'orateur, le résultat du missionnaire fut presque nul. Pauvre paroisse !"

Atteint depuis longtemps d'emphysème, M. Mercier mourut le 4 Janvier 1940 à l'âge de 74 ans et fut inhumé dans le cimetière de cette paroisse, à gauche près du calvaire, par M. l'Abbé Le Roy, curé de Labosse, entouré d'un grand nombre de confrères et de M. l'Archiprêtre de Clermont.

La paroisse reconnaissante lui a donné une concession et érigé un monument funéraire. Il a laissé dans la paroisse la réputation d'un prêtre érudit et distingué.



M. l'Abbé Mercier étant décédé le 4 janvier 1940, M. l'Abbé Meurot a été nommé curé de Trye à la date du 4 Mai 1940.

A cause de la guerre, Melle Mercier, soeur de l'Abbé Mercier, ne trouvait pas de voiture pour déménager. Aussi, M. Meurot, curé nommé, n'est arrivé à Trye que le soir du 7 Juin 1940 avec une partie seulement de son mobilier, l'autre partie étant restée à Fay-les-Etangs où depuis 1924 il résidait.

Le surlendemain, dimanche 9 Juin, la ville de Gisors était en feu, sous les bombardements. A 6 heures du soir, une heure avant l'arrivée des Allemands, M. le Curé se voyant seul, dans un pays inconnu, prenait le chemin de l'exode pour se réfugier près de son frère à Eysines (Gironde). Il ne peut regagner la paroisse que le 18 Juillet 1940 et trouva le presbytère vidé d'une grande partie de son mobilier.

A son retour, M. le Curé ne voulut pas d'installation solennelle. Les fidèles lui présentèrent leurs souhaits de bienvenue le 5 Janvier 1941.

M. l'Abbé J.B. Meurot est né à La Loge (Pas-de-Calais) le 31 Décembre 1875. Ordonné prêtre à Arras le 8 Juillet 1900. Dans son diocèse d'origine, il fut d'abord professeur à l'Orphelinat de M. Damlencourt à Calais (1900), puis vicaire à Hesdin (1901), enfin curé de Verchocq (15 Août 1904) et curé de Carency (23 Mars 1912) jusqu'à 1914. En Août, obligé de fuir, il se réfugia dans le diocèse de Beauvais chez les beaux-parents de son frère à Chiry-Ourscamp et l'Evêque de Beauvais lui confia successivement les cures de Choisy-la-Victoire (août 1914) avec Avrigny et Blincourt, de Fresnes-l'Eguillon (4 Novembre 1915) avec Fleury et Senots.

En Juin 1924, n'ayant plus de presbytère à Fresnes, tout en restant curé de Fresnes, de Fleury et de Senots, il vint habiter le presbytère de Fay-les-Etangs, inhabité, et de ce fait desservit Fay et Loconville qui étaient desservies par le Curé de Liancourt-Saint-Pierre.

Cinq paroisses à desservir, c'était trop pour un prêtre de son âge. En 1940, il demanda la cure de Trye qui lui fut accordée en Mai 1940; et resta à TRYE jusqu'en 1959. A ce moment il accepta la cure de Blargies moins importante mais aussi moins lourde pour son âge.

Souvenez-vous de vos pasteurs qui vous ont prêché la parole de Dieu. Imitiez leur foi. (Saint-Paul aux Hébreux XII.7)

## LES MARGUILLIERS OU CONSEILLIERS PAROISSIAUX =====

sont les membres d'un conseil de fabrique chargés d'administrer les biens d'une paroisse sous le régime du Concordat.

Avant la Révolution, les curés ne pouvaient gérer à leur guise les deniers de l'église. Ils devaient se morfondre d'être obligés de demander les clés des armoires pour dire la messe, d'attendre indéfiniment les honoraires des messes de fondations, d'accepter les achats d'ornements ou de linges par les marguilliers.

Aujourd'hui le Curé peut s'entourer de laïcs pour gérer la paroisse, mais dans le conseil curial les laïcs n'ont que voix consultative et en dernier ressort, il appartient au Curé seul de prendre la décision. Pendant mon ministère à Trye l'entente la plus cordiale a toujours régné entre les conseillers paroissiaux et le Curé. Je dois leur rendre ce témoignage, aussi, leurs noms et même leur physionomie méritent de passer à la postérité. En 1943, ce sont (de gauche à droite), M. le Marquis de l'Eglise, M. Suhard, M. Verlinde, M. Hénafp, M. Rouchez, M. Alleau. (voir page 27).

## DESCRIPTION du CHATEAU

=====

Les incursions normandes des VIII<sup>e</sup> et X<sup>e</sup> siècles virent s'élever dans l'Ouest de la France de nombreuses forteresses : Trye subit la loi commune.

La maison forte de la Fortelle, à Trye-la-Ville, puis le lieudit Le Fort, près du cimetière, indiquent à mon avis les constructions premières.

La forteresse de Trye, située à l'emplacement actuel du château, remonte au XI<sup>e</sup> siècles ; mais elle subit constamment les transformations que nécessitaient à ces époques les progrès de la guerre.

Construite par Jean II de Trye pour défendre l'entrée du royaume de France sans cesse menacé par ses dangereux voisins les ducs de Normandie, cette forteresse se composait d'une double enceinte : la première que traversait le grand chemin de France en Normandie, avait la forme d'un arc de cercle dont la rivière de la Troesne formait la corde ; elle était défendue par un gros mur qui s'appuyait aux deux extrémités sur cette rivière et était percée de deux portes : la porte de Gisors qui existe encore et fort heureusement classée, et celle de Chaumont qui fut détruite en 1825, qui donnaient accès dans la Châtellerie laquelle "comprenait sous sa mouvance les seigneuries de Chambors, de Flavacourt, du Vaumain et de Sérifontaine."

La seconde enceinte formait le château proprement dit : il s'appuyait à la première, et en son milieu sa forme était pentagonale, flanquée de trois robustes tours que reliaient des courtines à mâchicoulis et au centre, sur une butte artificielle se dressait le donjon.

L'ancien château de Trye était donc situé de telle sorte qu'il constituait une des clefs de cette frontière avant la réunion de la Normandie à la France.

Ce château, plusieurs fois détruit, fut réédifié et modifié au XIII<sup>e</sup> siècle, puis au XVI<sup>e</sup> siècle converti en une résidence de plaisance par le duc de Longueville Henri II d'Orléans (vers 1620).

De tout ce système de défense, il ne reste de vestiges que la porte de Gisors, la tour du Château ainsi que celle que l'on voit sur la place de l'église et qui est convertie en maison d'habitation.

Je crains que cette dernière vienne à disparaître comme l'ancienne chapelle, proche de l'église, qui abritait autrefois le concierge du château.

Avant la restauration de 1820, les ruines du château avaient gardé l'aspect que les constructeurs lui avaient donné au XVI<sup>e</sup> siècle.

Une forte tour d'angle - cylindre de pierre coiffé d'une toiture conique, cerclé à chaque étage d'un bandeau à moulure percé de fenêtres étroites dont le sommet s'encadrerait également d'un bandeau - était reliée, par une courtine, à une porte flanquée de deux grosses tours dérasées à la hauteur de la courtine.

Un bâtiment, remanié plusieurs fois au cours des âges, appuyé à la tour d'angle, décelait encore par quelques détails son origine aussi ancienne que celle de la Tour.

Deux contreforts, une porte et deux soupiraux avaient modifié la courtine.



En 1820, on restaura avec toute la maladresse et le sans-gêne de cette époque. La tour d'angle, sauf sa toiture conique et ses banneaux de pierre, a perdu son ancien aspect. De larges fenêtres à persiennes banales ont été percées à l'emplacement des charmantes baies d'autrefois. Un enduit a recouvert les anciennes pierres et la moitié basse de la tour est enveloppée de lierre.

La courtine, surélevée, est devenue le mur de soutien d'une terrasse, et à la place du vieux bâtiment, s'élève une maison sans caractère.

Depuis que le château est devenu la propriété de la commune, des travaux d'aménagement y ont été entrepris. Une superbe salle des fêtes vient d'être construite et sur la façade se dessinent les armoiries de la cité : d'or à la bande d'azur, avec la croix de guerre, timbrée de la couronne murale. Ces armes sont celles des seigneurs de la Maison de Trye. On n'a heureusement pas manqué de les timbrer de la couronne murale propre aux villes et dont le symbole remonte à l'époque romaine et d'y ajouter la croix de guerre décernée à la cité le 22 Mai 1949 pour sa belle résistance pendant la dernière guerre.

La ville de Trye peut et doit à juste et pleine droite reprendre lesdites armes des anciens Seigneurs de Trye et s'en servir comme sceau en toutes les occasions de sa gestion municipale et de ses relations officielles - (note de M. F. Mariage Eudes de Saint-Pierre, Archiviste généalogiste, Héraldiste expert) -

M A I S O N d e T R I E

WALLON de Chaumont, épouse Humberge

Hugues de Chaumont dit Pilavoine, épouse Pétronille, fondateurs de l'Abbaye de Gomerfontaine  
= Jean, Jacques, Gilles

DREUX de Chaumont

ENGUERRAND S<sup>É</sup>T de TRIE  
épouse N...

Guillaume l'Aiguillon 1147 + en terre sainte  
épouse Marguerite de Gisors

ENGUERRAND S<sup>É</sup>T de TRIE  
ép.Édine de Mouchy le Chastel

Ode de Trie Idoine  
ép.G. de Gurlande Adélaïs  
ép.Anseau de l'Isle Mathilde de Trie

JEAN I S<sup>É</sup>T de TRIE et de MOUCHY  
épouse Lucie de Chaumont

Pierre de Trie Guillaume Elisabeth  
Chanoine de Rouen épouse Guy de Senlis

JEAN II S<sup>É</sup>T de TRIE et de MOUCHY  
épouse Alix de Dampmartin

MATHIEU  
ép.Marsilie de Montmorency

Renaud Bernard de Trie Catherine de Trie  
T.des seigneurs de Fontenay ép.Guillaume le Jeune Jeanne de Trie  
ép.Robert Bertrand

PHILIPPE de TRIE  
ép.Alix de Mareuil

JEAN III Comte de Dampmartin Thibaut  
ép.1° Ermengarde 2° Yolande de Dreux T.des seign.de Sérifontaine Simon de Trie  
Seig. de Gouvieux

RENAUD I de TRIE né en 1277  
ép.Marguerite de Courtenay

Renaud III de Trie, Comte de Dampmartin  
épouse Philippine de Beaumont

Jean de Trie S<sup>É</sup>T de Mouchy  
ép.N.de Chambly, enf.s.p.

RENAUD II S<sup>É</sup>T du PLESSIS Philippe  
ép.Isabelle de Heilly de Trie

Renaud IV de Trie Cte  
de Dampmartin ép.Jeanne de Sancerre  
ép.Potie de Poitiers l'Eglise de Bayeux de Verzy

Jean de Trie Renaud  
Sgr de Mouchy Jean  
+ peu avant Yolande  
1360 Eléonore  
sans postérité

PHILIPPE de TRIE  
né en 1320  
ép.Jeanne de Mareuil

Jean de Trie Renaud,Alix,Jeanne  
ép.Clémence de Joigny

Charles de Trie Jacqueline de  
épouse Jeanne Dampmartin  
d'Amboise ép.Jean de Chatillon

RENAUD de TRIE  
ép.Jacquette de Conflans  
s.p. 1371

Blanche de Trie  
épouse Charles  
Seig.de la Rivière

Marguerite  
ép.Guillaume du Fayel

PHILIPPE de TRIE II du nom  
ép.Agnès de Coussainville  
sans postérité

Renaud de Trie  
ép.Catherine de Grancey  
sans postérité

## LA MAISON DE TRYE

=====

TRYE en Beauvaisis, terre très noble, originairement aux Connétables de Chaumont, puis à la Maison de Trye, issue d'eux, qui ne l'a déjà plus au XIIIe siècle, puis aux La Roche-Guyon, est un des morceaux de cet héritage attribué aux Estouteville (Note de la Morandière).

La Maison de Trye le Chastel descend de celle de Chaumont. WALLON DE CHAUMONT, contemporain du roi Philippe I, donna la terre de Trye à son fils DREUX, lequel ajouta alors à son nom celui de la terre dont il prenait possession. Etant veuf, Dreux à l'imitation de son frère HUGUES de CHAUMONT dit Pillavoine, se fit religieux à Saint-Germer et y donna les dîmes de Trye-la-Ville. La femme de Wallon de Chaumont s'appelait HUMBERGE, celle de Dreux n'est pas connue, celle de Hugues (fondateur de l'abbaye de Gomerfontaine) s'appelait PETRONILLE. Nous aurons occasion de revenir sur ces deux personnages.

DREUX eut deux fils : ENGUERAND et GUILLAUME.

ENGUERAND seigneur de Trye confirma à l'abbaye de Saint-Germer ce que son père et ses prédécesseurs avaient aumôné et y donna aussi quelques héritages de Pontoise et à Trye, étant au lit de la mort (Notes nobiliaires de Leblond p. 484).

GUILLAUME surnommé AIGUILLON "Aculeus" seigneur de Trye et de la terre de Fresnes, qu'on appelle, à cause de lui, Fresnes l'Aiguillon (c'est ainsi que ce pays devrait s'écrire) confirma les dons que son père et son frère avaient faits à Saint-Germer. Il se croisa pour le voyage

de la terre sainte avec le roi Louis Le Jeune en 1147 et y finit ses jours. Ses armes : "d'or à la bande d'azur" se trouvent dans les salles du Musée de Versailles.

Femme : Marguerite de Gisors, fille aînée de Thibault, dit Payen, chevalier, chastelain de Gisors et de Mathilde, est nommée dans une charte de l'Abbaye de Saint-Martin de Pontoise avec ses quatre filles et Thibaut de Gisors, son frère.

Ce Guillaume Aiguillon (Guielmus aculeus) laissa un fils ENGUERAND II qui suit et quatre filles : Ode ou Ade de Trye ; Idoine de Trye qui épousa Guillaume IV de Garlande, seigneur de Livry ; Adelaïs dite Alix qui épousa Anseau seigneur de Lisle, et Mathilde de Trye. (Dépoin op. cit. p. 80 P. Anselme).

ENGUERAND II, seigneur de Trye, vivait en 1207, confirme le don que sa femme avait fait à l'abbaye de Saint-Martin de Pontoise pour y être enterrée et augmenta en 1207 la fondation que sa femme avait faite en 1195 d'une chapelle en l'église de Moucy.

Femme : Edine, dame de Moucy-le-Chastel, fille aînée de Dreux, seigneur de Moucy en Beauvaisis, fonda deux chapelles en l'église collégiale de Moucy, l'une à l'autel de Saint-Nicolas en 1195, dont son mari augmenta la fondation en 1207 et l'autre à l'autel de Saint-Pierre en présence de Dreux et Jean de Moy ses enfants qu'elle eut de Dreux seigneur de Moy son second mari.

D'après Leblond (notes nob. Tome XXII, 2e partie, p. 485) Edine de Moucy-le-Chastel fut mariée trois fois? Une première fois à Neveton de Pierrefonds, une deuxième fois à Enguerrand dont elle eut Jean I de Trye, seigneur de Mouy, Pierre, Guillaume qui fut chanoine de Rouen et Elisabeth mariée à Gui de Senlis.



De la Chenaye (dic. de la noblesse T. XIX) ne donne à Enguerrand et à Edine qu'un fils Jean seigneur de Trye marié à Lucie de Chaumont.

D'après Moreri, Enguerand aurait eu trois enfants Pierre, Guillaume chanoine de Rouen et Marguerite de Trye.

Voilà trois chroniqueurs qui ne sont pas tout à fait d'accord ! Il nous serait difficile de dire quel est celui qui a raison.

Nous accepterons la descendance suivante d'Enguerand et de Edine donnée par le P. Anselme :

1. - Jean 1er du nom, seigneur de Trye qui suit.
2. - Pierre de Trye, céda au mois d'Avril 1195 l'hommage qu'il avait avec Jean de Montchevreuil, sur le bois de Hénonville, à l'abbaye de Saint-Martin de Pontoise.
3. - Guillaume de Trye, chanoine de Rouen.
4. - Elisabeth était mariée avant l'an 1187 avec Guy de Senlis IV du nom, seigneur de Chantilly et d'Ermenonville, grand bouteiller de France, fils de Senlis III du nom, seigneur de Chantilly et d'Ermenonville, grand bouteiller de France, et de Marguerite de Clermont dame en partie de Luzarches.

JEAN 1er du nom, seigneur de Trye et de Moucy, ratifia en 1212 la vente que fit Jean du Fayel et d'une rente qu'il avait sur un moulin entre Moucy-la-Ville et Saint-Félix, qui fut depuis donnée au prieuré de Saint-Jean de Viviers. Il confirma aussi avec Dreux seigneur de Moy, son frère utérin, la donation faite à l'abbaye de N. D. du Val de quelques cens au terroir de Chambly.



Leblond doit se tromper quand il dit dans ses notes nobiliaires p. 486 que Jean de Trie miles 1209, marié à Lucie de Chaumont ... combattit à Bouvines avec son fils Bernard et y fut tué. Ce fut Jean II d'après A. Fitan (p. 10, notice historique sur Trie-Château).

Femme : Lucie de Chaumont dont :

Jean II qui suit

Elisabeth de Trye.

Les dossiers bleus N°647 donnent comme descendants directs de Jean I : Mathieu, Renaud, Bernard, Catherine et Jeanne qui, selon d'autres historiens, appartiennent à Jean II. Les dossiers bleus semblent bien avoir escamoté Jean II.

JEAN II du Nom, seigneur de Trye et de Moucy, est nommé dans le rôle des seigneurs chastelains du Vexin qui se trouvèrent à la bataille de Bouvines en 1214, confirma en 1219 à l'abbaye du Parc aux Dames la donation que Guillaume le Jeune, seigneur de Caënton, son gendre, y avait faite et au mois de décembre 1223 la vente que Guillaume de Thorotte et sa femme avaient faite à l'abbaye de Saint-Denis, de l'avouerie de Willy, pour en jouir comme en avait joui Yves de Beaumont, il fit faire une enquête des droits d'usage que son père avait toujours eus dans les bois d'Andely qui lui étoient contestez et dans le dénombrement des fiefs tenus du roi en 1225 et chatellenies de Chaumont, de Pontoise et du Vexin, il est dit qu'il tenoit la ville de Trie, quelques cens à Pontoise, le moulin de Chanteraine, la moitié des Hombevilliers et de Saint-Crépin et toute la ville de Helly.

Jean II de Trie, sieur de Mouchy et Drogo de Mouy sont témoins d'un accord entre Garnier de Hermes et les ha-

bitants de Berneuil, 1218 Mel. Troussures II, 116 (voir Hermes).

Mentionnons quelques donations aux religieuses de Gomerfontaine :

Ego Johannes de Treia miles et dominus, assensu Aelis uxoris mee (c'est Alix de Dammartin) et Mathei, primogeniti filii, militis... tria jugera terre in monte de Boocort ; 1219. Archives de l'Oise, fonds Gomerfontaine.

Ego Joannes de Tria... cum ecclesia Vallis beate Marie de dono bone memorie Willelmi aculei, avi mei... concesserunt Adelicia, uxor mea, et Matheus primogenitus meus.. 1220. Bibl. Nat. lat. 5462 f° 325 (Cartul. de N. D. du Val).

Parmi les plus célèbres descendants de cette maison (Trye) dit Fitan : "Jean II de Trie prit part à la bataille de Bouvines en 1214, ainsi que son fils Bernard de Trie qui s'y couvrit de gloire en abattant le cheval que montait Othon, empereur d'Allemagne.

Jean II de Trie est un des célèbres trouvères de son temps ; la Bibliothèque Nationale possède deux de ses chansons manuscrites. Les modifications apportées à la forteresse de Trie au XIII<sup>e</sup> siècle doivent avoir été faites par ses ordres, la porte de Gisors notamment.

f + Jean II de Trie eut six enfants, dont un d'eux créa la branche des seigneurs de Fontenai et du Vaumain, d'où sortirent entre autres enfants : Mathieu de Trie, Maréchal de France et Guillaume de Trie Archevêque de Reims, lequel sacra le roi Philippe VI de Valois, dont il avait été le gouverneur."

Certains historiens ont prétendu que ce fut lui qui, à la bataille de Bouvines, tua le cheval que montait

l'empereur d'Allemagne Othon, ce qui est une erreur, car si nous lisons la relation de cette bataille par Lavisse (Histoire de France t. III, pp. 193 et 194) nous voyons que Pierre de Mauvoisin saisit le cheval par la bride et que le chevalier Gérard la Truie le frappa de son poignard en plein poitrail. L'arme ayant glissé sous l'armure, un second coup mal dirigé crevé l'oeil de l'animal qui se cabra, puis tournant ensuite sur lui-même il emporta Othon qui roula bientôt à terre avec sa monture.

Femme : Alix de Dammartin, soeur de Renaud comte de Dammartin et de Boulogne et de Simon de Dammartin comte de Ponthieu, dont :

1. - Mathieu, seigneur de Trye qui suit.
2. - Enguerand de Trye, nommé avec ses frères dans la ratification qu'ils firent de la donation faite par leur beau-frère à l'abbaye du Parc aux Dames.
3. - Renaud de Trye, seigneur de Fontenay, tige des seigneurs de Fontenay
4. - Bernard de Trye, qui combattit à côté de son père à la bataille de Bouvines, dont nous avons parlé.
5. - Catherine de Trie, fut mariée à Guillaume le Jeune, seigneur de Caënton. Ils donnèrent ensemble au mois de Mai 1219 à l'Abbaye du Parc aux Dames, pour la fondation d'une chapelle, dix livres de rente qu'elle avait eue en mariage à prendre sur les travers de Mouchy-le-Chastel.
6. - Jeanne de Trye, femme de Robert Bertrand, baron de Briquebecq IV du nom, lequel était mort en 1240, suivant un titre de l'abbaye du Bec. Il était fils de Robert Bertrand III du nom, baron de Briquebecq et de la fille aînée de Jourdain Tesson.

Le sceau de Jean II, dans Goignères lat. 5462 p. 91, celui de sa femme Alice de Dammartin dans Douet d'Arcq op. cit. N° 3770.

MATHIEU seigneur de Trye et de Moucy, comte de Dammartin, traita pour la comtesse de Boulogne sa parente et lui fit donner pour son domaine les terres de Mortaing et de Dompfront, ce qu'elle ratifia le vendredi après les octaves de Pâques 1235. Il donna au mois d'Octobre 1244, à l'abbaye de Bonport une rente sur la terre d'Outreleau, en considération de ce qu'un de ses enfants y était enterré, et depuis ayant succédé au comté de Dammartin par la mort de Mahaud (Mathilde, comtesse de Boulogne et de Dammartin sa cousine germaine, veuve de Philippe de France dit Hurepel ou le Rude), il en prit les armes et eut aussi différend avec le comte de Saint-Paul au sujet de cette succession, L'abbé et les religieux de Marcherooul lui cédèrent tout ce qu'ils prenaient sur la terre de Moucy, avec le moulin de Marque-mont et en échange il leur donna au mois d'Octobre 1259 du consentement de sa femme, de ses deux fils aînés et de ses autres enfants, neuf muids de blé mesure de Chaumont, évalués 25 livres, à prendre sur les hommes de Moucy jusqu'à ce qu'il les eut assignés autre part et il leur donna de plus 12 livres de rente pour la fondation d'une chapelle en leur église.

Il plaidait en 1275 contre la dame de Sailleville pour la mouvance d'une terre qu'il prétendait être tenue de celle de Moucy, et céda l'année suivante à Anseau le Vicomte et à Jean dit Sarrazin Chambellan du roi, l'usage que la comtesse de Boulogne lui avait donné dans la forêt de Hez. Il fut maintenu et conservé par arrêt du jour de la pentecôte 1267 dans la haute justice de la terre et châtellerie de Moucy et des fiefs en dépendant, que les officiers du roi lui disputaient et vécut jusqu'en 1275.

Femme : Marsilie de Montmorency que quelques-uns



disent fille de Mathieu III du nom sire de Montmorency et de Jeanne de Brienne.

Nous trouvons dans les Notes nobiliaires de Leblond quelques autres documents sur cet illustre personnage : Mathieu de Trie, fils aîné de Jean se porte pleige pour la comtesse de Boulogne sa parente 1234. Arch. Nat. J. 395. (Sceau équestre avec un bouclier armorié à la bande, casque carré et cotte d'armes flottante sur l'armure : S. MATHYS DE.. RIE. Douet d'Arcq. Invent. N° 3773.

- Ego Matheus miles, dominus de Tria et de Monchia-co notam facio... ego de assensu Marsilie, dilecte uxoris mee et Reginaldi primogeniti filii mei, dedi ecclesie de Gaumerifonte totum nemus dominarum apud Ernencuriam (Ehen-court) 1241. Arch de l'Oise fonds Gomerfontaine. (Même titre, arch. nat. Q 853.)

De ce texte il appert que l'aîné des fils de Mathieu s'appelait Renaud (Reginaldus). Serait-il mort jeune ? Les historiographes n'en font pas mention. Dans le texte suivant Renaud n'est pas nommé : Ego Matheus de Tria Miles.. (c'est la donation d'un demi-muid de blé faite aux religieux de Ressons à prendre sur son moulin de Fresnes l'Aiguillon)... assensu Marsilie uxoris mee et philippi filli mei et aliorum liberorum meorum 1256. Archives de l'Oise, fonds Ressons.

- Jugement arbitral de Guillaume, évêque de Beauvais, en faveur du chapitre de Saint-Pierre contre Mathieu de Trie militem, comparaissant par Jean son fils militem ; le chapitre est maintenu en son droit de prendre du bois "in bosco de Fayo apud Longum villare," Avril 1256. Cart. de S. Pierre, Mel. Troussures IV, 164 et VII, 185.

Le dictionnaire de la Noblesse de la Chenaye donne à Mathieu trois enfants :



1. - Philippe qui suit.
2. - Jean, auteur de la branche de Dammartin qui suit
3. - Thibaut, auteur de la branche des seigneurs de Sérifontaine

Moreri et le P. Anselme y ajoutent un autre fils : Simon de Trye, seigneur de Gouvieux, doyen de l'église collégiale de Montaing. qui fut débouté du droit qu'il prétendait de conférer les prébendes de cette église par arrêt des octaves de la Toussaint 1264.

PHILIPPE de Trye a continué la branche des seigneurs de Moucy. C'est sans doute pour cette raison que les Dossiers bleus (N<sup>o</sup> 647) ne donnent pas la descendance de Philippe.

Philippe est nommé le premier des enfants de Mathieu de Trye, comte de Dammartin, dans l'échange que ce comte fit en 1259 avec l'abbaye et le couvent de Marcherool ; et l'année suivante au mois de Mai, il s'obligea pour le seigneur de Montmorency, d'observer les traités et conventions accordés entre ce seigneur et l'abbé et les religieux de Saint-Denis. Il possédait des fiefs à Pont Sainte-Maxence pour l'hommage desquels il y avait procès entre le roi et Jean seigneur de Pont Sainte-Maxence en 1265. Il mourut avant son père, en 1265.

Femme : Alix de Mareuil 1270.

Domina Aelipsis, uxor nobilis domini Philippi de Tria, militis 1261.

Depoin, ibidem p. 33. Le sceau porte : + S. DNE : ALIDIS : DE MAROLI UXORIS : DNI : PHILIPPI : DE TRIE. Au

contre-sceau, un écu à trois fasces et à la bordure. Douet d'Arcq. Invent. N° 3776. Dont :

RENAUD de Trie l'er du nom seigneur du Plessis ne succéda pas au comté de Dammartin à son ayeul, la représentation n'ayant pas lieu. Il transigea avec Jean de Trie comte de Dammartin, son oncle, qui lui abandonna quelques terres, et par arrêt de l'an 1227, il fut ordonné que la superficie des bois situés sur les terres que le comte lui avait cédées, serait appréciée avec le fonds. Par une transaction qu'il fit avec lui au mois d'Octobre 1278, en quittant les terres qu'il avait en Boulonnais, il fut expressément accordé qu'outre 120 livres qu'il prenait en la vicomté de Boulogne de la succession de son père, pour lesquelles il était en hommage du comte de Boulogne, il aurait le manoir du Plessis près Clermont, avec les héritages assis aux environs d'Auvillers, Thoiry, la terre de Beaucourt, les bois de Prémont, Launoy, la Garenne, la rivière du Terrain et les terres de Friencourt et de Granville ; le comte s'obligeant de faire ratifier ce traité par sa femme et ses enfants du premier lit, ce que le roi confirma au mois de Juillet 1279. Nonobstant cet accord, il rentra en procès avec le comte son oncle l'année suivante au sujet de certains fiefs qu'il prétendait dépendre des terres qui lui avaient été cédées, et que le comte soutenait s'être réservées, il fut ordonné qu'il en justifierait et que cependant le comte ferait ratifier l'accord par sa fille et son mari, et garantirait le tout contre les prétentions des religieux de Froimont.

Il eut divers emplois dans les guerres de Flandre en 1296, 1297 et 1298. Le roi l'envoya sur les frontières de ce païs au mois de Juin 1296, avec Gaucher d'Autresches et Jean de Heilly, et au mois de Septembre suivant avec Lancelot de S. Maud, pour garder les villes d'Ypres et de Valenciennes en 1298. Il avait eu procès en 1286 contre ses héritiers du premier lit de sa femme touchant son douaire.

Femme : Marguerite de Courtenay, doma de Cloyes, veuve de Raoul d'Estrées fils ainé de Raoul de Sores, surnommé d'Estrées, maréchal de France et fille de Guillaume de Courtenay I du nom, chevalier seigneur de Champignelles et de Marguerite de Bourgogne. Châlon sa première femme, fut mariée avant la Toussaint 1285, dont :

1. - Renaud de Trie II du nom, seigneur du Plessis maréchal de France qui suit.

2. - Philippe de Trie, chevalier, vivait en 1331, suivant un registre du Parlement de Paris.

A l'opposé du P. Anselme, Moreri ne cite que Renaud II<sup>o</sup> du nom, seigneur du Plessis-Billebault, maréchal de France, mort avant le 6 Juin 1324. Il fut fait chevalier de la main du roi Philippe le Bel en 1313 et élevé à la dignité de Maréchal de France. Ce serait ce dernier qui marié à Elisabeth de Heilly aurait eu deux fils : Philippe et Jean.

Femme : Isabelle de Heilly, dame de Mareuil, fille de Jean seigneur de Heilly et d'Alix dame du Baz-en-Artois, était veuve le 6 Juin 1324 et obtint du comte de Clermont sire de Bourbon, la permission de fonder une chapelle dans son château du Plessis-Billebault, près la forêt de Hez et de la doter de vingt livres de rente à prendre sur le travers de Bailleul-sur-Terrain, mouvant de Messire Pierre de Chambly, seigneur de Wiermes à cause de Bulles. Dont :

1. - Philippe de Trie, seigneur de Mareuil qui suit.

2. - Jean de Trie, seigneur du Plessis et de Moucy dont la postérité sera rapportée ci-après § I.

3. - Renaud de Trie, dit Billebault, seigneur de Fresnes, de Quièvremont et de Quesnel servait avec trois

écuyers dans la compagnie de Louis Comte d'Estampes le 18 Juin 1355 et avec un chevalier et douze écuyers en l'Ost de Breteuil au mois de Juillet 1356, confirma le 29 Mars 1357 des concessions que ses prédécesseurs avaient faites à l'abbaye de Froimont sur la grange de Quièvremont et de Quesnel, plaidait contre Billebault et Etienne des Autels le 19 may 1363 et obtint rémission au mois d'Août 1368 d'un meurtre qu'il avait commis sur la terre de Fresnes.

Femme : Isabel La Gourlée dame de Fressins ou Fresnes, veuve de Jean Fournier, chevalier, était mariée dès l'an 1343, elle eut de Renaud de Trie dit Billebault une fille : Isabeau de Trie qui épousa Jean de Chastillon seigneur de Bonneuil et Loysi-sur-Maine.

La Chenaye ne cite que les deux premiers enfants de Renaud et de Isabelle de Heilly : Philippe et Jean.

Le P. Anselme y ajoute Renaud de Trie dit Billebault et Moreri y ajoute encore les suivants :

4. - Alix de Trie qui épousa Thomas de Coucy IV du nom, seigneur de Vervins, testa en 1323 et fut enterrée à Landousis où elle avait sa sépulture.

5. - Jeanne de Trie, mariée en 1343 avec Philippe de Chambly, seigneur de Livry et jouissait d'une rente sur la recette de Paris, à cause de son fils Charles de Chambly en 1358.

PHILIPPE de Trye, seigneur de Mareuil, de Fontenay près Louvres et du Plessis-Gassot, fut présent au traité de mariage fait à Vincennes en présence du roi en 1319 entre Renaud II comte de Dammartin et Polic (Hippolyte) de Poitiers, par lequel il fut convenu que des deniers dotaux il en serait mis une somme de 8000 livres, pour convertir en héritages au profit des conjoints.

Il avait différend avec l'Evêque de Beauvais en 1325 et le 19 Décembre 1328, puis contre Robert de Courtenay, prévôt de l'église de l'Isle en 1332 touchant le retrait du palais des Termes à Paris, qu'il vendit depuis à Pierre, abbé de Cluny.

Dreux de Mello le fit aussi assigner la même année, pour assister à la tutelle des enfants mineurs de Mathieu de Mello, et l'année suivante au mois de Décembre, Thibaut de Mauregard lui fit don des terres de Fontenay près Louvres en Parisis et du Plessis-Gassot, que le roi avait données à Simon Mauregard son père. Il vivait en 1337.

Femme : Jeanne de Mareuil.

1. - Renaud de Trie, seigneur de Mareuil.

2. - Jacqueline de Trie, dame de Bris, fut présente au traité de mariage de son frère en 1337 et se voyant âgée et hors d'espérance d'avoir des enfants, elle fit donation le 13 Octobre 1371 à Philippe de Trie son neveu, chef de la maison, de la terre de Bris près Montlhéry et de tout ce qu'elle avait au pays de Gastinois en la chatellerie de Chasteaulandon.

RENAUD de Trie, seigneur de Mareuil, de Maisières et de Fontenay, fit montre à Pontorson avec 5 écuïers de la compagnie le 1er Février 1355 et donna quittance le 11 Avril de 30 deniers d'or à l'écu du coin du roi Jean en prêt sur ses gages et ceux de la compagnie, desservant ès guerres de Normandie, du côté de la Bretagne, sous les ordres de Jean de Hangest lieutenant de roi.

Il servit le roi avec 54 écuïers de la compagnie en l'Ost de Breteuil le 8 Août 1356 et l'année suivante en celui de Normandie es parties de Dreux et du Perche sous Robert de Clermont depuis le 27 Octobre 1357 jusqu'au 24 Novembre suivant et fut marié du vivant de ses père et mère.



Femme : Jacquette de Conflans, dame de la Bouteillerie, fille unique de Hugues de Conflans et de Blanche d'Etquoy, fut mariée par contrat passé à Paris le 24 Janvier 1337 et confirmé par le roi peu de jours après.

- Renaud de Trie, seigneur de Maizières, chambellan de Charles roi de Navarre, lequel lui donna une somme de 500 livres au mois de Novembre 1383 en considération des services qu'il lui avait rendus particulièrement en la dernière guerre de Flandres.

Femme : Catherine de Grancey, était veuve en 1408 et plaidait contre Jeanne de Grancey, dame de Chasteauvilain.

PHILIPPE de Trie II du nom, seigneur de Mareuil et de Fontenay, chambellan du roi de Navarre, servit le roi en 1367 en les guerres de Flandres et de Normandie avec 11 écuïers. Il céda à Henri de Luxembourg, comte de Ligny, moyennant une somme de 3000 livres, les droits qu'il pouvait prétendre sur la terre de la Bouteillerie que sa mère avait vendue et qu'il voulait retirer, par acte passé sous le scel de la prévôté de Paris le 5 Juillet 1369 ; vendit en 1376 à Jacques et Morelet de Montmor frères, la terre de Bric près Montlhéry que sa tante lui avait donnée ; eut divers procès au Parlement en années 1374, 1379, 1387, 1395, 1397 contre Philibert de Paillart président du Parlement, les enfants de Nathieu de Mello, Hugues de Grivobal et Gilles Mallet, seigneur de Villepescle, auquel il avait vendu les terres de Fontenay et du Plessis-Gassot, à condition d'usufruit.

Il quitta au roi les arrérages qui lui étaient dus et à la mère, d'une rente de 40 livres sur la récepte de Troyes et de Chaumont en Bassigny, en considération d'un amortissement qu'il obtint le 23 Avril 1381, d'une rente de 30 livres en héritage dans le vicomté de Paris pour la fondation d'une chapelle.

Ce fut la caution et celle de Charles de Chambly que le Parlement ordonna le 26 Août 1386, que les biens saisis de Guy de Chambly lui seraient rendus et deux ans après il fut ordonné qu'un prisonnier qu'il tenait dans ses prisons de Fontenay serait élargi.

Il fonda une chapelle en 1399 et mourut sans enfants.

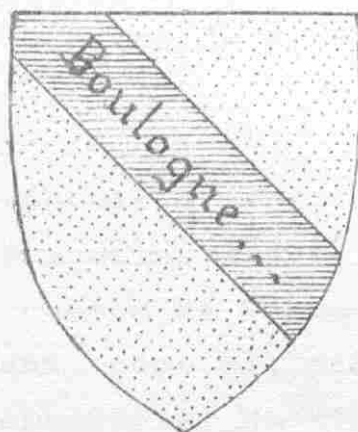
Femme : Agnès dame de Goussainville, soeur de Guy seigneur de Goussainville, était mariée dès l'an 1374.

Sur une tombe de pierre dans le choeur du côté de l'Epitre, au bas des marches du Sanctuaire de l'église de l'Abbaye d'Hérivaux, sont gravées les figures d'un chevalier armé et d'une dame avec cette inscription :

"Cy gist Messire Thibault de Puiseux, chevalier  
"seigneur de Puiseux, qui trépassa l'an 1343, le dernier  
" jour de Janvier.

"Cy gist Madame Agnès de Trie, femme dudit Mes-  
"sire Thibaut laquelle gouverna le roi Charles le sixième  
"jusqu'à l'âge de 7 ans, laquelle trépassa l'an 1374 le  
"25' jour d'Avril".

Aux deux côtés de la tête du chevalier sont deux écussons ; aux deux côtés de la tête de la femme sont aussi deux écussons avec une bande chargée de trois annelets.



MATHILDE, COMPESSÉ DE BOULOGNE  
=====

ET LES ARMES DE LA MAISON DE TRYE  
=====

M. Alfred FITAN dans sa notice sur Trye-Château nous dit que "les armes de Trye étaient d'or à la bande d'azur, sur lesquelles on écrivit plus tard le mot Boulogne, en souvenir de Mathilde de Boulogne, de laquelle ils avaient hérité le comté de Dammartin".

Tous les historiens de la Maison de Trye nous donnent ces armes d'or à la bande d'azur, mais ne font pas allusion, à ce que je sache, au mot : "Boulogne". Nous admettons le fait, sans pouvoir dire à quelle époque le mot "Boulogne" a été inscrit sur la bande d'azur. Ce qui importe pour le moment c'est de déterminer à quoi il fait allusion.

M. FITAN nous dit que c'est en souvenir de Mathilde de Boulogne. J'ai voulu faire connaissance avec

Mathilde et je me suis mis à sa recherche. Je croyais la rencontrer à Boulogne, dans le comté de Boulogne. J'ai trouvé un Mathieu d'Alsace qui avait laissé, de son mariage avec l'Abbesse Marie deux filles, légitimées par le Bape : Ide dont nous reparlerons et Mathilde femme de Henri I, duc de Brabant.

J'allais me réjouir d'avoir découvert la Mathilde en question quand je me souvins d'avoir trouvé dans le Précis statistique sur le canton de Chaumont (p. 190) un document de Gallia Christiana, tome XI, ainsi conçu : Omnibus præsentibus litteris inspecturis, Mathildis comitissa Bologniæ salutem. Notum facimus universis quod nos, caritatis intuitu et amore Jesu Christi, ob salutem et remedium animæ et anomarium patris ac matris nostræ Reginaldi bonæ memoriæ quondam comitis Bologniæ et Ideæ ejus uxoris et Philippi recolendæ memoriæ quondam mariti nostri et Comitis Bologniæ et Joannæ filiae nostræ quondam uxoris domini Galterii de Castellione, dedi religiosis... monialibus Ecclesiæ Beatae Mariæ de Gaumeri-fonté quinque millia alecum... Datum anno Domini 1252.

A tous ceux qui examineront les présentes lettres, Mathilde Comtesse de Boulogne donne le salut.

Nous faisons savoir à tous que nous, en considération de la charité et de l'amour de J. C., pour le salut et le remède de notre âme et des âmes de notre père et de notre mère, Renault de bonne mémoire autrefois comte de Boulogne et Ide son épouse, pour honorer le souvenir de Philippe autrefois notre époux et comte de Boulogne et de Jeanne notre fille autrefois épouse du seigneur Gaucher de Châtillon, j'ai donné aux religieuses... moniales de l'église Sainte-Marie de Gomerfontaine 5 000 harengs par an... Date de l'an du Seigneur 1252.

De ces deux Mathilde quelle était celle que nous recherchions ?

Aussitôt j'ai dirigé mes recherches dans le Comté de Dammartin et là j'ai trouvé Albéric II qui a laissé de sa femme Mahaut entr'autres enfants un fils du nom de Renaud et une fille Alix.

J'étais sur le bon chemin pour trouver Mathilde mais non sans rencontrer encore quelques obstacles. Comme nous le verrons dans la suite.

Renaud, fils d'Albéric II, obtint de Philippe-Auguste, par ses soumissions le Comté de Dammartin que ce prince avait confisqué à son profit après la fuite d'Albéric. A ce don le Monarque ajouta dans la suite, par une générosité dont il eut lieu de se repentir, les comités de Varenne et de Mortain. Il fit plus, Renaud étant marié pour lors à Mahaut, fille aînée de Gui II, seigneur de Châtillon-sur-Marne, il l'engagea à la répudier pour lui faire épouser Ide, fille et principale héritière de Mathieu, Comte de Boulogne, veuve de Gérard III, Comte de Gueldre son second mari. Tant de bienfaits ne firent qu'un ingrat. Renaud entra dans la ligue formée par Jean, Roi d'Angleterre, contre le Roi de France, commanda la flotte de ce prince, qui détruisit celle de Philippe Auguste à Dam, et fut un des chefs de l'armée anglaise à la bataille de Bouvines. Mais ayant été pris dans l'action, il fut conduit chargé de chaînes à Péronnes, où il demeura prisonnier jusqu'à sa mort arrivée l'an 1227.

Rigord, parlant de la prise de Renaud, nous apprend qu'étant battu dans la mêlée et pris sous son cheval, un fort garçon, nommé Commotte lui ôta son casque et le blessa au visage, qu'ensuite il voulut lui enfoncer son poignard dans le ventre, mais que les bottes du Comte étaient tellement attachées et unies aux pans de sa cuirasse, qu'il lui fut impossible de trouver un endroit pour le percer. Telle était alors effectivement l'armure des Chevaliers, qu'elles les rendaient invulnérables, par le soin qu'ils prenaient d'en ajuster et lier ensemble toutes les pièces



de manière que dans leur jonction elles ne laissaient aucun passage à la lance, ni à l'épée, excepté à la visière du casque lorsqu'on était obligé de la lever. Un Chevalier armé de toutes pièces et monté sur son cheval bardé et caparaçonné de fer, était, par la pesanteur et l'impénétrabilité de ses armes défensives, une espèce de citadelle mouvante.

Ce mariage de Renaud I avec Ide comtesse de Boulogne ne se fit pas sans coup férir. Ide avait donné sa parole à Arnoul baron d'Ardres. Renaud, d'intelligence avec le Roi Philippe-Auguste la fit enlever et conduire en Lorraine. Le Baron d'Ardres, sur la nouvelle qu'elle lui donna de son enlèvement, se mit en route pour venir la délivrer ; mais Renaud, informé par la Comtesse elle-même, qu'il avait su regagner, de la marche de son rival, le fit arrêter à Verdun et enfermer sous la garde d'Albert Evêque élu de cette ville. Pour recouvrer sa liberté, le prisonnier fut obligé de renoncer à la main de la Comtesse, que Renaud épousa ensuite sans contradiction. Renaud, l'an 1191, rendit hommage au roi Philippe-Auguste pour le Comté de Boulogne. Ce Comte était d'une taille des plus avantageuses. Voulant néanmoins, à la bataille de Bouvines, paraître plus grand qu'il n'était, il avait ajouté à son heaume, suivant Guillaume le Breton, des cornes faites de côtes de baleine pour en imposer davantage à l'ennemi.

Renaud avait l'âme vraiment guerrière, heureux s'il eût fait un usage plus légitime de sa valeur. Sa félonie, son ingratitude envers le Roi Philippe-Auguste seront toujours une tache pour sa mémoire.

Après l'emprisonnement de son mari, la Comtesse Ide s'était retirée en Flandre et mourut la même année dans un monastère d'Ypres, d'où elle fut transportée dans l'église principale de Boulogne.

De son mariage avec Ide comtesse de Boulogne, Renaud laissa une fille du nom de Mahaut ou de Mathilde.

(Ce nom de Mahaut était pris à cette époque indifféremment pour celui de Mathilde). J'ai éprouvé une véritable satisfaction en trouvant la comtesse Mathilde que je cherchais cachée sous le nom de Mahaut. Notre Mathilde ayant à peine un an avait été accordée à Philippe Hurepel, c'est-à-dire Rude Peau fils du Roi Philippe-Auguste et d'Agnès de Méranie dès l'an 1201 au mois d'août. Il y eut dans la suite plusieurs actes relatifs à ce mariage, dont le plus remarquable est celui du mois de mai 1210, par lequel Renaud donne à Philippe, son gendre futur, pour tenir lieu d'autres conventions précédemment faites au sujet de son mariage, toutes les possessions qu'il a "in Caeto", à la réserve de Lillebonne et d'Alysy. On a cru que par ces mots "in Caeto" il désignait la ville de Calais ; mais on s'est mépris : c'est le pays de Caux, où Lillebonne et Alisy (aujourd'hui Elisay) sont situés.

Le Roi fit célébrer le mariage au mois d'août 1216, du consentement de la comtesse Ide, qui s'était retirée, comme nous l'avons dit, en Flandre après l'emprisonnement de son mari. Philippe, dit Hurepel, comte de Mortain et de Clermont en Beauvoisis, né l'an 1200 prit le titre de Comte de Boulogne et de Dammartin après son mariage, mais il ne fut investi de ces Comtés, ainsi que celui d'Aumale qu'en 1223, au mois de février, par lettres du Roy Louis VIII, son frère. Philippe accompagna, l'an 1226, ce Monarque dans son expédition contre les Albigeois. La même année, après la mort de Louis VIII, il assista au Sacre de Louis IX (Saint-Louis) son neveu, où il porta l'épée royale pour terminer le débat des Comtesses de Champagne et de Flandre qui se disputaient ce droit en l'absence de leurs maris.

Philippe dévorait en secret le dépit qu'il avait de voir entre les mains de Blanche (de Castille) la régence qu'il croyait lui appartenir par le droit de sa naissance ; mais il n'ose éclater tant que vécut Renaud, son beau-frère. On ne retenait en effet celui-ci en prison que pour assurer à son gendre la paisible possession de ses Domaines, qu'il

n'eût pas manqué de revendiquer s'il eut été mis en liberté. Cependant Philippe travaillait à se ménager une communication avec l'Angleterre, soit pour en tirer du secours, soit pour y trouver un asyle en cas de besoin.

C'est dans cette vue qu'il fit entourer de murs épais et fortifier de bonnes tours, l'an 1227, le bourg de Calais, qui jusqu'alors était resté ouvert et sans défense, quoique depuis longtemps célèbre par la pêche du hareng. Ces travaux, dont il dissimulait le motif, ne donnèrent aucun ombrage à la Cour. Mais après la mort de Renaud, le Comte Philippe n'ayant plus les mêmes raisons de ménager la régente fit éclorre le dessin qu'il avait de la supplanter. Pour y parvenir, il concerta, l'an 1228, avec plusieurs seigneurs, le projet d'enlever le Roi, lorsque d'Orléans, où il était alors, il reviendrait à Paris. Instruits du complot sur la route par Thibaut Comte de Champagne, le Monarque et sa mère en donnant avis aux parisiens, et se jettent dans Montlhéri. Les habitants de la capitale volent au secours de leur Souverain, et le ramènent en triomphe dans leurs rues aux yeux des rebelles consternés. Ce coup manqué, Philippe, quelque temps après, fit une nouvelle tentative qui n'eut pas un meilleur succès. L'an 1229, pour se venger de Thibaut, contre lequel il était de plus irrité pour n'avoir pas épousé la fille du Duc de Bretagne, Philippe se mit à la tête des partisans de la Reine de Chypre, qui lui disputait le Comté de Champagne. Les confédérés, dont le nombre était augmenté, s'étant rassemblés près de S. Florent, dans le Tonnerrois, entrent après la quinzaine de S. Jean (post quindenam S. Joannis) dans la Champagne, qu'ils parcourent le fer et la torche à la main, publiant, afin de rendre Thibaut odieux, qu'il est l'auteur de la mort du roi Louis VIII. Plusieurs des Vassaux de Champagne trompés par ce bruit calomnieux, se joignent aux Confédérés. Thibaut est à la veille de perdre sa capitale, malgré la brave défense du Gouverneur, Simon de Joinville, père de l'Historien qui nous sert ici de guide. Le Roi et la Reine Mère arrivent à propos pour le secourir.

En vain les confédérés font-ils prier le Monarque de ne se point mêler de leur querelle ; Louis tout jeune qu'il est, les étonne par la fermeté de sa réponse et les oblige à se retirer. Il les harcèle même et les poursuit jusqu'à Laigne, dans le Tonnerrois.

La Régente cependant faisait faire une irruption dans le Boulonnais par le Comte de Flandre. Philippe rappelé chez lui par cette diversion, y trouve la plupart des places envahies ou saccagées par l'ennemi. Les fortifications de Calais, qu'il venait d'élever, sont menacées d'être détruites. Mais des médiateurs engagent le Comte de Flandre à faire la paix au moyen de 1 500 marcs et 20 muids de vin qui lui sont offerts. Philippe fit dans le même temps son accommodement avec le Comte de Champagne et prépara celui de Mathieu, Duc de Lorraine et de Henri, Comte de Bar, qui se faisaient la guerre, appuyés jusqu'alors, le premier par Thibaut et le second par Philippe.

Nous avons les lettres du Comte de Boulogne datées du mois de Septembre 1230, par lesquelles il déclare qu'il a fait la paix avec le Comte de Champagne par la médiation de leurs amis communs, que le Comte de Bar et le Duc de Lorraine se sont soumis à leur arbitrage pour les différends qui étaient entre eux, et qu'au cas qu'ils ne pussent les terminer, ils s'en rapporteraient à la décision de la Reine Mère. Philippe aide le Roi, la même année, à repousser les Anglais qui avaient fait une descente en Basse Bretagne.

Ce prince et l'Archevêque de Reims, munis des pleins pouvoirs du Roi, concluent, l'année suivante, au camp de S. Aubin, dans le mois de Juillet, une trêve de trois ans avec le Duc de Bretagne et le Comte de Gloucester, traitant au nom du Roi d'Angleterre, Au milieu de ces occupations Philippe ne laissait pas de faire travailler à l'embellissement et aux fortifications de la ville de Boulogne par de nouveaux murs dont il la fit environner dans une enceinte à la vérité plus étroite, mais plus régulière et



par un château qu'on voit encore à l'extrémité de la ville, au levant.

La date de ces ouvrages est marquée sur une pierre qui est au-dessus de la porte du Pont-levis de ce château. On y lit cette inscription : Philippe fieux le Roi Philippe, Cuens de Boulogne, fit faire ce castel comme est, l'an de l'Incarnation 1231, auquel an Simon de Villiers, fut créé premier Sénéchal.

Je ne puis passer sous silence un récit qui parait invraisemblable, digne de peu de foi, il est d'ailleurs contesté.

Le Comte Philippe s'étant rendu, l'an 1234, avec Mahaut (Mathilde) sa femme à Crobie, d'autres disent à Noyon, pour un tournoi qu'il avait lui-même indiqué, il y fut témoin de la passion que le Comtesse témoigna pendant les joutes pour Florent, Comte de Hollande, le Seigneur le mieux fait et le plus adroit de la troupe. Transporté de jalousie, il se fait armer, descend dans l'arène ; et après s'être abouché avec le Sire de Nesle et les autres Français, il attaque le Comte à leur tête. Florent, qui croit que c'est une suite des jeux, se laisse renfermer dans un coin où Philippe le perce de sa lance. Le Comte de Clèves venge sur le champ la mort de Florent, son frère d'armes, sur l'assassin ; et ses Allemands, s'étant rassemblés, facilitent sa retraite.

La chronique d'Andre, qui est du temps, ne convient pas de ce récit et dit au contraire que Philippe, à ce qu'on croit, mourut de poison : en 1234 : Nobilis Comes Philippus, gloriosi Régis Philippi filius, qui, sicut creditur, potionatus obiit. (Voy. Florent IV Comte de Hollande). L'auteur de cet ouvrage fait un grand éloge de la prudence du Comte Philippe, de sa magnificence et du soin qu'il eut d'élever dans ses places de nouvelles fortifications et de réparer les anciennes.



Il laissa de Mathilde, sa femme qui lui survécut longtemps, un fils nommé Albéric, qui, à ce que l'on croit, passa en Angleterre où il s'établit. "Gallia Christiana" dans le document que nous avons cité n'en parle pas. C'est M. Dreux du Radier dans l'ouvrage périodique intitulé Le Conservateur (Juillet 1757 p. 100) qui nous fait connaître ce fils sorti du mariage de Philippe et de Mathilde. Quoiqu'il ne soit cet Albéric était hors de France et ne jouissait plus du Comté de Dammartin à la mort de sa mère. Ce qui est certain c'est qu'ils eurent une fille nommée Jeanne qui fut mariée à Gaucher de Châtillon IV<sup>o</sup> du nom, par contrat du mois de décembre de l'an 1236 et mourut avant sa mère sans enfant, l'an 1251, un an après son mari, qui fut tué en Egypte.

Cependant le Roi Saint-Louis, craignant que les principales places du Boulonnais ne devinssent la proie des Anglais sous le gouvernement faible de Mathilde, engagea cette Comtesse à lui en céder pour dix ans la garde, sans préjudice des revenus qu'il lui laissa en entier, avec tout ce qui en dépendait. Mathilde n'était pas encore remariée ; l'an 1238 (et non pas 1241), du consentement du Roi son fils, la Reine Mère lui fit épouser Alfonse, son neveu, frère de Sanche II, roi du Portugal et de Fernand, Comte de Flandre. Dans le même temps ce Monarque ayant érigé l'Artois en Comté, mit dans sa mouvance celui de Boulogne, qui ne fut plus désormais qu'un arrière fief de la Couronne. Alfonse était destiné à une plus haute fortune que celle d'un Comte de Boulogne. L'an 1245, à la demande des Portugais, il retourne en Portugal pour administrer ce royaume qui dépérissait entre les mains de son frère. Il ne lui restait plus qu'un pas à faire pour arriver au trône, et il y arrive enfin.

L'an 1248 il est proclamé roi de Portugal après la mort de Sanche, et change bientôt après d'inclination. L'année suivante ou environ, épris des attraits de Beatrix

de Cusance, fille naturelle d'Alfonse X, roi de Castille, il la prend pour sa femme et lui donne en dot le royaume des Algarves. Mathilde, à cette nouvelle part de Boulogne, où elle était restée, pour aller rejoindre son mari. Mais Alphonse, apprenant qu'elle est arrivée sur les côtes de Galice, lui envoie faire défense d'avancer et l'oblige à retourner. Ce prince néanmoins continue à prendre le titre de Comte de Boulogne en le joignant à celui de Roi du Portugal, quoiqu'il eût répudié celle de qui il le tenait. On comprend que Mathilde termine ses jours dans le deuil à Boulogne, le 14 du mois de Janvier 1260 suivant l'opinion commune. Mais Ducange prouve contre Justel qu'elle décéda le 14 Janvier 1258 ; et à ses preuves on peut ajouter l'autorité de la chronique de Savigné, qui met en la même année cet évènement. L'église de Boulogne fut le lieu de sa sépulture : son anniversaire s'y célèbre tous les ans au 14 Janvier, et jusques vers le milieu du XVIIIe siècle, l'usage était de faire durant le service aux assistants pauvre une distribution de pain et de harengs saurs, qu'elle avait fondée. Cette aumône s'appellait la partie de Mahaut.

Avant de mourir en 1252 Mathilde avait fait une fondation presque semblable en faveur de l'abbaye de Gomerfontaine située sur le domaine de la maison de Trye.

La généalogie en vers des Comtes de Cammartin, semble dire qu'elle laissa d'Alphonse du Portugal une fille qui porta le Comté de Dammartin dans la maison de Trye. Cette fille, si cela était, (et ne sera sans doute jamais prouvé), y eut également porté le Comté de Boulogne.

Ce qui est certain c'est que Alix de Dammartin, soeur de Renaud comte de Dammartin et de Boulogne, et de Simon de Dammartin comte de Ponthieu, épousa Jean II Sire de Trye et de Mouchi. Les quelques renseignements que nous avons pu recueillir sur cette famille suffiront à nous montrer le bien-fondé des raisons qui ont déterminé, au cours des âges, les seigneurs de Trye à inscrire sur la

bande d'azur de leurs armes le mot ; "Boulogne" - Boulogne évoquera toujours le souvenir des Comtesses Ide et sa fille Mathilde.

Revenons donc à Jean II seigneur de Trye et de Moucy. Il est nommé dans les rôles des seigneurs châtelains du Vexin qui se trouvèrent à la bataille de Bouvines en 1214.

Parmi les plus célèbres descendants de cette maison Jean II de Trye prit part à la bataille de Bouvines en 1214, ainsi que son fils Bernard de Trye qui s'y couvrit de gloire en abattant le cheval que montait Othon, empereur d'Allemagne. Jean II de Trye est un des célèbres trouvères de son temps, la Bibliothèque Nationale possède deux de ses chansons manuscrites. Les modifications apportées à la forteresse de Trie au XIII<sup>e</sup> siècle doivent avoir été faites par ses ordres, à la porte de Gisors notamment. (Fitan, Notice sur Trye-Château p. 10).

Dans les notes pour la nobiliaire du Beauvaisis nous relevons plusieurs donations faites par Jean II.

Ego Johannes de Treia et Aelidis uxor mea... (ils donnent aux religieuses de Saint-Paul leurs droits féodaux) in bosco de Valis cognomine trapes... Testes sunt Johannes de Monchevrel, Galterius de Tibiviler, Garnerium de Harmes, Garnerium presbiter de Bocca, W. prestiter de Tria Gastello, anno 1223, Philippo regnante in Gallia - Arch. de l'Oise, fonds Saint-Paul. (Le sceau de Jean 1190 est dans Gaignères lat. 5 462 - p. 42) -

Ego Johannes de Treia miles et dominus, assensu Aelis uxoris mee et Mathei, primogeniti filii, militis... (il donne aux religieuses de Gomerfontaine... tria jugera terre in monte de Boocort 1219. Arch. de l'Oise fonds Gomerfontaine. -

Ego Johannes de Treia... cum Ecclesiae Vallis beate Marie de dono bone memorie Willelmi eculei, avi mei... Concesserunt Adelicia uxor mea, et Matheus primogenitus meus... 1220. Bibl. Nat. Lat. 5 462 f° 325 (Cart. de N. D. du Val). Le sceau de Jean dans Gaignères lat. 5 462 p. 91 ; celui de sa femme, Alice de Dammartin dans Donet d'Acq, op. cit. N° 3 770. -

De son union avec Alix de Dammartin Jean II eut six enfants : Mathieu, Enguerand, Renaud, Bernard, Catherine et Jeanne.

Mais pour notre sujet c'est surtout l'aîné Mathieu seigneur de Trie qui nous intéresse. En effet Mathieu Seigneur de Trie et de Moucy, comte de Dammartin traita pour la comtesse de Boulogne sa parente et lui fit donner pour son douaire les terres de Morlaing et de Dampfront, ce qu'elle ratifia le vendredi après les octaves de Paques 1235. Il donna au mois d'Octobre 1244 à l'abbaye de Bonport une rente sur la terre d'Outreleau, en considération de ce qu'un de ses enfants y était enterré, et depuis ayant succédé au Comté de Dammartin par la mort de Mahaut (Mathilde) comtesse de Boulogne et de Dammartin, sa cousine germaine, veuve de Philippe de France, dit Hurepel ou le Rude, il en prit les armes (c'est peut-être à cette époque que le mot : "Boulogne" fut inscrit sur les armes de Trie) et eut aussi différend avec le comte de Saint-Paul au sujet de cette succession. L'abbé et les religieux de Marchevoul lui cédèrent tout ce qu'ils prenaient sur la terre de Moucy, avec le moulin de Marquemont et en échange il leur donna au mois d'Octobre 1259 du consentement de sa femme, de ses deux fils aînés et de ses autres enfants, neuf muids de blé, mesure de Chaumont, évalués 25 livres, à prendre sur les hommes de Moucy jusqu'à ce qu'il les eut assignés autre part, et il leur donna de plus 12 livres de rente pour la fondation d'une chapelle en leur église.



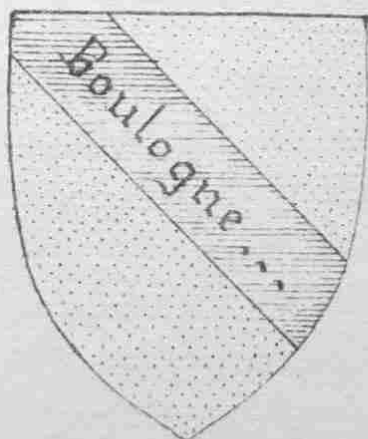
Il plaidait en 1275 contre la dame de Sailleville pour la mouvance d'une terre qu'il prétendait être tenue à celle de Moucy, et céda l'année suivante à Anseau le Vicomte et à Jean dit Sarrazin Chambellan du Roi, l'usage que la comtesse de Boulogne lui avait donné dans le forêt de Hez. Il fut maintenu et conservé par arrêt du jour de la Pentecôte 1267 dans la haute justice de la terre et châtellerie de Moucy en des fiefs en dépendant, que les officiers du Roi lui disputaient et vécut jusqu'en 1275.

Leblond dans ses notes nobiliaires (p. 487, 488, 489) nous donne quelques renseignements supplémentaires sur cet illustre personnage. Nous en citerons quelques uns : Mathieu de Trie fils aîné de Jean se porte pleige pour la comtesse de Boulogne sa parente, 1234. Arch nat. J. 395. Sceau équestre avec un bouclier armoiré à la bande, casque carré et cotte d'armes flottante sur l'armure. S. MATHUS DE ..RIE. Douet d'Arcq. Invent. N° 3 773.

Aelidis, domina de Tria, veuve de Jean de Trie fait accord avec l'abbaye du Val 1237. Arch. Nat. S. 4 204. Le sceau est une dame debout, en robe et manteau, la coiffure carrée, la main droit à l'attache du manteau, un oiseau de vol sur le poing gauche. S. DOMINE A.. LIZ DE TRIE. Douet d'Arcq. Invent. N° 3 770.

Les armes de la Maison de Trie :

"D'Or à la bande d'Azur"





sont citées et décrites dans les Armoriaux de France et dans l'Histoire Généalogique de la Maison de France du P. Anselme, Tome VI p. 661. Elles se trouvent dans les salles du Musée de Versailles.

Après cette digression, revenons à notre Mathieu. A l'exemple de sa cousine Mathilde, il se montra généreux à l'égard de l'abbaye de Gomerfontaine : Ego Matheus, miles, dominus de Tria et de Monchiaco notum facio... ego de assensu, Marsilie, dilecte uxoris mee et Reginaldi primogeniti filii mei, dedi ecclesie de Gaumerifonte totum nemus dominarum apud Ernencuriam. l 241. Arch. de l'Oise, fonds Gomerfontaine. (Même titre Arch. Nat. Q 853).

Il faut noter ici que Mathieu désigne Renaud comme son premier fils "primogenitus". Or le P. Anselme et les autres historiens ne font pas mention de ce fils, ils ne le citent pas parmi ses enfants. Ils ne citent que Philippe, Jean, Thibaut et Simon. Serait-il décédé jeune ? D'après les "Dossiers bleus" Renaud serait le fils de Philippe. Enfin d'après le P. Anselme Philippe est nommé le premier des enfants de Mathieu. Voici ce document : Ego Matheus de Tria miles... (c'est la donation d'un demi-muid de blé faite aux religieuses de Ressons, à prendre sur son moulin de Fresnes l'aiguillon)... assensu Marsilie, uxoris mee et Philippi filii mei et aliorum liberorum meorum. 1256. Arch. de l'Oise fonds Ressons.

Tous ces documents ne nous éclairent pas beaucoup sur Renaud, sur lequel nous voudrions faire la lumière !

Mathieu est dit comte de Dammartin dans un titre de 1262 au Cartul. de N. D. du Val, cité par Depoin, Cartul. de S. Martin p. 368. Le sceau porte les armes de Trie ; le contre-sceau a 2 écus accolés : l'un, à la bande qui est TRIE, l'autre, fascé d'argent et d'azur de six pièces, à la bordure de gueules, qui est Dammartin - Douet d'Arcq Invent. N° 588.

Nous ne voulons pas faire ici l'histoire de la Maison de Trie. Nous avons fait un travail qui embrasse tous les Seigneurs de Trie ; nous y renvoyons le lecteur. Ce que nous voulions ici, c'était de montrer les raisons qui ont incité les Seigneurs de Trie à inscrire le mot "Boulogne" sur leurs armes.

Pour résumer nous constatons 1) que Ide, comtesse de Boulogne a épousé Renaud I, comte de Dammartin, que de leur union est née Mahaut ou Mathilde qui a épousé Philippe dit Hurepel ; 2°) que Alix de Dammartin, soeur de Renaud I a épousé Jean II de Trie ; 3°) et que par leurs alliances ces familles ont porté les comtés de Dammartin et de Boulogne dans la maison de Trye.

N'est-ce pas suffisant pour que le nom de Boulogne qui rappelle les Comtesses de Boulogne : Ide et Mathilde figure sur les armes de Trye ?

La ville de Trye-Château a eu l'heureuse idée, à justes et pleins droits, de reprendre lesdites armes de ses anciens Seigneurs ; depuis le 22 mai 1949 elle a pu y ajouter la Croix de guerre avec étoile de bronze et timbrer l'écu de la couronne murale.

LES DERNIERS DUCS d'ESTOUTEVILLE et de LONGUEVILLE à TRYE-le-CHASTEL

François I de Bourbon, comte de Vendôme { 1470-1495 }  
 épouse Marie de Luxembourg comtesse de St. Paul { 1482-1546 }

1° Charles 2°) Jacques 3°) François II de Bourbon (1491-1544) 4° Louis 5° Antoinette 6° Louise  
 épouse Adrienne d'Estouteville 1 (1512-1560)

1° François III de Bourbon 2° Jeanne 3° Marie de Bourbon (1539-1601)  
 Comte de St. POL + en bas-âge  
 (1536-1546)  
 { 1° Jean de Bourbon (1528-1557)  
 2° François I de Clèves (1516-1562)  
 3° Léonor d'Orléans duc de Longueville  
 (1540-1573) }

1° 3 fils 2° Henri I d'Orléans 3° François d'Orléans 4° 4 filles "1-Catherine d'Orléans +1638  
 + en bas âge Duc de Longueville (1568-1595) épouse Anne de Caumont (1631) "2-Antoinette " " +1618  
 épouse Catherine de (1642) "3-Marguerite " " +1615  
 Gonzague-Clèves (1568-1629) "4-Eléonore " " "

Henri II d'Orléans (1595-1663) Léonor d'Orléans (1605-1622)  
 Duc de Longueville  
 épouse { 1° Louise de Bourbon (1603-1637) { 1° 2 fils + en bas âge  
 2° Marie d'Orléans, épouse Henri II de Savoie - (1625-1707) -1659 )  
 (1619-1679) }

2° Anne Geneviève de Bourbon Condé { 1646-1694 }  
 (1619-1679) { 2° Charles-Paris d'Orléans { 1649-1672 }  
 3° Charlotte Louise d'Orléans { 1644-1645 }  
 4° Marie-Gabrielle d'Orléans -1650 }  
 5° Catherine Angélique d'Orléans { 1617-1664 }  
 (fille naturelle)

LES DERNIERS DUCS D'ESTOUTEVILLE A TRYE-le-CHASTEL  
=====

La terre de Trye, après avoir appartenu à Blanche, fille de Charles de Trie, qui épousa Charles de la Rivière, passa successivement dans les maisons de la Roche-Guyon, d'Estouteville, de Bourbon Saint-Pol, de Longueville, de Conti, et enfin échut à Monsieur, frère de Louis XVI, qui régna sous le nom de Louis XVIII.

Par quelles alliances la seigneurie de Trie passa-t-elle aux La Roche Guyon ? A défaut de documents précis, je ne puis répondre à cette question. D'autres combleront cette lacune en consultant les archives nationales. Les armes de la Roche-Guyon sont bandées d'or et d'azur à la bordure de gueules.

M. de la Morandière, dans son histoire de la Maison d'Estouteville, nous apprend "que Marie de La Roche Guyon en épousant Michel d'Estouteville, lui apporta en 1460 un nouvel accroissement territorial. Le sire de la Roche Guyon en effet étant mort, sa fille Marie femme de Michel se trouvait dame de la Roche Guyon, Roncheville, Rochefort en Iveline, Trie-la-Ville, Trie-le-Chastel, Acqui-gny, Attichy, Vaux et Bernoville.

De son mariage avec Marie de La Roche Guyon (fille unique de Guy VII) Michel d'Estouteville meurt à environ 54 ans et laisse deux fils et quatre filles en la garde du Roy, qui la baille à leur oncle Jean, lequel la fait exercer par procureur, obstant qu'il <sup>est</sup> constamment au service du Roy".

Marie s'était remariée sans le consentement de ses parents et à leur grande déplaisance avec Bertin de

Silly qui avoit esté son serviteur et estoit son vassal gentilhomme, possédant 80 et 100 l. de rente. Duquel mariage sont issus trois fils, auxquels toute la succession de ladite Marie, ou peu s'en fallait, devait selon les coutumes de nos pays revenir".

L'ainé des enfants du premier lit : Jacques d'Estouteville avait alors le souci, et il faut l'espérer, le chagrin de "plaider contre sa mère, à cause de son douaire et de ses droits sur Hambye, ce qui fait que M. de Briquebec est en cause".

Quoique Silly soit naturellement dans l'affaire, les Estouteville affectent de ne pas donner son nom à sa femme et de la nommer par sa propre seigneurie de La Roche Guyon, qu'elle a bien entendu emportée avec elle hors de la maison d'Estouteville.

Ledit Silly induisit sa femme à vendre ses terres et convertir en deniers à son profit. Et non content de ce, ledit Bertin fit faire à sa femme une disposition entre vifs, donnant à lui-même et à ses enfants les seigneuries de La Roche Guyon, Rochefort et autres, tout son vaillant, ne laissant aux enfants du premier lit que Trye-la-Ville, Trye-le-Chastel, Gevry, Fresnes l'Esguillon, Sahurs et la Houlette leur appartenant déjà pour la plupart par acquêts ou titres particuliers, de façon qu'ils se trouvaient privés de la succession de leur mère, et de plus s'estoient obligés de lui payer 100 000 l. dont 50 000 pour les arrérages du douaire."

Un jugement du 21 Janvier 1500, à la requête de Guy Sgr de Moyon (deuxième fils de Michel) dit que les enfants du premier lit resteront en possession de La Roche Guyon et Rochefort et ne payeront pas les 50 000 l. de douaire. Par ce jugement les Estouteville doivent rentrer d'abord dans les terres "où les Silly s'estoient intrus".



Jacques d'Estouteville en 1480, remis provisoirement de sa blessure, se marie à 32 ans avec Louise d'Albert. Ce cette union sont sortis quatre enfants : Jehan qui suit, Loys, Anthoine, Françoise.

Jehan III sire d'Estouteville étant majeur prend le gouvernement de ses affaires, le 26 Avril 1503, et fait sa foy et hommage au Roy entre les mains du Chavalier. La Chambre des comptes donne mainlevée de ses seigneuries le 5 Juillet 1511, délai d'un an est donné pour le dénombrement. Il reprend "en son nom et comme ayant le gouvernement de ses frères, le procès contre Silly et ses enfants au sujet des seigneuries de La Roche Guyon, Auneau et Rochefort", dans lesquelles ils sont sans doute intrus de nouveau ; et le Roi nomme des commissaires le 6 Octobre 1503.

En 1509, Jean qui a 27 ans épouse, avec dispense du Pape, sa cousine germaine, Jacqueline d'Estouteville, fille unique et héritière de son oncle Guyon et d'Isabelle de Croy.

De ce mariage sont nées trois filles, les deux aînées mortes aussitôt, la troisième Adrienne venue le 21 Octobre 1512. Madame Jacqueline, mère d'Adrienne, décéda le 10 Août 1550 en la galerie du jardin de son château de Briquebec. La duchesse Adrienne grandit élevée probablement à Valmont, tient grosse maison et fort à la mode.

Le procès Silly n'est pas fini : Philippe de Sarrebruck, veuve de Charles de Silly, qui en 1523 plaidait contre les tuteurs d'Adrienne, plaide encore en 1541 contre Jacqueline, le Duc et la Duchesse. La conclusion nous échappe : Adrienne se qualifie bien dame d'Auneau, Rochefort et La Roche Guyon en partie, Mais en définitive cette dernière terre demeure aux Silly, en faveur desquels elle sera érigée en duché en 1621, et par les Du Plessis - Liancourt passera aux La Rochefoucauld.

Adrienne épousera en 1535 François II de Bourbon  
fils de François I de Bourbon comte de Vendôme, et de Marie  
de Luxembourg. Mais n'anticipons pas ! Faisons marche arrière  
pour faire connaissance avec l'ascendance d'Adrienne : les  
derniers ducs d'Estouteville.

FRANCOIS I de BOURBON (1470-1495)  
=====

François, né l'an 1470, successeur du Comte Jean son père, à l'âge de huit ans, représenta l'an 1484, le Comte de Toulouse au sacre de Charles VIII. Ce monarque unit en sa faveur, cette même année, au Comté de Vendôme, avec exemption d'hommage envers le Comte du Maine, la terre de Montdoubleau, que son aïeul, le Comte Louis de Bourbon, avait acquise, en 1406, de Charles de la Rivière et de Blanche de Trie, son épouse, fille de Charles de Trie, Comte de Dammartin.

Le Comte de Vendôme assista, l'an 1488, au lit de justice que le Roi Charles VIII tint pour faire le procès aux ducs d'Orléans et de Bretagne ; et l'on doit lui reprocher comme une faiblesse de s'y être laissé précédé par deux nonces du Pape (Mss. de Fontanieu) M.M. de Sainte-Marthe se trompent en disant qu'il accompagna le même monarque à la conquête du royaume de Naples. Il est certain, comme l'observe Comines, que le Roi le laissa en France, pour des causes qu'on ignore, en partant pour cette expédition.

Mais, l'an 1495, après la bataille de Fornoue, apprenant que Charles n'attendait qu'un renfort de Suisse pour en livrer une nouvelle, il partit en poste pour aller le rejoindre. Il ne revint pas de ce voyage, et mourut de la dysenterie à Verceil le 30 Octobre de cette année, à l'âge de 25 ans. De ce trépas, dit André de la Vigne, fut tant fasché que merveilles, ensemble toute la seigneurie de France, et non sans cause ; car c'extoit un des beaux et des bons princes du monde.

Son corps fut rapporté à Vendôme et inhumé dans la Collégiale de S. George. Il avait épousé le 9 Septembre 1487, Marie de Luxembourg veuve du Comte de Romont (morte le 1er Avril 1546 V.S.), avec le glorieux titre de mère des pauvres). Elle lui avait apporté en dot les Comtés de S. Paul, de Marle et de Soissons, le Vicomté de Meaux, les Seigneuries de la Fère, d'Enghien, de Condé, de Gravelines, etc...:

Ce fut elle qui fonda la Verrerie de la Fère qui est devenue la plus belle du Royaume et peut-être de l'Europe (Voyez Marie, Comtesse de S. Paul). De ce mariage sortirent quatre fils et deux filles. Les fils sont Charles, Jacques mort peu après sa naissance ; François, Comte de S. Paul, tige des Ducs d'Etouteville, et Louis, Cardinal-Evêque à la fois de Laon, de Tréguier et Archevêque de Sens : les filles, Antoinette, femme de Claude de Lorraine, Duc de Guise, puis d'Aumale ; et Louise, Abbessse de Fontevrault.

Notons que Pierre de Boulainvillas seigneur de Dampral était maître d'hôtel de Mgr de Bourbon. (Documents notariés - Leblond - 13 Avril 1497).

MARIE de LUXEMBOURG (1482-1546)

=====

Marie, fille aînée de Pierre II de Luxembourg, prit le titre de Comtesse de S. Paul, de Soissons, etc... après la mort de son père. Elle était mariée pour lors à Jacques de Savoie, Comte de Romont, son oncle, lequel mourut le 30 Janvier 1486. Marie et Françoise sa soeur, obtinrent du Roi Charles VIII, l'an 1487, une déclaration datée d'Amiens, au mois de Juillet, portant qu'elles rentreraient dans tous les biens de leurs aïeux paternels et maternels,



FRANÇOIS DE BOURBON  
Comte de Saint-Pol Duc d'Estouteville



comme aussi dans ceux de leurs oncles ; déclaration qui fut homologuée au Parlement, malgré les oppositions de ceux qui possédaient ces biens, le 10 Février 1488 (N.S.). Marie eut dans sa part les Comtés de S. Paul, de Soissons, de Marle, le Vicomté de Meaux et d'autres domaines qu'elle porta dans la maison de Bourbon-Vendôme par son mariage avec François de Bourbon, comte de Vendôme. Elle perdit son époux le 3 Octobre 1495 et mourut elle-même le 1er Août 1546 (N.S.).

#### FRANCOIS II de BOURBON

=====

François de Bourbon, II<sup>o</sup> du nom, 3<sup>o</sup> fils de François de Bourbon, Comte de Vendôme et de Marie de Luxembourg, Comtesse de S. Paul, de Soissons, etc., né à Ham en Picardie le 6 Octobre 1491, porta le titre de Comte de Saint-Paul après la mort de son père. Il accompagna, l'an 1515, le roi François 1er dans son expédition d'Italie, et combattit, le 13 et 14 Septembre, à la fameuse bataille de Marignan. De 1519 à 1521 il fut grand maître de l'ordre de Saint-Lazare de Jérusalem. (D'azur à trois fleurs de lis d'or, à la bande de gueules chargée de trois lionceaux d'argent.) L'an 1521, étant à Romorentin avec la Cour, le sort le fait roi de la fève dans une partie faite avec ses amis la veille des Rois.

François 1er l'ayant appris, envoie défier le nouveau Roi. La maison du Comte est assiégée. On attaque et on se défend avec des boules de neige, des pommes et des oeufs. Le jeu s'échauffant, l'un des assiégés lance par la fenêtre une bûche enflammée qui tombe sur la tête du Roi et le renverse sans connaissance.

On veut rechercher l'imprudent qui a fait le coup ; le Roi ne le permet pas. C'est moi, dit-il, qui ai fait la

folie, il est juste que je la boive. Il revint de cet accident dont il ne témoigna aucun ressentiment au Comte de Saint-Paul. Ce dernier, l'an 1522, secourut la ville de Mézières assiégée par le Comte de Nassau, fit rentrer Mouzon et Bapaume sous l'obéissance du Roi et défit, l'an 1523, l'arrière-garde de l'armée anglaise au combat de Pas en Artois.

Etant retourné en Italie avec le Roi, l'an 1524, il sauva les débris de l'armée française à la retraite de Rebec et les ramena en France. Ayant repassé encore les Alpes l'année suivante, il fut pris à la bataille de Pavis et eut ensuite l'adresse de se sauver. Voici comme on raconte son aventure : Un coup de pique l'ayant renversé par terre à côté du Roi, il perdait tout son sang et paraissait mort ; un espagnol, le rencontrant en cet état, voulut lui couper le doigt pour avoir son anneau. La douleur réveilla ses sens et le fit crier. L'ennemi le chargea sur son cheval, le conduisit à Pavie et le fit si bien traiter qu'il en revint. Le Comte, qui n'avait pas engagé sa parole, prit le parti de s'en retourner lorsqu'il fut guéri.

François de Bourbon fut pourvu, l'an 1527, du Gouvernement du Dauphiné.

Nommé, l'an 1528, par le Roi pour commander l'armée française d'Italie, il prit d'assaut Pavie, le 19 Septembre, et saccagea cette place en mémoire de la défaite et de la prison de François 1er. Le 2 Mai de l'année suivante, il se rendit maître de Mortare ; mais le 23 Juin, il fut surpris à Landriano par Antoine de Leves, qui le fit prisonnier. Les Lanquenets et les Italiens l'avaient abandonné dans ce péril, et sa cavalerie s'était sauvée à Pavie avec l'arrière-garde. Sa liberté lui fut rendue trois mois après par le traité conclu le 5 Août à Cambrai. L'an 1534, par contrat du 9 Février, il promit sa main à Adrienne fille unique et seule héritière de Jean III, Sire d'Etouteville. En considération de cette future alliance, le Roi François 1er érigea la Seigneurie d'Etouteville en Duché.

Le souci qui hantait la tête moribonde du dernier sire d'Estouteville, le greffage d'une nouvelle race, le mariage de la "Demoiselle" n'a pas été chose commode. Les projets probablement fort nombreux nous échappent, elle et sa mère ont le droit d'être difficiles et en ont usé ; si bien que la plus grosse héritière de France est encore fille à vingt deux ans. Après avoir écarté plusieurs partis, Adrienne accepte François II de Bourbon, Ce qui ne lui plait peut-être pas beaucoup pas plus qu'à sa mère, c'est que son fiancé à 21 ans de plus qu'elle, qu'il mène grand train et magnificence et qu'il est par conséquent, de mauvaise économie. Probablement aussi se disent-elles que sa grandeur même l'empêchera de se fondre dans la maison d'Estouteville, comme elles le voudraient : deux orgueils luttent donc en elles : refaire leur race, entrer dans la maison royale, incompatibilité qu'elles vont tenter d'accomoder.

En considération de cette future alliance, le roi François I donne la plus haute satisfaction à l'orgueil d'Estouteville en érigeant son nom en Duché, en le magnifiant de telle sorte que le fiancé consent à abandonner le sien. Faire disparaître Bourbon devant Estouteville, cela console-t-il Jacqueline (la mère d'Adrienne) de n'avoir pas de fils ? C'est peut-être pour cela qu'on a si longtemps bataillé.

Le mariage est célébré par le cousin d'Adrienne, René d'Espinay, chanoine de Rennes, à Paris, le 10 Février 1535.

Une des clauses du contrat de mariage portait que le comte François de Bourbon prendrait le nom, le cri et les armes d'Estouteville. Il y satisfait et fut appelé le duc d'Estouteville, dont les armes furent écartelées avec celles de Bourbon.

Et voici l'indispensable complément vivant de toutes ces combinaisons, le rejeton de la nouvelle tige

d'Estouteville : "Madame la Duchesse, dit Cabot, mit au monde à Hambye, le 14 Janvier 1536 environ midy, ung fils nommé François par le Roy".

L'an 1536, le Roi ayant déclaré la guerre au duc de Savoie, envoya contre lui François de Bourbon qui réduisit presque tout son pays sous la domination de la France. Le Comté de S. Paul était cependant entre les mains de l'Empereur, qui s'en était saisi comme d'un Fief mouvant, selon lui, du Comté de Boulogne dont il était le maître.

L'an 1537, au mois d'Avril, le Roi François I traita d'échange avec le comte François et lui donna le comté de Montfort l'Amauri pour celui de S. Paul. L'ayant en son pouvoir, il fit travailler en diligence aux fortifications du chef-lieu. Mais avant qu'elles fussent achevées, un détachement des Impériaux, sous la conduite du comte de Raux vint les détruire, passa la garnison au fil de l'épée, et mit le feu à la ville, qui fut longtemps à se relever de ce malheur.

Le dernier Mai 1539, la duchesse accouche de sa fille Marie, au château de la Fère, chez sa belle-mère la duchesse de Vendôme. Ils sont forcément très nomades ces gens qui ont tant de maisons !

En Septembre 1539, le Receveur de Valmont va trouver ses maîtres à Gacé, puis à Hambye, puis en Octobre "porter de l'argent à Mesdames à Trie" qui semble maintenant leur résidence affectée, probablement à cause de sa situation entre Paris et les terres du Prince et des siens en Picardie. Trie, en Beauvaisis, terre très noble, originairement aux connétables de Chaumont, puis à la maison de Trie, issue d'eux, qui ne l'a déjà plus au XIII<sup>e</sup> siècle, puis aux La Roche-Guyon, est un des morceaux de cet héritage attribués aux Estouteville (1).

---

(1) Histoire de la Maison d'Estouteville par G. de la Morandière p. 596

Du château de Trie ou plutôt de cette forteresse, Adrienne d'Estouteville avait fait une résidence de plaisance rendant désormais impossible la défense de cette place. L'enceinte qui entourait le bourg ne fut plus entretenue et tomba vite en ruines.

Le château proprement dit était composé de trois tours principales reliées entre elles par des corps de logis ; une de ces tours subsiste encore entièrement, des autres il ne reste que les caves et la hauteur d'un étage en ruines.

La porte d'entrée était défendue par deux autres tours plus petites que les précédentes. Ce château détruit en 1796, moins la tour dont nous venons de parler, elle fut habitée par J. J. Rousseau.

La guerre s'étant renouvelée, l'an 1542, entre la France et l'Empereur, le comte François suivit le Dauphin chargé du commandement de l'armée qui fut envoyée en Picardie et dans le Luxembourg. Le secours qu'il donna l'an 1543, à la ville de Landrecies, secours qui n'empêcha pas qu'elle ne fut prise, est le seul exploit connu de lui dans les deux campagnes qu'il fit avec ce Prince.

La paix s'étant faite à Crépi le 18 Septembre de l'année 1544, le Comté de S. Paul fut rendu, par un des articles du traité, à François de Bourbon pour en jouir comme il faisait avant la guerre.

"François comte de S. Paul et duc d'Estouteville alla de vie à trépas à Colignan près Reims le I, le 16 selon d'autres, de Septembre 1544, (le P. Anselme dit par erreur 1545) et fut enterré à l'abbaye de Vallemont en Normandie (près de Fécamp). Le roi pleure en lui un frère et un compagnon d'armes ; il le regretta d'autant plus, que l'amitié qui les unissait depuis 40 ans n'avait jamais éprouvé la moindre altération.



Voici encore une minorité : le Roi, par lettres du 4 Novembre 1544 nomme tuteur de François et Marie leur oncle le cardinal de Bourbon ; d'un autre côté, il y a des actes d'Adrienne comme tutrice et ayant la garde noble de son fils.

Bientôt la destinée frappe cet enfant même, pour qui avaient travaillé tant de soins orgueilleux qui "délaissant le beau nom de Bourbon pour celui de sa mère, s'appelait François d'Estouteville, Duc d'Estouteville et Comte de S. Pol". Il meurt le 3 ou 4 Octobre 1456, gravement atteint probablement depuis plusieurs mois, puisque, dès Août, sa mère se faisait "apporter de Valmont ses habillements de deuil". Ce pauvre petit cercueil y va rejoindre celui de son père.

Un nouveau deuil frappe Madame de Touthville "c'est haulte et puissante Dame Madame Jacqueline mère d'Adrienne, qui décéda le 10<sup>e</sup> jour d'Août 1550, en la galerie du jardin de son chasteau de Bricquebec" dit l'inscription de son cerceuil. Les services tant à l'Abbaye qu'aux paroisses, ordonnées par lettres de sa fille du 21 Août, coutent 21 l. 18 s.

Avec la famille de son mari Adrienne entretient les plus affectueuses relations : "Madame ma niepce, écrit-elle, à Anne d'Este, femme de François Duc de Guise :

J'ay entendu que Monsieur vostre mary se trouve mal de quelque fièvre ; de quoy je suys byen fort en peyne, qui est cause que je vous envoie ce porteur exprès ; vous suppliant me fayre ce bien de m'en vouloyr mander ; vous assurant, Madame ma niepce, que j'en seray toujours en peyne, jusques à ce que je sache sa totale santé, comme la parente et amye que vous ayez qui le désire le plus.

De Trye le 7 Juing 1553, vostre entièrement meil-  
leûre tante et amye."

Le 8 Juillet 1554, messire Motin Maranvalle, prêtre, chapelain de la chapelle Saint-Jean-Baptiste fondée en l'église paroissiale de Flavacourt, reconnaît avoir reçu de dame Adrienne d'Estouteville, Duchesse de Valmont et comtesse de Chaumont, par les mains de Me Pierre Baderé receveur "en lad. comté" la somme de 25 l. t. que led. chapelain a droit de prendre chaque année, à cause de lad. chapelle "sur lad. conté" et ce pour l'année échue au terme d'Ascension dernier passé. Dumont (1)

Le 14 Juillet 1554, Messire Louis de Foulleuze, ecuyer, chapelain de la chapelle Notre-Dame de la Haute-Court, reconnaît avoir reçu de Messire Philippe Frémont, procureur et receveur de dame Adrienne d'Estouteville, comtesse de Chaumont, ayant la garde noble des enfants de feu Monseigneur le Comte de Saint "Paoul", par les mains de Me Pierre Barderé "à ce commis dud. receveur" demeurant à Chaumont la somme de 10 l. p. que led. chapelain avait à prendre chaque année, au jour de l'Ascension "sur lad. conté", et ce pour l'année échue aud. jour de l'Ascension dernier (signé) : de Foulleuzes Dumont (2).

Il n'est pas téméraire d'affirmer que des fondations de ce genre ont été faites dans la paroisse de Trye le Chastel, car les dames d'Estouteville affectionnaient leur résidence de Trye, malheureusement nous n'avons trouvé jusqu'ici aucun document venant confirmer notre affirmation.

En 1556, Madame de Touthville est commère avec Madame de Montpensier, le Légat pour le Pape et M. de Guise étant compères, au baptême de Madame Victoire, 4ème fille d'Henri II.

---

(1) Documents notariés Leblond N° 394

(2) " " " N° 395

L'année suivante, grand évènement : on tente à nouveau de relever la maison d'Estouteville : la fille d'Adrienne, Marie de Bourbon, quia 18 ans, épouse son cousin germain, Jean de Bourbon, Comte d'Anguien depuis la mort de son illustre frère, 6ème fils du feu Duc de Vendôme ; et Henri II intervient pour sanctionner toutes les stipulations de substitution jadis approuvées par François Ier. Le contrat du 14 Juin 1557 renouvelle dans les mêmes termes, avec le même regret du passé et le même désir d'avenir, les obligations, à quoi le fiancé s'engage, de l'avis d'Antoine Roi de Navarre et Duc de Vendomois, de Charles Cardinal de Bourbon, et Louis Prince de Condé, ses frères, de prendre le nom, cry et armes d'Estouteville, de les porter en écartelure avec les siennes propres, son second fils, s'il en a plusieurs, devant porter les pleines armes d'Estouteville, sans aucune écartelure, de s'appeler Johan d'Estouteyille et ainsi faire ses descendants, et s'il n'y a qu'une fille, la marier le plus hautement possible et aux mêmes conditions... pour la perpétuation de ladite maison d'Estouteville, qui est la chose que plus ladite Dame désire, pour l'accomplissement du vouloir des Seigneur et Dame ses père et mère (1).

Mais la Providence n'entraît décidément pas dans leurs vues. Henri II ayant commis l'imprudence d'envoyer le Duc de Guise en Italie avec une belle armée, les ennemis en profitent. Sur la fin de Juillet, l'armée Espagnole s'assemble à Givet, et après 6 semaines de mariage, M. d'Anguien court rejoindre le Connétable qui forme la sienne à Alligny ; mais ils n'ont que 22 000 h. de pied et 6 000 chevaux contre 50 000 et 13 000 M. de Savoye qui commande les Espagnols, fait quelques feintes et l'on croyait qu'il allait tourner en Champagne, quand "l'Amiral de Coligny, gouverneur de Picardie, avertit le Connétable que, par les adois de M. de Villebon, les ennemis menassoient la Picardie".

---

(1) La Roque, Harcourt, IV, 1238.

En effet, ils viennent mettre le siège devant S. Quentin. Le Connétable, malgré les gens sages, risque toute son armée et perd, avec la bataille, 4 000 h. et surtout "ce jeune Prince qui permettoit tant de luy que, s'il eust vescu, il n'eust rien cédé à tous Messieurs ses frères, ainsi qu'il le monstra à sa mort, qu'il pouvoit eschapper, comme d'autres qui fuyrent ; mais il aima mieux faire cette glorieuse fin. Ayant d'abord eu un cheval tué sous lui, remonté et retournant à la charge, il combattit tant et si longuement qu'il fut rué par terre d'un coup de pistolet à travers le corps. Porté au camp des ennemis, il survéquit peu, et fut renvoyé avec tant d'honneur ce tant estimé Prince et tant plaint pour les vertus qui reluisoient en luy". (2).

Déposé d'abord à La Fère en la sépulture de ses pères, il fut transporté près de ses ancêtres d'adoption et mis dans le caveau avec cette épitaphe : "Cy gist Jean de Bourbon, Duc de Touthville, Comte d'Anguyen, qui fut tué le jour de S. Laurent dixième d'Août 1557, après avoir combattu vaillamment, faisant le ravitaillement de S. Quentin ; lequel seigneur fut porté en l'abbaye de Vallemont le VII<sup>o</sup> j. d'Avril 1558".

Les fêtes de la famille royale ramènent Adrienne à la Cour, malgré tant de deuils, Elle a abandonné le Duché à sa fille, et sous le titre de Comtesse de S. Pol, assiste aux festins royaux donnés au Louvre pour les fiançailles du Dauphin avec Marie Stuart, petite nièce de M. de S. Pol, sa mère étant soeur des Guises, et le jour des noces, 24 Avril 1558, en la grande salle du Palais, assise du côté du Roy, la 7<sup>ème</sup> entre le Légat et le Cardinal de Lorraine. Et le 22 Janvier 1559 pour les fêtes du mariage de Claude, fille de Henri II, avec le duc de Lorraine, la jeune veuve elle-même apparaît : Dans "l'Ordre pour aller de l'Evesché à Notre-Dame, Madame de Touthville et Madame de S. Pol" la fille primant la mère, comme née du sang de France, marchent sur

---

(2) Brantôme, discours 80, art. III, Rabutin II, 56.

le même rang, après les soeurs et filles du Roi. Elle figurent de même, au mois de Juin suivant, aux festins et cérémonies du mariage d'Elisabeth, fille du Roy, avec Philippe II, et à ce tournoi, où le coup de lance de Montgomery termine lugubrement ces magnificences, et ouvre une nouvelle période de troubles (3).

Le nom d'Estouteville, malgré tant de formules, paraît être mis de côté dans l'usage. "Madame d'Anguien, de la Maison de S. Pol et Touthville, héritière" est ainsi nommée par Brantôme "après les filles de France, en tête de ces belles Dames qui assistoient nostre Reyne Catherine à décorer sa Cour, le séjour le plus agréable et le plus beau, et je pense que, par le monde depuis qu'il est fait, il n'y a rien eu de pareil ; toutes fort belles, agréables et bien accomplies, et toutes bastantes pour mettre le feu par tout le monde".

Madame d'Anguien le met, elle, au coeur de "ce grand Monsieur de Nevers" qui avait pensé à elle, mais pour son fils, quand elle avait 13 ans. Il est veuf de Marguerite de Bourbon, nièce de M. de S. Pol et soeur de M. d'Anguien. Marie épouse donc son cousin germain et beau-frère, de 23 ans plus âgé qu'elle (44 et 21) et chargé de six enfants ; mais aussi le plus grand homme de guerre après M. de Guise, et le plus brillant personnage de la Cour. François I de Clèves, 1er Duc de Nevers, Pair de France, Comte d'Auxerre, Eu, Rethel, etc., fils de Charles Comte de Nevers et de Marie d'Albret-Orval, "ne pouvait être autrement que très sage et très bon capitaine, étant issu de cette grande maison de Clèves, où il a eu de tout temps de très bons hommes de guerre".

Rien d'Estouteville dans les armes ; il n'apparaît nullement non plus que les stipulations pour la "perpétuation des nom, armes et cri" soient renouvelées. M. de

---

(3) Cérémonial franç. II, 14.



Nevers a sans doute une trop grande assiette pour les accepter bénévolement ; et il se pourrait qu'Adrienne soit dans un état de santé à n'avoir ni illusion pour tenir à ces choses, ni l'énergie pour les imposer.

"Allant à la chasse il y a huit jours, écrit-on de La Fère le 19 Mai, elle s'est rompue une jambe, mais il n'y a point de mort, fort la rigueur d'en guérir (P. Anselme I 327). Elle ne guérit pas ; n'assista probablement pas au mariage de sa fille, le 2 Octobre suivant 1560" fit son testament le 15 Décembre, nommant exécuteurs le duc de Nevers, François de Clèves (1) et Marie de Bourbon sa fille, son épouse et le baron de Hugueville pour le détail, et s'en alla de vie à trespas à 9 h du soir, au chasteau de Trie, âgée de 48 ans "dit Cabot qui omet le jour peut-être celui du testament. Rapportée à Valmont, près de sa mère, de son mari, son fils et son gendre," ils furent tous inhumés à un mesme jour en l'Abbaye, le mardi 28 Janvier 1561 ; et pour les despens desdits funèbres et messes fut délivré au Bailly 77 l. 14 s., employées par les hérault et Me des Cérémonies".

Et, en outre, "supplient les religieux à Madame la Duchesse de Nivernois et d'Estouteville que leur soit payé les mises faites pour le service divin fait en nostre Abbaye, à l'intention de nos souverains seigneurs et Dames..; entretenement du luminaire brûlant journellement, depuis le jour qu'on apporta le corps de Madame Jacqueline, jusqu'à celui qu'arriva le corps de Madame Adrienne..., pour ceux qui ont sonné les cloches pour les arrivées de nosdites Dames et les services... le tout montant à 27 l. 14 s. qu'il plaira à vostre bénigne grâce, Madame, allouer à vos suppliants, et avoir regard à l'entretien des aulbes, chapes, etc... "Lesquelles sommes, veues par gens de mon conseil ordinaire, montant à la somme de 19 l. qui sera passée et allouée...

---

(1) Il n'y a aucun doute, le Duc est alors François I le père.

Donné à Trye, le 24 Avril 1561 - et signé -

La Duchesse de Nivernois et Toutheville

Marie de Toutheville (1).

En une écriture superbe, d'un centimètre et demi de haut ; il est à remarquer que, fidèle aux désirs de sa mère et de son ayeule, elle ne signe point Bourbon.

Mais ce ne sont que des mots, nom et titre vide ; cette jeune femme est entraînée ailleurs par les grandeurs de son mari. Elle est bien morte "la droite lignée des aînés d'Estoutheville".

Aussi leur dernière représentante laissa-t-elle un souvenir très vivace, fait sans doute de l'antique fidélité féodale, de l'impression mélancolique que cause toujours la fin d'une grande chose, surtout si vieille qu'on la croyait immortelle ; et dans un temps basé sur la tradition, fait aussi, pour Valmont, du sentiment égoïste de perdre avec ses maîtres le lien d'une destinée commune remontant aux origines mêmes de l'état social, et de tomber, sous son titre pompeux de Duché, en une simple résidence de petits fonctionnaires. Un hasard spirituel et touchant a voulu que cette mémoire fut conservée par la voix d'une cloche qui, du haut de son beffroy au château, n'a jamais cessé de chanter :

Adrienne d'Estoutheville est mon nom

Pour celle qui est Dame de Vallemont

François I duc de Nevers le vieux, mourut le 13 Février 1562, de sa belle mort, dit Brantôme, (probablement après une longue maladie, puisqu'il avait testé le 26 Octobre). Il n'avait de Madame d'Anguien aucune lignée, mais elle eut de luy un bon avantage de sa maison".

---

(1) Papiers de M. Bornot.

Les prétendants ne perdaient pas de temps. Déjà Louis de Gonzague, frère du duc de Mantoue, le duc de Longueville et le frère du duc de Guise, le Grand Prieur recherchent la dame de Touthville ; c'est le 2ème prétendant le duc de Longueville qui l'emporte. Il descendait de la 4ème génération du Grand Dunois ; sa batardise était depuis longtemps héraldiquement supprimée, puisqu'ils portaient d'Orléans c'est-à-dire de France au lambel d'argent, avec un bâton péri en bande d'argent pour brisure, au lieu de la barre ; et Charles IX reconnaissait M. de Longueville "Prince du sang, avec rang après les autres Princes du sang" Léonore d'Orléans, d'un an plus jeune que Madame de Touthville, fils d'un cadet, François Marquis de Rothelin et de Jacqueline de Rohan est Duc de Longueville et Comte de Dunois depuis 1551, par la mort de son cousin germain et Prince souverain de Neuf-Chatel et Valengin en Suisse, par sa grand-mère Jeanne de Hochberg-Rothelin.

Par son contrat du 2 Juillet 1563, il prend les titres de duc d'Estouthville, Comte de S. Pol etc., mais il ne semble pas que Marie tienne beaucoup aux clauses pour la perpétuation des nom et armes ; car ni son mari ni ses descendants ne les exécutent, ne prennent le nom d'Estouthville ni n'écartellent d'Estouthville. Tous les efforts de Jacqueline et d'Adrienne, pour l'amour de leur race, ont été vains.

La duchesse de Longueville et Touthville acheva sa vie traversée, comme celle de sa mère, de beaucoup de douleurs. Elle a eu 9 enfants, en 10 ans de mariage, et en a déjà perdu 3, quand, en 1573, meurt son époux, à 33 ans, "de poison, ce dit-on. Que maudit soit le misérable qui le lui donne !", car il n'estoit pas possible de voir un prince plus brave, vaillant et généreux que celui-ci, tant homme de bien et d'honneur, tant doux, tant gracieux, très beau et de bonne grâce, et qui eut esté un très grand capitaine(1)

---

(1) Brantôme.

Marie de Bourbon, duchesse de Longueville, mourut à Pontoise en 1601.

Son fils aîné, Henri 1er, Duc de Longueville, souverain de Neufchatel et de Valengin en Suisse, comte de Dunois et de Tancarville, grand chambellan de France, Chevalier des Ordres du Roi, gouverneur de Picardie, est né en 1568.

Vers le mois de Juin 1584, Henri d'Orléans fit des prouesses devant Senlis où il attaqua les forces ennemies avec tant d'audace et d'habilité qu'il les mit en complète déroute bien qu'elles fussent quatre fois plus nombreuses que les siennes.

"Ce fut, dit Brantôme, un si grand coup porté à la Ligue que jamais elle s'en put guérir, ni oncques remuer".

Au mois d'août suivant, "le sieur duc de Longueville avec grandes compagnies, comme celle du sieur Despernon, Larchant, la Nouë et autres, avoient convoié et accompagné le corps du dict feu Roy (Henri III) jusques à Compiègne, où il avoit esté inhumé ; et icelluy sieur duc de Longueville se serait tenu illeg avec ses gens au gouvernement de Picardie qui lui avoit esté donné par ledit feu Roy". (Journal d'un Bourgeois de Gisors p. 13).

Jusques à la fin d'Octobre 1589, depuis lors, les armées, de part et d'autre, s'estoient tenues aux dits lieux, assavoir : la Roy dans la ville de Dieppe ; et le sieur de Mayenne, à l'entour d'icelle, et es-environs. Pendant ce temps, Monseigneur le Comte Saint-Pol, détenu avec Madame de Longueville sa mère, et ses filles, mesme l'espouze de Monseigneur le duc de Longueville, en la ville d'Amyens, dès le commencement des troubles de l'année précédente, sortit de ladite ville, tellement qu'ellement sans

aucune apercevance ; le bruit estoit qu'il s'estoit fait peindre d'une autre façon et couleur, ce qui auroit causé que l'on ne l'auroit congneu à la sortie de la porte. Comme par semblable, icelle dame sa mère, estant sortie de pareille façon, auroit esté reprise et remise dans ladite ville, aiant déjà faict deux ou trois lieues à pied, habillée en villageoise. Loquel sieur de Saint-Pol s'estoit mis avec son frère et ils avoient, avec grande quantité d'hommes, esté pour faire lever le camp et siège de devant ladite ville de Dieppe (1).

#### HENRI I D'ORLEANS

=====

Les actes religieux de Trye font mention en 1591 de Messire Jean Gaultier aumosnier de Monseigneur le duc de Longueville.

Le 16 Juin 1592 le Roi arrive à Gisors avec son armée, accompagné des ducs de Longueville, de Bouillon, Marechal de Béroy... de Madame de Bourbon, avec Madame la duchesse de Longueville, Monseigneur le comte de S. Pol et autres Princes et Seigneurs pour traiter la paix. (Journal d'un Bourgeois de Gisors, p. 81).

Le 22 Décembre 1592, Georges Langloys, ancien député de Gournay aux Etats de Normandie revenait de Trye-Château, où il était allé avec M. de Laitre voir la duchesse de Longueville, quand un parti de Ligueurs arrêta les deux voyageurs et les conduisit à Beauvais ; on eut beaucoup de peine à obtenir leur mise en liberté.

---

(1) Journal d'un Bourgeois de Gisors, p. 19.



Trye-Château est un des endroits des plus remarquables du Vexin. Son château fut toujours possédé par des membres de la famille royale. A l'époque de la Ligue, il était la propriété de Marie de Bourbon, duchesse de Longueville, et de son fils Henri 1er d'Orléans, duc de Longueville, cousin de Henri IV et général de ses armées. Henri 1er d'Orléans servit toujours fidèlement le roi Henri IV son cousin qui lui fit plusieurs fois l'honneur de venir au château de Trye.

Une première fois ce fut le 5 Avril 1592, "Ledit Roy estoit passé par cette ville de Gisors, dès huit heures du matin, avec cent ou six vingt chevalliers ; et estoit allé à Trye sans s'arrêter à Gisors ; il avoit trouvé à Trye Madame de Longueville, Monseigneur le Comte de Saint-Pol et ses soeurs ; et après avoir disné, ils avaient couru la bague en la compagnie des sieurs Baron de Biron, M. le Grand, le sieur d'Allaigre (notre gouverneur) et plusieurs autres seigneurs ; et après avoir couru et pris du vin dans le jardin, le Roy estoit monté à cheval et toute sa compagnie, et estoit allée coucher à Magny".

"Le bruit estoit qu'il alloit en la ville de Pontoise, que l'on luy vouloit rendre ; ceci à cause que le samedi, jour précédent, le sieur de Aullaincourt-le-Jeune, gouverneur de la ditte ville estoit venu au lieu dit de Trye, où il avoit disné, et par après couru la bague ; plusieurs habitants de Gisors y avoient esté, et le lendemain aussi ; on disoit qu'il venoit de la part de Monseigneur de Guyse pour avoir une des filles de Madame et pour traicter la paix, et ayant couché au dit lieu, il s'en estoit retourné dès le lendemain matin, premier que le Roy y fut arrivé". (Journal d'un Bourgeois de Gisors, p. 77, 78).

Le dimanche 6 Octobre 1596, Henri IV traversa Gisors après avoir couché au Château de Trie la nuit précédente, ainsi que les grands seigneurs de sa suite. Le

mercredi 27 Novembre, Monseigneur le duc de Mayenne, son fils et d'autres hauts personnages restèrent également une nuit à Trie. La chambre où coucha le roi se trouvait peut-être située dans la tour qui échappa à la destruction de 1796.

On peut juger de la déplorable situation des populations du Vexin livrées alternativement aux vexations des Ligueurs et à celles des Huguenots. Au mois de février 1590 "les villages de Trye-Château et Trye-la-Ville avoient esté pilléz et vollez par les soldatz, jusques à fouiller et despouiller les personnes. Auquel village de Trye-la-Ville et autres par de là, auroit esté mis le feu, où il y avoit eus plusieurs maisons brullez". (Journal d'un Bourgeois de Gisors, p. 27).

Le 19 Avril 1595, le duc Henri I de Longueville fut tué le jour où il faisait son entrée à Doullens au moment où l'on tirait en son honneur une salve de mousqueterie, à moins, comme le laisse supposer le chroniqueur, que sa mort ait été due à autre chose que la maladresse. (Journal d'un Bourgeois de Gisors, p. 102).

Il fut enterré à Chateaudun ;

Il avait épousé à Paris, le 28 Février 1588, Catherine de Gonzague - Clèves, fille de Louis de Gonzague, prince de Mantoue, duc de Nevers et d'Henriette de Clèves, duchesse de Nevers. Elle mourut à Paris le 1er décembre 1629 laissant un seul fils, Henri II<sup>o</sup> du nom.

Les registres paroissiaux font mention en 1596 de François de Mornay escuyer gentilhomme d'honneur de la maison de Mademoiselle la Duchesse de Longueville - qui ne peut être que Catherine de Gonzague - Clèves, épouse de Henri I d'Orléans.

François d'Orléans, second fils de Léonore d'Orléans, Duc de Longueville et de Marie de Bourbon, succéda, l'an 1601, à sa mère dans le Comté de S. Paul. Il porta aussi le titre de Duc de Fronsac, qui lui fut conféré au mois de Janvier 1608, et jouissait des Gouvernements d'Orléans, de Blois et de Tours, l'an 1621, par pouvoir du 12 Juin, il commanda l'armée de l'Orléanais et du Blaisois contre les Calvinistes. Ces rebelles s'étaient fortifiés dans Gargeau ; le comte de S. Paul eut ordre de les en déloger. La garnison capitula le 22 Mai 1622 ; et sur la promesse qu'elle fit de sortir le lendemain, le Comte congédia une partie de ses troupes. Deux cents calvanistes, profitant de cette imprudence, se glissèrent dans Gargeau, et refusèrent de tenir la capitulation. Mais les habitants instruits que le Comte faisait venir du canon d'Orléans remirent la place comme ils en étaient convenus.

(M. Pinard) "François d'Orléans, avec de l'esprit et beaucoup de bravoure, n'avait aucune ardeur pour la gloire. Son indifférence naturelle sur les grandes comme sur les petites choses étouffait en lui tout amour-propre ; il ne pensait pas plus aux batailles où il s'était distingué qu'aux parties de chasse qu'il avait faites. Le 7 Octobre 1631, il est mort, disait-on, tout doucement sans rien dire comme il avait vécu sans rien faire, apparemment par comparaison avec son frère (le duc de Longueville). Il ne laissa point d'enfants, de son mariage avec Anne de Caumont, marquise de Fronsac. Le fils qu'il en avait eu, Léonor d'Orléans, Duc de Fronsac, avait été tué à l'âge de dix-sept ans (le 3 Septembre) en 1622 au siège de Montpellier. Cette Anne de Caumont avait d'abord été fiancée à Claude d'Escars, Prince de Carenci, qui fut tué en duel par Biron, son rival". (Saint-Foix). Elle mourut en 1642.

Des filles de Marie de Bourbon : Catherine, Mademoiselle de Longueville, est aveugle ; Marguerite, Mademoiselle d'Estouteville, ne se marie pas non plus ; elles con-



Portrait en jeune H. de Nemours  
duc de Longueville





sacrent leur vie aux bonnes oeuvres, aux fondations pieuses et utiles. Il est probable que la fondatrice de la chapelle Sainte-Catherine à Trye qui avait en 1610 comme chapelain Messire François Gasse est Mademoiselle de Longueville Catherine d'Orléans.

Antoinette veuve en 1596 de Charles de Gondy, avec un fils, devient une très sainte religieuse fondatrice de l'Ordre du Calvaire ; Eléonore épouse en 1596 Charles de Matignon Comte de Thorigny, à qui elle porte la baronnie de Gacé.

Madame de Longueville meurt à 62 ans et est rapportée à Valmont. "C'est le corps de très haute princesse Marie de Bourbon, fille de François II de Bourbon, 1er Duc d'Estouteville, Comte de S. Paul et d'Adrienne d'Estouteville, qui décéda à Pontoise, gagnant le grand pardon de la Ceintaine le VII<sup>e</sup> jour d'Avril l'an du Jubilé 1601, et inhumée avec ses père et mère, ayele, frère et mari (le 1er Anguien car Longueville l'était à Chateaudun) selon ses dernières volontés, par les religieux, le XII j. de novembre" dit l'inscription de ce dernier cercueil confié au Saint-Denis des Estouteville.

Le Duché d'Estouteville passe alors à son petit-fils, Henri II, déjà Duc de Longueville, fils de Henri 1er et de Catherine de Gonzague, né 2 jours avant la mort de son père.

M. le Duc de Longueville (Henri II) se rangea dans le parti des mécontents contre le Roi. D'accord avec Condé et les Princes de Nevers, du Magne et de Vendosme il entra en lutte avec le maréchal d'Ancre auquel il ne pouvait pardonner de posséder les places fortes de son gouvernement (Amiens, Mézières, Châlons, Soissons, La Fère) - Année 1614.



"Ne sachant l'occasion pourquoy, les dits Princes et Seigneurs s'estoient ainsi eslevez sinon que l'on disoit "qu'ils ne voullaient permettre l'alliance et mariage du Roy avec l'Infante d'Espagne ; encores qu'ils y eussent consenti et que la Reyne ne devoit et n'estoit capable ni suffisante de gouverner comme régente et qu'elle avoit emporté et distribué à qui elle vouloit les deniers du trésor du feu Roy" et autres vaines et inutiles parolles. (Journal d'un Bourgeois de Gisors, p. 121).

En 1615, Monsieur le Duc de Longueville estoit revenu en son gouvernement de Picardie, accompagné de quelques cinq centz chevalliers pour faire la guerre au Marquis d'Ancre et aux siens... Incontinent après, le sieur duc de Longueville et les siens estoient retournez à l'armée et avoient continué à s'achemyner et à suivre celle du Roy, jusques près de sa personne en la ville de Bordeaux... où ledit seigneur Roy avoit receu la reyne son espouze le 20 Novembre 1615, Le Roy et la Reyne de France sa mère, estoient demeurez en la ville de Bordeaux, de laquelle ils n'avoient peu commodément sortir avec leur armée qui cetoit illecq, à cause de l'armée des Princes et de leurs associez, qui en estoient fort proches. (Journal d'un Bourgeois de Gisors, p. 126) ;

Monsieur le Duc de Longueville estoient venu à Trie-le-Château avec grand nombre de gentilshommes et compagnies, le dimanche 26<sup>o</sup> de Juin 1616. On pourrait se demander comment on pouvait loger à Trie en telle quantité de personnes. "Dans le temps des chasses, on occupait dans le château, dit Cambry, 100 lits de maîtres et 150 de domestiques.

C'est vers 1620 que Henri II d'Orléans avait fait bâtir le château neuf de Trie dont on vantait à juste titre la magnificence. La Révolution rasa complètement cette construction remarquable (1796).

Il y avoit esté quelques temps, d'où l'on disoit voulloir aller prendre possession du Gouvernement de Picardie ; encores que le bruit avoit couru que, par les articles de paix, le gouvernement de la Normandie luy avoit esté accordé...

Le duc de Longueville va en Picardie en Juillet - Août 1616 et prend Péronne.

En 1617, c'est la mort du Marquis d'Ancre et le supplice de la maréchale d'Ancre. "Comme aussi, le sieur Duc de Longueville s'estoit marié à la fille du feu sieur Comte de Soissons... et son banquez faict avec le Roy et les Princes le dimanche 7 Juin 1617". (Journal d'un Bourgeois de Gisors, p. 134).

Nos registre de catholicité font mention du baptême de Henri de la Croix le 23 Février 1641 auquel le prince Henri d'Orléans est parrain et la duchesse de Longueville Louise d'Orléans est marraine, mais je n'arrive pas à identifier cette Louise d'Orléans. Ne serait-ce pas Anne Marie-Louise d'Orléans, duchesse de Montpensier, dite la grande Mademoiselle née en 1627, morte en 1693, fille de Gaston d'Orléans, frère de Louis XIII et de Marie de Bourbon Montpensier ? Elle possédait le comté d'Eu et y allait souvent.

Après s'être distingué dans la guerre contre l'Espagne, pendant laquelle son Comté de S. Paul retomba sous cette Puissance, il fut mis à la tête des Plénipotentiaires, nommés l'an 1644, pour traiter de la paix de Munster. Ayant embrassé depuis le parti de la Fronde, il fut arrêté, le 18 Janvier 1650, avec les Princes de Condé et de Conti, conduit avec eux, d'abord à Vincennes, puis à Marcoussi, et enfin au Havre. Délivré avec eux, le 13 Février 1651, il revint à la Cour, où sa conduite paisible et soumise lui mérita de nouvelles faveurs. Au lieu du

Gouvernement de Picardie dont il était pourvu depuis sa naissance, le Roi lui donna celui de Normandie.

L'an 1653, le monarque, par ses Lettres-Patentes, déclara qu'il reconnaissait Henri, Duc de Longueville, pour Prince du sang, voulant que lui et ses descendants en mariage légitime fussent reconnus pour tels comme issus de la maison d'Orléans et eussent rang à la cour après les autres Princes de son sang.

Leonor, aïeul de Henri, avait obtenu du Roi Charles IX de semblables lettres au Mois de Septembre 1571, mais ni les unes ni les autres ne furent enregistrées. Henri mourut à Rouen, dont il était gouverneur, ainsi que de toute la Normandie, le 11 Mai 1663. Son corps fut transporté à la Sainte Chapelle de Chateaudun, et son coeur aux Célestins de Paris.

Il avait épousé :

1° - Louise de Bourbon, fille de Charles, Comte de Soissons (morte le 9 Septembre 1637) dont il eut deux fils décédés en bas-âge et une fille Marie qui viendra ci-après.

2° - Anne Geneviève, fille de Henri de Bourbon-Condé (soeur du Grand-Condé), fut la seconde femme du Duc de Longueville qu'elle épousa le 2 Juin 1642. On sait le rôle que joua cette princesse dans la cabale de la Fronde, où elle entraîna son mari, et la pénitence éclatante qu'elle en fit jusqu'à sa mort arrivée, le 15 Avril 1679, à Paris, dans le couvent des Carmélites du Faubourg Saint-Jacques.

C'était le lieu de sa retraite depuis plusieurs années, après avoir été obligée de quitter le séjour de Port-Royal-des-Champs.

Elle eut de son mariage deux fils : Charles-Louis et Charles-Paris qui suivent,

Et deux filles : Charlotte-Louise d'Orléans, Mademoiselle de Dunois, née à Paris le 4 Février 1644, morte le 10 Avril 1645, inhumée aux Carmélites du Faubourg Saint-Jacques, et Marie-Gabrielle d'Orléans, morte en bas-âge en 1650.

Le 23 Juin 1661 Madame Anne Geneviève de Bourbon duchesse de Longueville est marraine et son fils, Messire Jean Louys Charles d'Orléans, comte de Dunois gouverneur de Normandie, est parrain à l'enfant de Messire François Le Beau de Trye et de Jeanne du pays.

En outre, le duc de Longueville laissa de Jacqueline d'Illiers qui fut abesse de Saint-Avi, près de Chateaudun, une fille naturelle Catherine Angélique d'Orléans, légitimée en Mai 1634, abbesse de S. Pierre de Reims, puis de Maubuisson en Juin 1653, morte le 16 Juillet 1664, âgée de 47 ans.

Nous ne raconterons pas plus longuement l'histoire de ce prince, chéri et honoré, qui figure glorieusement dans les annales de la Normandie, de la Picardie, et en particulier du Vexin ; le Cardinal de Retz disait de lui qu'il avait, avec "le beau nom d'Orléans, de la vivacité, de l'agrément, de la libéralité, de la justice, de la valeur et de la grandeur". Nous ne nous étendrons pas plus amplement sur cette famille distinguée, dont bien des membres eurent le Vexin pour berceau. Il faudrait rééditer pour cela l'Histoire des grands officiers de la Couronne, du P. Anselme, tant ce nom a été comblé de titres et d'honneurs !

MARIE d'ORLEANS - LONGUEVILLE

=====

Marie, née le 5 Mars 1625, de Henri d'Orléans Longueville et de Louise de Bourbon, mariée le 22 Mai 1657, à Henri II de Savoie, duc de Nemours, mort le 4 Janvier 1659, sans enfant, succéda, l'an 1694, à Charles-Louis son frère, appelé l'Abbé de Longueville, dans le Comté de S. Paul et les autres domaines qu'il avait hérités de Charles-Paris, son frère, et dont la régie avait été commise à des curateurs. Marie ne garda point le Comté de S. Paul. Elle le vendit, par contrat des 15 et 17 Novembre 1705, à Elisabeth de Lorraine-Lillebonne, veuve de Louis I de Melun, Prince d'Epinoi dans l'Artois. Cette vente occasionna un long débat entre les Fermiers des Domaines du Boulonnais et ceux de l'Artois pour les droits de relief ; les uns soutenant que le Comté de S. Paul relevait de Boulogne, les autres prétendant qu'il était mouvant de l'Artois, comme étant dans la gouvernance d'Arras. Le procès fut à la fin terminé, par arrêt du Conseil du mois de Janvier 1707 en faveur des derniers.

"La très haulte et très puissante princesse Marie d'Orléans princesse de Longueville est marraine à l'enfant Marie de Pestel le 24 May 1650."

Etienne de la Fargue était premier homme de chambre et Marguerite La Ranquénot femme de chambre de Madame la duchesse de Nemours (22 Mars 1659).

La duchesse Marie finit ses jours à Paris le 16 Juin 1707, à l'âge de 83 ans, et fut inhumée aux Carmélites de la rue Chapon.



JEAN-LOUIS-CHARLES d'ORLEANS  
ou simplement CHARLES-LOUIS

né le 12 Janvier 1646, de Henri d'Orléans-Longueville et d'Anne Geneviève de Bourbon fut voué, l'an 1669, à l'état ecclésiastique. Il avait fait l'abandon de son patrimoine à quelques réserves près, en faveur de Charles-Paris, son frère puiné, après quoi il s'était retiré dans l'abbaye de S. George, près de Rouen, avec une tête dérangée, dont la solitude ne rétablit pas les organes. Il était connu sous le nom d'Abbé d'Orléans. Il mourut dans cette retraite, l'an 1694, et en lui fut éteinte la Maison d'Orléans-Longueville.

CHARLES-PARIS  
=====

Charles-Paris, fils puiné de Henri d'Orléans et d'Anne Geneviève de Bourbon, né dans l'Hôtel-de-Ville de Paris la nuit du 28 au 29 Janvier 1649, pendant la fronde, devint par la cession de son frère aîné, Duc de Longueville et d'Estouteville, Comte de S. Paul et prince de Neufchâtel, sous la garde noble de sa mère. Doué d'un naturel excellent et élevé avec le plus grand soin, il donna dès sa plus tendre jeunesse les plus belles espérances. A l'âge de 18 ans, il accompagna le Roi, l'an 1667, à sa campagne de Flandre et eut part à la prise des villes de Tournai, Douai et Lille. L'année suivante, il fut aussi de l'expédition que le Monarque fit en Franche-Comté. Les Turcs faisaient alors le siège de Candie. Le duc de Longueville partit à la tête

de cent gentilshommes pour aller au secours de cette place. Il y fit preuve de sa valeur en diverses attaques. Mais les forces et l'obstination des Turcs prévalurent sur les efforts de tous les braves qui entreprirent de leur faire lever ce siège.

L'an 1672, il fut de la première campagne de Hollande et passa le Rhin à la nage avec la cavalerie française. Mais, par une imprudence pardonnable à son âge, ayant attaqué au sortir de ce fleuve un corps des ennemis retranché à Tolhuis, il y fut tué le dimanche 12 Juin, dans le temps qu'on travaillait à l'élever sur le trône vacant de Pologne, et qu'il était près de l'emporter sur son compétiteur, Michel Wicnowiecki.

N'ayant point été marié, il laissa un fils naturel né de la Maréchale de la Ferté : Charles-Louis d'Orléans, Chevalier de Longueville, légitimé le 7 Septembre 1672, tué d'un coup de mousquet dans la tranchée de Philisbourg, où il servait comme volontaire, dans le régiment de Fonquières en novembre 1688.

Il n'était point marié.

Aussi cette branche qui avait commencé par un bâtard finit également par un bâtard.

Par suite de la disparition de la lèpre et de l'insuffisance des revenus de l'Hôpital Saint-Antoine à Chaumont, le roi Louis XIV, par lettres patentes de 1697, fit passer les biens et les revenus de l'Hôpital à l'Hôtel-Dieu de Gisors, à charge de recevoir les malades pauvres de

Chaumont en proportion desdits revenus. C'est depuis lors que Chaumont a droit à un lit à l'Hôpital de Gisors.

Maintenant que Chaumont possède un Hôpital-Hospice, n'y aurait-il pas lieu de faire annuler la décision royale de 1697 et d'attribuer les revenus à l'Hôpital de Chaumont ?

Longtemps avant la mesure prise par Louis XIV, les ressources de l'Hôpital Saint-Antoine étant trop faibles pour recevoir les nombreux malades indigents, dès 1653, une Société de bienfaisance fut fondée, sous le patronage de la duchesse de Longueville qui possédait de nombreuses terres à Chaumont, pour secourir les pauvres malades à domicile, La plupart des notables de la ville étaient membres de la Société.

A la mort de la duchesse de Longueville, sa belle-fille, Marie d'Orléans, duchesse de Nemours, devint la présidente de la Société. A la mort de celle-ci, la Société fut sans doute dissoute, car il n'en est plus question.

## LES PRINCES DE CONTI A TRYE-CHATEAU

=====

### P R E A M B U L E

Dans ce modeste travail, on ne trouvera pas la biographie complète des Princes de Conti. Des historiens émérites l'ont faite depuis longtemps. Tout en relevant les principaux faits illustres de ces princes qui, à certaines époques de l'histoire, prirent possession du domaine de Trye.

Possédant tout le Comté de Chaumont et des domaines immenses même au-delà, ils ne séjournèrent pas continuellement à Trye. Ils y venaient surtout pour les plaisirs de la chasse, pour "la chasse à la grande bête" comme ils allaient à l'Isle-Adam où ils avaient également un château.

HENRI II de BOURBON

épouse : Charlotte Marguerite de Montmorency

1° Anne-Geneviève de Bourbon  
(1619-1679)  
Henri II d'Orléans  
Duc de Longueville  
(1595-1663)

Jean Louis Charles d'Orléans  
(1646-1694)  
Charles Paris d'Orléans  
(1649-1672)  
Charlotte Louise d'Orléans  
(1644-1645)  
Marie Gabrielle d'Orléans  
( -1650)  
Catherine Angélique d'Orléans  
(1617-1664)

2° Louis Jules de Bourbon  
(Grand Condé)  
(1621-1686)

Henri Jules de Bourbon  
Prince de Condé  
(1643-1709)  
épouse : Anne de Bavière

Louis III de Bourbon Condé  
épouse: Louis Française  
dite Mlle de Nantes

1° 2° Charles de Bourbon  
Comte de Charolais  
(1700-1760)

3° Armand de Bourbon  
(1629-1666)

1° Louis Armand 2° François Louis  
de Bourbon  
(1664-1709)

Louis Armand II de  
Bourbon  
(1695-1727)

Louis François de  
Bourbon  
(1717-1776)

Louis François Joseph  
de Bourbon  
(1734-1814)



L'HISTOIRE



31841. — François-Louis de Bourbon, prince de Conti.

(D'après Thomassin.)

M. Jean d'Elbée donne un article sur le dernier ouvrage de M. le duc de la Force :  
*le Grand Conti* (chez Émile-Paul.)

1667-1709

## LES PRINCES DE CONTI A TRYE

Après la mort de Jean-Louis Charles d'Orléans (+ 1694) connu sous le nom d'Abbé d'Orléans qui s'était retiré à l'Abbaye de Saint-Georges, près de Rouen, le château de Trye devint la propriété des descendants d'Armand de Bourbon (1629 - 1666), des Princes de Conti, arrière-petits neveux du Grand Condé et d'Anne Geneviève de Bourbon.

Si l'histoire nous les montre à guerroyer, se couvrir de gloire, elle dit peu de chose sur leur séjour à Trye. Seuls les registres paroissiaux nous font découvrir, sinon la présence effective du prince, du moins la date où il a pris possession du domaine seigneurial. Si nous feuilletons en effet ces registres nous voyons que ce n'est qu'à partir de 1695 que les signataires déclarent leur emploi auprès du Prince de Conti. Nous ne citerons que les noms de Marin Hottot (mars 1695), de Pierre Landry (Janvier 1696), de Jean de Mailly escuier lieutenant des plaisirs de S. A. S. Monseigneur le Prince (1698 et 1707). Avant la date de 1695, les signataires se disent les serviteurs de Monseigneur le Duc de Longueville.

C'est ainsi que Paul de Son se déclare "controlleur de S. A. Monseigneur : l'Abbé d'Orléans, duc de Longueville" (3 Juin 1668 - 16 Janvier 1677).

Nous concluons donc que ce n'est qu'à partir de vers 1695 que les Princes de Conti prirent possession du domaine de Trye. Avant de dire quel en fut le premier, il n'est pas inutile de faire connaître l'origine de cette seigneurie.

Conty ou Conti qui possédait un château détruit par les Amiénois en 1589, a donné son nom aux seigneurs de Conti, dont l'héritière Isabelle épousa, au XIV<sup>e</sup> siècle, Colard de Mally, régent de France, qui périt à Azincourt, La seigneurie passa ensuite à la maison de Roye dont l'héritière Eléonore épousa en 1551 Louis 1<sup>er</sup> de Bourbon, prince de Condé. Le fils de celui-ci, François, époux de Louise-Marguerite de Lorraine-Guise, fut créé prince de Conti. François de Bourbon étant mort sans postérité, le titre fut repris par Armand, frère du Grand Condé, qui créa la maison de Bourbon-Conti éteinte en 1814 avec François-Joseph de Bourbon.

1°) - Armand de Bourbon prince de Conti, frère puiné du Grand Condé, né à Paris en 1629, mort en 1666, se laisse entraîner dans la Fronde, se réconcilie avec la cour et épouse une nièce de Mazarin, commanda l'armée de Catalogne, puis l'armée d'Italie, sur la fin de sa vie composa des ouvrages de piété (traité de la comédie et des spectacles selon les traditions de l'Eglise).

2°) - Louis Armand de Bourbon, prince de Conti, fils du précédent, né en 1661, mort en 1685, épousa Melle de Blois, fille de Louis XIV et de Melle de La Vallière, prit part à la campagne de Hongrie contre les Trucs.

3°) - François-Louis de Bourbon, prince de Conti, frère du précédent, né à Paris en 1664, mort en 1709, combattit à Fleurus, Steinkerque, Nerwienden. élu roi de Pologne à la mort de Sobieski, fut supplanté par l'électeur de Saxe (1). C'est le prince qui le premier prit possession du château de Trye. Si nous en doutions, il suffirait d'ouvrir

---

(1) On consultera avec profit "Le Grand Conti" - Paris Emile Paul 1922 par le duc de la Force. Histoire passionnante de ce prince qui fut "l'idole de son siècle, pleuré par les poètes, loué par Bossuet, célébré par Massillon, exalté par Saint-Simon, dans un de ses plus beaux portraits".

les registres de l'église - à la date du 25 Avril 1706, nous constaterions que L. L. A. A. S. S. Monseigneur le Prince et Madame la Princesse de Conty, prince et princesse du sang, seigneur et dame, châtelains et patrons dudy Trye furent parrain et marraine à la bénédiction de la première cloche et lui donnèrent les noms de Françoise, Louise, Marie-Thérèse, - noms bien significatifs.

François-Louis de Bourbon qui possédait d'immenses domaines était aussi seigneur de l'Isle-Adam (2)

4°) - Après le père, ce fut le fils : Louis Armand Prince de Conti qui prit possession du château de Trye. C'est encore une nouvelle bénédiction de cloches qui vient confirmer notre assertion. En effet, les cloches bénites par Me Courtois n'avaient pas résisté longtemps aux fréquentes volées que nécessitait l'arrivée des princes, car dès le 19 Juin 1720, il fallut bénir de nouvelles cloches. Le registre des actes religieux porte : "Ce jourdhuy 19 Juin 1720, la bénédiction des trois cloches de Trye-Château a été solennellement faite par Me René Chevalier, maître ès arts, curé de la paroisse, assisté de son clergé, la première nommée Marie-Thérèse par L. L. A. A. S. S. Monseigneur Louis-Armand de Bourbon, prince de Conty, prince de sang et Marie-Thérèse de Bourbon, princesse de Conty..."

Né en 1695, Louis Armand Prince de Conti mourut en 1727, Membre du Conseil de Régence sous Louis XV, il fut gouverneur du Poitou.

---

(2) Il restaura le beau château où il aimait à séjourner pendant la belle saison en même temps qu'il se livrait au plaisir de la chasse dans la célèbre forêt (Chap. XI Le Prince de Conti chez lui, p. 241, 247, etc... Duc de la Force).

5°) - Monseigneur le Prince de La Marche, fils de S. A. S. est aussi parrain à la deuxième cloche en 1720. Il n'avait que 3 ans. En effet, Louis François de Bourbon était né en 1717 et mort en 1776. Il reçut le commandement de l'armée du Piémont, se couvrit de gloire à Coni. Madame de Pompadour le fit écarter des grands commandements. Comme le dit Drainne dans "Les Hommes Illustres du département de l'Oise", ce Prince fut très lié avec les philosophes. C'est lui qui accueillit à Trye J. J. Rousseau menacé par la Sorbonne et le protégeait contre Diderot et d'Alembert. Il contribua au renvoi de Turgot.

La sépulture de Louis François de Bourbon se trouve dans une chapelle de l'église de l'Isle-Adam où les princes de Conti avaient aussi un Château, démoli par la Révolution comme celui de Trye. Dans la chapelle funéraire on y voit une statue de la Douleur, moulage en plâtre exécuté par le sculpteur Moitte. Ce plâtre remplace un mausolée détruit pendant la Révolution et dont restent cependant un médaillon en marbre et une pyramide.

A la mort de son père survenue en 1727, Louis-François de Bourbon n'avait que dix ans et trop jeune pour prendre la direction de la maison de Trye. Aussi, dès 1731 nous voyons apparaître le Comte de Charolais Monseigneur Charles de Bourbon prince du sang, seigneur comte engagiste du Comté de Chaumont. Ce sont toujours des bénédictions de cloches qui nous signalent la présence du maître du logis. La première eut lieu le 25 Mai 1731 et la deuxième trois ans plus tard, alors que le Comte de Charolais possédait le fief de Trie à titre d'usufruitier.

En 1747, il était encore à Trye. Nous retrouvons son nom dans l'affaire de Charles Hangard de Flavacourt - qui refusait de payer une rente due à l'église par suite du testament de Marie Magdeleine Regnault de la Tour - portée devant "Le Porquier, Conseiller du Roy, lieutenant gé-



néral civil et criminel commissaire enquêteur et examinateur audit Chaumont-en-Vexin pour sa Majesté et son Altesse Sérénissime Monseigneur Charles de Bourbon comte de Charolais, prince du sang, seigneur comte engagiste du comté de Chaumont" (Archives paroissiales).

Le comte de Charolais pour embellir sa chasse, avait planté une allée d'ormes qui allait de Trye-Château à Léancourt Saint-Pierre. Il en reste encore des rejetons.

Le prince de Conti avait fait paver sur notre territoire un bout de chemin connu sous le nom du Battues. (Chartier du château)

Il y avait à Delincourt, où d'ailleurs il possédait des terres d'une assez grande étendue, son garde, dit "garde de ses plaisirs" (Chartier du château).

Malheur au pauvre braconnier surpris en flagrant délit de chasse ! car la mort d'un lapin constituait un des plus graves délits.

Madame la princesse aimait aussi, paraît-il, à courir le chevreuil et le sanglier par monts et par vaux. Maître Jacques Du Pile était le capitaine des chasses de la princesse.

Combien brillantes et animées devaient être les chasses à courre d'autrefois, lorsque de tous côtés de nombreux cors faisaient retentir notre petite vallée de leurs joyeux échos. (Delincourt par l'abbé Baticle p. 60)

Nous savons peu de choses sur ce personnage. Né à Chantilly en 1700, mort à Paris en 1760, fils de Louis III duc de Bourbon Condé et de Louise-Françoise dit Melle de Nantes, fille de Louis XIV et de Mme de Montespan.

Il se distingua en Hongrie dans la guerre contre les Turcs et devint gouverneur de Touraine. Son caractère violent, féroce et débauché ne tarda pas à faire de lui l'opprobre de la famille illustre à laquelle il appartenait. Il était arrière petit-fils du Grand Condé. Il fut mêlé aux plus vilaines affaires qu'on puisse imaginer et les dossiers des Archives secrètes de la lieutenance de police sont remplis de son nom.

Si nous en croyons la tradition, ce prince laissa dans le pays un odieux souvenir. En rentrant de chasse et voyant un couvreur sur le haut du toit de la tourelle du château, interpelle ses compagnons en leur disant : "Voyez cette hirondelle, là-haut, regardez comme elle va s'envoler". Il tira, l'homme tomba et le tireur satisfait : "Bien visé !" dit-il en éclatant de rire !!! On a peine à croire à pareille stupidité ! Il n'en faut pas davantage pour rendre odieux à tout jamais les seigneurs de Trie. Les habitants, comme nous le verrons, l'ont montré pendant la Révolution, à l'égard de Louis François Joseph de Bourbon prince de Conti, le dernier du nom.

6°) - Louis François Joseph de Bourbon prince de Conti, fils du précédent, né en 1734, mort en 1814, fit la guerre de sept ans. D'abord comte de la Marche, aussi bon soldat que son père, il ne lui ressembla que par ce point. A Hostembeck (1757), à Crefeld, il se distingua dans l'armée d'Allemagne où il servit sous le comte de Clermont et le maréchal d'Estrées. Il fut aussi dévoué à la Royauté que son père, pendant les vingt dernières années de sa vie, par ressentiment, le fut peu. Il approuva les mesures de Maupeou contre les parlements et seul des princes du sang, il vint au lit de justice où ils furent cassés ; aux notables où il présida un des bureaux, il déclara le 28 Novembre 1788 qu'il fallait à tout prix sauver la monarchie et maintenir la constitution dans l'intégrité de ses formes anciennes. Il signa avec les autres princes du sang, un mémoire à Louis XVI

contre le doublement du tiers. L'impuissance de Louis XVI le décida à émigrer ; royaliste, mais fidèle à la France, autant qu'au Roi, il ne consentit pas à être de ces émigrés qui complotaient avec l'étranger la guerre civile et l'invasion, et quand Louis XVI adhéra à la constitution (1790) il revint en France pour prêter serment à son tour. Depuis, il assista à la Révolution sans s'y mêler, trop attaché à l'ancien régime pour se rallier au nouveau, et trop Français pour partager la responsabilité de l'émigration ; d'une santé très faible d'ailleurs.

La Convention le fit arrêter en 1793, mais l'acquitta sans hésiter. Ruiné d'ailleurs par la confiscation de ses biens, il vécut pendant ce temps pauvrement ; la réaction thermidorienne lui valut une pension ? Au 18 fructidor, le Directoire, moins libéral envers lui que la Convention, le fit conduire en Espagne, en vertu de la loi qui bannisait du territoire français tous les membres de la famille royale. Réduit une fois encore à l'exil, il refusa de s'associer à la politique des frères de Louis XVI et demeura à Barcelone où il mourut (1814).

Nous aurions désiré ajouter ici un corollaire pour faire connaître la conduite lamentable et regrettable de la municipalité de Trye à l'égard de ce dernier prince de Conti, mais comme nous avons entrepris un travail sur la période révolutionnaire, le lecteur pourra s'y reporter.

PROTESTATION de Messire Jean, François, Joseph  
Geffrard de Lamotte

Comte de Sanois, Seigneur de La Houssoye  
devant l'Evêque de Beauvais

contre le Prince de Conti - 5 Octobre 1778

=====

Au mois d'Octobre 1778, Messire Jean, François, Joseph Geffrard de Lamotte Comte de Sanois, chevalier, seigneur du Plessis, de Trocé en Bretagne, de La Houssoye en Beauvaisis, de Plailly, Sanois, d'Auroir, Monpertuis, Montvêtu en Brie et co-seigneur d'Annet en la même province, lieutenant colonel d'infanterie, ancien ayde major des Gardes Françaises, chevalier de l'ordre royal et militaire de Saint-Louis, se trouve dans la ville de Cambray, sans doute pour consulter un médecin, et y tombe malade.

Là M. le Comte reçoit de La Houssoye deux lettres datées des 25 et 26 Septembre 1778, par lesquelles il est informé que le dimanche 24 Septembre le syndic dudit lieu de La Houssoye a fait afficher à la porte de l'église paroissiale un placard imprimé en 35 ou 40 articles..... intitulé : "de par le Roy et nos seigneurs les commissaires de la Chambre des Comptes députés par la majorité pour procéder etc..., etc.....", que les lettres en question ne renferment pas de détails plus amples de cet imprimé, si ce n'est qu'elles ajoutent que ledit imprimé fait injonction de fournir des titres dans quinzaine.

Le seigneur haut justicier de La Houssoye voudrait se rendre illico à La Houssoye, mais à cause de son état de santé il ne peut prévoir quand il pourra se rendre dans la terre en Picardie. Pendant les mois de Juin, Juillet et Août,



il a bien entendu parler par tous les seigneurs voisins des entreprises projetées par Monseigneur le Prince de Conti (Louis, François, Joseph de Bourbon, Seigneur de Trye - 1734 - 1814) sur plusieurs terres et domaines de divers seigneurs et en particulier des environs de Chaumont et de Trye, appartenantes à son Altesse Sérénissime. Mais le seigneur de La Houssoye relevant de Monseigneur l'Evêque de Beauvais, à cause de son Comté de Beauvais, pense qu'il n'a rien à démêler avec celui de Trye et celui de Chaumont.

Aussi, il est très surpris que l'imprimé en question ait été affiché aux portes de son église (de La Houssoye) et prétend n'avoir point de titres à produire dans cette affaire qui lui est tout à fait étrangère. Vu les circonstances où il se trouve, il ne sait quel parti prendre ; il n'en voit pas d'autres que celui de protester devant les notaires royaux de la résidence de Cambrai. Il protesta en effet le 5 Octobre 1778 contre tout ce qui pourrait être fait au préjudice de sa seigneurie pendant son absence et pendant sa maladie relativement à cette affaire.

Les échevins et magistrats de la ville de Cambrai légalisent les signatures du Comte de Geffrard de Sanois, de Magnier et de Bancelin, notaires royaux dans l'acte de déclaration et protestation et apposent le grand sceau à double aigle de la ville de Cambrai.

Au-dessus de l'acte de légalisation se trouve le certificat de M. M. Bugnicourt, docteur en médecine de Montpellier, et M. Piette, chirurgien major à l'hôpital militaire de Cambrai, en date du 7 Octobre, au sujet de la maladie de M. le Comte de Sanois : "Nous certifions que le 27<sup>o</sup> de Septembre dernier nous avons été appelés l'un et l'autre chez M. l'Abbé Junot, chanoine de la métropole, pour y conduire la maladie de M. le Comte de Sanois et que nous estimons qu'elle ne luy permet pas encore de se mettre en route et de cesser l'usage des remèdes que nous luy avons



prescrits". Ce n'est pas tout !

Au dos de ces actes se trouve une copie d'une lettre de M. de Sanois à Monseigneur l'Evêque de Beauvais (1) Avec quelle politesse obséquieuse le vassal aborde son suzerain !

"Monseigneur,

"Messieurs les Commissaires de la Chambre des Comptes qui sont au château de Try, m'ont fait signifier deux fois que la terre de La Houssoye étoit dans l'enclave du comté de Chaumont, et de la forest de Thelle, ils ont fait assigner Mr le Curé de La Houssoye et nos habitants.

"Mes conseils assurent, Monseigneur, que dans cette circonstance je ne puis me dispenser de vous dénoncer juridiquement ces entreprises sur votre Comté-pairie.

"Il faut que l'absolue nécessité commande pour que je puisse me déterminer à envoyer un huissier à la porte de mon évêque, de mon seigneur Suzerain. J'ose espérer, Monseigneur, que vous daignerez ne pas vous offenser de cette démarche et que vous voudrez bien, au contraire, deffendre vos vassaux et les retenir dans votre mouvance.

"Je suis avec le plus profond respect, Monseigneur, votre très humble et très obéissant serviteur."

Signé : SANOIS

A la suite de cette lettre conforme à l'original, envoyée par M. de Sanois, se trouve le pouvoir donné par le

---

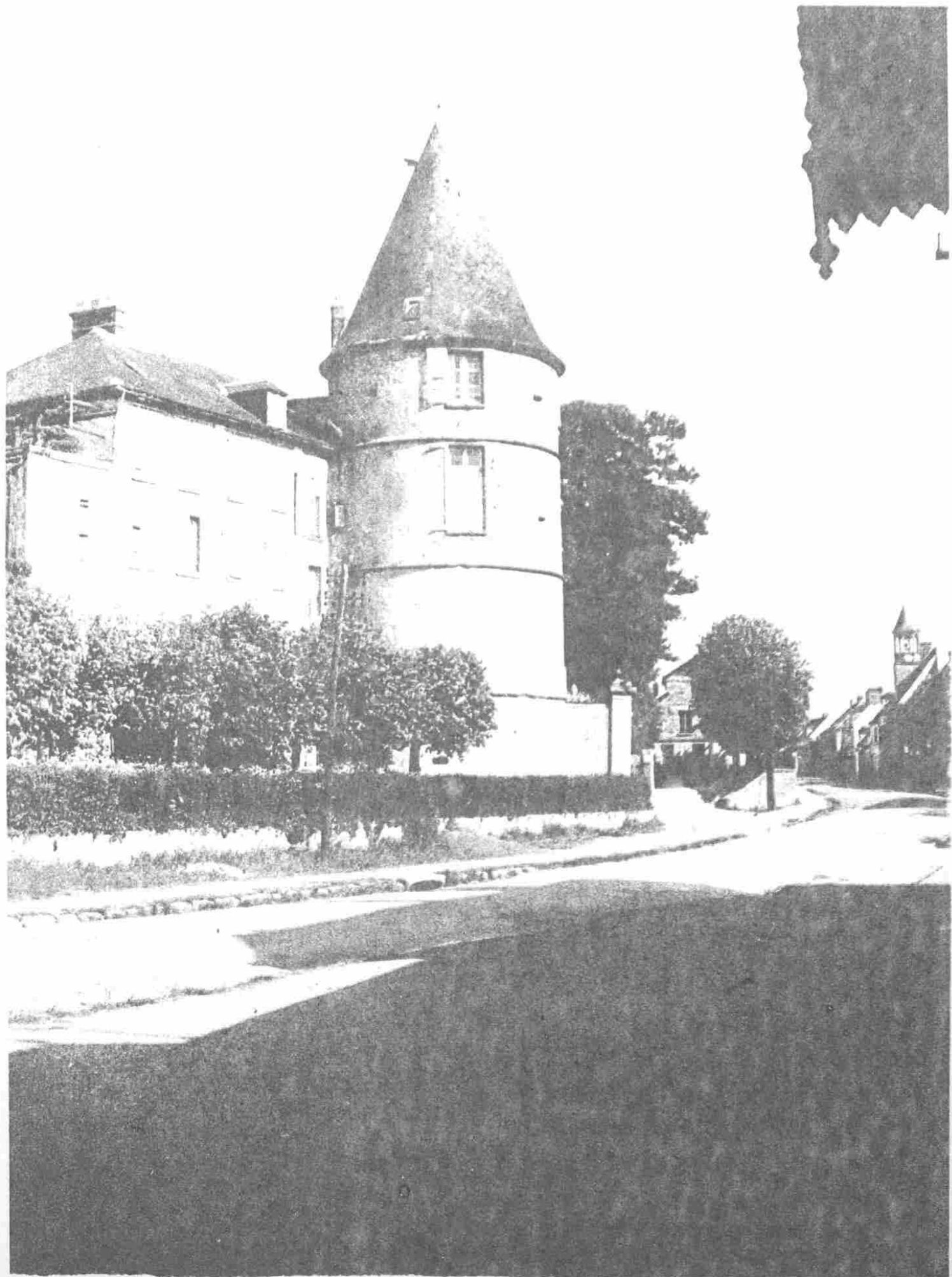
(1) A cette époque (1778) c'était Monseigneur François, Joseph de la Rochefoucault qui était Evêque de Beauvais, aujourd'hui Bienheureux.

sieur Louis Robert Alespée, procureur fiscal de la haute justice de La Houssoye au sieur Pierre, François Le Noc, avocat en la cour de Parlement à Paris et au bailliage de la ville de Chaumont y demeurant rue de Liancourt paroisse Saint-Jean Baptiste, de faire le dépost des dites pièces chez Mme Chaulin, notaire à Chaumont.

Qu'est-il résulté de cette protestation ? Nous n'avons aucun document pour répondre à cette question. M. le Comte de Sanois a eu aussi de vives contestations pour des poteaux de justice aux armes de son voisin M. Vallier, seigneur du Saussay, plantés sur La Houssoye. Nous ne pensons pas pour cela qu'il ait eu l'esprit chicaneur, il s'en défendra d'ailleurs lui-même.

L'héritier de M. Vallier écrira à M. de Sanois "la lettre la plus honnête" pour lui annoncer la suppression des poteaux qui ont été enlevés le 10 Juin 1778, il a voulu "dédommager M. de Sanois des procédés singuliers et extraordinaires qu'on lui avait foit éprouver pendant dix ans".

Nous ne pouvons pas lui reprocher d'avoir défendu ses droits contre le Prince de Conti et d'avoir préféré rester sous la mouvance de l'Evêque de Beauvais plutôt que sous celle du grand seigneur de Trye toujours avide d'étendre sa puissance.



JEAN JACQUES ROUSSEAU A TRYE-CHATEAU  
=====

1767 - 1768  
=====

Rappelons brièvement comment et pourquoi J. J. Rousseau vint à Trye-Château et y séjourna quelque temps au château du Prince de Conti.

La publication de son "Discours sur l'origine de l'inégalité parmi les hommes" (1753) où J. Jacques se proclame républicain et démocrate, celle de sa lettre à Alembert sur les spectacles (1758), les lettres enfiévrées de Julien et de Saint-Pieux, la Nouvelle Héloïse (1761) et le Contrat social (1762), études qui étaient très répandues dans le public, avaient attiré sur leur auteur l'attention des hommes d'Etat, des magistrats, du haut clergé ; dans tous ces écrits J. J. Rousseau préconisait un vaste programme de réformes visant la famille, l'humanité, les lois, même la religion ; ses théories politiques et philosophiques parurent aux autorités civiles et religieuses aussi dangereuses pour l'Etat et la précision du style, l'énergique expression des sentiments étaient incontestables. Dans tous les milieux on se passionnait pour les théories de J. J. Rousseau.

Sur ces entrefaites, parut l'Emile (ou traité de l'éducation - 1762). L'immense succès de l'Emile partout, mais surtout en France et en Angleterre où deux traductions furent publiées cette même année 1762, obligea les autorités civiles et religieuses à intervenir. L'Archevêque de Paris, Mgr de Beaumont, publia un mandement spécial pour condamner l'Emile ; à la suite de cette condamnation et de la riposte de Jean-Jacques par sa "Lettre à Christophe de

Beaumont", l'ouvrage fut brûlé sur la place de Grève à Paris, puis à Genève dont Jean-Jacques était "citoyen" par les mains du bourreau. De son côté le Parlement avait lancé contre l'auteur de l'Emile "un décret de prise de corps".

Averti secrètement par de fidèles amis, Rousseau prend le parti de s'exiler. Vieux avant l'âge, hypocondriaque, brouillé avec tous ses amis (Voltaire, Diderot, Saint-Lambert, Grimm, etc...) se croyant toujours en butte aux machinations de la "coterie holbachique", mécontent de tous, insupportable à lui-même, il erre pendant huit ans (1762 à 1770) ; on le trouve à Berne, puis à Motiers-Travers, à l'île Saint-Pierre (lac de Brienne), à Wootton (Angleterre) où le philosophe et historien Hume, l'auteur de "Essai sur l'entendement humain", l'a pressé de venir se reposer ; il fut aussi, durant quelque temps, en Angleterre, l'hôte et le "respectueux ami" de la duchesse de Portland. C'est d'Angleterre qu'il vint à Trye-Château vers le 21 Juin 1767, il y séjourna, comme hôte du Prince de Conti, jusqu'au 15 Juin 1768.

Louis François de Bourbon, Prince de Conti (1717 - 1776) très lié avec les philosophes dont il était l'hôte, accueillit Rousseau menacé par la Sorbonne, le protégeait contre Diderot et d'Alembert, et lui offrait l'hospitalité à condition que le secret serait gardé sur le lieu de sa résidence. Dans une lettre du 25 Juin 1767 au Marquis de Mirabeau, père du grand orateur de la Révolution, on lit : "Je vous prie de garder le secret de mon asile ; Monsieur le Prince de Conti le désire et je m'y suis engagé..."

Avec ces natures là, tout nouveau, tout beau. Le soir même de son arrivée, Rousseau écrit à son ami du Peyrou :

"Au Château de Trye, le 21 Juin 1767, j'arrive heureusement, mon cher hôte, avec M. Coindet, qui vous ren-



dra compte de l'état des choses. J'espère, les premiers embarras levés, couler ici des jours assez tranquilles, sous la protection du grand prince qui me donne cet asile. Donnez m'y souvent de vos nouvelles, cher ami, vous savez combien elles sont nécessaires à mon bonheur. Vous pourrez remettre vos lettres à M. Coindet (1) ou les faire remettre à M. Manoury, lieutenant des chasses de Monsieur le Prince de Conti, au château de Trye, par Gisors".

J. J. Rousseau était naturellement accompagné de la fameuse Thérèse Levasseur (2), c'est sous le nom de Monsieur et de Mademoiselle Renou que les nouveaux arrivants se présentèrent. Thérèse était indiquée comme la soeur de Jean-Jacques. Il avait eu recours à un pseudonyme pour dépister les recherches de la police, mais son incognito avait été trahi par les indiscretions de Thérèse Levasseur aux gens du château, et comme le bruit de la condamnation par le Parlement s'était aussi répandu dans le pays, on ne lui faisait pas bon accueil. Rousseau voyait partout des embûches et des ennemis. Il était déjà atteint de la maladie noire qui devait le conduire au tombeau. Il s'en prenait aux paisibles habitants du pays de ses chagrins personnels. "Jamais je n'habiterai volontairement parmi ces gens-là. Je crains beaucoup moins les persécuteurs que les traitres". Accuser toute une population de trahison, parce que la valetaille du prince de Conti rendait la vie dure au ménage Rousseau, c'est de la Folie et la violence des termes qu'employait l'hôte du château montre qu'il n'avait déjà plus la tête bien forte.

---

(1) Coindet employé à Paris dans les bureaux du banquier Necker qui lui servait de factotum.

(2) Quelques années après Rousseau épousa Thérèse Levasseur qu'il trainait depuis 20 ans. Il en eut plusieurs enfants (5) qu'il abandonna tous aux "Enfants Trouvés".

Dans ses Confessions, Rousseau donne peu de détails sur son séjour à Trye, il se borne à parler des ennuis qu'il éprouvait de sa fausse situation et des misères que lui faisaient les gens du château. "Mon nom est le secret de la comédie ; tout le monde me connaît ici et comme vous me comprenez bien, parmi ce peuple sauvage, je n'en suis pas mieux traité". (Lettre à son ami Coindet). J. J. Rousseau était misanthrope mais non ingrat envers ses bienfaiteurs. Il croyait de bonne foi avoir à se plaindre du genre humain. Il fuyait la société de ses semblables et se consolait par l'amitié d'un chien de son aversion pour les hommes. Turc avait été son compagnon à Montmorency, un autre favori Sultan le suit à Trye, c'est de lui qu'il parle dans une lettre écrite à Trye-le-Château le 27 Juin 1767 :

"Je crains, mon cher, que la pluie qui tombe en abondance ne dérange le projet que j'avais d'aller aujourd'hui recevoir à la descente du carrosse mon pauvre camarade ressuscité, que vous avez la bonté de me renvoyer. Sans cette précaution, toutefois, je crains qu'il ne me parvienne pas sûrement, d'autant plus que des accidents de chiens enragés ont forcé de faire tuer tous les chiens de ce pays et jusqu'au pauvre Colin de M. Manoury, qui commençait à partager mes affections avec Sultan. A moins qu'il ne pleuve à verse, je tâcherai donc d'aller à Gisors ; j'y porterai cette lettre à la poste, destinée surtout à vous remercier des soins que vous avez bien voulu prendre du fidèle achate, que Virgile a mis parmi les hommes, ce qui se trouve bien plus aisément parmi les chiens".

Il n'avait guère comme société que M. Manoury et M. Cochois qui l'accompagnaient dans ses excursions à Gisors. Un jour, il faillit perdre son chien, son fidèle Sultan. Heureusement, on le lui ramena, grâce à la précaution qu'avait prise son ami, de faire graver sur son collier le nom du Château de Trye.

Rousseau donne ensuite à son ami quelques détails sur son installation au château, M. Manoury et sa famille. Il est mal à l'aise au milieu des serviteurs du Prince de Conti, il craignait à chaque instant voir Thérèse Levasseur trahir son incognito.

L'inconscience et la manque de tact de Thérèse aidant, les valets du Prince ne tardèrent pas à s'apercevoir que la soi-disant Mademoiselle Renou n'était qu'une simple... "Gouvernante".

D'une lettre écrite du "Vexin Français" le 18 Juin de l'année suivante, et dont l'auteur est resté inconnu, nous apprenons que malgré la recommandation du Prince, ses gens n'avaient pas beaucoup d'égards pour un homme simple, sans mine et qui mangeait avec sa gouvernante. Et l'auteur de la lettre continue : "L'inconnu eut la délicatesse de ne pas se plaindre, mais il écrivit à son protecteur de ne pas trouver mauvais qu'il quittât Trye et de lui permettre de se soustraire à ses bienfaits. Le Prince se douta de ce qui s'était passé. Il arriva chez lui, rassembla sa maison et menaça de toute son indignation celui qui manquerait à cet étranger".

Il réchauffait un serpent sur son sein ! C'est alors que Rousseau commença ses herborisations dans la région de Trye-Château. Accompagné de son fidèle chien Sultan, il partait chaque matin pour explorer les champs, les plaines ou les bois. On le voyait fréquemment sur les rives de la Troesne, de l'Epte et du Réveillon. A Gisors, il avait une prédilection pour le Champ-Fleuri et le couvent des Maturins.

Dans les "Rêveries d'un promeneur solitaire" Rousseau avoue lui-même que dans ses excursions quotidiennes, il se livrait tout entier à son humeur oiseuse et nonchalante qui aime à suivre sans règle l'impulsion du moment".

"Sitôt dit-il, que j'avais besoin de faire ou de vérifier une observation, je courais dans les prés ou dans les bois, mon livre sous le bras : là, je me couchais auprès de la plante en question pour l'examiner à mon aise. C'est la seule manière de connaître les végétaux dans leur état naturel, avant qu'ils aient été cultivés et dénaturés par la main des hommes".

Cet amant passionné de la nature ne voulait plus entendre parler d'autre chose que de botanique. Il harcelait ses amis pour qu'ils lui envoyassent des "livres de plantes", à l'exclusion de tous ouvrages littéraires ou philosophiques" dont il n'avait cure. A son ami du Peyrou qui n'avait pu, malgré ses recherches à Paris, lui trouver un traité de botanique un peu complet, il répondait qu'il n'en était pas étonné, car il savait "à quel point d'ignorance et de barbarie on reste en France sur cette belle et ravissante étude que l'illustre Linnéus a mise à la mode dans le reste de l'Europe" et il ajoutait : "Tandis qu'en Allemagne et en Angleterre, les princes et les grands font leurs délices de l'étude des plantes, on la regarde encore ici comme une étude d'apothicaire ; et vous ne sauriez croire quel profond mépris on a conçu pour moi dans ce pays (Trye) en me voyant herboriser. Ce superbe tapis dont la terre est couverte ne montre à leurs yeux que lavements et qu'emplâtres ; et ils croient que je passe ma vie à faire des purgations. Quelle surprise pour eux s'ils avaient vu Madame la Duchesse de Portland, dont j'ai l'honneur d'être l'herboriste, grimper sur des rochers où j'avais peine à la suivre pour aller chercher la *chamoedrys frutescens* et la *saxigraga alpina*".

Cette pensée du dédain des Français pour la botanique lui causait un réel chagrin. Il y revient souvent dans sa correspondance et dans les derniers livres de ses Confessions.



Un mois à peine, après sa rentrée en France, le 10 Juillet 1767, J. J. Rousseau écrit à la duchesse de Portland qui l'avait si affectueusement accueilli en Angleterre, pour lui "affirmer que sa nouvelle retraite (Trye) est embellie par le souvenir des bontés dont elle l'a honoré" et il ajoute : "J'y ai apporté le dernier livre (1) que vous m'avez envoyé, et je m'amuse à faire la comparaison des plantes de ce canton avec celles de votre fils. Si j'osais me flatter, Madame la Duchesse, que mes observations puissent avoir pour vous le moindre intérêt, le désir de vous plaire me les rendrait plus importantes et l'ambition de vous appartenir me ferait aspirer au titre de votre herboriste, comme si j'avais les connaissances qui me rendraient digne de le porter. Accordez-moi, Madame, je vous en supplie, la permission de joindre ce titre au nouveau nom (Renou) que je substitue à celui (Rousseau) sous lequel j'ai vécu si malheureux. Je dois cesser de l'être sous vos auspices ; et l'herboriste de Madame la duchesse de Portland se consolera sans peine de la mort de J. J. Rousseau. Au reste, je tâcherai bien que ce ne soit pas là un titre purement honoraire ; je souhaite aussi qu'il m'attire l'honneur de vos ordres, et je le mériterai du moins par mon zèle à les remplir".

Cette lettre nous montre bien ce qu'était Jean-Jacques : un grand enfant, malgré ses 55 ans ; mais quelle délicatesse dans les sentiments et quelle finesse dans le style. C'est admirable.

Nous ne connaissons pas la réponse de la duchesse à son "Cher Ami", mais par la lettre de remerciement que celui-ci adressa à sa bienfaitrice, le 12 Septembre 1767, nous savons que la duchesse accéda au désir un peu enfantin de son correspondant et lui permit d'ajouter à son nouveau nom M. Renou le titre "d'herboriste de Madame la duchesse de Portland".

---

(1) Flora Britannica (Flore de l'Angleterre).



Voici un passage de cette lettre :

"Je suis comblé de la permission que vous voulez bien m'accorder et très fier de vous appartenir en quelque chose. Pour commencer, Madame, à remplir des fonctions que vous me rendez précieuses, je vous envoie ci-joints deux petits échantillons de plantes que j'ai trouvés à mon voisinage, parmi les bruyères qui bordent un parc, dans un terrain assez humide où croissent aussi la camomille odorante, le *sagina procumbens*, l'*hieracium umbellatum* de Linnæus, et d'autres plantes que je ne puis vous nommer exactement n'ayant pas encore mes livres de botanique, excepté votre *Flora Britannica* qui ne m'a quitté un seul instant".

A titre documentaire, pour ceux qui aiment la botanique, nous dirons, en nous reportant à une autre lettre de J. Jacques à la duchesse, que les deux plantes par lui envoyées en Angleterre comptent parmi les plus minuscules représentants du règne végétal. A l'état normal, leur hauteur varie entre trois et six centimètres. L'une "que le pauvre herboriste avait eu beaucoup de peine à déterminer, faute de traités de botanique restés en Angleterre avec ses guenilles, est la radiole (*radiola* de Linnæus) qui est peu commune dans la région parisienne. L'autre était une petite gentiane (*centaurium polustre*), dans la *Flora Britannica*". C'est la *gentiana filiformis* de Linnæus, dont les tiges, grosses comme des cheveux, portent des fleurs jaunes microscopiques qui ne s'ouvrent qu'au soleil. D'après Graves (catalogues des plantes observées dans l'Oise 1857), "cette gentiane ne se trouverait que sur le plateau de la Molière de Serans". C'est une erreur, car on la trouve encore près de la ferme de la Croix Blanche (Trie) dans le petit vallon où naît le "Grand Ruisseau" affluent du Réveillon. C'est vraisemblablement là que Rousseau la découvrit en allant voir (et il y allait souvent) ses amis, les frères Morel, fondateurs de cloches, dont les ateliers étaient établis à la Croix Blanche.

Jean-Jacques était très fier de la découverte de cette plante minuscule que peu de botanistes ont trouvée à l'état spontané. Le 4 Janvier, il écrivait à la duchesse de Portland que "si elle voulait faire semer la gentiane filiformis, il en recueillerait facilement de la graine l'automne prochain".

Or, l'année suivante "l'herboriste", découragé à Trye et dégoûté du pays, avait émigré dans le Sud-Est de la France.

Guillaume II Aubourg (1701-1772), seigneur de Boury, invita à une chasse, le 27 Octobre 1767, le Prince de Conti, châtelain de Trye, qui donnait alors l'hospitalité à J. J. Rousseau.

Le philosophe accompagna le Prince à Boury et pendant la chasse passa son temps à herboriser et à causer avec le jardinier du château.

L'histoire régionale dit qu'on a fait grand état des herborisations de J. J. Rousseau. Or, il n'a guère excursionné que dans les premiers mois de son séjour à Trye. Et puis il se plaint de sa vue qui baisse beaucoup et de son manque total de traités de botanique, au moment même où ceux-ci lui semblent indispensables pour déterminer les échantillons recueillis. L'hiver 1767-1768 s'écoulera, tout en regardant les tisons, à écrire - les livres VI et VII des Confessions sont de cette date - à coller et à classer des plantes pour lesquelles pourtant il déclare ne plus avoir de coeur.

Au printemps, il n'ose reprendre ses promenades. Les herborisations qui l'avaient tant passionné, les premiers temps, et les longues promenades à travers plaines et bois furent vite insuffisantes pour le distraire. Il s'abandonne bientôt à cette mélancolie chagrine qui lui était une tor-

ture continuelle et qu'excitaient sans cesse un orgueil indomptable et une imagination malade. Il reprit sa plume et c'est à Trye qu'il écrivit les livres VI et VII de ses Confessions où il dévoile, au milieu de belles considérations, ses fautes et ses erreurs avec une sincérité qui confine parfois au cynisme.

Nature essentiellement mobile, l'inconstance personnifiée, il avait résolu de n'avoir de relations avec personne ; il n'écrivit jamais autant de lettre que durant son séjour à Trye. Voilà bien Rousseau !

Pendant quelque temps cependant, il trouva un dérivatif à sa neurasthénie dans ses relations avec deux personnes fort estimables et justement estimées de tous ; c'est en vain que la ville calomnie et la basse jalousie de la grossière et triviale maritorne de Thérèse Levasseur essayèrent de les salir, ces deux femmes furent Mademoiselle Séguier de Chaumont et Madame Anne du Pouet de Nadaillac, Abbesse de Gomerfontaine. Toutes les deux, femmes de devoir et très vertueuses, avaient le coeur rempli de condescendance toute maternelle pour ce pauvre malade, grand enfant de 55 ans.

Rousseau n'était pas seulement un écrivain de premier ordre, non seulement un profond penseur, nous disons profond penseur quoique sa philosophie naturaliste fut la plus dangereuse et la plus néfaste, car elle portait en elle tous les germes nocifs de la grande révolution avec ses conséquences antisociales et antireligieuses, ou mieux, anticatholiques ; il n'était pas seulement un botaniste distingué, il était aussi un musicien à l'âme sensible et au goût délicat.

Quelle énigme que cet homme qui aurait pu faire tant de bien et fit tant de mal !

Il avait composé un intermède "Le devin du Village" un certain nombre de romances et de morceaux religieux, même un "dictionnaire de musique".

Chaumont comptait alors parmi ses habitants une vieille demoiselle (37 ans) de la grande noblesse du Vexin, Françoise Séguier, fille de Claude-François Séguier, seigneur de Liancourt et de Courtieux, surnommé "le père des pauvres", Après sa mort, Françoise hérita du surnom de "mère des pauvres", titre qui lui valut de passer les années de la Révolution sans être inquiétée, dans sa maison de la rue de l'Hôtel-de-Ville (maison actuellement habitée par M. le Docteur Bataille).

Françoise Séguier, renommée dans toute la région pour sa distinction, sa charité et ses vertus privées, recevait souvent J. J. Rousseau, le réconfortait, faisait de la musique avec lui, jouant sur le clavecin les airs préférés de l'auteur du "devin du village" et ses romances qui étaient fort à la mode.

En ces mêmes temps, Rousseau liait connaissance avec Madame Anne du Pouet de Nadaillac, "jeune, bonne, bien-faisante et éclairée abbesse" de Gomerfontaine. Dans une lettre à son ami du Peyrou, il fait le plus grand éloge de cette dame. Il aimait se rendre à Gomerfontaine, y passait de longues heures dans les jardins "à l'ombre des charmilles qui formaient de longs et délicieux berceaux". La musique était en honneur à Gomerfontaine ; Rousseau composa et dédia à Madame l'Abbesse un "motet à voix seule en rondéau intitulé "Principes persecutisunt" (les Grands m'ont persécuté) dont le manuscrit original est à la bibliothèque nationale.

Malgré toutes ces attentions délicates, une fois rentré à Trie, Rousseau voit tout en noir. A son ami du Peyrou il écrit "qu'il est menacé de graves dangers... qu'on suscite contre lui la maison du prince, les prêtres, les

paysans, tout le pays".

"Manoury, dit-il, lieutenant de vénerie, et Deschamps, intendant du prince de Conti, veulent me chasser de Trye et pour cela lâchent sur moi toute la population des villages voisins. On n'ose pas se mettre au cachot, mais on a fermé, barré, barricadé le château de tous côtés... Comme rien n'use plus vainement la vie que de régimber contre la nécessité, je laisse faire sans résistance ceux qui disposent ici de moi".

Enfin, n'y tenant plus, il s'enfuit, sans avertir personne le 15 Juin 1768, laissant Thérèse Levasseur à Trye, et n'emportant que son herbier et quelques "livres de plantes".

Le 8 Juillet 1768 Thérèse Levasseur est marraine au baptême de la fille Lebon jardinier du Prince de Conti, et signe son nom avec cette faute d'orthographe : Leuvasseur.

On montre encore, dans la Tour du Château, sous la toiture hantée par les chauves-souris, la chambre où Rousseau aurait, dit-on, écrit la seconde partie de ses Confessions.

Sur la porte, à l'intérieur de la chambre, cette inscription est peinte :

J. J. ROUSSEAU : 22 Juin 1767

5 Juillet 1978

Terminons notre étude sur J. J. Rousseau par un rapprochement, Tout le monde connaît l'idéal du logis rêvé par J. J. Rousseau "sur le penchant de quelque agréable colline bien ombragée, j'aurai une petite maison rustique, une maison blanche avec des contrevents verts".



Or, un philosophe moderne, dont les écrits inaperçus de son vivant, mais aujourd'hui commentés par de nombreux penseurs, ont touché à tant de questions soulevées par J. J. Rousseau, le comte Arthur de Gobineau, l'auteur de "l'Inégalité des races humaines" voulut, au milieu du XIX<sup>e</sup> siècle, s'établir aux environs de Gisors. Ambassadeur en Perse, il écrivit à sa femme revenue en France de lui acheter une propriété quelconque, en lui recommandant bien que "ce ne fût pas une maison à contrevents verts". Le domaine de Trye étant alors en vente, il se rendit propriétaire de l'ancien asile de J. J. Rousseau.

"C'est donc sous le même toit que ces deux écrivains aux idées diamétralement opposées, quoique tendant manifestement au même but, auteurs de deux ouvrages aux titres presque identiques, ont vécu à un siècle de distance. Ils n'ont eu qu'un autre point commun : une mort entourée de mystère et dont le secret est encore ignoré" (Notes de M. E. DELAPLACE).

#### LE MONUMENT A J. JACQUES ROUSSEAU =====

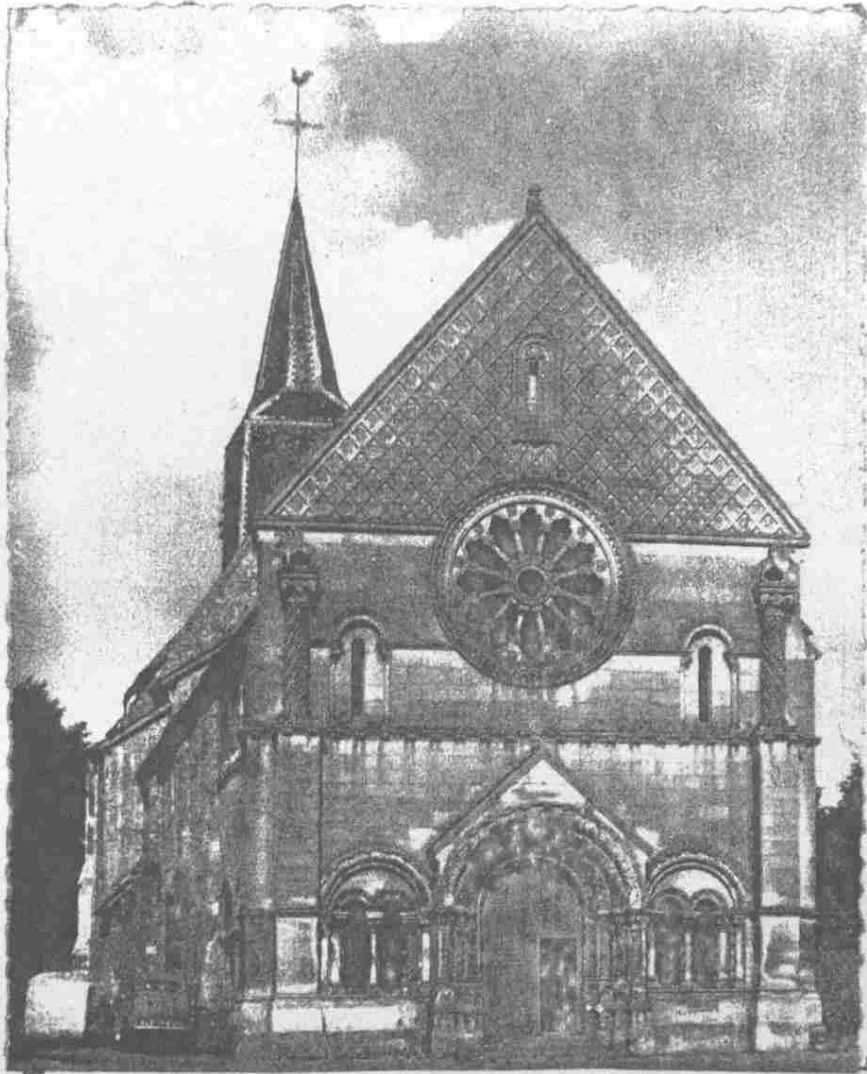
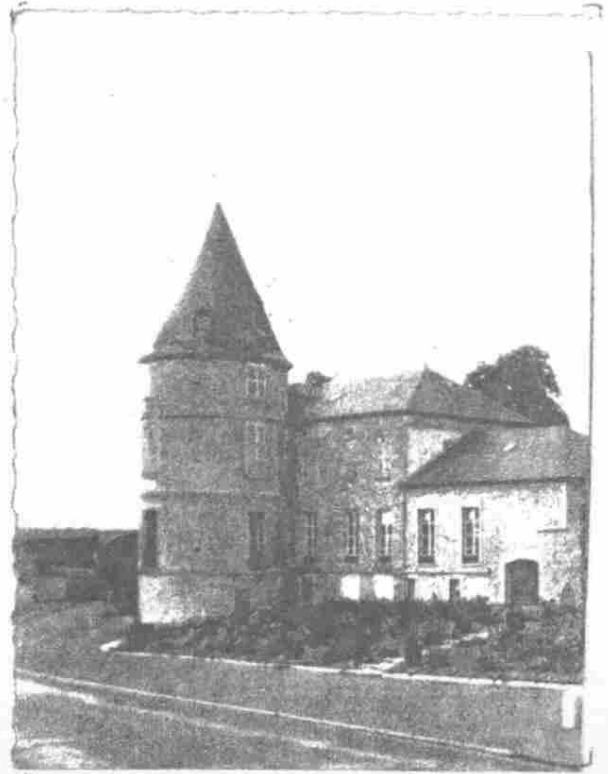
Le 30 Juillet 1911, en inaugurant un monument à J. Jacques Rousseau face à la tour du Château, Trie-Château a voulu marquer le séjour où l'écrivain a habité en 1767. L'intention était très louable et a fait honneur au pays. Malheureusement je ne crois pas que le symbolisme de cette grosse femme nue au miroir, couverte de fleurs, sculptée par Gréber, soit compréhensible pour le commun des mortels ! Le passant quelqu'il soit cherche en vain dans cette statue la finesse des traits capable de traduire l'élégance de style de l'écrivain. Le miroir que cette femme lève à la face du monde ne peut que réfléchir les erreurs contenues dans les

écrits de cet homme, les fleurs dont elle est couverte rappellent l'éminent herboriste de la Molière de Serans et de la Croix-Blanche.

En érigeant ce monument les habitants de Trie ont montré qu'ils pardonnaient et oubliaient les méchancetés de ce pauvre misanthrope à leur égard. Quoiqu'il en soit il ne doit pas être à son aise d'habiter encore ce pagé !

J. Jacques Rousseau a été un grand écrivain mais sa plume a fait un mal incalculable à la société et à la religion. C'est le comte de Gobineau qui mériterait d'avoir sa statue à Trye.

LE CHATEAU & L'EGLISE



en 1967

LE CHATEAU (Ses propriétaires)  
=====

Le château de Trye, estimé 33 000 Fr, fut mis à prix 24 750 Fr et adjudgé, en germinal an VI, 1 861 000 Fr à Commecy, homme de loi à Chaumont.

J'avoue ne rien comprendre à cette différence entre l'estimation (ou la mise à prix) et le prix d'adjudication. Le procès-verbal mentionne que c'est au 41° feu que Commecy fut déclaré adjudicataire, aucune mention de command.

D'autre part, Alfred Fitan, dans sa notice historique sur Trie-Château (p. 12) dit : "Le château devint propriété nationale de 1793 à 1796, à cette date il fut vendu au nommé Delpont qui en fit commencer (ou plutôt continuer) la démolition en 1797". Voici deux adjudicataires ! J'avoue comprendre encore moins.

Le château, tombé en ruines sous la Révolution, fut restauré en 1820 et acheté, vers 1830, par un ancien notaire, M. Poulet, qui le mit dans l'état actuel et le revendit au Comte Charles de la Ferronnays, fils de l'ambassadeur à Saint-Pétersbourg, marié à Mademoiselle de Lagrange dont la famille possédait le château de Dangu. La soeur du comte Charles, Madame de Craven, a immortalisé Boury et les amours à la fois chastes et exaltées de son autre frère Albert de la Ferronnays et d'Alexandrine d'Alopens dans son "Récit d'une soeur" qui eut de nombreuses éditions et une influence considérable sur la sensibilité féminine de son temps, aux environs de 1850.

Le comte de Gobineau qui venait d'hériter d'un de ses oncles : Thibaud Joseph, acheta le château de Trye en

1857 par l'intermédiaire de Mme de Gobineau qui était revenue de Téhéran, son état de santé nécessitant son retour en France.

Il garda cette propriété pendant plus de 20 ans (1857-1878) et y composa plusieurs de ses oeuvres, notamment : Trois ans en Asie ; Lecture des textes cunéiformes ; Voyages à Terre-Neuve ; les Religions et les Philosophies dans l'Asie Centrale ; l'Histoire des Perses.

Il y séjourna en 1858 et pendant les étés de 1860 et de 1861.

En 1860, M. le Comte de Gobineau est élu conseiller municipal, le deuxième de la liste, avec 145 voix. Le premier élu, M. Leclère, obtint 149 voix.

M. le Comte signe les délibérations des 9 et 12 Mai 1861 et repart pour la Perse. En 1863, M. Rethoré, maire, meurt. Par arrêté préfectoral du 22 Octobre, M. Gobineau est nommé maire et installé le 8 Novembre 1863. De passage à Trye, il assiste à la séance, prête serment, signe et disparaît. Nous l'y retrouvons le 8 Mai 1864. Le 23 Juillet 1866, nouvelles élections municipales : M. de Gobineau, toujours absent, est réélu le premier de la liste avec 145 voix. Le 8 Août, il est nommé maire par arrêté préfectoral. L'installation de ce conseil a lieu le 30 Août, mais M. Gobineau est à Athènes. Ce n'est que le 20 Septembre 1868 qu'il est installé comme maire et comme conseiller. Il disparaît à nouveau jusqu'au mois de Mai 1870. Le 17 Mai, il est parrain au baptême de son petit-fils, Hugues de GULDENCRONE. Le 22 Mai a lieu une élection au Conseil Général pour le canton de Chaumont. Il est candidat et obtient à Trye l'unanimité des voix moins une. Dans le canton, il arrive bon premier avec 1680 voix, alors que ses concurrents : M. des Courtils, vieille famille du canton, n'obtient que 600 voix et M. Daudin 300. Trye qui lui avait donné 162 voix contre une à M.



Daudin, illumina lorsque ce résultat fut proclamé. Quelles que fussent ses convictions antidémocratiques, le comte de Gobineau, dernier seigneur de Trye, dut se plaire un instant à la pensée que son nom provoquait cette allégresse populaire sur des terres que ses aïeux d'élection avaient jadis conquises...

Le 7 Août 1870, déclaration de guerre suivie de nouvelles élections municipales. M. de Gobineau est réélu conseiller, toujours le premier de la liste et renommé maire. Il démissionne le 25 Novembre 1870. Le fait n'est pas même mentionné. On s'en aperçoit parce que plus jamais il n'assiste aux séances, bien qu'il habitât le pays. Il fut inébranlable dans la résolution de se démettre de sa charge. La raison de cette décision paraît être expliquée dans le *Mercure de France* du 15 Novembre 1927, par M. Léon Deffoux.

Quelques habitants de Trye auraient voulu que les gardes-mobiles de Trye s'associent à ceux de Gisors pour résister aux Allemands. Refus de M. de Gobineau qui aurait été menacé de mort, lui et sa famille. On trouve, d'autre part, dans le registre de l'état-civil, à la date du 5 Mars 1871, en marge de l'acte de décès d'un sieur GUIOTH, la mention suivante écrite au crayon : "Assassiné par les Allemands".

Ce sieur Guioth est sans doute le jeune homme qui se refusa à reconnaître l'autorité du maire et se déroba à ses ordres lorsque les Saxons envahirent le pays. Cette mention semblerait donc insinuer que le sieur Guioth aurait été assassiné par les Allemands, par l'inspiration de Gobineau. Il est aujourd'hui, et cela depuis longtemps démontré, que cette mention est un mensonge. Ce que dit M. Léon Deffoux, la vérité sur l'évènement Guioth, tout semble indiquer que M. de Gobineau a été une des premières victimes d'un esprit anticollaborationniste. D'après les registres de catholicité le rentier Henri Guioth a été inhumé le 26 Février 1871.

M. le Comte de Gobineau fit beaucoup pour Trye. C'est à son intervention au Conseil Général (séance du 24 Juin 1866) qu'est due la gare du Haut (ligne de Paris à Dieppe) et aussi, plus tard, la gare du Bas (ligne de Beauvais à Gisors) ainsi que la garde nationale et la gendarmerie de Trye.

Dans le Mercure de France du 15 Novembre 1927 se trouve une note de M. de Gobineau, note datée du 27 Février 1871, dans laquelle M. de Gobineau relate les péripéties de l'Oise, pour obtenir la réduction de la contribution de guerre et onze millions dont le département de l'Oise avait été frappé. Il fit ce voyage en compagnie de M. de Clermont-Tonnerre et du duc de Mouchy. La contribution fut abaissée à deux millions. Le département de l'Oise témoigna au Comte de Gobineau sa reconnaissance en lui votant, après l'armistice, une adresse de félicitations.

C'est encore à son intervention auprès de son ami M. BAROCHE, Ministre des Cultes, qu'est due la réfection de l'église, aujourd'hui dans un état plus lamentable qu'à cette époque. Le Mercure de France a publié dans son numéro du 15 Janvier 1935, sous la signature de S. Posener, 19 lettres du Comte de Gobineau, écrites entre 1850 et 1870 et adressées au Ministre des Cultes. Ces lettres sont extraites d'un manuscrit de la Bibliothèque Thiers à Paris ; deux d'entre elles sont datées du château de Trie ; elles ont été écrites en 1864. Gobineau réclame au Ministre une subvention promise depuis quatre ans pour la restauration de l'église de Trie et qui devait s'ajouter à une autre venant du ministère de la maison de l'Empereur. Cette subvention se faisant attendre, il écrivait : "Voilà mon église qui allait être terminée cette année, restant ouverte aux quatre vents, mal bouchée avec des planches et pompant de tous côtés une humidité destructive" (20 Mai 1860).

Le 21 Juillet 1869, de Rio de Janeiro où il était en mission diplomatique, il remerciait Baroche des deux grâces, disait-il, "que votre Excellence a bien voulu accorder à mon église et à mon curé".

Ces lettres montrent bien l'intérêt que M. de Gobineau portait à son église.

Pour lui rendre un peu de sa splendeur ancienne, il la fit classer et bien qu'il ne fut très riche, il lui fit don de trois grands vitraux qui se trouvent au fond du chœur de l'église. Sur celui du milieu devaient figurer, sur deux petits panneaux laissés en blanc, les portraits du comte et de la comtesse, en dessous des armes de la maison "de gueules à fasce d'or chargée de trois aiglons volant de sable, accompagnée de deux étoiles d'or en chef et d'un croissant d'or en pointe".

Les évènements en ont décidé autrement ! Les portraits n'ont jamais figuré et les verres laissés en blanc ayant été brisés, ont été remplacés par des verres bleus qui s'harmonisent mieux avec l'ensemble.

La comtesse de Gobineau loue les deux premiers bancs du côté de l'autel de la Sainte Vierge pour 50 Fr (4 Octobre 1857).

Dans le grand salon du château, au rez-de-chaussée, les stores intérieurs étaient encore, à la fin de 1926, ceux que le comte de Gobineau avait fait poser avec, au centre, une couronne à neuf perles surmontant le monogramme. Un tabouret portait, brodée, la devise des Gobineau : "Malgré tout".

Le comte de Gobineau ne prétendait-il pas descendre du pirate norvégien Ottar-Jurl qui avait conquis cette région qu'on nomme "le Bray" et qu'avait possédée au XII<sup>e</sup>

siècle Jean de Dammartin, beau-frère de Hugues IV, lequel descendait en ligne directe d'Ottar-Jurl lui-même ?

Aussi l'auteur d'Ottar-Jurl était heureux, pendant quelques années, de vivre à Trye, dans le souvenir du Viking son ancêtre, tout en consacrant à des affaires municipales le peu de loisirs que lui laissaient les lettres et la diplomatie.

Des embarras d'argent forcèrent le comte de Gobi-neau à vendre son manoir de Trye.

Le château fut acheté par M. DESAUNAY de Paris qui avait pour neveu un M. Scribot (de Paris également) lequel avait épousé Jeanne de Pitray, petite-fille par sa mère, de la comtesse de Ségur, née Rostopchine.

De cette union est né un fils : Jean Scribot.

En 1895, M. Desaunay meurt. Il laisse le château en héritage à son neveu Jean Scribot. C'est alors que M. Scribot, père de Jean, devient marquis de BONS, titre provenant de la famille de sa femme et tombé en quenouille. Mais successivement meurent le marquis de Bons, son fils Jean à 38 ans, la marquise hérite du château qu'elle conserve jusqu'en 1936 ou 1937, époque où elle est victime d'un accident de voiture à Paris. Elle laisse le château à sa soeur, veuve du sculpteur Mercié, actuellement Madame DUCOIN, qui le met en vente aussitôt, car il était couvert d'hypothèques. Les meubles ont été vendus par le fisc les 3, 4, 7 et 10 Juin 1938 et le château, un peu après, devant le Tribunal de Beauvais.

Alors le général Henry PALLU, avec ses 39 campagnes, trois ans de France dans l'Est et la guerre 1914-1918, acquit le château, espérant y passer sa retraite et finir ses jours. Il n'y fit qu'un court séjour car le 11 Mai 1941, le grand chef qui a bien mérité de la Patrie s'éteignait doucement.

Sa malheureuse épouse, Madame la Générale Pallu eut de graves difficultés, de gros ennuis et fut même condamnée à la prison pour avoir collaboré avec les Allemands sous l'occupation et pendant le ministère Laval. Le château fut mis sous séquestre. Le malheur des uns fait parfois le bonheur des autres ! Aussi la Municipalité de Trye en profita pour acheter le château avec cours, parc, orangerie, bûcher, jardin, le tout d'une contenance de 5 hectares, 47 ares, 97 centiares pour le prix de 4 500 000 francs. L'aménagement d'une salle de fête, d'un bureau de poste, d'une perception et du secrétariat de mairie coûtera plus cher !

#### LA LEGENDE DE BERTICHERES

=====

A quelques centaines de mètres de Gisors, la riante bourgade de Trie-Château offre à l'admiration du touriste, sa tour pointue, sa vieille porte gothique et son église romane. Plus loin, Chaumont en Vexin s'étale autour de son mont de craie, auquel s'accrole la plus gracieuse des églises Renaissance. Entre les deux localités, une riche plaine couverte de moissons, au milieu un antique domaine ; Bertichères.

Vers l'an 600, les ermites avaient choisi ce lieu pour y établir leur demeure. Ils y vivaient dans la solitude et le recueillement et ne refusaient jamais d'accueillir les voyageurs fatigués, ou de porter secours à ceux qui, sur la route voisine, étaient parfois assaillis par les détrousseurs de grand chemin.

Ce fut près d'eux qu'un jour une belle jeune fille, Berthe, se réfugia pour échapper aux brutalités du seigneur de Chaumont, Bégue l'Enchanteur. Le rude guerrier dans son



donjon, au sommet du Mont, avait jadis accueilli un Roi d'Orient fugitif. Berthe était la fille de ce roi en exil. Après la mort de son père, loin de trouver près de Bégue l'Enchanteur les égards auxquels elle pouvait prétendre, elle fut continuellement en lutte aux tracasseries, aux menaces, aux rudesses du méchant seigneur. Alors elle prit la fuite. Les ermites lui aménagèrent au flanc de la colline, dans un bois de chêne, une petite grotte, où désormais elle vit , en sécurité, sous leur protection.

Or, à Trie, habitait un jeune paladin à la noble figure, au coeur loyal et généreux. Le paladin aimait se promener dans la forêt. Il affectionnait particulièrement la clairière où de nos jours encore se trouve le curieux dolmen de Trie. De là, il redescendait vers la plaine et souvent rendait visite aux ermites barbus. Un matin d'été, il était parti plus tôt que d'ordinaire pour sa promenade quotidienne. Comme il approchait de l'Ermitage, il aperçut, près de la rivière, où elle venait de baigner ses pieds blancs, une jeune fille d'une radieuse beauté. Elle se retourna, le vit, poussa un petit cri de surprise et vive et légère, s'enfuit vers la lisière du bois et s'enfonça dans les feuillages.

Sur ce, le Paladin vint trouver les ermites, avec lesquels, je l'ai dit, il entretenait les meilleures relations. Il s'adressa au plus âgé d'entre eux : "Bon vieillard, excuse mon émoi, mais pourrais-tu me dire quelle est cette belle jeune fille qui s'est cachée à son approche ?

- Je n'y vois pas d'inconvénient, elle se nomme Berthe, c'est la fille d'un roi, elle est venue nous demander asile et nous veillons sur elle.

- Serait-il permis de lui parler ?

- Mon fils, c'est impossible. Elle a besoin de recueillement dans sa retraite ; nous lui avons promis d'écarter d'elle tout importun et d'assurer sa tranquillité.

- O bon vieillard, si je ne peux lui adresser la parole, laissez-moi du moins la voir de temps à autre, de loin !
- Cela, j'y consens, à la condition qu'une distance de 400 pas vous sépare d'elle et que vous ne la dépassiez pas.
- Soit, fit le Paladin et grand merci !... Dès demain, je reviendrai vers la neuvième heure et j'espère que Berthe sera là !..."

Pendant les jours qui suivirent le jeune seigneur ne manqua pas d'être à l'heure dite, aux approches de l'Ermitage. De là il put contempler à son aise, les nobles traits de la Princesse, qui lui devenait de plus en plus chère et pour laquelle il sentait grandir son amour.

Berthe finit par remarquer le gentil prince et la régularité de ses visites. Elle s'enhardit à l'examiner à son tour et il lui plut.

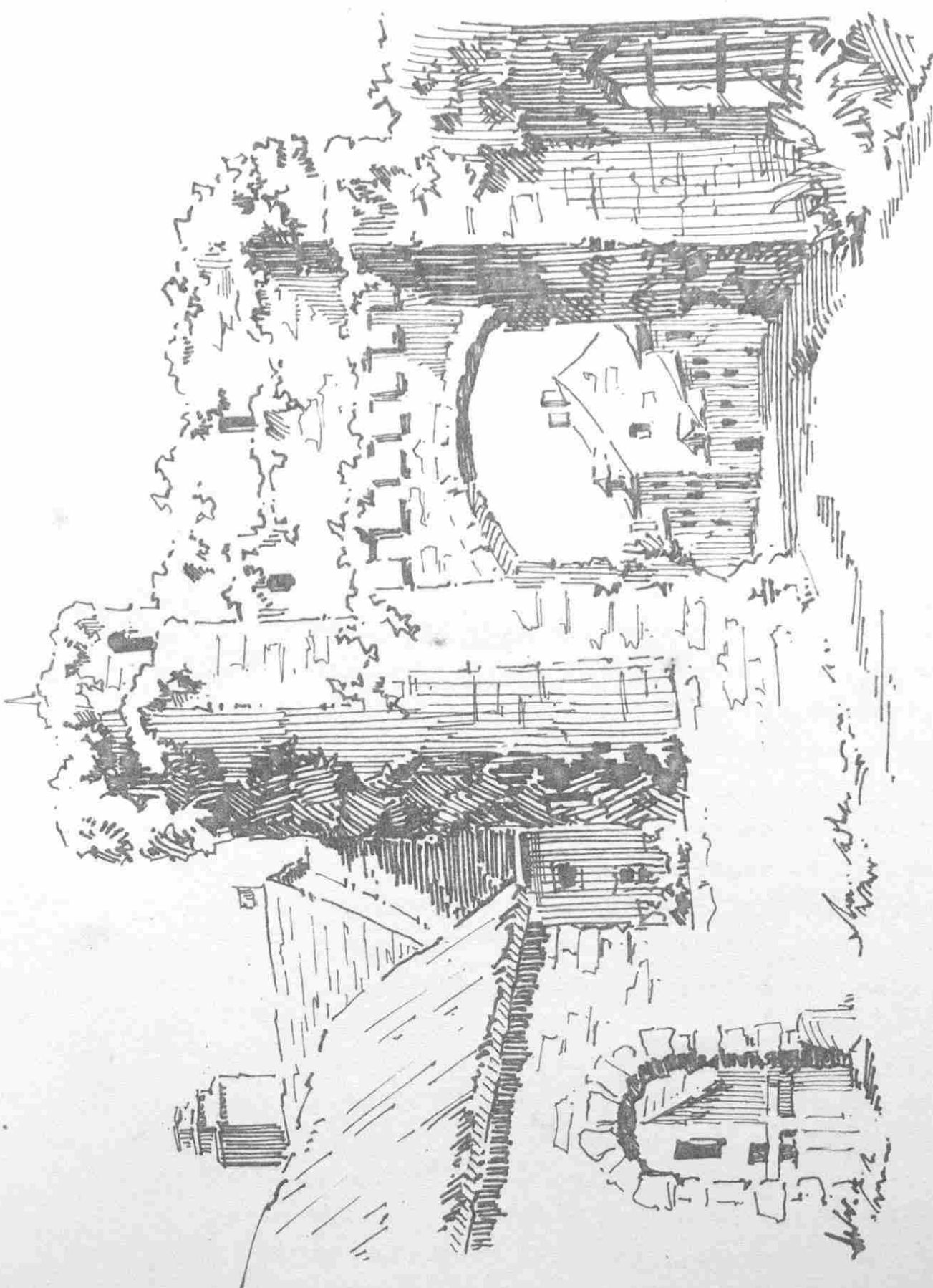
Le Paladin, fidèle à la parole donnée, ne cherchait pas à s'avancer au-delà des limites fixées. Une telle constance, un tel scrupule eurent leur récompense. Les bons ermites, touchés de la sincérité des deux jeunes gens et respectueux du sentiment très fort qui les poussait l'un vers l'autre, autorisèrent enfin les entrevues demandées.

Berthe alors radonta au Paladin de Trie, sa triste histoire. Le vaillant prince résolut de la venger. Il réunit ses compagnons d'armes et à leur tête, se porta vers le donjon de Bégue le Cruel. Il fallut en gravir les pentes abruptes et livrer au sommet un sanglant combat. Le bon droit triompha. Le Paladin fut vainqueur et tua son adversaire.

Délivrée de cette menace, Berthe sentit la paix renaître en son âme. Pleine de gratitude et d'amour pour le Paladin de Trie, elle l'épousa et jamais on n'avait vu dans les deux Vexins un couple aussi gracieux.

En souvenir de ces heureux évènements, les nouveaux époux firent construire, devant la grotte, un beau château, auquel le Paladin tint à donner le nom de sa femme. Il l'appela le Manoir de "Berthe si chère", terme qui s'est transformé depuis en : Bertichères.

Et tout cela, voyez-vous, évoque, en y ajoutant un charmant épisode d'amour, les nombreuses luttes qui mirent aux prises, à l'époque féodale, les seigneurs de Trie et les seigneurs de Chaumont.



Porte du mur d'enceinte du château de Trys.

donnant sur Chaumont; située à 15m du côté de Trys du chemin de Trys à Ville (Copie).

SEIGNEURS DU PLESSIS ET DE MOUCY  
=====

JEAN DE TRIE, dit Billebault, seigneur du Plessis, de Fresnes et de Quesnéel, second fils de Renaud de Trie seigneur du Plessis, maréchal de France, et d'Isabelle de Heilly, dame de Mareuil, confirma aux religieux de l'Abbaye de Froimont, le 1er Juin 1345, les donations que ses prédécesseurs leur avaient faites et plaidait contre Jean seigneur d'Auxy et sa femme, tuteurs de David de Pois mineur en 1351.

Femme : Clémence de Joigny, veuve d'Ansel d'Aunoy et fille d'Henry de Joigny, eut entre autres enfants :

RENAUD DE TRIE dit Patrouillart, seigneur de Moucy et du Plessis, chevalier, fit montre de lui, d'un autre chevalier qui était Louis de Trie et de six écuyers à Rouen le 14 Juin 1355, donna quittance de 150 livres en prêt et sur ses gages, y compris 100 sols pour les droits du connétable de Normandie le 19 des mêmes mois et an, et une autre de 52 livres 10 sols parisis dus de ses gages et de ceux de la compagnie depuis le premier jour de la montre jusqu'au 1er Août ; elle est datée du 14 août 1355, son icel une bande chargée de trois pièces qu'on ne peut distinguer et accostée au chef d'une étoile.

Jean de Trie son cousin, archidiacre en l'église de Chalons, lui donna par contrat du 13 Juillet 1363 la terre de Moucy en Beauvaisis à certaines conditions et réserves : il en fut mis en possession par le bailli de Senlis le 23 Août suivant, après en avoir fait l'hommage au roi qu'il servit en ses guerres en compagnie du comte de Dammartin en 1364 et dans la guerre de Bretagne sous Bertrand du Guesclin.



Il confirma le 29 Décembre 1366 aux chanoines de Moucy toutes les donations faites par les seigneurs de Moucy et qui avaient <sup>été</sup> confirmées nouvellement par Jean de Trie, archidiacre de Chalons, duquel il fut exécuteur testamentaire et, en cette qualité, il céda à l'église de Chalons le 13 Décembre 1368 quelques héritages au finage de S. Maard et sur le Mont S. Louis pour la fondation de la Chapelle de Notre-Dame ordonnée par le testament du défunt.

Il transigea avec Matthieu de Trie, dit Lohier, seigneur de Sérifontaine, le dernier Juillet 1370, touchant la disposition de la terre de Moucy en cas qu'il vint à mourir sans enfants, donna avec sa femme, la veille de l'Assomption de Notre-Dame en 1377, aux chanoines de Moucy, quelques rentes à prendre sur le travers de la terre de Moucy.

Deux ans auparavant, il s'était trouvé à la journée et au siège de Cognac en Angoumois et à l'entreprise de S. Sauveur le Vicomte en Normandie.

Il donna quittance le 14 Juin 1378 à Jean le Flament, trésorier des guerres, de neuf vingt francs d'or sur ses gages, ceux de trois autres chevaliers et de dix écuyers de la compagnie servant les guerres de Normandie.

Son sceau est écartelé au 2 et 3, une bande chargée de 3 coquilles, support 2 aigles, cimier une tête de chien. Légende : S. Regnault de Trie, chevalier, sire de Moucy.

Il s'accorda le 11 Septembre 1381 avec le duc de Bourbon touchant le fief d'Ansac qu'il avait acquis de Billebault de Trie, seigneur de Ronquerolles, et fut l'un des seigneurs députés en 1388 pour aller à Melun traiter avec les gens du roi de Navarre.

Femme : Jeanne de Fosseux, fille de Jean seigneur de Fosseux, fut mariée le 26 Juillet 1371, du consentement de Mathieu de Trie, dit Lohier, seigneur de Sérifontaine, et eut entre autres enfants :

RENAUD DE TRIE, deuxième du nom de cette branche, dit Patrouillard, seigneur de Moucy et du Plessis, chambellan du roi, reçut l'hommage que Charles de Soyecourt lui fit le 8 Novembre 1399 de la terre de Moy ; s'accorda le 31 Décembre 1401 avec Jean d'Olmont écuyer, pour les droits qu'il avait à Parfondeval, suivit le maréchal de Rieux en l'expédition qu'il fit en Angleterre, au pays de Galles, et fut tué à l'attaque du château d'Hartfort en 1406 au grand regret de toute l'armée.

Femme : Marie de Néelle, fille de Jean de Néelle, seigneur d'Offemont et de Mello, et d'Ade de Mailly dame d'Acheu, était veuve lorsque le roi, en considération des services de son mari, lui fit don de partie du droit de relief de la terre de Moucy par lettre du 9 Janvier 1406. Elle composa pour le surplus de ce droit avec le Bailly de Senlis le 8 Avril 1407.

Trois ans après elle était remariée à Jean seigneur de Montravel, chevalier du pays de Forez, et ils traitèrent ensemble des droits de la terre de Moucy.

Elle passa procuration en 1430 à Renaud de Chartres archevêque de Reims, Louis de Melun archidiacre de Sens, et Antoine de Helande capitaine de Reims, pour prendre possession des terres qui lui appartenaient en Picardie et en recevoir les fruits depuis la mort de son fils.

1. - Jean de Trie nommé avec son frère et sa soeur dans l'acte de la composition du relief de la terre de Moucy en 1407. Ce peut être lui qui fit montre à Paris le 17 Septembre 1410 avec 13 écuyers de la compagnie de Thibaut de Chantemerle chevalier bachelier.

On trouve Jean de Trie, chevalier, lequel donna quittance de 105 livres sur les gages de lui chevalier bachelier, d'un autre chevalier bachelier et de 3 écuyers de la compagnie pour la défense des pays de Limousin, Périgord, Saintonge et Angoumois sous le gouvernement du Maréchal

de Sancerre. Elle est datée du 1<sup>er</sup> Juillet 1376 ; le sceau est une bande chargée de 3 annelets accostée en chef d'une merlette.

On trouve encore plusieurs quittances de lui, du 29 Octobre suivant, 18 Décembre 1378 et dernier Juillet 1394, même sceau que ci-dessus, support 2 lions, cimier une tête humaine.

2. - Pierre de Trie dit Patrouillard, seigneur de Moucy, demeura jeune avec son frère et sa soeur sous la tutelle de sa mère, après le second mariage, de laquelle il prit possession de la terre de Moucy. Il eut différend en 1427 avec la veuve de Charles de Soyecourt au sujet de l'homage de la terre de Moy qu'on lui refusait. Il est qualifié seigneur de Moucy capitaine du bois de Vincennes, dans un certificat qu'il donna le 29 Mars 1429. Son sceau : une bande composée accompagnée d'une merlette en chef, support 2 aigles, cimier une tête de chien.

Il mourut avant sa mère, sans enfants de Jeanne de Crosnes son épouse. Par sa mort la terre de Moucy passa aux seigneurs de Sérifontaine. Le P. Louis Beurrier Célestin le qualifie chancelier de France dans l'histoire de son monastère de Paris, sans en apporter aucune preuve.

Il date sa mort de l'an 1433 et dit qu'il fut inhumé au milieu de leur choeur.

3. - Jeanne de Trie, nommée avec ses frères dans l'acte de 1407.

COMTES DAMPMARTIN  
=====

Nous avons essayé d'établir la descendance du premier fils de Mathieu, il nous reste maintenant à faire connaître celle du second, de Jean III.

La grande difficulté de ce travail, est la similitude de noms que nous rencontrons dans cette branche comme dans les autres. La confusion entre les personnages qui portent les mêmes noms provient bien souvent de l'oubli de cette simple considération.

Jean III de Trie (1282 au plus tôt) dit Guilbaud, fils de Mathieu de Trie, succéda à Renaud son oncle dans le Comté de Dammartin à l'exclusion des enfants de ce dernier, sans doute en vertu de quelque arrangement fait entre eux, ou bien entre Mathieu et Renaud son frère.

L'an 1298, il fut un des seigneurs qui accompagnèrent Pierre, Comte d'Alençon, lorsqu'il passa en Sicile au secours du Roi Charles I d'Anjou. Il combattit l'an 1302, à la fameuse journée de Courtrai contre les Flamands et fut du nombre des fuyards. L'an 1304, il fut tué le 18 Août à celle de Mons en Puelle, laissant de sa deuxième femme Yolande, fille de Jean, comte de Dreux, et veuve d'Alauri de Craon son premier mari :

1. - Renaud qui suit.
2. - Philippe de Trye, trésorier de l'église de Bayeux et qualifié conseiller du roi en 1344.
3. - Mahaud de Trye, dame de Saint-Aubin, qui épousa en Septembre 1298 Henri II de Vergy, seigneur de Fouvens, sénéchal de Bourgogne.

4. - Jean de Trye, seigneur de Moucy, sénéchal de Toulouse et d'Albigeois qui servit en la guerre de Gascogne 1326, épousa N.... de Chambly et mourut en 1327.

De leur mariage, ils eurent cinq enfants : Mathieu de Trie, seigneur de Moucy décédé peu avant 1360, Renaud mort avant 1330, Jean chanoine de Moucy, puis archidiacre de Châlons qui était décédé au mois de Décembre 1368, Yolande de Trie 1335 et 1338 et Eléonore qui épousa Robert de Saint-Clère seigneur du Plessis dont elle était veuve en 1356.

(B.N. Dossiers bleus N° 647).

La première femme de Jean I : Ermengarde, ne lui donna point d'enfants, on lui en donna qui ne sont pas connus (Art de vérifier les dates, T. II, p. 663).

Notons que Yolande de Dreux, comtesse de Dammartin, demanda à être enterrée dans l'abbaye de Gomerfontaine (1309) où furent portés aussi les corps de Jean de Trie et de sa femme Marguerite, ramenés de l'église des Frères Mineurs de Beauvais. Je n'arrive pas à identifier cette Marguerite, je ne trouve pas un Jean qui ait épousé une Marguerite, à moins que Ermengarde se serait aussi appelée Marguerite !

RENAUD de Trie succéda dans le comté de Dammartin à Jean son père. L'an 1313, il fut fait chevalier par Philippe le Bel à la Pentecôte, avec plusieurs autres seigneurs. Renaud mourut l'an 1319, laissant de Philipine de Beaumont son épouse :

1. - Renaud qui suit.
2. - Jean qui suit.
3. - Eléonore de Trie nommée en 1320 et 1327.

RENAUD IV successeur de Renaud III son père, épousa l'an 1319 Hippolyte ou Potie, fille d'Aimar IV de



Poitiers, V<sup>o</sup> du nom, comte de Valentinois et Diois (16 Juillet 1319). Il mourut l'an 1327 au plus tard, sans laisser d'enfants. Sa veuve, âgée seulement de 23 ans, se remaria avec Armand VI vicomte de Polignac.

JEAN IV de Trie (1327) frère de Renaud IV, lui succéda au comté de Dammartin. Il était mort en 1337 laissant de Jeanne son épouse, fille de Jean II, comte de Sancerre (morte après l'an 1350) Charles qui suit et Jacqueline mariée par contrat du mois de Mai 1350 à Jean de Châtillon, seigneur de Porceau.

CHARLES de Trie (1337 au plus tard) fils de Jean IV lui succéda en bas âge, sous la tutelle de Jeanne sa mère. L'an 1350, il fut armé chevalier par le Roi Jean à Reims le 26 Septembre, jour de son sacre. L'an 1356, il se trouva, le 26 Juin, avec trois chevaliers et dix huit écuyers de sa compagnie, à l'Ost de Breteuil. Le 19 Septembre suivant, il combattit à la funeste journée de Poitiers et y demeura prisonnier du comte de Salisbury qui le fit conduire en Angleterre.

Le connétable de Fiennes ayant cédé, l'an 1360, en diminution de sa rançon, au comte de Salisbury, la terre de Marrot, qu'il possédait au comté de Salisbury, Charles lui transporta en échange les terres de Capi et de la Basèque, près d'Arras. Charles étant repassé l'an 1364, en Angloterre, le Roi de France lui fit délivrer une somme d'argent pour soutenir son état. A son tour, le Prince le commit le 25 Juin de la même année pour assembler les nobles du diocèse de Paris et les mener à la guerre de Bretagne sous Bertrand du Guesclin. Le roi le retint encore, l'an 1367, pour servir dans ses terres avec 50 hommes d'armes, 6 chevaliers et 9 écuyers, à 50 livres par mois outre ses gages ordinaires. L'année suivante, le 6 Décembre, le comte de Dammartin eut l'honneur de tenir sur les fonts du baptême Charles depuis Roi VI<sup>o</sup> du nom avec le maréchal de Montmorency. On voit par les quittances données à Jean le Flament, trésorier des guerres, qu'il servait en 1388, à la tête de 8 chevaliers-

bacheliers, de 51 écuyers et d'un archer. L'an 1394, il rendit au roi Charles VI aveu de la seigneurie de Trie, mouvante de Chaumont-en-Vexin. On ignore l'année de sa mort (1).

De Jeanne d'Amboise et de Marie de Flandre, Dame de Nesle et de Montedoubleau, il ne laissa qu'une fille qui suit :

BLANCHE de Trie, fille de Charles de Trie et de Jeanne d'Amboise, hérita de ses père et mère le comté de Dammartin avec la seigneurie de Nesle. Elle fut fiancée, dès qu'elle fut nubile, à Charles Bureau de la Rivière, grand maître et réformateur des eaux et forêts de France, fils du fameux Bureau de la Rivière, Ministre sous les rois Charles V et Charles VI, et mis à la Bastille, l'an 1392, après avoir été destitué sous ce dernier.

Le mariage de Blanche n'étant pas encore célébré, mais son père ayant donné sa parole, les ducs de Berri et de Bourgogne voulant engager celui-ci à la retirer, il répondit généreusement que, tant que le fils du seigneur de la Rivière aurait vie au corps, sa fille n'aurait autre mari, et mettrait son héritage en si dures mains, que ceux qui voudraient avoir son droit sans cause, par fraude ou par envie, ne l'en pourraient ôter. Les princes, étonnés de sa grandeur d'âme, ne le pressèrent pas davantage et le comte fidèle à sa promesse accomplit peu de temps après le mariage.

Blanche n'eut pas lieu de se repentir de cette alliance qui fut heureuse par l'union qui régna constamment entre les deux époux. Ils retirèrent la terre de Montdoubleau, que la mère de la comtesse avait aliénée, puis la vendirent en 1406 à Louis de Bourbon, comte de Vendôme.

---

(1) Avec Charles de Trie s'éteignit la branche directe de cette famille ; les collatéraux subsistèrent dans la personne d'une dame jusque vers 1840. (On les trouve également dans le Dictionnaire de Moreri jusqu'en 1720) ; mais la grandeur de cette illustre maison décrut de jour en jour.

Blanche mourut sans enfants et après sa mort le comté de Dammartin échut aux héritiers de Jacqueline de Trie, sa tante, femme de Jean de Châtillon, comte de Porceau et mère de Marguerite de Châtillon, mariée à Guillaume du Fayel, vicomte de Breteuil.

Charles de la Rivière, après la mort de Blanche, épousa Isabelle de la Trémoille, veuve de Pierre de Tourzel, seigneur d'Alègre.

SEIGNEURS DE SERIFONTAINE

=====

THIBAULT DE TRIE, troisième fils de Mathieu, seigneur de Trie, comte de Dampmartin et de Marselie de Montmorency, plaidait en 1267 contre le curateur de Guillaume Seigneur de Sérifontaine son beau-père pour raison de l'administration qu'il avait prise des biens de ce seigneur devenu fou et furieux.

Femme : Jeanne de Bourris, dame de Sérifontaine obtint au mois de Septembre 1326 amortissement d'une rente pour la fondation de la chapelle de son château de Sérifontaine.

Il servit le roi à la guerre des Flandres sous le comte de Dampmartin son parent en 1328 et plaidait contre Jean de l'Isle seigneur de Bourris les 20 Juillet 1328 et 23 Juin 1329.

Le roi lui fit don de 300 livres en considération de ses services le 8 Novembre de la même année.

Femme : Marguerite de la Nouë, veuve de Guillaume de Marcilly pour le douaire de laquelle Renaut de Trie plaidait contre le seigneur de Garencières le 20 Juin 1329.

Elle fut mère, entre autres enfants, de :

MATHIEU DE TRIE dit Lohier, seigneur de Sérifontaine. Il est qualifié chevalier dans une quittance qu'il donna à Pontorson le 11 Avril 1355.

Il fit montre avec un autre chevalier et 9 écuyers de la compagnie le 1er Février suivant, se trouva avec un

chevalier et six écuyers de la compagnie en l'ost de Breteuil en Normandie le 7 Août 1356 et servait en la compagnie du comte de Dampmartin sous le connétable du Guesclin en 1464 dans la guerre de Bretagne.

Il transigea le dernier Juillet 1370 avec Renaud de Trie, son cousin, auquel Jean de Trie, archidiacre de Chalons, seigneur de Moucy-le-Châtel, avait donné cette terre à condition que s'il venait à mourir sans enfants ou ses enfants sans hoirs, elle retournerait à Mathieu de Trie, dit Lohier, par son testament et dernières dispositions qu'ils confirmèrent et approuvèrent, promettant réciproquement de l'observer et l'accomplir.

Il assista l'année suivante au mariage de Renaud de Trie seigneur de Moucy avec Jeanne de Fosseux et plaidait en 1381 contre l'évêque de Beauvais et Hector de Charton.

Femme : Jeanne de Blaru, fille de N..... seigneur de Blaru et d'Amelme des Crosnes.

1. - Renaud de Trie, seigneur de Sérifontaine, chevalier, amiral de France, chambellan du roi, maître des arbalétriers, capitaine et garde des châteaux de S. Malo et de Rouen, fut attaqué de plusieurs maux incurables et mourut sans enfants en 1406 après avoir fait son testament à Chaumont-en-Vexin le 12 Avril de la même année par lequel il élut sa sépulture en l'église de Gomerfontaine.

Femme : Jeanne de Bellengne, se remaria depuis à Jean Malet V sire de Gravelle, grand fauconnier, pannetier et maître des arbalétriers de France, fils de Guy Malet, sire de Gravelle.

2. - Jean de Trie seigneur de Latainville, chambellan du roi, donna quittance sur ses gages, ceux d'un chevalier bachelier et de 3 écuyers de sa chambre lesquels avaient desservi pour la garde du pays de Limousin, de Périgord, de Saintonge et d'Angoumois, sous le gouvernement de Louis de Sancerre, maréchal de France ; elle est scellée d'un petit sceau à une bande chargée de 3 annelets et accompagnée d'une molette en chef.



Le roi lui accorda par lettre du 2 Juillet 1389 une somme de 1500 livres en considération des bons services qu'il en avait reçus dans les guerres et pour lui aider à payer un château qu'il avait acheté. Il donna une autre quittance de 666 livres sur 3000 livres à lui accordées par le roi en considération de ses bons services pour lui aider à fortifier son chastel de Boissy le dernier Juillet 1394, même sceau, support 2 léopards, cimier une tête de vieillard. Il se trouva à l'entrevue qui se fit à Ardres entre les rois de France et d'Angleterre en 1396 et eut la garde du quartier des tentes ; il eut <sup>par</sup> le partage que son frère lui fit le 2 Février, la terre que possédait son père à Pontoise et le droit fut celle d'Almenelches au comté d'Alençon, et dans son testament du 27 Mars 1400 avant Pâques, il prend la qualité de maréchal et de chambellan du duc d'Orléans et élit sa sépulture en l'église de Sainte-Catherine du Val à Paris auprès de sa femme.

Femme : Catherine de la Trémoille (selon l'édition de 1712) on ne la trouve pas dans la généalogie de la Trémoille.

Louis de Trie demeura jeune sous la tutelle de Renaud de Trie son oncle en 1402 et sous celle de Marguerite de Trie sa tante en 1406 : il prenait la qualité de chevalier en chambellan du roi en 1419 dans un don que ce prince lui fit de 600 livres. Ses terres furent confisquées par le roi d'Angleterre et données en 1423 à Richaud de Wideville, grand sénéchal de Normandie.

3. - Marguerite de Trie, dame d'Almenèches au comté d'Alençon, épousa Hue seigneur de Boulay Thierry, chevalier chambellan du roi, capitaine et garde des chastel et ville de Nogent-le-Roi, lequel mourut le 3 Octobre 1395 suivant une quittance de Marguerite de Trie pour les gages de capitaine et garde dus à son mari pour les trois derniers mois qu'il servit ; elle est datée du 28 Janvier 1395. Elle se remaria en 1396 à Hervé le Coich, chevalier seigneur de la Grange, chambellan du roi, avec lequel elle obtint au

mois d'Août 1399 l'amortissement d'une rente pour la fondation d'une chapelle ; elle prenait la qualité de vicomtesse de Nogent, dame de Sérifontaine et du Boulay dans un procès qu'elle avait au Chatellet comme ayant le bail et gouvernement de Louis de Trie son neveu en 1406 et plaidait pour être renvoyée aux requettes ; elle était encore veuve en 1414.

Femme : Jeanne de la Rocheguyon, fille de Guy IV du nom, seigneur de la Rocheguyon et de Jeanne Bertrand, vicomtesse de Roncheville.

1. - Jacques de Trie, seigneur de Sérifontaine (qui suit).

2. - Marie de Trie fut mariée à Jean de S. Clerc, dit Bruneau seigneur du Plessis en 1396 : ils vivaient ensemble en 1400.

3. - Jeanne de Trie épousa 1° - Jean de Néelle, seigneur de S. Venant et du Sauchoy, fils de Robert de Néelle, seigneur de S. Venant et du Sauchoy, et de Ide de Dormant, mort au voyage de Hongrie en 1396. L'édition de 1712 porte qu'elle avait épousé 2° - en 1401 Colard d'Estouville contre lequel plaidait Fobinet de Bologne dit Le Tyran, au nom de sa femme en 1402.

On trouve Robert de Trie qualifié lieutenant du noble et puissant Seigneur Regnaut de Trie, amiral de France et capitaine du Chatel de Rouen dans un certificat qu'il donna à Colin Langlois, dit Billard, le 22 Mars 1402.

JACQUES DE TRIE, seigneur de Roulleboise, transigea le 13 Octobre 1399 avec l'amiral son frère tant pour lui que pour ses soeurs, au sujet de la succession de son père dont il fut exécuteur testamentaire en 1406. Deux ans après il acquit de sa belle-soeur, veuve de l'amiral, les droits qu'elle avait sur la terre de Mareuil et acheta en 1410 celle de Villarceaux du sire de la Ferté Fresnel.

Le roi d'Angleterre lui fit rendre le 2 Décembre 1431 la terre de Roulleboise après la mort de Philippe Granche, chevalier, auquel elle avait été donnée en 1419, ayant

exposé qu'il avait 11 enfants dont il avait 6 filles à marier. Il mourut le 5 Octobre 1432 l'un des plus riches seigneurs de son temps. Il possédait dans le Vexin les seigneuries de Sérifontaine, la forêt de Telles, Vaumain, Vaulrou, Vaulancourt, Lincourt, la Trouée, Latainville, La Ville-Terre, le petit fief de Trie-Magny, Buhy, Montreuil, Copierre, Ommerville, Villarceaux, Limoy, Rouleboise, Monceaux et partie de Maricourt. Dans le Beauvaisis, la seigneurie de Moucy-le-Chatel. En l'Ile-de-France celle de Boisy. En la prévôté de Paris, Mareuil, Villiers et Villebon près Montlhéry. Au baillage d'Amiens, Le Quesnoy et Mareille. En celui de Mantes, le Quesnoy-sur-Blaru et partie de Jeufosse ; au pays Chartrain, le Vicomté de Nogent-le-Roi, les seigneuries de Boulay-Thierry, Ruechandon, Vaubrun, Mesnil Ponceaux et Beuminis sous Dourdan ; au baillage de Touraine, les terres de Fontenailles, Boisemont, Coudray, Tigerville et Arquency ; en celui de Gisors, la terre de Fresnel ; en celui de Caux les terres de Sarmont, Hodeno-en-Bray et Mesengueville ; en celui de Rouen, Yville sur Seine, le Vaudeuil près du Pont de l'Arche et Hanel du Bosc ; et au baillage d'Alençon, Almenesches.

Femme : Catherine de Fleurigny, fille de Philippe, seigneur de Fleurigny, et de Marguerite le Drouais, fut mariée de l'avis de Renaud de Trie, amiral de France, le 20 Février 1403, et fit son testament le 25 Mai 1433.

1. - Jean de Trie, seigneur de Sérifontaine, de Moucy - mourut en 1441 sans postérité.

2. - Philippe de Trie, seigneur de Roulleboise, était mineur lors de la mort de son père et fut mis sous la tutelle du seigneur de la Grange, son beau-frère, par sentence du Châtelet le 17 Février 1439. Le roi lui fit don en 1441 de tous les droits de relief qu'il pouvait devoir de ses terres ; l'année suivante il fut sous la tutelle du seigneur de Luzarches son beau-frères, après la mort du seigneur de la Grange ; fit hommage des terres d'Yville, de la Hutumière et de Brucourt le 25 Avril 1458 ; eut différend en 1464 pour la succession de la dame de Boulay-Thierry

sa tante, et par arrêt du 4 Août 1465 en obtint le château d'Fsclimont, transigea en 1469 pour le relief de Parisifontaine et en 1472 avec l'Abbaye de Froimont au sujet de certaines rentes qu'ils lui demandaient, en 1476 avec l'évêque de Beauvais au sujet du marché de Moy et en 1478 avec Arthus de Vaudray seigneur de Moy. Il fit hommage au roi en 1483 des terres qu'il tenait de Chaumont et l'année suivante de celle de Moucy. Il mourut le 23 Août 1487 sans laisser d'enfants. Il fut enterré en l'église de Moucy.

Femme : Jeanne de Havart, fille de Jean de Havart, maître d'hôtel du roi Charles VII et bailli de Caux et de Marguerite de Prulay, testa le 13 Novembre 1490 et fut enterrée en l'église de Moucy.

3. - Caterine de Trie, fut mariée à Gérard Raoulin, seigneur de la Grange, lequel eut la tutelle de son beau-frère et était mort en 1442. Elle eut en partage les terres de Mareuil, du Vaumain, de Vulrou, de Lincourt, de Boutencourt, de Tigerville et d'Arquency.

4. - Jeanne de Trie, dame du Coudray et de Villarceaux, épousa Martin de Pillavoine, seigneur de Jeufosse (dont la postérité sera rapportée ci-après).

5. - Marguerite de Trie, dame d'Almenesches, femme de Pierre seigneur de Nouvers, obtint, étant veuve, délai d'un an pour faire foi et hommage au roi de son fief d'Almenesches par lettre de Henry roi d'Angleterre qui prenait aussi le titre de roi de France, données à Rouen le 29 Novembre 1448.

6. - Mahiette de Trie, épousa Jean le Clerc, baron de la Forêt le Roi, seigneur de la Motte, de Luzarches, de Magny et de Périgny, fils de Jean le Clerc seigneur de la Motte et de Luzarches, chancelier de France, et d'Agnès le Muet. Elle eut pour partage les terres de Magny, de Vandereuil, Villers, Villebon et Beuminis sous Dourdan.

7. - Jeanne de Trie, la jeune dame de Buhy, d'Achicourt, de Copière et de Montreuil, fut mariée en 1449 à



Charles de Mornay, seigneur de Villiers, fils de Bouchart, de Mornay, seigneur de S. Germain sur Indre et de Jeanne des Essarts. Il se remaria à Bonne de la Viefville, dite la Brune dame de Vaux, fille de Jean de la Viefville, seigneur de Vaux.

8. - Robine de Trie, alliée à Thibault de Maricourt, eut pour sa part les terres d'Autry, de Moucy, de Sérifontaine et de la forêt de Telles, de Latainville et de la Maille de Trie.

Elle était veuve en 1492.

9. - Marie de Trie, femme de Vincent, seigneur de la Roche sous Vitry en Masconnois.



SEIGNEURS de FONTENAY

=====

RENAUD de TRIE, seigneur de Fontenay, troisième fils de Jean II du nom, seigneur de Trie et de Moucy et d'Alix de Dampmartin, est nommé avec ses frères dans la ratification faite au mois de Mai 1219 à l'Abbaye du Parc aux Dames, de la donation que Guillaume le jeune, seigneur de Caenton, y avait faite.

1. - Mathieu de Trie, du nom Seigneur de Fontenay (qui suit).

2. - Renaud de Trie, Seigneur du Vaumain (qui suit).

3. - Philippe de Trie est compris avec son père au rôle des seigneurs qui furent mandés pour se trouver à Arras le 5 Août 1303 et suivre le roi en la guerre des Flandres, et plaidait la même année contre la dame de Paloiseau.

4. - Jean de Trie successivement bailli d'Auvergne, de Bourges et de Caux, en années 1294 - 1297 et 1303, fut père de :

1° - Mathieu de Trie.

2° - Philippe de Trie, trésorier de l'église de Bayeux en 1341 et 1345, était mort en 1356 suivant un arrêt du Parlement.

3° - Guillaume de Trie, archidiacre de Bayeux, assista aux eschiquiers tenus à Rouen en 1344 et 1345.

MATHIEU DE TRIE du nom, seigneur de Fontenay, de Flainville, du Vaumain et de Benne, grand pannetier puis grand chambellan de France.

Femme : Marie Mouret, est nommée avec son mari dans les ventes qu'il fit aux chapitres de Beauvais et de Rouen.

1.-Mathieu de Trie II du nom, seigneur de Fontenay (qui suit).

2. - Fléonor de Trie épousa Jean seigneur d'Ormoys près Corbeil, et de Villiers qui vendit avec elle en 1300, à Hue, seigneur de Bouville, la dime de Fresqueville.

Elle se trouva à Boulogne aux noces d'Edouard, roi d'Angleterre, et ayant surpassé par sa bonne grâce et sa beauté toutes les dames de la cour, son mari la fit empoisonner à son retour ; elle mourut le 22 Février 1307 et fut enterrée dans la nef de Notre-Dame de Port-Royal des Champs.

Il fut arrêté, prisonnier et à la prière de ses parents et amis, condamné au bannissement perpétuel par arrêt du mois d'Août 1310.

MATHIEU DE TRIE II du nom, seigneur de Fontenay et de Plainville, obtint en 1315 confirmation des fondations que son père avait faites de plusieurs chapelles.

Femme : N.....

1. - Mathieu de Trie III du nom, seigneur de Fontenay (qui suit).

2. - Renaud de Trie, seigneur de Roë, servit le roi en l'Ost de Breteuil avec 6 écuyers depuis le 24 Juillet 1355, jusqu'au 26 Juin suivant.

3. - Isabelle de Trie épousa :

a) - Guillaume de Meullent, seigneur de Milly, fils de Valleran de Meullent seigneur de la Queuë, et de Jeanne de Bouville dame de Milly en Gatinois.

b) - Jean de Hanyelt. Elle eut différend avec Jean de Meullent évêque de Meaux en 1343 et 1344, pour les droits de la succession de son premier mari.

MATHIEU de TRIE III du nom, seigneur de Fontenay et de Radeval était encore bien jeune lorsque le roi lui donna et à la dame de Fontenay sa mère, le 9 Janvier 1326, une somme à prendre sur la garde des enfants de Robert de Fréauville et sur une amende encourue par ce seigneur.

Il eut charge avec l'évêque de Laon et Charles de Montmorency en 1354, d'assembler les prélats, les barons et les bonnes villes du Baillage de Senlis, au sujet du subsidé imposé pour le fait de la guerre, et le 19 Septembre de la même année il fut envoyé avec le seigneur de Garancières au pays de Liège pour les affaires du roi. Il est qualifié Mathieu de Trie sire de Fontenay, chevalier banneret dans une montre qu'il fit à Rouen le 17 Juillet 1355 avec 3 chevaliers bacheliers dont l'un était Henry de Trie et 16 écuyers de la compagnie, et donna quittance le 24 du même mois de 390 livres. Il se trouva en l'ost de Breteuil avec 6 chevaliers et 34 écuyers le 5 Juillet 1356 et en 1358 à Compiègne avec le Régent, qui lui fit payer le 11 Mai de la même année, une somme pour les dépenses qu'il avait faites.

Femme : Jeanne de Vieuxpont avec laquelle Mathieu de Trie constitua à Jean de l'Isle l'ainé une rente sur les moulins d'Andely et sur les terres de Fontenay et de Radeval, ce qu'il fit confirmer par le roi au mois d'Août 1355.

1. - Jean de Trie, seigneur de Fontenay.

Femme : Jeanne de la Chapelle, était veuve en 1341.

2. - Regnault de Trie, seigneur de Fontenay, plaidait contre Jean du Fay en 1378 et contre la vidame d'Amiens dame de Piquigny et Beaugois d'Ailly son fils en 1390.

Regnault de Trie, chevalier, seigneur de Fontenay, de Radeval et de Senancourt, conseiller et chambellan du roi, prenait 50 livres de rente sur les moulins d'Andilly. Il était mort au mois de Janvier ou Février 1413, laissant Mathieu de Trie chanoine de Paris, seigneur de Fontenay et son fils ainé et héritier principal âgé d'environ 36 ans

lors de la mort de son père, et Guillaume de Trie chevalier qui disputa à Mathieu de Trie son frère, l'héritage de leur père.

Leur mère était Marie de Hanyelt, laquelle dans le procès se joignit à Guillaume son fils ; elle mourut vers le début de 1415. Guillaume présenta requête à la Chambre des Comptes de Paris qui commit le 25 Mai le Bailly de Gisors pour informer des faits allégués.

Guillaume laisse un fils nommé Louis, lequel dans cette information est nommé son héritier par bénéfice d'inventaire. Il avait été fait prisonnier des Anglais et Mathieu son oncle paya la rançon.

La femme de Guillaume était de la maison de Gravelle ; son père en le mariant l'institua son héritier, mais seulement après la mort de Mathieu qui devait jouir de tous les biens tant qu'il vivrait. Louis était sous âge lors de la mort de son père.

SEIGNEURS de VAUMAIN  
=====

RENAUD de TRIE, seigneur de Vaumain, second fils de Renaud de Trie, seigneur de Fontenay (mentionné ci-devant) fut tué à la bataille de Courtray en 1302.

Femme : Jeanne de Hodenc.

1. - Mathieu de Trie, sire de Vaumain, Maréchal de France (qui suit).

2. - Guillaume de Trie, évêque de Bayeux, puis archevêque et duc de Reims, pair de France, fut envoyé, étant évêque de Bayeux, avec Engueran de Marigny, le 14 Février 1310, pour traiter l'alliance avec le roi de France et celui des Romains. Philippe de Marigny étant pourvu de l'archevêché de Sens, le roi supplia le pape de conférer celui de Cambrai, que quittait Philippe de Marigny à Guillaume de Trie et lui écrivit, à ce sujet, une lettre qui contient son éloge. Il institua son héritier Mathieu de Trie son frère aîné.

Guillaume de Trie avait eu soin de l'éducation de Philippe de Valois, depuis Philippe VI, et était évêque de Bayeux lorsqu'il fut élevé à la dignité archiépiscopale dont il prit possession au mois de Juin 1324. (1)

Il tint un concile provincial à Senlis en l'an 1326 et couronna dans Reims le roi Philippe et la reine, sa femme, le jour de la Trinité 29 Mai 1328. Les habitants de la ville y firent pour la première fois les frais du festin royal qui leur coûta 13 400 livres. Après avoir tenu un autre concile provincial à Senlis en Septembre 1329, Guillaume se trouva en 1332 au jugement des pairs contre Robert comte

---

(1) Tome N° 2 - Pairs de France.



de Beaumont-le-Roger qui contestait à sa tante Mahaud le comté d'Artois. Il mourut le 26 Septembre 1334.

3. - Jeanne de Trie, femme de Raoul III de Harcourt, seigneur d'Aurilly, d'Auvers et de Planches, fils de Raoul II de Harcourt, seigneur d'Aurilly, d'Auvers et de Planches, et d'Alix de Chartres.

4. - Agnès de Trie, dame de Saint-Paer, plaidait avec sa soeur contre Ide Rosny, veuve de son frère, en 1344.

5. - Marguerite de Trie, dame de Longroy, fut mariée à N...., seigneur de Longroy ; le roi Charles le Bel lui remit le dernier jour de Mai 1325 une somme qu'elle devait pour la garde sous âge de Jacquet son fils, seigneur de Longroy. Il lui quitta aussi au mois de Juin 1326, en considération des services qu'elle avait rendus à la reine, le tiers et danger de ses bois d'Auteverve et de Danemois qui étaient de son propre héritage et lui donna l'année suivante au mois de Juillet une somme de 1000 livres. Elle plaidait avec sa soeur contre Ide de Rosny en 1344.

Philippe de Varennes, abbesse de Notre-Dame de Port-Royal des Champs, morte le 6 Décembre 1325, est nommée dans le nécrologe de Port-Royal tante ou même soeur d'Agnès de Trie, qui fut abbesse après elle et dans son épitaphe elle est dite soeur de Monsieur Mahi.. de Trie, maréchal de France.

On ne trouve pas cependant que la terre de Varennes ait été dans la maison de Trie. Elle pouvait être soeur de la femme de Mathieu de Trie mais en ce cas elle aurait dû se nommer d'Araines, ou la femme de ce maréchal devait s'appeler de Varennes.

On trouve aussi Agnès de Trie, abbesse de Notre-Dame de Port-Royal des Champs, morte le 15 Avril vers l'an 1348 : elle avait fait rétablir les lieux réguliers et autres édifices de ce monastère et lui avait acquis pour plus de 1000 livres de nouveaux biens.

MATHIEU DE TRIE, seigneur de Vaumain, d'Araines, et Maréchal de France, mourut sans enfants, comblé de gloire et d'honneur le 26 Novembre 1344.

1° - Femme : Jeanne dame d'Araines, veuve de Raoul de Soissons vicomte d'Ostel, vendit avec son second mari au duc de Bourbon le 17 Mai 1320 une maison qu'elle avait à Paris et acquit de Jean de Soissons, prévôt et chanoine de Reims, les terres de Cohan et de Colonges qui avaient appartenu à son premier mari, ensemble tout ce qu'elle tenait en douaire, ce qu'il fit confirmer par le roi au mois de Mai 1323. Elle fut aussi commise au mois de Septembre 1324 pour distribuer une certaine somme au lieu des robes de la défunte reine Marie de Luxembourg.

2° - Femme : Ide de Mauvoisin de Rosny, veuve de Jean III du nom comte de Dreux, seigneur de Montpensier, et fille de Guy de Mauvoisin II du nom, seigneur de Rosny, et de Laure de Ponthieu, fut mariée le 2 Septembre 1332. Mathieu de Trie lui assigna un douaire, le 17 Mars 1334, les terres de Vaumain, Liancourt, Ronquerolles et Berneuil avec celles de Cany et de Caniel, s'il en avait enfants, outre 600 livres de rentes sur la terre de Beine. Il lui donna encore au mois de Juin 1335 la terre d'Araines qui lui était demeurée par la transaction qu'elle avait faite avec Robert Sorel. Il obtint du roi en 1338 qu'elle put jouir, si elle lui survivait, des 2000 livres de rentes qu'elle prenait sur les terres de Cany et de Caniel, ce qui lui fut confirmé le 17 Mars 1339.

Ils octroyèrent ensemble en 1340 la charte de la loi et commune de la ville d'Aust où son père était enterré.

Elle survécut longtemps à son mari et le roi Jean lui confirma la jouissance des terres de Cany et de Caniel au mois d'Août 1352. Elle mourut en 1375.

Il paraît, par acte passé à Gisors le samedi 3 Octobre 1450, que la seigneurie de Chambors au Vexin Français a été anciennement possédée par noble et puissant

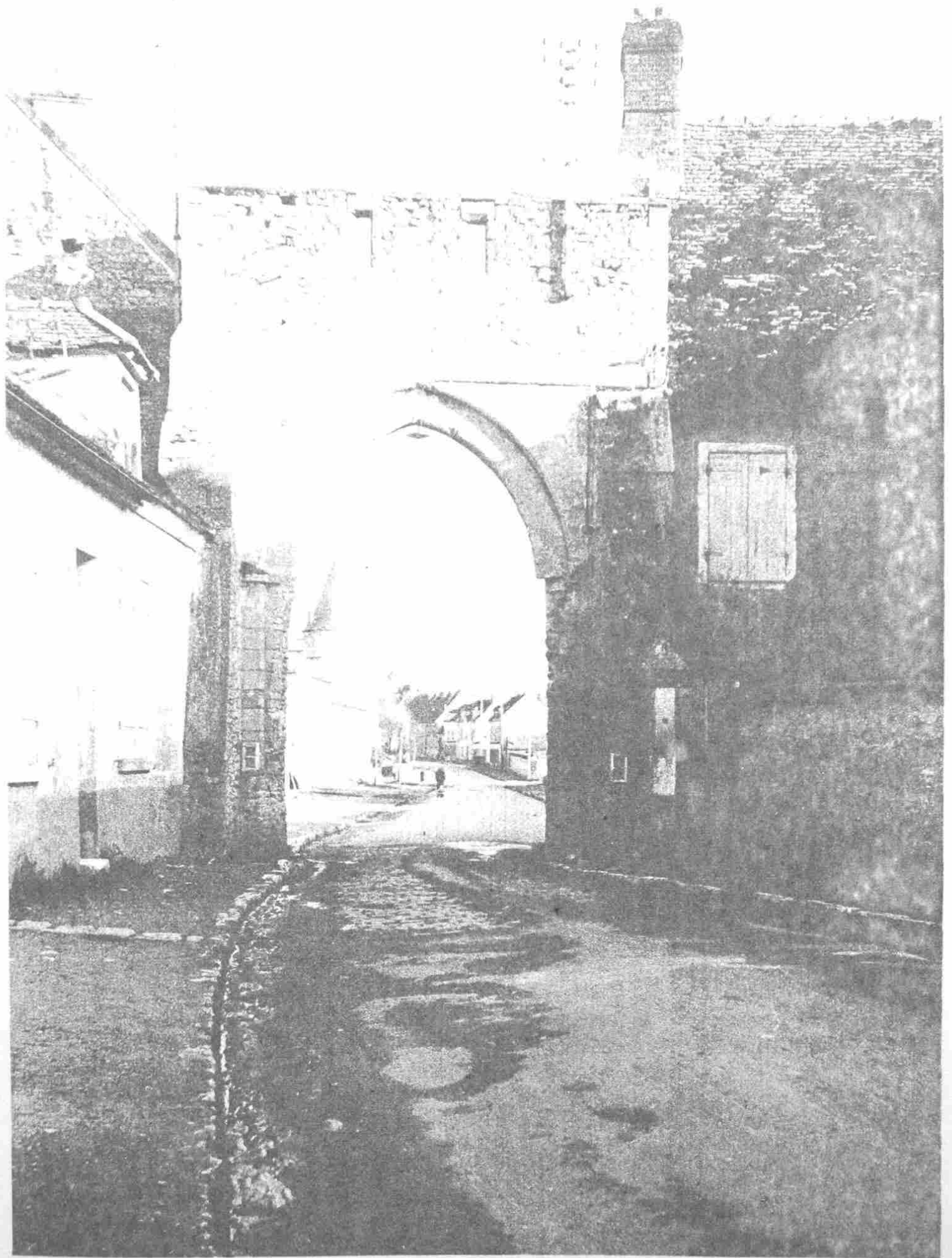
homme Messire Hugues de Trie, chevalier, puis par Henry de Trie l'un de ses descendants, lequel n'eut de Jeanne de Levemont, sa femme, qu'une fille nommée Guillemette de Trie, mariée l'an 1450 à Guillaume le Sueur, écuyer, à qui elle porta la seigneurie de Chambors.

Cette terre a passé depuis dans la maison de la Boissière dont les armes sont de sable au sautoir d'or, par le mariage de Jacqueline le Sueur, petite fille de Guillemette de Trie, avec Guillaume de Boissière, écuyer, seigneur de Kergournesec et de la Grange en Bretagne, qu'elle épousa par contrat du lundi 28 Décembre. De cette alliance descendent au 6ème degré Guillaume de la Boissière, seigneur de Chambors, capitaine au régiment colonel-général de cavalerie, vivant en 1730, et Joseph Jean Baptiste de la Boissière son frère, écuyer du roi, marié avec dispense le 15 Juin 1717 à Anne Angélique de la Fontaine Solart sa cousine germaine, morte le 1er Janvier 1729 laissant Yves Jean Baptiste de la Boissière né le 4 Janvier 1726.

Guillaume de Trie, clerc du roi, donna quittance le mardi après la S. Luc 1344 au bailly de Rouen de 60 livres tournois pour l'expédition et délivrance des causes de l'échiquier de la S. Michel précédente, à laquelle il était commis par le duc de Normandie.

Aubert de Trie, conseiller du roi, bailly de Caux et commis par le roi avec d'autres de ses conseillers pour ouïr et déterminer comme en lieu d'échiquier de Normandie à Rouen les causes de plusieurs personnes ; y donna quittance le 18 Juin 1380 de 138 livres sur ses gages, à 3 francs d'or par jour. Son sceau représente un chevron accompagné de 3 besants ou roses ou annelets, deux lions pour support, autour est écrit : Aubert de Trie.

Girart de Trie, l'un des 24 écuyers de la Compagnie de Lancelot Rogle, écuyer, qui fit montre à Exodun le 24 Juillet 1426.



## TABLE DES MATIERES

<u>PREMIERE PARTIE - Le Pays</u>	Page
Origine du nom - sol - superficie - altitude - flore .....	3
Carrières - Eaux .....	4
Druidisme (dolmen) .....	9
Hameaux ou Ecartés .....	13
Portes de la Ville .....	19
Hôtel de Ville .....	21
Marché .....	22
Cimetière .....	23
<u>DEUXIEME PARTIE - La Paroisse</u>	
Description de l'Eglise .....	28
Statues - Tableaux .....	32
Une tapisserie ancienne .....	34
Les Cloches .....	35
Le Presbytère .....	36
Sculptures Romanes .....	39
Les Curés, les Vicaires, les Clercs avant la Révolution .....	41
La Grande Misère .....	59
La Chapelle des Dupont .....	63
Les Testaments : Jeanne Levesque .....	67
Regnault de la Tour .....	69
Les Fondations .....	76
Confrérie du St-Nom de Jésus .....	77
Confrérie du St-Rosaire .....	80
La Période Révolutionnaire .....	88
Les Bénédictiones .....	135
Les Curés après la Révolution .....	137
Les Marguilliers .....	149

à suivre ...



TROISIEME PARTIE : La Seigneurie

	Page
Description du Château .....	150
La Maison de Trye .....	154
Mathilde, Comtesse de Boulogne et les Armes de la Maison de Trye .....	169
Les derniers Ducs d'Estouteville, Comte de St-Pol et Comte de Longueville .....	216
Les Princes de Conti .....	220
Jean-Jacques Rousseau .....	234
Les propriétaires du chateau après la Révolution .....	248
La Légende de Bertichère .....	254
Seigneurs du Plessis et de Moucy .....	258
Comtes DAMPMARTIN .....	262
Seigneurs de SERIFONTAINE .....	267
Seigneurs de FONTENAY .....	274
Seigneurs de VAUMAIN .....	278

.....

La publication de cet ouvrage a été réalisée grâce au concours de la Famille Dezirot.

La mise en pages fut le travail minutieux de Madame Coulombié.

Mademoiselle Cécile Guerber illustra la couverture du titre gothique.

Les très belles photos sont dûes au talent de Monsieur Blanpain de Gisors.

La plume de Monsieur Léon Grenon, artiste aux Gobelins, a enrichi le texte de dessins et de reproductions.

Ces collaborations précieuses et ces dévouements ont permis de réaliser le voeu du Cher Chanoine MEUROT : Faire mieux connaître ce pays qu'il a aimé et ne pas laisser tomber dans l'oubli l'histoire de TRIE-CHATEAU qu'il a fait revivre après tant de recherches et de travail.

Canton du Coudray St Germer  
Com. de Sérifontaine  
Commune de Flavacourt  
Com. de Vauvain

EST  
Basincourt  
Com. de Gisors



Nogent  
Bouffentou  
Enencourt-la-Vie  
Tré-la-Ville  
Tré-Château  
Chambors  
Lauville  
Delincourt  
Helly  
Clairmont  
Villers-sur-...  
Les...  
Bois de...  
Villiers...  
Bouffentou  
Enencourt-la-Vie  
Tré-la-Ville  
Tré-Château  
Chambors  
Lauville  
Delincourt  
Helly  
Clairmont